



UNIVERSITÉ DE LIÈGE – UR SPHERES

COLLÈGE DE DOCTORAT EN SCIENCES (GÉOGRAPHIE)

**Les coopératives de produits locaux au Maroc :  
des leviers pour la justice spatiale de genre**

**Local product cooperatives in Morocco: levers  
for the spatial gender justice**

**Rayyane M'BARKI**

Thèse de Doctorat en Sciences

Année académique 2024 – 2025





# **Les coopératives de produits locaux au Maroc : des leviers pour la justice spatiale de genre**

Thèse présentée et soutenue publiquement par Rayyane M'BARKI

Pour l'obtention du grade de Docteur en Sciences

## **Directeur de thèse**

Mr Serge SCHMITZ

## **Membres du jury**

Pr Franck CHIGNIER-RIBOULON, Université Clermont Auvergne

Pr Annie CORNET, Université de Liège

Pr Guénaël DEVILLETT, Université de Liège, Président

Pr Azzi HROU, Université Mohammed Premier

Pr Laurent RIEUTORT, Université Clermont Auvergne

Pr Serge SCHMITZ, Université de Liège, Promoteur, Secrétaire

**07 mai 2025**

Cette recherche a été réalisée au sein du *Laboratoire pour l'Analyse des Lieux, des Paysages et des Campagnes Européennes* (Laplec), associé au *Département de Géographie* et à l'*Unité de Recherche Sphères* de l'Université de Liège.

**Laplec**

## **Remerciements**

Ce travail de thèse représente l'aboutissement de cinq ans de travail, de réflexion et d'apprentissage. Sa réalisation n'aurait pas été possible sans le soutien et l'accompagnement de nombreuses personnes, auxquelles je souhaite exprimer ma profonde gratitude.

En premier lieu, je tiens à remercier chaleureusement Serge Schmitz, mon directeur de thèse, pour sa disponibilité malgré ses nombreuses responsabilités, sa patience, ses conseils et son accompagnement tout au long de ce parcours exigeant. Vos relectures, votre écoute et vos orientations ont joué un rôle essentiel dans l'orientation de mes réflexions et dans l'avancée de mes recherches.

J'exprime également ma gratitude aux membres de mon comité de thèse, Laurent Rieutort, Annie Cornet et Azzi Hrou, pour leur temps, leur expertise et leurs encouragements constants. Vos conseils et retours constructifs m'ont toujours aidé à améliorer et à approfondir mon travail et mes réflexions.

Ma reconnaissance va également aux acteurs qui ont participé au travail empirique. Votre accueil, votre générosité, vos témoignages, et le temps que m'avez consacré ont permis d'ancrer mon travail dans la réalité et ont enrichi mes réflexions.

Un grand merci à mon mari, pour son soutien quotidien indéfectible, ses encouragements constants et sa patience infinie. Tu m'as donné la force dans les moments les plus difficiles et tu m'as apporté la confiance et le réconfort lorsque le doute, le stress et la fatigue prenaient le dessus. Merci d'avoir cru en moi et de m'avoir aidé à atteindre mes objectifs et à poursuivre mes rêves avec sérénité.

Enfin, je remercie mes parents, dont l'amour, les sacrifices et les valeurs transmises m'ont guidée tout au long de ma vie et ont façonné la personne que je suis aujourd'hui. Votre confiance en moi et en mes capacités m'a toujours donné la force nécessaire pour affronter les défis les plus difficiles. Je vous dédie cette thèse en reconnaissance de vos efforts infinis et de votre sacrifice pour m'offrir les meilleures opportunités de développement. C'est grâce à vous que j'y suis arrivée. Cette réalisation est avant tout la vôtre.

À vous tous, je vous adresse mes remerciements les plus sincères.



## Résumé

Malgré leurs contributions cruciales au développement territorial, les femmes rurales subissent encore une assignation sociale et spatiale dans les espaces ruraux, où elles sont confrontées à une double discrimination : d'une part en raison de leur sexe, et d'autre part en raison de leur espace de vie. De nombreuses femmes rurales sont partagées entre le travail domestique et agricole. Cependant, et bien que leurs activités soient essentielles, elles sont rarement valorisées et reconnues comme un travail productif, ce qui limite les retombées socio-économiques positives sur leur situation.

Dans ce contexte, notre thèse explore les dynamiques sociales et spatiales de la justice de genre, en mettant l'accent sur les spécificités des territoires ruraux marocains. Elle analyse les incidences de la promotion des produits locaux sur la justice spatiale de genre, en mobilisant des approches théoriques issues de la géographie, mais aussi de la philosophie et des études de genre. L'objectif principal est d'identifier les mécanismes de la justice spatiale de genre et de proposer des pistes d'action concrètes et coconstruites pour le renforcement de cette justice. Pour ce faire, une approche qualitative humaniste et comparative a été adoptée, combinant des entretiens semi-directifs, des groupes de discussions et des observations liées à la valorisation de deux différents territoires et produits (le fromage de chèvre de Chefchaouen et les plantes aromatiques et médicinales de Tétouan).

Les résultats montrent que les produits locaux fournissent des outils susceptibles de renforcer la justice spatiale de genre, comme les coopératives, mais que toutes les femmes n'en bénéficient pas de manière équitable. Malgré les effets positifs de certaines coopératives, de nombreuses femmes rencontrent encore des injustices, que nous avons analysées à partir de trois échelles territoriales : le ménage, la filière agricole et le territoire. Au sein des ménages, la répartition sexualisée des tâches se fait au détriment de l'accès des femmes aux biens premiers et aux capacités. Au niveau agricole, la place des femmes change d'une filière à l'autre, voire d'une coopérative à l'autre. Au niveau des territoires, les hommes sont considérés comme supérieurs. Cette situation justifie la nécessité d'adopter une démarche holistique et intégrée, tenant compte des différents volets de la vie des femmes et des différentes échelles territoriales dans lesquelles elles sont impliquées.

Au niveau théorique, cette thèse contribue à enrichir les débats sur la justice, en proposant un cadre conceptuel intégré et en introduisant le concept de justice spatiale de genre. Au niveau pratique, elle offre une base d'analyse et des outils opérationnels susceptibles d'améliorer l'action des acteurs de développement. Elle propose également des pistes d'actions susceptibles de renforcer la justice spatiale de genre, en s'appuyant sur une démarche ascendante et participative.

**Mots clés :**

Justice sociale, justice spatiale, genre, biens premiers, capacités, produits locaux, coopératives, développement territorial, analyse qualitative, Maroc rural.

## **Abstract**

Despite their crucial contribution to territorial development, rural women still suffer from the subjection of rural spaces, where they face double discrimination: on the one hand, because of their gender, and on the other hand, because of their living space. Many rural women are divided between domestic and agricultural work. Although their activities are essential, they are rarely valued and recognized as productive work, which limits the positive socio-economic impacts on their situation.

In this context, our thesis explores the social and spatial dynamics of gender justice, focusing on the specificities of Moroccan rural territories. It offers an intersectional analysis of the impact of the promotion of local products on spatial gender justice, mobilizing theoretical approaches from geography philosophy and gender studies. The main objective is to identify the mechanisms of spatial gender justice and to propose concrete and co-constructed action plans to strengthen this justice. A humanistic and comparative qualitative approach was adopted, combining semi-structured interviews, focus groups and observations related to promoting two territories and products (Chefchaouen goat cheese and Tétouan aromatic and medicinal plants).

The results show that local products provide tools that can strengthen spatial gender justice, such as cooperatives, but that not all women benefit equally. Despite the positive effects of some cooperatives, many women still encounter injustices, which we have analyzed through three territorial scales: the household, the agricultural value chain and the territory. Within households, the division of labor is detrimental to women's access to primary goods and capabilities. In agriculture, women's position changes from one value chain to another, and even from one cooperative to another. At the territory level, men are considered superior. This situation justifies the need to adopt a holistic and integrated approach, considering the different dimensions of women's lives and the different territorial scales in which they are involved.

At the theoretical level, this thesis contributes to enriching debates on justice by proposing an integrated conceptual framework and introducing the concept of spatial gender justice. At the practical level, it offers an analytical basis and operational tools likely to improve the action of development actors. It also suggests action plans to strengthen spatial gender justice based on a bottom-up and participatory approach.

**Keywords :**

Social justice, spatial justice, gender, primary goods, capabilities, local products, cooperatives, territorial development, qualitative analysis, rural Morocco.

## ملخص

على الرغم من مساهمتهن الحاسمة في التنمية المحلية، لا تزال النساء القرويات يعانين من التمييز الاجتماعي و المالي في المناطق القروية، حيث يواجهن تمييزاً مزدوجاً : من ناحية بسبب جنسهن، ومن ناحية أخرى بسبب المناطق التي يقمن بها. تجمع العديد من النساء القرويات بين العمل المنزلي و الفلاحي، وعلى الرغم من أن أنشطتهن أساسية، إلا أنه نادراً ما يتم تقديرها والاعتراف بها كعمل منتج، مما يحد من التأثيرات الاجتماعية والاقتصادية الإيجابية على وضعهن.

في هذا السياق، تدرس أطروحتنا الديناميات الاجتماعية والمجالية للعدالة القائمة على النوع الاجتماعي، مع التركيز على خصوصيات المناطق القروية المغربية. وتحل تأثير تعزيز المنتجات المحلية على العدالة المجالية القائمة على النوع الاجتماعي، مستندةً إلى مقاربات نظرية من الجغرافيا والفلسفة ودراسات النوع الاجتماعي. الهدف الرئيسي لهذه الأطروحة هو تحديد آليات العدالة المجالية القائمة على النوع الاجتماعي واقتراح إجراءات لتعزيزها. ولتحقيق ذلك، تم اتباع منهج نوعي و مقارن يجمع بين المقابلات شبه المُنظمة ومجموعات التركيز واللاحظات المتعلقة بتطوير منطقين ومنتجين مختلفين (جين الماعز بشفشاون والنباتات العطرية والطبية بتطوان)

تُظهر النتائج أن المنتجات المحلية توفر آليات قادرة على تعزيز العدالة المجالية القائمة على النوع الاجتماعي، على غرار التعاونيات، إلا أن جميع النساء لا يستخدمن منها بشكل عادل. وعلى الرغم من التأثيرات الإيجابية لبعض التعاونيات، فإن العديد من النساء لا زلن يواجهن حالات ظلم قمنا بتحليلها من خلال ثلاثة مستويات : الأسر، القطاعات الزراعية، المجالات المحلية. على مستوى الأسر، يضر التقسيم الجنسي للعمل بقدرة النساء على التمتع بالحقوق والحربيات والقدرات الأساسية على المستوى فلاحي، يختلف وضع النساء من قطاع إلى آخر، و من تعاونية إلى أخرى. على المستوى الإقليمي، يُنظر إلى الرجال على أنهم في أعلى مكانة. ويبعد هذا الوضع ضرورة اعتماد نهج شامل ومتكمّل، يأخذ بعين الاعتبار الجوانب المختلفة لحياة النساء والنطاقات التي يشاركن فيها.

على المستوى النظري، تساهم هذه الأطروحة في إثراء النقاش حول العدالة من خلال اقتراح إطار مفاهيمي متكمّل وطرح مفهوم العدالة المجالية القائمة على النوع الاجتماعي. أما على المستوى العملي، فهي توفر إطاراً للتحليل وآليات قابلة لتحسين عمل الجهات الفاعلة في مجال التنمية. كما تقترح مجموعة من التدابير لتعزيز العدالة المجالية القائمة على النوع الاجتماعي، استناداً إلى نهج تصاعدي وشراكي.

## الكلمات المفتاحية

العدالة الاجتماعية، العدالة المجالية، النوع الاجتماعي، الحقوق والحربيات، القدرات الأساسية، المنتجات المحلية، التعاونيات، التنمية المحلية، التحليل النوعي، المغرب القروي



## Table des matières

<i>Remerciements</i> .....	<i>I</i>
<i>Résumé</i> .....	<i>III</i>
<i>Abstract</i> .....	<i>V</i>
<i>Table des matières</i> .....	<i>IX</i>
<i>Acronymes</i> .....	<i>XV</i>
<b><i>INTRODUCTION GÉNÉRALE</i></b> .....	<b><i>1</i></b>
<b><i>PARTIE I : CADRE THÉORIQUE DE LA RECHERCHE</i></b> .....	<b><i>8</i></b>
<i>Introduction</i> .....	<i>9</i>
<b><i>CHAPITRE 1 : CONCEPTS ET THÉORIES</i></b> .....	<b><i>11</i></b>
<b>1. De la justice sociale à la justice spatiale .....</b>	<b><i>11</i></b>
1.1. La justice sociale .....	11
1.1.1. L'égalité des ressources, un principe du post-welfarisme.....	13
1.1.2. L'égalité des opportunités, un principe du post-welfarisme .....	18
1.1.3. Notre appropriation du concept de justice sociale .....	26
1.2. La justice spatiale .....	28
1.2.1. La justice spatiale en recherche, montée d'intérêt .....	28
1.2.2. La justice spatiale en géographie, un sujet de réflexion.....	30
1.2.3. Notre appropriation du concept de justice spatiale .....	43
<b>2. La justice et le genre dans l'espace .....</b>	<b><i>45</i></b>
2.1. Le genre sous l'angle de trois paradigmes .....	45
2.1.1. Le paradigme constructiviste .....	45
2.1.2. Le paradigme matérialiste .....	46
2.1.3. Le paradigme intersectionnel .....	47
2.2. Le genre en géographie : une recherche anglo-saxonne structurée par trois courants théoriques .....	49
2.2.1. L'étude des minorités dans un contexte de domination masculine.....	50
2.2.2. L'étude des interrelations entre les hommes et les femmes .....	50

2.2.3. L'étude de genre selon une approche universaliste.....	51
2.3. La justice spatiale de genre : un nouveau concept .....	52
<b>Conclusion.....</b>	<b>55</b>
<b>PARTIE II : CADRE EMPIRIQUE DE LA RECHERCHE.....</b>	<b>56</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>57</b>
<b>CHAPITRE 2 : DESCRIPTION DE LA MÉTHODOLOGIE.....</b>	<b>59</b>
1. Un cadre de réflexion basé sur le paradigme interprétativiste .....	59
2. Un cadre d'analyse basé sur deux théories et trois échelles territoriales.....	61
2.1. Les ménages .....	61
2.2. Les filières agricoles.....	62
2.3. Les territoires.....	63
3. Une triangulation des méthodes qualitatives .....	65
3.1. Des méthodes qualitatives de collecte de données.....	65
3.2. Des méthodes qualitatives d'analyse de données.....	67
4. Une étude réalisée autour de deux produits et deux territoires .....	69
4.1. Présentation des territoires d'étude .....	70
4.1.1. La province de Chefchaouen .....	70
4.1.2. La province de Tétouan.....	71
4.2. Présentation des produits concernés.....	72
4.2.1. Le fromage de chèvre .....	72
4.2.2. Les plantes aromatiques et médicinales .....	73
<b>CHAPITRE 3 : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS .....</b>	<b>75</b>
1. Présentation des enquêtés.....	75
2. Fonctionnement et impacts des regroupements .....	80
2.1. Deux regroupements étudiés autour de la filière caprine .....	80
2.1.1. Des modes de fonctionnement différents .....	81
2.1.2. Des conditions de travail et de production différentes .....	83
2.1.3. Entre défis et réalisations .....	86
2.2. Trois regroupements étudiés autour de la filière des plantes .....	88
2.2.1. Certaines coopératives privilégiées par rapport à d'autres.....	89

2.2.2. Évolution des coopératives phares .....	93
2.3. Des impacts variés sur la population locale selon les filières .....	96
2.3.1. Faible reconnaissance des impacts des regroupements de fromage de chèvre	96
2.3.2. Reconnaissance des impacts des regroupements de plantes aromatiques et médicinales.....	98
2.4. Synthèse .....	100
<b>3. Formes d'injustice de genre dans les territoires.....</b>	<b>102</b>
3.1. Injustice dans les ménages .....	102
3.1.1. Sexualisation des tâches .....	102
3.1.2. Manque de temps chez les femmes .....	107
3.1.3. Domination masculine.....	109
3.2. Injustice dans les filières agricoles.....	113
3.2.1. Entre centralisation et partage de la décision .....	115
3.2.2. Sexualisation des tâches .....	116
3.2.3. Difficultés d'accès aux coopératives.....	126
3.2.4. Disparités des impacts sur la situation des femmes .....	128
3.3. Injustice dans les territoires.....	132
3.3.1. Caractéristiques et impacts de la culture locale .....	136
3.3.2. Isolement et disparités spatiales .....	138
3.3.3. Conditions de travail difficiles .....	138
3.3.4. Faible accès aux ressources et aux capacités .....	140
3.4. Synthèse .....	161
<b>4. Propositions d'actions pour améliorer la justice de genre .....</b>	<b>163</b>
4.1. Focus sur les filières agricoles .....	163
4.2. Focus sur les territoires .....	167
4.3. Synthèse .....	170
<b>CHAPITRE 4 : DISCUSSION DES RÉSULTATS.....</b>	<b>171</b>
<b>1. Les coopératives et le bricolage, entre idéal et réalité locale.....</b>	<b>171</b>
1.1. Filière de fromage de chèvre de Chefchaouen : une contribution au développement rural malgré le bricolage .....	172
1.1.1. Trois figures de bricolage coopératif .....	172
1.1.2. Le bricolage coopératif en faveur du développement rural.....	175
1.2. Filière des plantes aromatiques et médicinales : un moindre bricolage .....	178

1.3. Synthèse .....	179
<b>2. Les coopératives, un outil de développement de la justice spatiale de genre.....</b>	<b>180</b>
2.1. Focus sur la justice sociale et le genre : opportunités et limites .....	180
2.1.1. Une démocratie variable.....	180
2.1.2. Un accès aux biens premiers et aux capacités à renforcer .....	181
2.2. Focus sur l'espace et le genre : opportunités et limites .....	182
2.2.1. Un rôle clé dans la valorisation des spécificités territoriales et des savoir-faire féminins malgré les difficultés .....	182
2.2.2. Les enjeux de contribution des coopératives à l'aménagement de l'espace au profit des femmes .....	183
2.3. Synthèse .....	184
<b>3. Quatre driving forces pour améliorer la justice spatiale de genre dans les territoires.....</b>	<b>186</b>
3.1. Culture locale .....	188
3.1.1. Situation actuelle .....	188
3.1.2. Scénario permettant d'améliorer la justice .....	189
3.1.3. Exemples d'actions à mettre en place .....	189
3.2. Organisation agricole .....	190
3.2.1. Situation actuelle .....	190
3.2.2. Scénario permettant d'améliorer la justice .....	192
3.2.3. Exemples d'actions à mettre en place .....	193
3.3. Accès aux droits et aux capacités .....	195
3.3.1. Situation actuelle .....	195
3.3.2. Scénario permettant d'améliorer la justice .....	196
3.3.3. Exemples d'actions à mettre en place .....	196
3.4. Organisation territoriale .....	198
3.4.1. Situation actuelle .....	198
3.4.2. Scénario permettant d'améliorer la justice .....	199
3.4.3. Exemples d'actions à mettre en place .....	200
3.5. Synthèse .....	201
<b>4. La justice spatiale de genre : une discussion des résultats à travers le cadre conceptuel.....</b>	<b>202</b>
4.1. Focus sur les biens premiers et les capacités .....	202

4.1.1. Rappel du cadre théorique.....	202
4.1.2. Confrontation aux résultats empiriques.....	203
4.2. Focus sur les spécificités territoriales.....	217
4.2.1. Rappel du cadre théorique.....	217
4.2.2. Confrontation aux résultats empiriques.....	217
4.3. Synthèse .....	220
<i>Conclusion</i> .....	222
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE</b> .....	224
<b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b> .....	232
<b>ANNEXES</b> .....	248
<b>I. Annexe 1 : informations complémentaires sur les enquêtés.....</b>	249
<b>II. Annexe 2 : tableau de l'accès des femmes aux ressources et aux capacités de base à Chefchaouen et à Tétouan .....</b>	255
<b>III. Annexe 3 : article - Les coopératives au Maroc, entre bricolage et développement rural : le cas des regroupements de fromage de chèvre de Chefchaouen .....</b>	257



## **Acronymes**

ABD	Accumulation By Dispossession
ANOC	Association Nationale des Éleveurs Ovins et Caprins
DPA	Direction Provinciale de l'Agriculture
IGP	Indication Géographique Protégée
INDH	Initiative Nationale de Développement Humain
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études
ONSSA	Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires
OIT	Organisation Internationale du Travail
PMV	Plan Maroc Vert
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RTTC	Right To The City



# **INTRODUCTION**

# **GÉNÉRALE**



En 1945, la charte des Nations Unies a reconnu, dans son préambule, le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes et énoncé, dans l'article 55, que le respect des droits humains suppose l'absence de discrimination y compris à raison du sexe (ONU, 1945). Ce sujet de l'égalité a pris une ampleur majeure dans les années 1970 avec le lancement de l'année internationale de la femme en 1975, afin de renforcer les actions nécessaires à la promotion de la condition de la femme. Cette année a connu l'organisation de la première conférence mondiale sur les femmes, et a été suivie par la décennie des Nations Unies pour les femmes (1976-1985). En 1979, la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) a été adoptée par l'Assemblée générale. Elle a permis d'établir un cadre juridique international pour l'égalité des sexes, en définissant les formes de discrimination à l'égard des femmes et en incitant les États à les éliminer et à promouvoir l'égalité des droits des femmes et des filles (De Haan, 2010; ONU, 1979). Les Nations Unies ont organisé trois autres conférences mondiales sur les femmes en 1980, en 1985 et en 1995. Cette dernière conférence a permis l'adoption par consensus d'une déclaration et d'un programme d'action traitant une diversité de domaines d'action pour les femmes et reconnaissant la diversité de leurs expériences (Druelle, 2004). Bien que des avancées pour les droits des femmes ont été enregistrées grâce aux engagements internationaux, les inégalités de genre persistent encore, 30 ans après la quatrième conférence mondiale sur les femmes. Aucun des indicateurs ou sous-indicateurs de l'objectif de développement durable n°5, relatif à l'égalité entre les hommes et les femmes, n'a été atteint (ONU, 2024).

Au Maroc, la question de l'égalité entre les sexes a émergé dans le débat public durant les années 1990, grâce à la mobilisation du mouvement féministe depuis la fin des années 1980. Après trois tentatives vouées à l'échec, le code du statut personnel, élaboré en 1958, a été réformé en 1993 par le roi Hassan II. Cette réforme a participé à la désacralisation du code et modifié certaines de ses dispositions sans bouleverser sa philosophie patriarcale (ex. suppression du mariage sous contrainte, soumission de la polygamie et de la répudiation à l'autorisation du juge, simplification de l'octroi de la garde des enfants à la mère après un divorce). En 2004, une nouvelle réforme du code de la famille a été affirmée par le roi Mohamed VI, qui soutient l'égalité entre les sexes. Ce code promeut l'égalité et la coresponsabilité des époux (Zirari, 2010). En 2011, le principe d'égalité entre hommes et femmes a été institué dans la constitution. Dans ce sens, le Maroc a pris d'autres mesures visant la lutte contre la discrimination et les violences faites aux femmes, l'amélioration de leur accès aux postes de

responsabilité, de leur participation à la vie économique et de leur représentativité politique. Cependant, de nombreuses discriminations persistent à l'égard des femmes, et surtout les femmes rurales, qui rencontrent plus de difficultés d'accès aux droits de base. Elles sont plus désavantagées en matière d'alphanétisation, de scolarisation, de santé, de pauvreté, d'emploi et de revenu (Alaoui, al., 2012).

Malgré leurs contributions cruciales au développement territorial, les femmes rurales subissent encore la sujexion du Maroc rural, des représentations et des normes traditionnelles, entretenant leur subordination par rapport aux hommes. Ces femmes sont confrontées à une double discrimination : d'une part en raison de leur sexe, et d'autre part en raison de leur espace de vie. De nombreuses femmes rurales sont partagées entre le travail domestique et agricole. Cependant, et bien qu'elles participent à différentes activités (préparation des sols, plantation, récolte, transformation, élevage, commercialisation, etc.), elles sont souvent perçues comme des aides aux hommes, qui ont le pouvoir décisionnel au niveau du foyer et de l'exploitation agricole. Autrement dit, les activités réalisées par les femmes, bien qu'essentielles, sont rarement valorisées et reconnues comme un travail productif. Cette situation limite les retombées socio-économiques positives sur leur situation et pourrait ainsi être considérée comme une injustice.

Les projets visant la promotion des droits des femmes et le développement de leurs situations mettent souvent en avant le concept d'égalité, qui s'inscrit dans une perspective universelle. Cette universalité garantit le droit de tous les individus d'être traités de façon égale, au-delà de leurs différences. Elle est illustrée dans les documents relatifs aux droits humaines par des termes comme « tous les êtres humains », « toute personne » ou « quiconque » (Lochak, 2010). De notre côté, nous nous concentrons sur la justice, qui peut être interprétée de manière plus subjective, selon les contextes culturels, sociaux ou économiques et qui peut être instaurée à travers la création des inégalités. Plus précisément, nous interrogeons la justice en lien avec l'espace et le genre.

Dans notre analyse, nous mettons l'accent sur la valorisation des produits locaux, qui occupent une place importante dans les projets de développement rural au Maroc et qui sont promus par les stratégies agricoles visant, entre autres, la lutte contre la pauvreté rurale à partir de la modernisation solidaire de la petite agriculture et du développement des coopératives agricoles. Les spécificités des territoires ruraux sont des atouts pour le développement territorial,

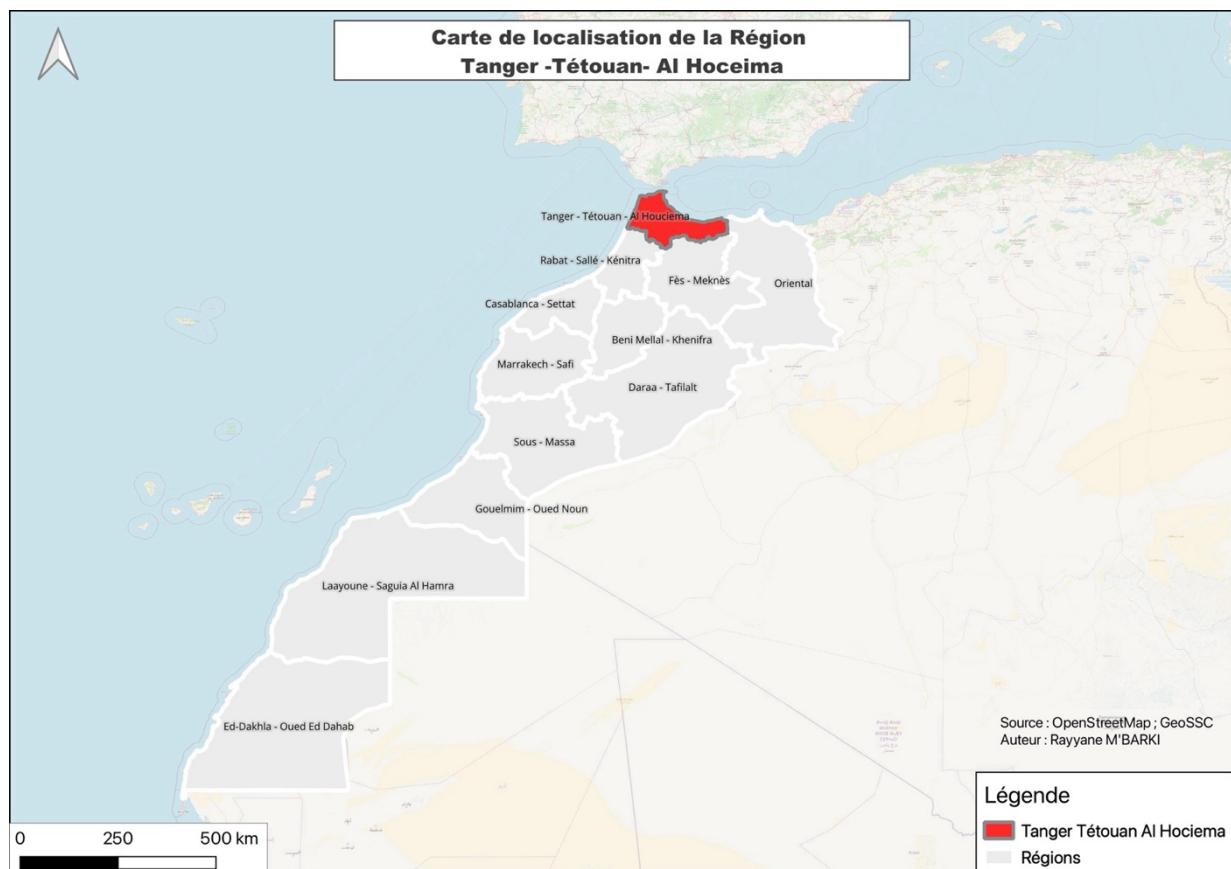
notamment grâce aux femmes, qui détiennent et conservent les savoir-faire nécessaires à la fabrication des produits locaux et participent à la transmission d'un patrimoine alimentaire et identitaire. Toutefois, l'un des risques serait que ces femmes contribuent à la valorisation des territoires sans que cela ne se répercute positivement sur leur statut social et économique. Dans ce contexte, notre thèse analyse la promotion des produits locaux et ses incidences sur la justice spatiale de genre. Plus précisément, elle cherche à répondre aux questions suivantes :

- Quelles caractéristiques de l'organisation des filières de produits locaux influencent la justice spatiale de genre et inversement ?
- Quels sont les outils existants ou à créer dans les territoires ruraux pour améliorer cette justice ?

Notre recherche s'inscrit principalement dans le champ de la géographie, tout en mobilisant des approches interdisciplinaires issues, entre autres, de la philosophie et des études de genre. Cela permet d'enrichir la compréhension des enjeux de justice sociale et spatiale en croisant les échelles d'analyse. L'articulation de l'approche spatiale avec d'autres approches conceptuelles facilite la réalisation d'une analyse intersectionnelle et l'ouverture de nouvelles perspectives. Sur le plan théorique, cette thèse ambitionne d'enrichir la littérature sur la justice, en introduisant le nouveau concept de justice spatiale de genre. Sur le plan pratique, elle a un potentiel d'impact, car, elle offre des pistes d'action concrètes et coconstruites pour l'amélioration de la justice. Les analyses proposées peuvent favoriser le développement territorial, en servant de base à l'élaboration de politiques territoriales plus justes, en offrant des outils conceptuels et méthodologiques aux acteurs locaux, et en proposant des connaissances qui peuvent être intégrées dans les programmes de formation, pour former des acteurs sensibilisés aux enjeux de la justice spatiale de genre.

Afin de répondre à ces objectifs, une approche qualitative humaniste et comparative a été adoptée. D'un côté, l'approche qualitative nous a permis d'explorer en profondeur les significations données par les enquêtés à leurs expériences et à leurs interactions avec les territoires étudiés, grâce à la triangulation de trois méthodes de collecte de données complémentaires (observation, entretiens semi-directifs, groupes de discussions). De l'autre, la comparaison de deux différents produits et territoires permet la génération de connaissances plus globales et plus nuancées. Nous avons travaillé sur le fromage de chèvre de Chefchaouen et les plantes aromatiques et médicinales de Tétouan. Ces deux filières occupent une place

importante au niveau de la Région Tanger Tétouan Al Hoceima (Carte 1) et les savoir-faire liés à leur production ont été conservés depuis plusieurs années par les femmes rurales.



*Carte 1 : carte de localisation de la Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima*

Cette thèse est organisée en deux parties consacrées respectivement aux cadres théoriques et empiriques de la recherche, et subdivisées en quatre chapitres structurés comme suit :

- Chapitre 1 : cadres théoriques et conceptuels

Le premier chapitre pose les bases théoriques et conceptuelles de la recherche, qui concernent la justice sociale, la justice spatiale et le genre. Cette exploration permet l'introduction du concept de justice spatiale de genre, pour une meilleure compréhension du genre en lien avec l'espace et la justice, à la lumière des défis contemporains.

- Chapitre 2 : méthodologie de la recherche

Le deuxième chapitre détaille la démarche méthodologique adoptée pour collecter et analyser les données. Il commence par la présentation du paradigme interprétativiste sur lequel s'appuie notre cadre de réflexion et par la justification du choix de l'approche qualitative et comparative. Les méthodes de collecte et d'analyse des données sont également décrites et les territoires d'étude sont présentés.

- Chapitre 3 : présentation des résultats empiriques

Le troisième chapitre expose les résultats de l'étude de terrain réalisée, tout en les illustrant par des témoignages, des citations et des données visuelles. Il commence par la présentation des participants, des regroupements étudiés et de leurs impacts socio-économiques, avant de passer aux formes d'injustice de genre qui sont présentées à partir des trois échelles territoriales identifiées par le modèle d'analyse : le ménage, la filière agricole et le territoire. Les propositions formulées par les participants pour améliorer la justice spatiale de genre sont également présentées avec objectivité et transparence.

- Chapitre 4 : discussion des résultats

Le dernier chapitre analyse et interprète les résultats empiriques, en les mettant en perspective avec les cadres théoriques mobilisés et le modèle d'analyse construit dans les étapes antérieures. Des recommandations pour le renforcement de la justice spatiale de genre sont également présentées.

En définitive, cette thèse aspire à contribuer à une meilleure compréhension des dynamiques complexes de la justice spatiale de genre. Elle permet d'identifier les mécanismes d'injustice subie par les femmes rurales, et principalement les actrices des produits locaux, en libérant la parole d'une diversité d'acteurs, puis de coconstruire des actions susceptibles d'améliorer la justice spatiale genre, sur la base d'une analyse de la répartition des ressources et des capacités. La pertinence de cette recherche réside non seulement dans sa capacité à décrire les mécanismes d'injustice et à mobiliser une approche ascendante pour proposer des pistes de réflexion coconstruites, mais aussi dans sa volonté de contribuer à une prise de conscience collective, nécessaire au changement positif. Elle ambitionne à enrichir la réflexion scientifique globale tout en prenant en considération les spécificités locales des territoires étudiés.

Le cadre conceptuel, fondé sur des théories solides et reconnues à l'échelle mondiale, peut être applicable à grande échelle, tout en offrant une certaine souplesse pour s'adapter aux spécificités territoriales sans en compromettre les fondements. De leur côté, les résultats empiriques reflètent des phénomènes contextuels probables dans des conditions similaires et non des vérités universelles. Malgré l'adoption d'une approche comparative, les résultats sont fortement influencés par les spécificités des territoires étudiés. Il serait ainsi difficile de les transférer sans adaptation à d'autres territoires aux contextes économiques, sociaux et culturels différents.

**PARTIE I : CADRE  
THÉORIQUE DE LA  
RECHERCHE**



## Introduction

*« C'est à dessein qu'évoquant des souvenirs d'enfance je nomme l'injuste et non le juste... Notre première entrée dans la région du droit n'a-t-elle pas été marquée par le cri : c'est injuste ! Ce cri est celui de l'indignation, dont la perspicacité est parfois confondante, mesurée à l'aune des hésitations d'adultes sommés de se prononcer sur le juste en termes positifs»* (Ricoeur, 1995).

Le cri d'indignation spontané relatif au sentiment d'injustice représente souvent la première interaction des individus avec le concept de justice. Ressentir une injustice peut être naturel, instinctif et immédiat, ce qui facilite son identification et son expression, y compris chez les enfants, pour dénoncer une situation défavorable et susciter un changement. En revanche, la définition de la justice est beaucoup plus difficile, car, elle repose sur des concepts complexes qui demandent une réflexion et une analyse développées. Cette définition est pour autant essentielle pour éclairer les individus sur les principes fondamentaux de la justice, leur permettre de dépasser leurs intérêts individuels, de mobiliser leur responsabilité et d'évaluer leurs sentiments, en s'appuyant sur un cadre objectif, car, ce qui est légitime à titre individuel ne l'est pas forcément à titre collectif (Guienne, 2001).

Dans cette première partie, nous présentons les principales théories relatives au concept de la justice sociale, tout en faisant le lien avec l'espace et le genre. D'un côté, la justice sociale ne peut pas être envisagée en dehors d'un espace déterminé qui l'influence et qui permet sa concrétisation. De l'autre, notre analyse sera concentrée sur les femmes, qui subissent encore des injustices et des discriminations, liées à leurs traits biologiques, catégorisées par les normes et les attentes sociales vis-à-vis des hommes et des femmes. Nous explorons les concepts clés et les théories principales qui permettront de structurer notre réflexion sur la justice spatiale de genre, tout en posant les bases d'analyse qui guideront l'approche empirique de la deuxième partie.

Cette section se déploie en trois phases. La première étape est consacrée à une exploration des principes de la justice sociale et spatiale. En mettant l'accent sur les théories post-welfaristes de la justice sociale et sur l'approche géographique de la justice spatiale, nous cherchons à cerner les principes de justice, tant au niveau philosophique que territorial. La seconde étape se concentre sur le genre et ses interactions avec la justice et l'espace. Après une exploration du concept de genre et de son évolution, nous introduisons un nouveau concept, celui de justice spatiale de genre, pour proposer une lecture intersectionnelle. La dernière étape est consacrée au cadre théorique et méthodologique qui soutient notre analyse empirique, et qui s'appuie sur deux théories et trois échelles territoriales.

# **CHAPITRE 1 : CONCEPTS ET THÉORIES**

Ce chapitre se concentre sur les fondements théoriques et conceptuels nécessaires pour appréhender les questions relatives à la justice spatiale de genre, en mettant l'accent sur les concepts de justice sociale, de justice spatiale et de genre. Ce cadrage théorique permet d'établir par la suite le cadre analytique sur lequel s'appuiera notre étude empirique.

## **1. De la justice sociale à la justice spatiale**

### **1.1. La justice sociale**

La justice sociale représente un thème central de la recherche et des débats autour des politiques publiques destinées à l'amélioration des conditions de vie. Le concept de justice a été traité par plusieurs penseurs ayant proposé des théories facilitant la compréhension des enjeux locaux et guidant l'action en termes de développement territorial. Au vu de l'impossible exhaustivité, nous nous concentrerons dans le cadre de cette thèse sur quelques théories post-welfaristes (Arneson, 1989; Dworkin, 1981, 2000; Fleurbaey, 2001, 2001; Nussbaum, 2008, 2012; Rawls, 1987, 2009; Roemer, 1993, 1996, 1998; Sen, 2010).

Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, la justice d'une action était liée au bien-être qu'elle procurait aux individus. L'utilitarisme est un courant philosophique qui fait de l'utilité le seul critère de moralité, soit le principe de toutes les valeurs et les actions. Il considère qu'une société est juste quand elle recherche le plus grand bonheur pour le plus grand nombre d'individus, soit à maximiser la somme des utilités des individus. L'interprétation du concept d'utilité a évolué au fil des années. Pour évaluer ce bien-être, Hum, Benthan et Mill se sont appuyés sur la somme des plaisirs et des peines individuelles (Leseur, 2005).

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le welfarisme a été élaboré par Benthan qui s'inspira des philosophes des Lumières (Claude-Adrien Helvétius, David Hume...). Les approches welfaristes représentent une extension de l'utilitarisme. Jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, elles se basaient sur les utilités et les préférences individuelles pour évaluer le bien-être collectif. Le welfarisme vise la maximisation des plaisirs et la minimisation des peines individuelles. Il lie le caractère juste d'une action et d'une politique au bien-être qu'elles procurent aux individus, tout en évitant les comparaisons interpersonnelles d'utilité et en se limitant aux préférences

ordinales et à la recherche unanimiste d'un Optimum de Pareto<sup>1</sup> (Baujard, 2022; Gamel, 2012; Leseur, 2005). Autrement dit, le welfarisme considère qu'une action est juste si elle participe à l'amélioration du bien-être général, sans comparer le bien-être d'une personne par rapport à une autre, ce qui permet de respecter les individualités et d'éviter le jugement et la hiérarchisation des besoins et des expériences.

L'approche welfariste a été critiquée par de nombreux penseurs vu la non intégration de l'idée de responsabilité individuelle. Rawls considère que l'utilitarisme détache les individus de leurs qualités morales en reflétant uniquement le bien-être subjectif. Il ajoute que la satisfaction globale ou moyenne de la société peut être garantie par le sacrifice de certains (considérés comme un moyen) au profit des autres (considérés comme une fin). De son côté, Dworkin oppose au welfarisme l'argument des goûts dispendieux (Dworkin, 2000). Sen adhère à la position de Dworkin et considère que l'utilitarisme peut renvoyer à une image déformée du bien-être et ignorer ses facteurs objectifs (liberté, santé...), alors que le bien-être ne se limite pas aux plaisirs et aux préférences qui s'adaptent au contexte et aux capacités de chacun (Clément, Serra, 2001; Forsé, 2006; Spitz, 2011).

Pour combler les lacunes du welfarisme classique, le post-welfarisme a été initié en 1971 par Rawls. Ce courant égalitariste considère que les individus sont égaux par leur nature et sont différents par leurs caractéristiques. Il refuse l'irréductibilité du bien au bien-être subjectif et reconnaît l'autonomie des individus ainsi que leur part de responsabilité dans les choix de méthodes d'utilisation des ressources, dans l'élaboration de leurs préférences et dans les résultats qu'ils obtiennent à travers leurs efforts (Clément, Serra, 2001; Leseur, 2005; Maguain, 2002).

La justice sociale a fait l'objet d'autres approches. Certaines théories sont fondées sur des conceptions intuitives. C'est le cas de la théorie de l'équité en environnement économique qui a été développée par des économistes soucieux de l'intégration d'une perspective de justice. Elle se fonde sur l'efficacité économique parétienne (*Optimum de Pareto*) et permet de définir des règles de distribution juste à partir de quelques axiomes acceptables intuitivement, soit l'impartialité, la solidarité, l'équité, l'efficacité minimale et la cohérence (Leseur, 2005; Maniquet, 1999). De leur côté, les théories libertariennes font référence à un courant développé

---

<sup>1</sup> L'Optimum de Pareto désigne que la situation d'un individu ne peut pas être améliorée sans détériorer celle d'au moins une autre personne. Elle est le fruit d'une combinaison de stratégies telle qu'il est impossible d'en trouver une autre qui donne plus de bien-être à tous les individus.

par Locke qui place la liberté de l'individu, y compris la liberté d'échange au centre de tout système et qui défend le libre exercice des droits de propriété absolue, que chacun a sur son corps, son travail et ses objets (Locke, 1984). La justice libertarienne est une justice procédurale qui se base sur les principes de justice pour assurer la distribution initiale et qui ne tient pas compte des talents, de l'effort et de la responsabilité des individus. Nozick propose trois principes de justice qui respectent les droits de propriétés individuelles : l'appropriation originelle<sup>2</sup> ; le transfert<sup>3</sup> ; la réparation<sup>4</sup> (Leseur, 2005; Nozick, 1988).

Dans le cadre du post-welfarisme, deux courants ont vu le jour : l'égalité des ressources et l'égalité des opportunités.

### **1.1.1. L'égalité des ressources, un principe du post-welfarisme**

#### **1.1.1.1. L'égalité des biens premiers de Rawls**

Le philosophe Rawls défend une position libérale de la justice comme équité. Il affirme le primat du juste sur le bien en précisant que l'allégeance des citoyens à leurs institutions communes repose sur un accord autour de ce qui est juste et non autour de la conception du bien qui est personnelle. La pensée de Rawls s'inscrit dans le sillage du contractualisme de Hobbes, Locke et Rousseau<sup>5</sup> (Fontaine, 2010). Elle est fondée sur un contrat social qui s'appuie sur deux principes publics essentiels au développement d'une *société bien ordonnée*, acceptés par les citoyens et pris en compte par les institutions dans leurs projets (Leseur, 2005; Maniquet, 1999) :

- L'égale liberté : tous les individus ont un droit égal aux libertés de base, nécessaires au développement de leur capacité de choix d'une conception du bien, à la préservation de leur intégrité et au développement de leurs capacités ;

---

<sup>2</sup> Chaque individu peut s'approprier une chose qui n'appartenait à personne, tant que cela ne diminue pas le bien-être des autres.

<sup>3</sup> Chaque individu peut devenir le propriétaire d'une chose suite à un échange volontaire et consenti avec l'ancien propriétaire.

<sup>4</sup> En cas d'ancienne injustice, il faut envisager des procédures de corrections pour rétablir une répartition juste des biens.

<sup>5</sup> Le contractualisme est un courant philosophique, selon lequel toute société est fondée sur un contrat social accepté par les individus qui la composent. Il est théorisé par trois principaux philosophes : Hobbes, Locke et Rousseau. Pour Hobbes, l'État établit à travers un contrat social la paix et la sécurité, en échange desquelles les individus renoncent à une grande partie de leur liberté. Dans ce cas, la légitimité de l'autorité repose sur la protection qu'elle apporte. Pour Locke, l'État protège les droits individuels comme la liberté et la propriété. De son côté, Rousseau, introduit la notion de "volonté générale" comme moyen d'exprimer l'intérêt collectif. Il considère que le contrat social est un pacte démocratique qui engage les individus à abandonner leurs intérêts privés au profit de l'intérêt général.

- Le second principe ne porte pas de nom particulier et se compose de deux volets : a) L'égalité des chances permet de corriger l'impact du milieu social de naissance, en accordant à tous une chance égale de réaliser les objectifs, d'atteindre les positions sociales souhaitées et d'avoir les mêmes opportunités pour réussir dans la vie. b) La différence ou le maximin maintient les inégalités socio-économiques au profit des plus défavorisés.

Le premier principe a la priorité sur le second de sorte que les libertés de base doivent être garanties à tous et qu'aucune réduction des inégalités ne peut se faire au prix de la restriction des libertés. Le principe d'égalité des chances a la priorité sur le principe de différence dans la mesure où, par exemple, une différence de revenus sera considérée comme juste si personne n'est désavantagé pour des raisons arbitraires (race, sexe, origine sociale ...) (Gamel, 2012; Kymlicka, 1999; Rawls, 2009). En revanche, si certaines personnes ont plus de chances dès le départ (par exemple, parce qu'elles sont nées dans une famille riche), la différence de revenus sera injuste, car elle reflétera les priviléges de naissance, plutôt que le mérite. Une fois que l'égalité des chances est assurée, des inégalités peuvent être acceptées si elles améliorent la situation des plus défavorisés.

L'atteinte d'un accord sur ces principes nécessite un travail d'argumentation et de délibération entre des individus libres, égaux et rationnels qui en tirent bénéfice et qui participent aux charges communes. Ce travail se fait sous voile d'ignorance<sup>6</sup> pour permettre l'identification des biens essentiels à chacun quels que soit son statut et ses propres intérêts (Leseur, 2005; Rawls, 2009; Spitz, 2011).

Rawls lie le bien-être des individus aux biens premiers, soit aux conditions et aux moyens dont ils disposent, qui leur permettent de réaliser leur plan de vie et qui influencent leur bien-être individuel malgré la différence de leurs fins ultimes (Clément, Serra, 2001; Leseur, 2005; Rawls, 1993, 2009). Ce philosophe libéral ne défend pas l'égalité des revenus et/ou des richesses. Il appelle à des inégalités justes et incitatives qui permettraient aux plus riches de produire plus de richesses à partager avec les plus pauvres, et aux plus talentueux d'avancer et de contribuer davantage à l'intérêt général (Gamel, 2012). Par ailleurs, il affirme la responsabilité partagée entre l'État et les individus. L'État est responsable du partage équitable

---

<sup>6</sup> Une position imaginaire dans laquelle les membres de la société à construire et ayant chacun sa propre conception du bien réfléchissent aux principes organisateurs de la société future dans l'ignorance de la place qu'ils auraient et de leurs capacités naturelles (talents et handicaps).

des richesses et des biens premiers, et les individus sont responsables sur leurs préférences et leurs choix ainsi que sur la réalisation de leurs fins (Fleurbaey, 1996).

Les biens sont répartis en cinq grandes catégories interdépendantes (tableau 1) : les libertés de base ; la liberté de circulation et le libre choix de son occupation ; les pouvoirs et les prérogatives liés positions de responsabilité ; les revenus et la richesse ; les bases sociales du respect de soi (Rawls, 2009).

*Tableau 1 : biens premiers de John Rawls*

<b>Libertés de base</b>	<b>Liberté de pensée et de conscience</b>	Former et exprimer ses idées, ses croyances et ses opinions
	<b>Liberté d'association</b>	Se regrouper pour poursuivre des intérêts communes
	<b>Intégrité personnelle</b>	Se déplacer, se protéger contre les agressions physiques, avoir des satisfactions sexuelles et faire des choix reproductifs
	<b>Liberté politique</b>	Voter, participer à des processus démocratiques et exercer des fonctions publiques.
<b>Liberté de circulation et de choix de son occupation</b>	<b>Liberté de mouvement</b>	Se déplacer dans un territoire, le quitter et y revenir
	<b>Choix de l'occupation</b>	Choisir son métier ou son rôle dans la société selon ses capacités et préférences
<b>Pouvoirs et prérogatives liés aux positions de responsabilité</b>	<b>Accès équitable aux positions de responsabilité</b>	Assurer que les hautes fonctions dans les institutions politiques, économiques et sociales soient ouvertes à tous, selon des conditions d'égalité des chances
<b>Revenus et richesses</b>	<b>Revenu</b>	Ressources régulières qui permettent de subvenir aux besoins essentiels
	<b>Richesse</b>	Cumul du revenu et du patrimoine qui offrent une sécurité économique et des opportunités à long terme

<b>Bases sociales du respect de soi</b>	<b>Respect de soi</b>	Avoir confiance en soi et se sentir reconnu, valorisé, et intégré dans la société
---	-----------------------	---

Si la théorie rawlsienne est une référence sur les questions de la justice, cinq principales critiques lui ont été adressées :

1/ Sen (2010) critique la concentration de Rawls sur les biens premiers sous prétexte que l'égalité des biens ne garantit pas l'égalité des capacités. D'un côté, la liste des biens premiers nécessaires pour se réaliser change d'une personne à l'autre. De l'autre, les individus ont des capacités inégales d'utilisation des biens pour atteindre leurs objectifs (Maguain, 2002).

2/ Sen s'oppose au contrat social. Il considère que les institutions choisies à travers les principes de justice ne permettent pas de vérifier si elles produisent les résultats attendus, puisqu'elles ne se concentrent pas sur les vies réelles des individus et sur leurs comportements effectifs (Fontaine, 2010; Sen, 2010).

3/ Nozick défend l'État minimal et s'oppose à son intervention dans la régulation des activités humaines. Il reproche à Rawls de considérer les individus comme des moyens pour servir les fins d'autres personnes plutôt que des fins en soi. Selon ce philosophe libéral, le principe de différence est immoral puisqu'il viole les libertés individuelles et les droits fondamentaux (surtout le droit de propriété). Il considère qu'en imposant à certains individus de partager ce qui leur appartient, l'État ne les respecte pas en tant que personnes morales, bafoue leur dignité, dénigre leur autonomie et leur nie la responsabilité première sur leurs actions (Nozick, 1988).

4/ De nombreux penseurs critiquent le voile d'ignorance. Sen considère que cette position prend son sens dans le cadre d'une approche transcendantale qui s'intéresse aux conditions abstraites de l'installation d'une société idéale (Kandil, 2014; Sen, 2006, 2010). Moreno-Ternero et Roemer remettent en question la pertinence de la procédure et mettent l'accent sur son caractère complexe et non prioritariste (Kandil, 2014; Moreno Ternero, Roemer, 2006). Scanlon et Barry revendentiquent une levée au moins partielle du voile pour améliorer les échanges et obtenir des résultats raisonnables (Barry, 1989; Kandil, 2014; Scanlon, 1982).

5/ Arneson émet des réserves sur la capacité des politiques distributives de prendre en compte les handicaps et de neutraliser totalement les différences de talents entre les individus. Par exemple, dans le domaine de l'éducation, les politiques gouvernementales ne peuvent pas compenser complètement les différences de talents innés entre les étudiants (Arneson, 1989; Maguain, 2002).

### 1.1.1.2. L'égalité des ressources combinées de Dworkin

Au même titre que Rawls, Dworkin a approuvé en 1981 l'importance de l'égalisation des ressources et de la responsabilité des individus sur leurs préférences et sur leurs choix d'utilisation des ressources. En plus de l'égalisation des ressources externes (échangeables), il veut égaliser les ressources internes (non échangeables), telles que les talents et les handicaps, le milieu familial et la carte génétique individuelle, à travers un test d'envie<sup>7</sup> et une assurance distinguant *l'option luck*<sup>8</sup> de *la brute luck*<sup>9</sup>. L'achat ou le rejet d'une assurance catastrophe est considéré comme un pari calculé. Les individus choisissent les manques de ressources internes contre lesquels ils veulent s'assurer ainsi que le montant des primes d'assurance. De son côté, la communauté compense en ressources externes ce qui ne relève pas des choix individuels à condition qu'il soit assuré (Dworkin, 1981, 2000; Leseur, 2005; Maguain, 2002; Sandbu, 2004).

Pour déterminer le montant d'une juste compensation, Dworkin propose de s'appuyer sur un voile d'ignorance qui empêche les individus de savoir les ressources qui leur seront attribuées et derrière lequel ils peuvent souscrire une assurance contre le mauvais sort (Roemer, 2017). En réalité, la distribution des ressources dans le cadre du système d'assurance virtuel de Dworkin ne se fait pas par des transferts directs. Les membres de la société payent un impôt et des transferts sont versés aux personnes défavorisées sous forme d'aides publiques (Maguain, 2002).

La théorie de Dworkin a été critiquée par Otsuka qui met l'accent sur le système d'assurance. Ce philosophe pense que l'égalité des chances d'assurer ne suffit pas pour transformer la brute

---

<sup>7</sup> Un système fictif de vente aux enchères de ressources externes dont l'équité est garantie par une égalité de ressources initiale, soit de pouvoir d'achat ex ante. Ainsi, personne n'envie le paquet de ressources acheté par un autre.

<sup>8</sup> Elle désigne la chance qui résulte de choix délibérés et qui est influencée par une prise de risque en toute connaissance de cause (ex. atteinte d'un cancer après plusieurs années de tabagisme).

<sup>9</sup> Elle fait référence aux circonstances ou événements qui sont hors du contrôle des individus et sans influence des choix individuels (ex. atteinte d'un cancer sans avoir eu des comportements à risque).

luck en option luck, tant que les prix d'assurance sont déraisonnables ou ne compensent pas entièrement les préjudices (quand il ne s'agit pas de possessions matérielles). Dans ces conditions, il recommande un transfert de ressources externes des valides aux invalides jusqu'à ce qu'aucun invalide ne préfère le paquet des ressources d'un valide et qu'aucun valide ne préfère celui d'un invalide (Dworkin, 1981, 2000; Leseur, 2005; Sandbu, 2004). Par ailleurs, le système d'assurance nécessite une grande sensibilisation dans les pays où les populations sont fortement touchées par la pauvreté et l'analphabétisme et où la priorisation nécessaire des domaines de dépenses inciterait les individus à répondre à leurs besoins présents plutôt qu'assurer l'avenir.

### **1.1.2. L'égalité des opportunités, un principe du post-welfarisme**

L'approche de l'égalité des opportunités, nommée également égalité du domaine de choix ou égalité des chances, s'intéresse aux possibilités des résultats plutôt qu'aux résultats atteints. Elle veut égaliser les chances de bien-être des individus à travers l'égalisation des possibilités de transformation des ressources disponibles en objectifs plutôt qu'à travers l'égalité des ressources. Par conséquent, elle compense ce qui ne relève pas de la responsabilité individuelle et non les faibles résultats obtenus suite à un faible effort. Cette responsabilité se limite à ce sur quoi les individus ont le contrôle (surtout les ressources) contrairement à ce qui est conditionné par l'environnement ou ce qui est lié aux capacités innées (talents ou handicaps) et qui doit être compensé par une réallocation de ressources externes (Clément, Serra, 2001; Otsuka, 2002).

#### **1.1.2.1. L'égalité des opportunités de bien-être d'Arneson**

En 1989, Arneson a utilisé la notion d'opportunité comme une base pour sa théorie de justice. Ce philosophe défend une approche subjective du bien-être qu'il mesure sur la base de l'utilité qui peut être atteinte. Bien que sa conception de justice se réfère aux préférences individuelles, elle ne vise pas l'égalisation de leur satisfaction. Arneson considère que les individus doivent avoir des gammes d'options équivalentes pour la satisfaction de leurs préférences hypothétiques rationnelles qui résultent d'une réflexion justifiée. Si le contenu des options change selon les différentes conceptions du bien, les possibilités d'atteindre le bien-être subjectif doivent être identiques (Arneson, 1989). Arneson place la responsabilité au cœur de son raisonnement et traite de la même manière le handicap de préférence et le handicap de capacité. Il considère ainsi que les goûts excessifs d'un individu doivent être compensés s'il n'en est pas responsable

contrairement aux handicaps de capacité issus de comportements risqués volontaires (Clément, 1997; Leseur, 2005).

La théorie d'Arneson a été critiquée par Leseur, qui met l'accent sur la contre-intuitivité de certaines conséquences (ex. non compensation du handicap d'un individu gravement blessé suite à un comportement volontaire risqué) et sur le manque de précision de la manière d'évaluer la responsabilité des individus quant à l'élaboration de leurs préférences et à l'importance de leurs handicaps.

### **1.1.2.2. L'égalité des capacités de Sen et de Nussbaum**

À la différence de Rawls qui s'intéresse aux ressources externes, Sen s'intéresse aux capacités qui renvoient à ce que ces biens permettent aux individus de faire ou d'être, et qui sont créées par une combinaison de capacités personnelles et des contextes social, économique et politique (Forsé, Parodi, 2014; Maguain, 2002; Nussbaum, 2012; Vialan, 2012). Les capacités désignent la liberté et la capacité réelle des individus à choisir leurs modes de vie et à atteindre leurs objectifs, en prenant en compte les conditions réelles de leurs contextes.

En 1981, Sen affirme dans son livre *Poverty and Famines* que les famines s'expliquent par un problème d'accès à la nourriture plutôt que par un manque de nourriture. Il considère que, dans une communauté, chaque individu possède des *endowments* (dotations) qu'il peut transformer en *entitlements* (paniers de biens), qui peuvent être échangés contre d'autres *entitlements*<sup>10</sup> (Bertin, 2005; Sen, 1981). Cette approche concentrée sur les ressources et sur la capacité des individus à se procurer de la nourriture a évolué au fil des années. En 1985, Sen affirme dans son livre *Commodities and Capabilities* que la pauvreté et la famine résultent de l'incapacité des individus à se procurer des moyens de contrôle sur leurs dotations. Cela signifie que la disposition des ressources ne permet pas toujours aux individus de vivre comme ils le veulent et que le problème consiste en l'incapacité de convertir les ressources en fins au vu des caractéristiques personnelles (physiques, mentales, sexuelles) ou liées à l'environnement social, économique et politique. Ces caractéristiques représentent, selon Sen, des fonctions d'utilisation qui permettent de convertir un panier de biens en accomplissements, soit en fonctionnements (Bertin, 2005). À partir de 1987, Sen a posé de façon claire et précise le cadre

---

<sup>10</sup> Exemple : une compétence peut permettre à un individu de gagner un revenu, qui lui permettra d'obtenir d'autres ressources.

conceptuel de l'évaluation du bien-être grâce aux capacités, ce qui lui a permis de repenser la pauvreté, l'inégalité et le développement. Cette approche a été démocratisée en 1990, suite à son étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) (Bertin, 2005). En mettant l'accent sur les capacités et les possibilités des individus de mener la vie qu'ils ont choisi selon leurs préférences, Sen a contribué au renouvellement de la construction des indicateurs du progrès économique. Il appelle à remplacer les critères d'évaluation orientés vers les moyens et concentrés sur les biens premiers (moyens d'existence), par des indicateurs directs de la qualité de vie, du bien-être et des libertés. Sen appelle à évaluer les moyens en fonction de ce qu'ils permettent aux individus de faire, en particulier d'augmenter leur capacité de les convertir en bien-vivre et d'atteindre leurs objectifs (Fontaine, 2010). En 1992, paraît *Inequality re-examined*, où Sen critique les approches welfaristes et rawlsiennes de l'inégalité sous prétexte qu'elles se contentent de viser la réduction des inégalités dans les dotations qui représentent des moyens d'accomplissement (Bertin, 2005; Sen, 1992).

Contrairement aux penseurs qui construisent un modèle théorique de la société juste dans un monde idéal, Sen évalue la justice à partir de la vie réelle des individus sans supposer qu'ils adopteront tous un comportement idéal. Il veut mettre en place une société moins injuste en luttant contre les grandes injustices. Sen s'attache à la pluralité des logiques de justice<sup>11</sup> et s'appuie sur le principe du spectateur impartial<sup>12</sup> de Smith qui demande la prise en compte du plus grand nombre possible des points de vue relevant d'une multitude d'expériences, pour tenir compte des préoccupations concrètes de la population cible sur le juste et l'injuste.

Sen établit le lien entre justice, démocratie et droits humains. D'un côté, il pense que la justice ne pourrait être instaurée que dans un système démocratique qui garantit la participation citoyenne et le débat public qui doit favoriser la participation du plus grand nombre d'individus, pour contribuer à la protection des plus vulnérables et à la reconnaissance de la diversité des

---

<sup>11</sup> Sen illustre la diversité des revendications par l'histoire de trois enfants qui se disputent autour d'une flûte. Anne la réclame sous prétexte qu'elle est la seule à savoir en jouer ; Bob au motif qu'il est le plus pauvre au point de n'avoir aucun jouet ; Carla parce qu'elle l'a fabriquée. Si les partisans des théories utilitaristes, égalitaristes et libertariennes plaideront pour différentes options selon leurs différents objectifs (épanouissement et bonheur / équité économique / droit de jouir des fruits du travail), Sen affirme qu'aucune institution ou procédure ne permettra de résoudre certains désaccords d'une façon universellement acceptée comme juste.

<sup>12</sup> La conscience morale individuelle qui réside dans le cœur de chacun, et qui le guide à distinguer le bien du mal. Cette position imaginaire permet à chacun de se mettre à la place d'un observateur neutre pour juger ses propres actes, en prenant du recul par rapport à ses intérêts et préférences.

identités individuelles. De l'autre, son idée de justice se base sur les droits humains qui offrent un cadre éthique et moral, susceptible de changer les mentalités citoyennes et institutionnelles (Fontaine, 2010; Sen, 2010).

Comme pour Sen, les capacités représentent le principal enjeu de justice sociale pour Nussbaum. Cette philosophe ne résume pas la vie au revenu et lie la dignité des individus et la qualité de vie à la possibilité de disposer du choix et au pouvoir d'être et d'agir. Elle distingue trois sortes de capacités (Lloyd-sherlock, 2002; Nussbaum, 2008, 2012) :

- Les capacités de base (ou innées) : possédées à la naissance et peuvent ou non être développées à des stades ultérieurs de la vie ;
- Les capacités internes : développées grâce à l'éducation, l'expérience et l'interaction avec l'environnement social ;
- Les capacités combinées (centrales)<sup>13</sup> : les opportunités réelles créées par une combinaison de capacités internes et du contexte social, politique et économique.

Nussbaum dénombre dix capacités centrales et universelles, exigées par la dignité humaine (Nussbaum, 2012) :

- Vie : être capable de mener une vie d'une longueur normale ;
- Santé physique : être capable d'être en bonne santé et d'être convenablement nourri et logé ;
- Intégrité physique : être capable de se déplacer, de se protéger contre les agressions physiques, d'avoir des satisfactions sexuelles et de faire des choix reproductifs ;
- Sens, imagination et pensée : être capable d'utiliser ses sens, d'imaginer, de penser, de raisonner et de s'exprimer à l'aide de l'éducation de base et de l'information ;
- Emotions : être capable d'aimer, de s'attacher, de s'associer, de s'énerver et de s'épanouir émotionnellement en dehors de la peur et de l'angoisse ;
- Raison pratique : être capable de réfléchir sur sa vie, de formuler des projets et de faire des choix éclairés sur ce qui est bien pour soi ;
- Affiliation : être capable de vivre en société, de faire preuve d'empathie, d'avoir un respect de soi et d'être traité avec dignité ;

---

<sup>13</sup> Exemple : une personne en situation de handicap n'a pas la capacité combinée de travailler quand ses capacités innées ne lui permettent pas de réaliser un travail manuel difficile et le contexte local l'exclue d'autres types de travail.

- Autres espèces (environnement, écologie) : être capable de respecter et de coexister avec le monde naturel y compris les plantes et les animaux ;
- Jeu : être capable de jouer, de rire, de s'amuser et de profiter des loisirs ;
- Contrôle sur l'environnement politique et matériel : être capable de participer aux choix politiques, de posséder des droits politiques sur une base égale avec les autres, de trouver un emploi, de travailler dans de bonnes conditions et d'être protégé contre les arrestations arbitraires.

Dans le cadre de cette approche, Sen et Nussbaum soulignent la différence entre les capacités et les functionings, qui désignent tout ce qu'une personne peut être ou faire à partir de ses biens. Il s'agit d'un ensemble d'activités sociales et d'états physiques n'ayant pas la même importance (ex. manger suffisamment, savoir lire et écrire, être en bonne santé). De leur côté, les capacités représentent les différentes combinaisons possibles de functionings atteignables. Chaque individu peut avoir plusieurs capacités représentant les modes de vie qu'il peut choisir selon ses biens, ses capacités d'utilisation de ces biens et ses talents (Leseur, 2005; Lloyd-sherlock, 2002; Monnet, 2007; Sen, 1999). Pour valoriser la responsabilité des individus dans le choix de leur mode de vie, Sen veut égaliser les capacités et non les functionings individuels. Il propose de s'appuyer sur le classement de chaque individu plutôt que sur celui du législateur afin d'obtenir un accord sur les functionings fondamentaux sans égaliser les situations initiales et finales (Leseur, 2005). Ainsi, aucune compensation n'est attribuée aux individus qui ont fait des choix n'ayant pas maximisé leur bien-être.

La théorie des capacités a été enrichie par d'autres auteurs considérant que la capacitation est essentielle pour le développement durable (Bertin, 2005; Comim, 2003; Dubois, Mathieu, Poussard, 2001).

L'approche par les capacités se heurte à deux principales critiques. Premièrement, l'ambiguïté entre les concepts de capacités et de functionings a été abordée par Cohen (Cohen, 1990). Deuxièmement, l'absence de critères pour évaluer le bien-être des individus complique l'application des concepts dans les travaux empiriques. Pour comparer le bien-être accompli (les fonctionnements choisis) par des individus différents, Sen propose les méthodes de

classement par dominance<sup>14</sup> et par intersection<sup>15</sup> (Sen, 1985, 1992, 1999). D'après Sen, l'indécidabilité liée à la mise en ordre par intersection ne doit pas poser un problème puisqu'il est impossible de parvenir à un accord complet avec des évaluations discordantes (Sen, 1992). Sugden a critiqué l'indécidabilité résiduelle et l'optimisme de Sen sur les chances d'atteindre un accord général sur le classement des vecteurs de fonctionnements complexes (Sugden, 1986). Il ajoute qu'il est plus facile d'obtenir un accord sur la valeur des fonctionnements que sur les pondérations relatives qu'on leur donne pour évaluer une bonne vie (Sugden, 1993). Bénicourt rejoue Sugden sur la difficulté d'appliquer concrètement le cadre d'analyse de Sen et met l'accent sur la difficulté d'évaluer la liberté d'accomplir le bien-être (Bénicourt, 2007).

### 1.1.2.3. L'égalité des opportunités de Roemer et de Fleurbaey

Dans le cadre du courant de l'égalité du domaine de choix, Roemer propose en 1993 une méthode qui fait abstraction des circonstances contingentes. Il prend en compte la responsabilité des individus (leur effort dans l'obtention des résultats) indépendamment des circonstances<sup>16</sup> qu'ils ont dû affronter. Il commence par la définition de ces sources illégitimes d'inégalités et par l'affirmation du principe de compensation afin qu'elles aient l'impact le plus faible possible sur la destinée des individus. Roemer définit l'effort d'une manière résiduelle sans expliquer comment les différences d'effort doivent être prises en compte dans l'obtention des résultats. Plus précisément, ce philosophe suggère de définir des classes<sup>17</sup> qui regroupent chacune des individus soumis aux mêmes circonstances et bénéficiant des mêmes ressources externes de façon à égaliser les résultats de ceux qui font le même effort. Ainsi, l'évaluation de la différence des situations se fait en comparant l'individu étudié à l'individu médian de la même classe. Par exemple, un individu qui fume moins de cigarettes que l'individu médian de sa classe d'équivalence bénéficiera d'un meilleur remboursement de soins médicaux relatifs au tabagisme. La non correction de certaines inégalités est justifiée par la responsabilité. Par exemple, les inégalités salariales dues à une différence d'effort à l'école qui découle de pressions familiales ne sont pas justes, car, les individus ne sont pas responsables de leur milieu

---

<sup>14</sup> Elle est utilisée en cas de dominance. Avoir plus de chaque capacité ou de chaque fonctionnement reflète une meilleure situation.

<sup>15</sup> Elle est utilisée en dehors des cas de dominance, pour comparer par exemple, le bien-être d'un individu ayant un bon logement avec celui d'un autre qui a un logement moins confortable mais qui a un meilleur état de santé. Il s'agit d'établir un classement partiel à partir des préférences communes des individus. Ce classement reflète une vision collective du bien-être, sans établir un ordre strict.

<sup>16</sup> Les facteurs explicatifs de la situation d'un individu et sur lesquels il n'a aucun moyen d'action.

<sup>17</sup> Les classes sont choisies en fonction des meilleures variables explicatives du phénomène étudié et peuvent être définies dans le cadre d'un débat public.

familial. Ce n'est pas le cas des inégalités de réussite entre des enfants partageant les mêmes circonstances (Leseur, 2005; Maguain, 2002; Roemer, 1993, 1996, 1998; Trannoy, 2017).

L'approche de Roemer a été critiquée par rapport aux classes d'équivalence et aux résultats. Le Clainche considère que la distribution des individus dans les classes d'équivalence nécessite une information parfaite (Le Clainche, 1999). Par ailleurs, il est difficile de répartir les individus dans des classes d'équivalence. Un groupe de personnes peut être uni par une circonference (ex. enfants d'ouvriers) et divisé par d'autres circonstances. Le Clainche attire aussi l'attention sur les résultats qui peuvent être très durs et intuitivement critiquables. Elle explique qu'il est difficile de ne pas aider une personne en difficulté même quand elle n'a pas fait d'effort.

Fleurbaey partage avec Roemer sa vision duale des inégalités. Il considère que les inégalités justes proviennent de l'exercice d'une responsabilité contrairement aux inégalités injustes qui résultent des circonstances (Trannoy, 2017). Cependant, les approches de ces deux économistes présentent quatre différences décrites par Trannoy. Primo, Roemer et Fleurbaey mettent respectivement l'accent sur la compensation et sur la responsabilité. Fleurbaey définit les circonstances d'une façon résiduelle par rapport à la responsabilité qui permet de justifier la non correction de certaines inégalités. Secundo, la variable de responsabilité n'est pas identique chez les deux économistes. D'un côté, Fleurbaey propose de se référer à la responsabilité juridique<sup>18</sup> plutôt qu'à la responsabilité morale<sup>19</sup> vu les difficultés de définition de celle-ci. De l'autre, Fleurbaey s'inspire de Dworkin et considère que les individus doivent être tenus responsables de leurs préférences, ce qui suppose une information sur les conséquences de leurs choix et une libre définition des préférences (Dworkin, 1981). Pour garantir la liberté de chacun, Fleurbaey respecte les préférences et ne cherche pas à connaître leur origine. Tertio, à l'opposé de Roemer qui cherche des allocations qui obéissent au principe de compensation et qui satisfont d'une manière résiduelle un principe de récompense, Fleurbaey met en avant une opposition potentielle entre ces deux principes dans les configurations qui mènent à des théorèmes d'impossibilité<sup>20</sup>. Quarto, Fleurbaey ne lie pas la responsabilité aux circonstances

---

<sup>18</sup> La responsabilité juridique est une situation dans laquelle se trouve une personne qui peut éprouver une sanction juridique en cas de réalisation d'un acte illicite.

<sup>19</sup> La responsabilité morale désigne que l'homme se sent responsable et se reconnaît justiciable d'une loi morale, à partir de laquelle il déclare que ses actions sont bonnes ou mauvaises.

<sup>20</sup> Le théorème d'impossibilité d'Arrow illustre l'impossibilité d'avoir une structure de vote idéale et souligne les limites des systèmes démocratiques dans l'agrégation des préférences individuelles en une décision collective et la formulation d'un ordre social qui satisfait simultanément les critères suivants : universalité (prendre en compte les préférences de tous) ; non-dictature (non-imposition des préférences

contrairement à Roemer qui affirme que les circonstances peuvent contaminer l'effort (Fleurbaey, 1995, 2001; Trannoy, 2017).

L'approche de Fleurbaey a été critiquée au vu de la difficulté de formuler de façon explicite et opérationnelle un mécanisme de redistribution de ressources avec détermination des contributions et prestations. Genier renvoie l'ambiguïté et la difficulté de mise en place de ces mécanismes à des raisons théoriques (complexité, absence de solutions dans le cas général ...) et empiriques (information imparfaite ...). Cette limite concerne d'autres approches comme celle de Dworkin (Genier, 1996).

Avant de partager notre appropriation du concept de justice sociale, nous résumons, dans le tableau 2, les principales théories post-welfaristes.

*Tableau 2 : synthèse des interprétations de la justice sociale*

Principes	Philosophes	Interprétations de la justice sociale
Égalité des ressources	John Rawls	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il faut s'appuyer sur un contrat social basé sur deux principes, sélectionnés sous un voile d'ignorance : l'égale liberté ; l'égalité des chances et le maximin.</li> <li>- La justice se réfère aux biens premiers. L'État est responsable du partage équitable et les individus sont responsables de leurs choix et de la réalisation de leurs objectifs.</li> </ul>
	Ronald Dworkin	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La justice se réfère aux ressources de base. Il faut égaliser les ressources externes à travers le maximin et internes à travers un test d'envie et une assurance.</li> <li>- Les individus sont responsables de leurs préférences et de leurs choix d'utilisation des ressources. Le montant d'une juste compensation est déterminé sous un voile d'ignorance.</li> </ul>
	Richard Arneson	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La justice se réfère aux préférences individuelles, mais ne vise pas leur égalisation.</li> </ul>

---

de quelqu'un à la décision collective) ; transitivité (si la majorité préfère A à B et préfère B à C, la règle d'agrégation doit préférer A à C) ; indépendance des alternatives non pertinentes (si un choix est supprimé, l'ordre des autres ne doit pas changer) ; indépendance des préférences individuelles (chaque individu doit pouvoir exprimer ses préférences de manière autonome, sans être influencé par celles des autres).

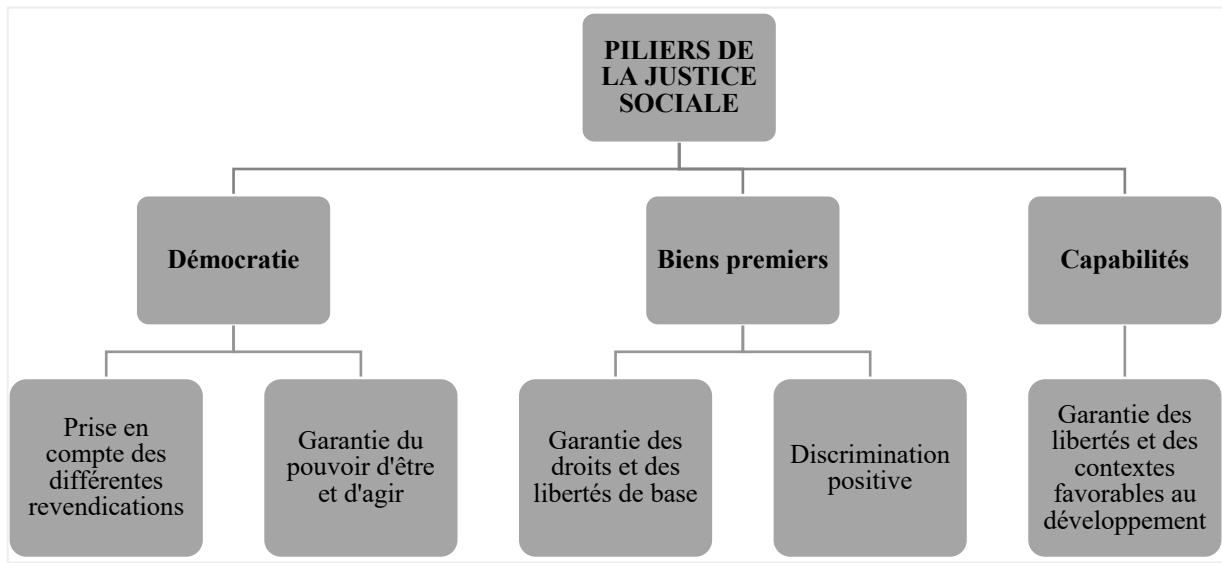
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il faut garantir aux individus les mêmes possibilités d'atteindre leurs propres préférences rationnelles.</li> </ul>
Égalité des opportunités	Amartya Sen & Martha Nussbaum	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il faut remplacer les critères d'évaluation orientés vers les moyens, par des indicateurs directs de la qualité de vie et du bien-être.</li> <li>- La justice se réfère aux capacités. Pour valoriser la responsabilité des individus dans le choix de leur mode de vie, il faut égaliser les capacités et non les functionings individuels.</li> <li>- Il faut créer une société moins injuste en luttant contre les grandes injustices et en tenant compte des véritables préoccupations des individus.</li> <li>- Il y a un lien entre justice, démocratie et droits humains.</li> </ul>
	John Roemer & Marc Fleurbaey	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les inégalités justes proviennent de l'exercice d'une responsabilité et les inégalités injustes résultent des circonstances.</li> <li>- Roemer : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Il faut définir des classes d'individus soumis aux mêmes circonstances et bénéficiant des mêmes ressources externes. La compensation se fait par la suite en tenant compte de la responsabilité morale des individus.</li> </ul> </li> <li>- Fleurbaey : <ul style="list-style-type: none"> <li>o La responsabilité juridique n'est pas liée aux circonstances. Elle permet de justifier la non correction de certaines inégalités.</li> <li>o Les individus sont responsables de leurs préférences, peu importe leur origine.</li> </ul> </li> </ul>

### 1.1.3. Notre appropriation du concept de justice sociale

L'analyse des théories de la justice sociale a facilité la définition des instruments méthodologiques de notre travail empirique qui repose sur l'observation et les enquêtes. Les théories nous ont servi de base à la compréhension et à l'interprétation des dynamiques territoriales. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur les approches de l'égalité des ressources de Rawls et des capacités de Sen qui, contrairement aux approches welfaristes, accordent un intérêt particulier à la responsabilité des individus et refusent l'irréductibilité du bien être aux préférences individuelles subjectives.

Dans notre cas, nous pensons que la justice sociale est liée à la répartition équitable des ressources, des droits, des devoirs et des capacités approuvés par les membres de la société, qui ont la responsabilité d'élaborer leurs préférences et de choisir le mode de vie qui leur convient et les méthodes d'utilisation de leurs ressources. Nous ne prétendons pas l'existence d'une justice idéale ou d'un modèle unique à suivre au-delà des contextes et des spécificités locales. Nous pensons que les critères de justice changent selon les réalités locales et les besoins des populations concernées.

Cependant, il est important d'avoir un cadre permettant d'apprécier le niveau de la justice dans les sociétés. Ce cadre s'appuie sur trois principes (figure 1 ; page 28). Primo, un système démocratique qui donne le choix aux individus, reconnaît leur diversité, prend en compte leurs revendications et leur donne le pouvoir d'être et d'agir. Deuxio, des biens premiers qui représentent des moyens d'existence et qui recouvrent les libertés et les droits fondamentaux qui doivent être mis à disposition de tous les individus. En effet, l'instauration de la justice ne passe pas uniquement par l'égalisation de l'accès aux ressources, dont les besoins peuvent changer d'une personne à l'autre. Il est important d'appliquer des mesures de discrimination positive en faveur des plus défavorisés, pour favoriser l'égalité des chances et améliorer l'impact des politiques de développement sur eux. La justice sociale n'est pas synonyme d'égalité. Elle peut être instaurée à travers la création des inégalités au profit de l'intérêt général. Tertio, les capacités des individus à profiter des biens premiers, soit leur capacité à faire ce qu'ils veulent faire et à être ceux qu'ils veulent être. Il est essentiel de leur garantir les libertés et les contextes favorables au développement de leur capacité de choix d'une conception de justice, au renforcement de leurs compétences, à la transformation de leurs ressources en objectifs et à l'amélioration de leur situation.



*Figure 1 : schéma des piliers de la justice sociale*

## 1.2. La justice spatiale

La justice sociale ne peut pas être envisagée en dehors d'un espace déterminé qui l'influence et qui permet sa concrétisation. Le lien entre la justice sociale et l'espace invoque le concept de justice spatiale qui est abordé dans la partie suivante, avec un focus sur l'approche géographique.

Le concept de justice spatiale est au centre des préoccupations de nombreux professionnels et chercheurs. D'un côté, il peut représenter l'horizon et le guide des politiques territoriales (Dufaux, Philipert, 2013). De l'autre, il fait l'objet d'un champ de recherche initié, par la « nouvelle sociologie urbaine » néomarxiste<sup>21</sup> des années 1960-70, par des figures comme Lefebvre (Lefebvre, 1967, 1974) et Harvey (Harvey, 1973, 1992).

### 1.2.1. La justice spatiale en recherche, montée d'intérêt

Le champ de recherche relatif à la justice spatiale explore les liens entre la création de l'espace et la création des inégalités. Il s'est récemment étendu dans la géographie urbaine radicale

---

<sup>21</sup> Contrairement à l'approche fonctionnaliste qui envisageait la ville comme un système stable où chaque élément remplissait sa fonction, cette nouvelle sociologie analyse les inégalités socio-spatiales dans les villes tout en mettant l'accent sur les dynamiques de pouvoir. Elle s'appuie sur le marxisme pour analyser l'impact du capitalisme sur les configurations des espaces urbains et sur les inégalités.

anglo-saxonne<sup>22</sup>, en particulier dans les villes américaines marquées par une forte ségrégation socio-spatiale des minorités ethniques, comme Los Angeles et New York. Progressivement, le concept de justice spatiale s'est diffusé vers les milieux académiques européens et, plus récemment, ceux des pays émergents (Dejean, 2013; Gervais-Lambony, Dufaux, 2009; Pinson, Reignier, 2017; Soja, 2009).

Cette amplification s'explique par les bouleversements économiques des trois dernières décennies, relatifs à la transition postfordiste<sup>23</sup> et suscitant la transformation des villes (Hamnett, 2003; Pinson, Reignier, 2017). Plus précisément, trois zones hiérarchisées ont été créées : des citadelles urbaines exclusives pour une classe urbaine fortement privilégiée, mobile et impliquée dans le circuit de globalisation ; des quartiers gentrifiés destinés aux yuppies et aux créatifs ; des banlieues blanches, enclaves ethniques et ghettos pour les moins favorisés (Donzelot, 2004; Marcuse, Van Kempen, 2000; Pinson, Reignier, 2017). De nombreux termes ont été utilisés pour décrire ces évolutions marquées par des disparités socio-spatiales ayant donné lieu à des relations marquées par une écologie de la peur (Davis, 1998) et une volonté de se protéger contre les autres catégories sociales et raciales qui représentent une menace et un risque de déclassement (Pinson, Reignier, 2017) : dualisation (Sassen, 2001), division (Fainstein, Gordon, Michael, 1992), gentrification (Chabrol, al., 2016; Lees, Wyly, Slater, 2007; Smith, 1996), clubbisation (Charmes, 2011) ou encore injustice spatiale (Gervais-Lambony, Dufaux, 2009).

En raison de l'importance accrue de la justice spatiale dans le domaine de recherche, elle fait l'objet d'une revue spécialisée intitulée « *Justice spatiale* », accueillant des approches variantes entre deux pôles. Le premier se concentre sur les questions de redistribution des richesses, des services et des opportunités, et le second s'intéresse aux processus de prise de décision et s'appuie sur les représentations de l'espace, les identités territoriales et les pratiques sociales (Hancock, Froment-Meurice, 2009). Cela confirme que la justice ne se limite pas à la répartition des biens matériels.

---

<sup>22</sup> Une approche critique et théorique qui s'appuie sur le marxisme pour expliquer l'impact du capitalisme sur les configurations urbaines et sur les inégalités socio-spatiales.

<sup>23</sup> Un changement majeur dans les systèmes économiques et sociaux qui a eu lieu à partir des années 1970-80, après l'ère du fordisme qui se caractérisait par la production de masse et le travail à la chaîne. En revanche, le post-fordisme a développé l'économie de services et introduit les nouvelles technologies, la flexibilité et la diversification de production, l'externalisation et la délocalisation. Ces changements ont favorisé la transformation des villes avec une concentration sur les services et l'augmentation des inégalités socio-spatiales.

### **1.2.2. La justice spatiale en géographie, un sujet de réflexion**

La recherche sur la justice spatiale a progressé dans le champ de la géographie qui analyse les disparités dans l'espace. Les géographes se sont principalement concentrés sur les grandes villes, où de nombreux dysfonctionnements en font à la fois des objets et des espaces de lutte sociale. Dans ce contexte, la justice spatiale apporte des réponses normatives se manifestant particulièrement à travers les thèmes de la *good city* et de la *just city*, en favorisant, par exemple, la réflexion sur la place juste des groupes marginalisés, les impacts de la mixité sociale et les différents aspects de la vie urbaine (Dejean, 2013; Genestier, 2010; Hancock, 2009).

#### **1.2.2.1. Tracée d'évolution**

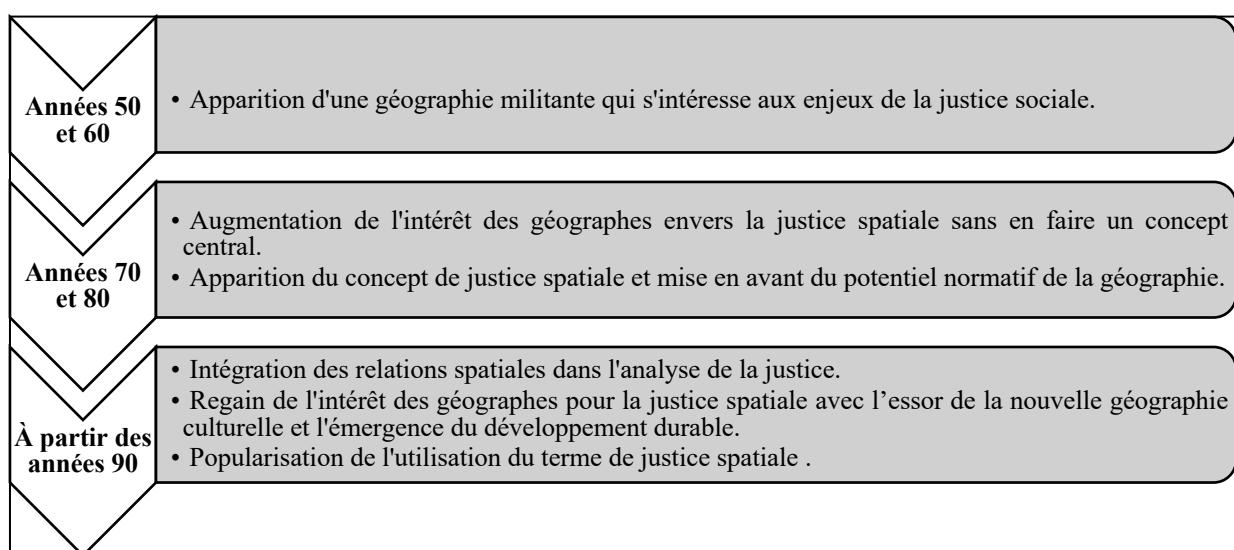
Si la géographie vidalienne ou classique met l'accent sur l'étude des lieux plutôt que celle des sociétés humaines (Vidal de la Blache, 1913) et adopte une approche empirique, monographique et descriptive loin des questions idéologiques et éthiques (Brennetot, 2011; Claval, 1998; Sorre, 1957). Les contestations sociales qui ont vu le jour à la fin des années 60, ont remis en question l'utilitarisme et ont réclamé l'amélioration des conditions de vie, la lutte contre les discriminations et la protection de l'environnement. Elles ont ainsi favorisé l'émergence aux États-Unis d'une géographie militante, appelée également radicale, axée sur les enjeux de justice. C'est la géographie humaine contemporaine qui s'intéresse aux questions de justice sociale et de répartition des ressources à travers les territoires (Claval, 1978). Vu la non neutralité de l'espace, il est essentiel d'analyser les interactions entre l'espace et la société pour comprendre et lutter contre les injustices sociales. En effet, l'organisation spatiale reflète et influence les réalités sociales (Hancock, Froment-Meurice, 2009).

Depuis les années 70 et 80, la justice spatiale devient un sujet central de réflexion pour certains géographes anglo-saxons et français, qui se concentrent sur la manière dont les disparités sont ressenties et vécues comme des injustices par les victimes, ainsi que les actions pouvant les réduire (Reynaud, 1981). En 1973, l'ouvrage de David Harvey apporte la première contribution explicitement géographique à la théorisation de la justice (Harvey, 1973). En France, le concept de la justice spatiale est introduit en 1977, à l'occasion d'un débat entre une quarantaine de géographes, dont Harvey, Claval, Rochefort et Reymond, qui concluent qu'il est plus facile de définir l'injustice que la justice spatiale (Brennetot, 2011). Le terme de justice spatiale apparaît pour la première fois au début des années 80, avant de gagner en popularité dans les années suivantes (Przybylinski, 2023). Cette émergence a marqué un tournant moral en soulignant le

potentiel normatif de la géographie, bien que plusieurs auteurs aient continué de parler des injustices spatiales pour contourner la difficulté de formuler un contenu normatif (Dejean, 2013). Malgré ces évolutions, la justice spatiale ne s'est pas présentée comme un concept central de la géographie dans les années 80. Elle n'apparaît que dans quelques ouvrages de synthèse, comme un dispositif de correction des inégalités spatiales de richesses, sans tenir compte des différences culturelles et des contradictions entre la croissance économique et l'équité sociale (Brennetot, 2011).

Dans les années 90 et 2000, les géographes commencent à dépasser la théorisation de la justice comme une simple question de distribution spatiale de biens, mais aussi de relations spatiales qui peuvent être sources d'injustices (Przybylinski, 2023). À cette époque, la justice spatiale regagne l'intérêt des géographes avec l'essor de la nouvelle géographie culturelle qui rejette l'existence d'une vérité universelle, valorise la spécificité, la territorialité et la différence, et donne la parole aux individus traditionnellement opprimés et exclus des pratiques intellectuelles et des politiques occidentales (Merrifield, 2001). L'appropriation du concept de justice spatiale par les géographes est également liée à l'émergence du développement durable, qui valorise l'équité comme un principe majeur en priorisant les plus démunis (Brennetot, 2011). L'utilisation du terme *justice spatiale* se popularise au début des années 2000, et est typiquement associé au géographe post-moderne Soja (Przybylinski, 2023).

L'évolution de la justice spatiale en géographie est synthétisée dans la figure 2.



*Figure 2 : tracée d'évolution de la justice spatiale en géographie*

### **1.2.2.2. Pensée spatiale et théories de la justice**

Le concept de justice spatiale peut être considéré comme un cadre analytique. De nombreuses théories illustrent le lien entre la pensée spatiale et les théories normatives liées à la justice et expliquent comment l'espace aide à identifier les injustices. C'est le cas du droit à la ville et de l'accumulation par dépossession (Przybylinski, 2023).

#### Le droit à la ville - The Right To The City (RTTC)

Le concept de RTTC a été développé par Lefebvre lors du bouleversement sociopolitique de 1968. Ce philosophe le décrit comme *un cri et une revendication* pour que chacun puisse habiter et s'approprier la ville. Il critique la ville capitaliste moderne, qui s'appuie sur un mode de production excluant les possibilités pour la classe ouvrière de participer au développement de la ville et affirme le droit de démocratisation des villes. Selon Lefebvre, le RTTC concerne le droit politique, mais aussi le droit moral d'occuper et de façonner la ville pour satisfaire les besoins collectifs et non seulement les besoins de capital. Il regroupe plusieurs droits, comme la liberté, l'individualisation, la socialisation, l'habitation et la participation (Lefebvre, 1967; Loren, 2019).

Si Lefebvre ne relie pas directement le RTTC à la justice, de nombreuses études s'appuyant sur ce concept suggèrent l'existence d'une injustice sans clarifier ce que signifie la justice. Elles montrent que la démocratisation des processus sociaux, économiques et politiques de l'urbanisation permet de renforcer la justice, à travers l'étude de problématiques liées, entre autres, à la discrimination entre les sexes dans l'espace urbain, à la ségrégation dans le logement, à la citoyenneté et à l'accès à la santé et à l'éducation. Cela n'empêche que certains penseurs, comme Don Mitchell, aient établi un lien entre le RTTC et la justice sociale (Przybylinski, 2023). Ce géographe soutient que les espaces publics qui favorisent l'épanouissement de la différence sont des espaces de justice sociale. Ils représentent ainsi des indicateurs des régimes de justice en place (Mitchell, 2003).

#### L'accumulation par dépossession - The Accumulation By Dispossession (ABD)

L'accumulation est le processus qui permet au capital de croître en réinvestissant la plus-value générée lors des cycles de production antérieurs. Pour Marx et Harvey, l'accumulation

primitive<sup>24</sup> et la dépossession continue, par la privatisation des biens communs, favorisent le développement du capitalisme. À travers l'ABD, Harvey explique que l'accumulation du capital nécessite la création de nouveaux espaces géographiques et la recréation des espaces existants, ce qui produit dans l'espace des inégalités sociales et environnementales, soit un développement inégal, y compris du capital qui se concentre dans les espaces offrant des conditions favorables à la maximisation du profit au détriment d'autres espaces, qui restent sous-développés (Harvey, 2003; Przybylinski, 2023). Dans le même sens, les géographes marxistes comme Neil Smith soutiennent que le capitalisme s'appuie sur les inégalités spatio-temporelles pour maximiser le profit, en exploitant les espaces favorables et en négligeant les espaces moins favorables, ce qui contribue à une distribution inégale des ressources et des opportunités (Smith, 1996, 2008).

### 1.2.2.3. Interprétations de géographes

La justice spatiale implique que certaines formes d'organisation de l'espace géographique sont moralement préférables à d'autres (Brennetot, 2011). N'ayant pas une définition unique, la justice spatiale est interprétée de différentes manières par les géographes.

#### Harvey : une justice spatiale hors du cadre capitaliste

Harvey a lancé l'expression de justice sociale territoriale (Harvey, 1973). Il est le premier géographe à appliquer la notion de justice à un problème géographique spécifique, à savoir la cohabitation dans les villes (Brennetot, 2011). Il considère que la justice territoriale nécessite une forme d'organisation spatiale qui maximise les perspectives des régions les moins favorisées (Harvey, 1973; Przybylinski, 2023).

Harvey soutient que l'injustice découle de la manière dont la production capitaliste produit des relations sociales inégales dans l'espace (Przybylinski, 2023). Il critique ainsi le système capitaliste et propose une formulation positive de la notion de justice spatiale. Il affirme l'impossibilité d'instaurer la justice sociale dans un système capitaliste basé sur l'exploitation, et fait une proposition établissant les bases normatives d'un système alternatif, structurée autour de deux principes (Brennetot, 2011; Dejean, 2013; Harvey, 1973) :

---

<sup>24</sup> Le processus historique par lequel les moyens de production (ex. terre, ressources naturelles) ont été progressivement retirés de l'usage commun et privatisés, ce qui a entraîné l'expropriation des paysans et la concentration de la propriété entre les mains d'une minorité.

- La redistribution des revenus doit être effectuée de manière à :
  - Tenir compte des spécificités et des besoins des populations de chaque territoire ;
  - Maximiser les effets multiplicateurs territoriaux ;
  - Allouer des ressources supplémentaires pour traiter les problèmes liés à l'environnement physique et social du territoire.
- Les mécanismes de redistribution doivent être conçus et mis en œuvre de manière à maximiser leurs impacts sur les territoires les moins avantageux.

La conception de justice de Harvey peut être associée aux propositions de Rawls qui définit la justice sociale territoriale à partir de deux principes directeurs d'une répartition juste et équitable. Ce géographe britannique adopte également le principe de maximin de Rawls pour définir une distribution équitable des biens premiers et l'étend par la suite au concept des besoins relatifs à l'alimentation, aux soins médicaux, au logement, à l'éducation, aux services sociaux, aux loisirs, aux équipements de quartier, au transport, ... Cependant, Harvey s'oppose à l'approche distributive de Rawls, qui lui paraît vouée à l'échec tant qu'elle ne s'attaque pas aux fondements du capitalisme et ne vise pas la modification de la structure du marché capitaliste (Brennetot, 2011; Harvey, 1973).

#### Soja : une justice spatiale fondée sur l'affirmation des différences

Fortement influencé par les travaux du philosophe Lefebvre, Soja a développé la notion de *dialectique socio-spatiale* qui montre comment les relations spatiales influencent les relations sociales. Il perçoit la justice spatiale comme un outil qui permet de faire ressortir les liens dialectiques entre l'espace et la justice, et non seulement une déclinaison de la justice sociale (Dejean, 2013; Soja, 2010). Ce géographe américain ne cherche pas à remplacer la notion de justice sociale par celle de justice spatiale. Il veut plutôt faire ressortir la dimension spatiale dans tous les aspects de la vie sociale. C'est-à-dire que la justice spatiale possède des caractéristiques propres et met en évidence les interactions entre la justice et l'organisation de l'espace (Soja, 1980, 2000). D'un côté, Soja affirme que les dimensions spatiales de la justice ne sont pas neutres et peuvent participer à la (re)production des injustices. L'organisation de l'espace peut soit contribuer à réduire les injustices en assurant une distribution équitable des ressources ou à les renforcer en favorisant certains groupes ou territoires par rapport aux autres.

De l'autre, il considère que les relations sociales façonnent la spatialité de l'(in)justice et peuvent produire des géographies injustes (Dejean, 2013; Soja, 2010).

Pour renforcer la justice, Soja propose d'adopter une approche multiple et transversale fondée sur l'espace, qui influence et qui est influencée par les dynamiques sociales, économiques et politiques, au lieu de poursuivre les luttes fondées sur les oppositions binaires. Il explique que l'enjeu principal n'est plus de réduire les inégalités, mais d'affirmer et de valoriser les différences (identités uniques, représentations), considérées dans le passé comme des sources de division, d'où l'importance de former des coalitions inclusives dépassant les divisions traditionnelles et basées sur la conscience de l'appartenance commune à un même espace. Cela permet de créer une force collective capable de renforcer la justice malgré les différences de classe sociale, de race et de genre (Gervais-Lambony, Dufaux, 2009; Soja, 2000).

#### Reynaud : une justice spatiale fondée sur les possibilités comparables de développement

Étant donné que les injustices existent à toutes les échelles, Reynaud affirme que la justice spatiale est indépendante de l'échelle spatiale. Selon lui, cette justice se réalise lorsque chaque espace dispose, si non de possibilités identiques, du moins comparables en termes de formation, de revenus, de gammes d'emplois et de qualité de vie (Reynaud, 1978). Dans ce cadre, il propose un modèle théorique de l'inégal développement des territoires, sur la base du modèle multiscalaire centre/périphérie. La concentration des ressources, des activités, des opportunités et des décisions dans les centres se fait au détriment des périphéries, à tous les niveaux de l'échelle spatiale (centres-villes / quartiers périphériques, métropoles / déserts régionaux, pays industriels / pays sous-développés). Ces grandes inégalités suscitent des frustrations et des rancœurs chez les habitants des périphéries, des flux de capitaux et des flux migratoires (Géoconfluences, 2003; Reynaud, 1980).

Reynaud perçoit la justice socio-spatiale comme l'ensemble des moyens utilisés par les pouvoirs publics pour réduire les inégalités entre classes socio-spatiales<sup>25</sup>, ressenties et vécues comme des injustices (Racine, 1984; Reynaud, 1980, 1981). Ceci dit que les différences spatiales et socio-spatiales ne sont ni données ni éternelles. Pour les expliquer et les transformer, il faut d'abord chercher leur origine dans la dimension spatiale des rapports sociaux (Pailhé, 1982). Dans ce cadre, l'aménagement du territoire doit faciliter la mise en place des dispositifs

---

<sup>25</sup> Des groupes humains définis par un critère d'appartenance spatiale.

susceptibles de fournir des services identiques à tous les citoyens et la redistribution des richesses entre les différents espaces, sur la base de mécanismes favorisant la justice spatiale. Cependant, les mesures coercitives ou incitatives ou la redistribution fiscale que mettent en place les gouvernements en faveur des régions en retard, pour favoriser la justice spatiale, maintiennent les territoires périphériques dans une situation de dépendance à l'aide externe et suscitent l'égoïsme spatial qui représente, selon Reynaud, une malheureuse contrepartie de la justice. En effet, les groupes et les régions qui subissent les conséquences de cette solidarité ont tendance à protester et à s'accrocher à leurs avantages, ce qui revient à accepter et même à souhaiter le maintien des disparités (Brennetot, 2011; Dejean, 2013; Reynaud, 1978).

#### Bailly : une justice spatiale valorisant les spécificités territoriales

Bailly perçoit la justice spatiale comme une organisation territoriale qui valorise les spécificités territoriales et qui permet à chacun d'avoir un accès équitable aux opportunités que laisse entrevoir l'existence. Il pense que la croissance économique ne peut pas, à elle seule, garantir le développement et la justice spatiale. Ainsi, il fait le lien entre la justice spatiale et le bien-être qui ne se mesure pas, selon lui, avec des indicateurs sociaux prédéfinis, mais qui désigne la capacité de chaque individu à se réaliser (Bailly, 1981; Brennetot, 2011).

Dans son livre *géographie du bien-être*, Bailly consacre un chapitre à la justice spatiale, où il critique les visions abstraites et globalisantes de la justice (Bailly, 1981). Selon ce géographe suisse, une nouvelle conception de l'aménagement de l'espace, visant le renforcement de la justice spatiale, ne peut pas être imposée par une société pyramidale qui se limite à la distribution optimale des ressources. Elle doit valoriser la diversité des valeurs territoriales et culturelles et prendre en compte les véritables aspirations des individus (Bailly, 1981; Brennetot, 2011; Racine, 1984).

Avant de partager notre appropriation du concept de justice spatiale, nous résumons, dans le tableau 3 (page 37), les principales interprétations des géographes.

Tableau 3 : tableau de synthèse des interprétations de la justice spatiale

Géographes	Interprétations de la justice spatiale
<b>David Harvey</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est impossible d'instaurer la justice dans un système capitaliste.</li> <li>- La justice spatiale se base sur deux principes : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Une redistribution qui tient compte des besoins réels, maximise les effets multiplicateurs territoriaux, et alloue des ressources supplémentaires pour traiter les problèmes liés à l'environnement.</li> <li>o Une redistribution qui s'appuie sur le principe de maximin.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Edward Soja</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La justice spatiale possède des caractéristiques propres et met en évidence les interactions entre la justice et l'espace. L'organisation de l'espace participe au renforcement ou à la réduction des injustices.</li> <li>- Il faut former des coalitions inclusives et adopter une approche transversale fondée sur l'espace et affirmant les différences.</li> </ul>
<b>Alain Reynaud</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La justice spatiale se réalise lorsque chaque espace dispose de possibilités de développement identiques ou au moins comparables.</li> <li>- La justice spatiale s'appuie sur les mesures prises par les pouvoirs publics pour réduire les injustices socio-spatiales, mais qui alimentent la dépendance des territoires périphériques et suscitent l'égoïsme spatial.</li> </ul>
<b>Antoine Bailly</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La justice ne se base pas uniquement sur la croissance économique, mais aussi sur la garantie de la capacité de réalisation et d'accès aux opportunités pour tous, la prise en compte des aspirations individuels et la valorisation de la diversité des valeurs territoriales et culturelles.</li> </ul>

#### 1.2.2.4. Justice spatiale, entre espaces urbains et ruraux

Le concept de justice spatiale a émergé en lien avec les espaces urbains. Dans les pays anglo-saxons, la géographie critique a été développée dans un contexte de dénonciation de différentes formes d'injustice dans les villes, telles que la ségrégation, les inégalités d'usage et la spéculation foncière et immobilière. C'est dans la même orientation qu'en France, Lefebvre montre, à travers le concept de RTTC, que la ville est un espace marqué par des relations de pouvoir et des inégalités, qui peut être également considéré comme un enjeu symbolique de

luttes pour la justice sociale et pour un avenir meilleur (Bret, 2015; Costes, 2010; Lefebvre, 1967; Soja, 2009).

Cependant, en mettant l'accent sur la dimension spatiale de la justice, il est essentiel de s'intéresser aux différentes échelles spatiales. À travers son interprétation multiscalaire du modèle centre-péphérie, Reynaud propose une analyse multi-échelle qui ne se limite pas à l'espace urbain et qui montre que les inégalités entre centre et périphérie se reproduisent à toutes les échelles, du local au global (Reynaud, 1981). Au-delà des échelles, un aménagement de l'espace qui s'appuie sur une distribution inégale des ressources, des services et des opportunités favorise certains groupes par rapport à d'autres. Autrement dit, en favorisant la concentration du pouvoir économique, politique et culturel dans les centres au détriment des périphéries, l'aménagement des territoires produit des injustices spatiales, car, il crée des dynamiques d'exclusion et de priviléges qui produisent des discriminations spatiales (Soja, 2009).

### Cadre définitionnel de la ruralité

Dans le cadre de ce travail, nous nous intéressons particulièrement aux territoires ruraux.

Le territoire peut être défini comme un espace délimité et approprié, construit par les pratiques des acteurs, les rapports de pouvoir et les représentations socio-culturelles (Di Méo, 2014; Gonin, 2024). Il s'agit également d'un espace approprié, en lien avec le pouvoir, les pratiques sociales ou les émotions (Brunet, Ferras, Théry, 2005; Gonin, 2024).

Concernant la ruralité, notre objectif n'est pas de rentrer dans le détail des définitions et des classements, qui ne sont pas figés et qui évoluent selon des critères de gradualisme et de relativité, validés par le principe d'emboîtement scalaire<sup>26</sup>. D'un côté, l'espace est organisé en plusieurs niveaux gradués (ex. le périurbain), d'où l'impossibilité de tracer une frontière stricte entre deux pôles distincts, qui sont l'urbain et le rural. De l'autre, la qualification urbaine et rurale d'un territoire dépend du contexte dans lequel il s'inscrit, et notamment de sa proximité avec un pôle urbain (Depraz, 2020; Moriconi-Ebrard, 2008).

---

<sup>26</sup> Par emboîtement scalaire, Depraz explique que la ruralité est définie en deux étapes et en deux échelles successives. À l'échelle locale, un espace est qualifié comme urbain ou rural, en s'appuyant sur un seuil de densité de la population. Suite à cette qualification locale, les résultats sont agrégés à une échelle plus large, pour classer les territoires en fonction de leur degré de ruralité. Cela signifie que les territoires dits ruraux peuvent inclure des villes et que les territoires dits urbains peuvent inclure des zones rurales.

En France, la définition donnée par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) au rural a évolué au fil des années. Jusqu'en 2020, l'INSEE proposait une définition du rural centrée sur la ville et sur l'opposition urbain/rural, en précisant que le rural regroupait les communes qui n'appartaient pas à une unité urbaine<sup>27</sup>. Depuis 2020, cette définition a été révisée pour s'appuyer sur la densité et les fonctions. Les territoires ruraux regroupent désormais les communes peu denses ou très peu denses d'après la grille communale de densité de population et d'habitat. La nouvelle définition intègre aussi des critères fonctionnels comme l'influence d'un pôle d'emploi<sup>28</sup>. Elle permet ainsi d'identifier quatre catégories d'espaces ruraux, allant des communes rurales très peu denses, hors influence d'un pôle (les plus isolées qui peinent à maintenir leurs populations), aux communes sous forte influence d'un pôle (les plus dynamiques qui attirent des populations plus jeunes) (D'Alessandro, Levy, Regnier, 2021).

Au Maroc, les seuils minimaux de population et les critères de densité ne servent pas de base à la qualification des territoires. La définition d'un territoire rural se base plutôt sur la proximité d'une commune urbaine et sur des critères administratifs, socio-économiques et infrastructurels. La loi 12-90 relative à l'urbanisme distingue trois types de territoires :

- Les communes urbaines : elles incluent les municipalités et les centres ayant une personnalité morale et une autonomie financière ;
- Les centres délimités : ils appartiennent au territoire des communes rurales, mais leurs limites administratives sont précises et établies par voie réglementaire ;
- Les zones périphériques des communes urbaines (dans un rayon de quinze kilomètres à compter du périmètre municipal) et des centres délimités (dans un rayon défini selon l'acte réglementaire qui fixe le périmètre du centre).

En ce qui concerne les critères socio-économiques et infrastructurels, elles concernent, par exemple, l'accès aux réseaux de base (électricité, eau potable, évacuation des eaux usées) et la présence d'infrastructures sanitaires, éducatives, culturelles et juridiques (HCP, 2005). Les zones urbaines se distinguent également par une proportion de la population active non agricole supérieure à 50%.

---

<sup>27</sup> Une unité urbaine se définissait par deux critères : un regroupement de plus de 2000 habitants ; une certaine continuité du bâti.

<sup>28</sup> Une zone urbaine où l'activité économique permet d'attirer des travailleurs venant des zones rurales environnantes.

L'absence d'une définition claire et précise d'un territoire rural au Maroc peut compliquer la gestion et l'aménagement des territoires. Selon l'organisation de coopération et de développement économiques, la valorisation des territoires ruraux et l'ajustement des politiques de développement à leurs besoins nécessite avant tout l'élaboration d'une définition positive, intégrant les particularités et les fonctions propres de ces territoires.

### Justice spatiale et ruralité

Notre thèse accorde un intérêt particulier au milieu rural, ce qui s'explique par deux raisons principales. Les territoires ruraux sont confrontés à des difficultés multiples et leurs populations font plus face à la pauvreté et aux difficultés d'accès aux biens premiers et aux capacités. Cependant, ces territoires ont un potentiel de développement qui peut être renforcé par la reconnaissance et la valorisation de leurs spécificités. Par ailleurs, et même si les particularités des territoires ruraux nécessitent l'élaboration de programmes de développement adaptés, ils ne représentent pas des exceptions aux dynamiques sociales et économiques générales.

La justice spatiale en milieu rural a été analysée par Depraz qui s'appuie, dans son HDR, sur les cinq figures d'oppression identifiées par Young (exploitation, marginalisation, impuissance, impérialisme culturel, violence) (Young, 1990). Dans ce cadre, il met l'accent sur quelques éléments comme les dénominations scientifiques, les discours institutionnels et les finances locales (Depraz, 2020).

#### *Une analyse centrée sur les dénominations scientifiques :*

Pour identifier quelques formes d'oppression en milieu rural, Depraz met l'accent sur trois figures d'interprétation du binôme conceptuel rural/urbain : la fusion et l'émulsion ; le gradient; l'absorption.

D'abord, l'absorption désigne la domination d'un système par rapport à l'autre, en absorbant et en transformant ses éléments. Elle fait référence à deux courants opposés qui reflètent l'impérialisme culturel : le tout urbain et le néo-ruralisme militant. D'un côté, le tout-urbain perçoit le rural à travers des stéréotypes réducteurs qui le figent dans le passé, en niant par exemple sa multifonctionnalité. Il le réduit à un espace secondaire, centré uniquement sur l'agriculture (Lévy, 1994). De l'autre côté, en idéalisant la campagne comme une alternative à la ville, le néo-ruralisme militant fait abstraction à la complexité de ses problèmes sociaux et économiques. Ces jugements de valeur peuvent renforcer la marginalisation des populations

vulnérables en limitant leur intégration dans les politiques de développement. Ils génèrent d'autres formes d'oppression liées entre autres à l'hétéronomie. Par exemple, la réduction des populations rurales à des représentations extérieures qui ne tiennent pas compte de la diversité de leurs territoires peut favoriser leur exclusion des processus de décision (Depraz, 2020).

Ensuite, en considérant que le gradient représente une transition progressive entre les pôles rural et urbain, avec différents niveaux d'activités, de densité et de diversité, selon la position sur un continuum spatial, cette approche ne fixe pas une frontière nette et stricte entre les deux pôles. Cependant, elle diminue les oppositions traditionnelles sans éliminer totalement les biais structurels propres aux catégories spatiales classiques (Berry, 1976). En effet, considérer que l'espace connaît un phénomène décroissant renforce indirectement les représentations simplistes des territoires urbains et ruraux. Par ailleurs, réduire les relations rural-urbain à une logique de transition géographique linéaire sans intégrer leurs dynamiques complexes et leurs interactions augmente le risque de spatialisme. Il s'agit d'une forme de déterminisme qui explique les dynamiques sociales et économiques uniquement par l'espace et par ses caractéristiques physiques et matérielles, sans s'intéresser aux choix politiques, économiques et sociaux (Depraz, 2018). Plus précisément, la réduction des dynamiques sociales aux facteurs spatiaux participe à la simplification des réalités territoriales et à la naturalisation des inégalités et contribue indirectement à l'impuissance des territoires ruraux, qui sont placés par le gradient dans une situation inférieure, en considérant, par exemple, qu'ils sont moins dynamiques et moins peuplés, sans prendre en compte leurs spécificités (Depraz, 2020).

Finalement, la fusion et l'émulsion représentent l'entremêlement des systèmes urbain et rural. Dans le cas de la fusion, les deux systèmes subissent une transformation pour donner naissance à un système hybride. En suggérant la disparition des distinctions traditionnelles entre ces espaces, elle limite les stéréotypes et la marginalisation. Cependant, un traitement strictement égalitaire créera de nouvelles injustices, car, il ne prendra pas compte les inégalités structurelles et les désavantages historiques de l'espace rural. L'égalitarisme spatial contrevient au principe d'équité de Rawls qui considère que la reconnaissance des différences est essentielle pour la garantie des opportunités équitables. Par conséquent, la non reconnaissance des spécificités et des besoins des espaces ruraux peut entraîner leur exploitation indirecte. Contrairement à l'exploitation directe qui désigne l'accaparement des ressources d'un groupe, l'exploitation indirecte désigne le renforcement des inégalités par les politiques qui ignorent les besoins spécifiques de certains groupes. Dans le cas de l'émulsion, les composants des systèmes urbain

et rural se mélangent sans changer fondamentalement leur nature. À l'inverse de la fusion, l'émulsion ne cherche pas à uniformiser les espaces, mais à reconnaître et à préserver leurs spécificités, ce qui permet d'échapper aux formes d'oppression décrites par Young, à condition d'intégrer les dimensions sociales (niveau d'éducation, niveau de revenu ...) et spatiales (services publics, enclavement ...) dans les politiques publiques. Plus précisément, des politiques qui se concentrent uniquement sur les profils sociaux des populations pourraient négliger les inégalités territoriales et proposer des actions peu adaptées aux particularités locales (Depraz, 2020).

*Une analyse centrée sur les discours institutionnels :*

Dans de nombreux cas, les définitions officielles des espaces ruraux se focalisent sur les problèmes et portent des biais idéologiques influençant la perception du rural (Couturier, 2007). Depraz définit trois principales caractéristiques : le vide et la mise à distance ; le déclin ; la fragilité et la faiblesse. D'une part, la description des habitants des espaces ruraux comme « faibles », « fragiles » ou « en déclin » est une forme d'impérialisme culturel qui contribue à les enfermer dans une image d'impuissance physique et morale et à les réduire à une hétéronomie politique, qualifiée d'absence de pouvoir par Young. Cette vision construite par les élites qui disposent le capital économique, politique et culturel nécessaire pour imposer les normes finit par être intériorisée par les habitants ruraux eux-mêmes, qui peuvent se sentir inférieurs, incapables de prendre des initiatives de développement et en besoin constant d'une aide extérieure. D'autre part, des termes tels que « vide » ou « désert » représentent une violence symbolique, car, ils effacent la valeur des territoires ruraux et invisibilisent les populations qui y vivent et qui peuvent se sentir marginalisées (Depraz, 2020).

*Une analyse centrée sur les finances locales :*

Les injustices liées aux finances locales peuvent prendre plusieurs formes. Depraz pointe de doigt la priorisation des besoins urbains. Dans de nombreux cas, les petites communes rurales reçoivent de faibles dotations de fonctionnement de la part de l'État, sous prétexte que les charges de centralité assumées par les villes sont importantes. Cependant, ces dotations ne permettent pas toujours de compenser les besoins spécifiques des espaces ruraux. Si les villes concentrent des services publics et des infrastructures qui profitent à un bassin de population plus large, les zones rurales, qui manquent souvent de ressources humaines, techniques, ou financières, ont un territoire vaste et des besoins importants en infrastructure. Elles doivent

assurer l'accès à l'eau potable pour les habitants dispersés, adapter le réseau routier pour faciliter la mobilité des habitants, gérer les forêts qui représentent des ressources économiques et environnementales clés dans les zones rurales, ... Face à ces défis, il s'avère que la répartition des ressources présentée plus haut est inéquitable et illustre le critère d'exploitation de Young. Plus précisément, une dotation insuffisante pour les territoires ruraux limite leur autonomie financière et leur capacité à investir et maintient les injustices structurelles (Depraz, 2020)

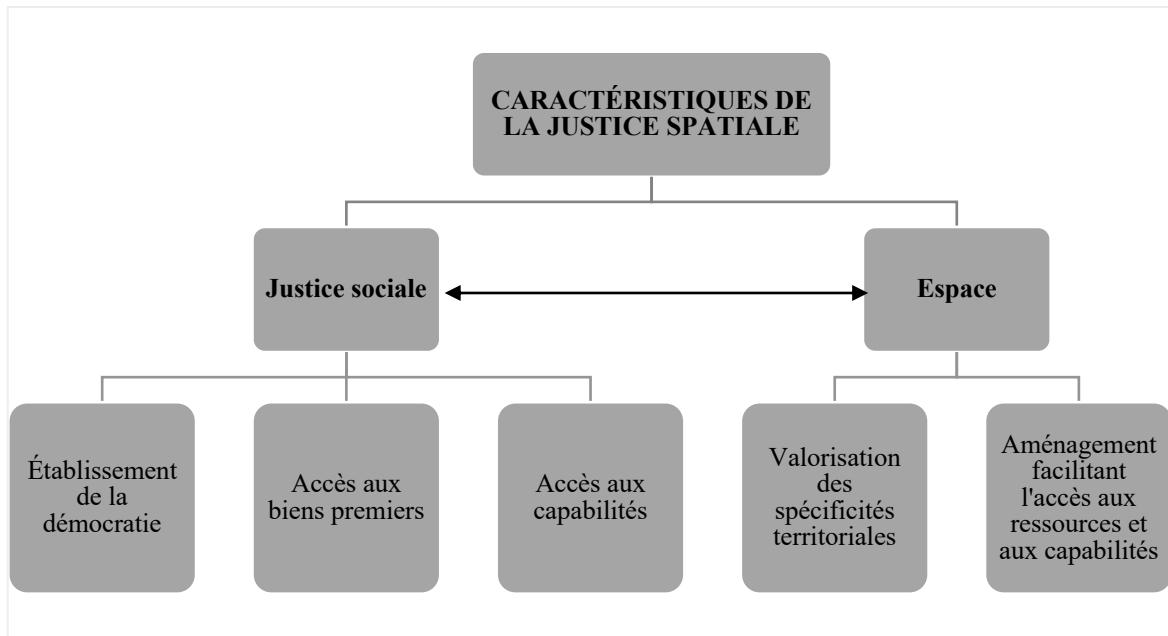
Les injustices identifiées par Depraz ne sont pas systématiques, mais doivent être traitées pour permettre à tous les individus d'avoir un accès équitable aux opportunités de développement.

### **1.2.3. Notre appropriation du concept de justice spatiale**

La justice spatiale ne se limite à la spatialisation de la justice sociale. Elle dispose de caractéristiques propres et met en lumière les interactions entre la justice et l'espace, qui a ses propres spécificités et qui est habité par des personnes, différentes par leurs caractéristiques, mais unies par le même espace.

La justice spatiale est une organisation spatiale qui valorise les spécificités territoriales et les différences des individus tout en leur offrant les conditions nécessaires au développement de leurs compétences et à l'atteinte de leurs objectifs. Dans ce cadre, les pouvoirs publics doivent adopter une approche participative pour garantir une distribution équitable des ressources, qui tient compte des besoins réels des individus et qui attribue des ressources supplémentaires aux individus et aux territoires les moins favorisés. L'espace doit être aménagé de manière à faciliter l'accès aux biens, aux services et aux opportunités de développement pour les différents individus.

Dans notre cas, on analyse la justice spatiale dans deux territoires différents, en mettant l'accent, comme illustré, dans la figure 3 (page 44), sur l'accès des femmes aux ressources de base et aux capacités de convertir les biens en objectifs, en lien avec les coopératives qui valorisent les richesses matérielles et immatérielles locales.



*Figure 3 : schéma des caractéristiques de la justice spatiale*

## **2. La justice et le genre dans l'espace**

Au vu de l'intérêt que nous accordons dans le cadre de cette thèse aux femmes, nous explorons un nouveau concept intitulé « justice spatiale de genre ».

### **2.1. Le genre sous l'angle de trois paradigmes**

Avant de mettre l'accent le concept du genre, il est essentiel de présenter le féminisme qui a favorisé la prise de conscience et l'analyse de genre. Le féminisme est le mouvement qui lutte contre les inégalités hommes / femmes et qui appelle à regarder la société avec des lunettes de genre. Il est divisé en trois vagues. Le féminisme de la 1<sup>ère</sup> vague (fin du 19ème siècle, début du 20ème siècle) est axé sur les droits politiques des femmes et sur la reconnaissance de leur statut de personne à part entière. Le féminisme de la 2<sup>nde</sup> vague (années 1960 - 1980) a introduit la distinction entre le sexe et le genre et se concentre sur la lutte contre les inégalités sociales et culturelles. Le féminisme de la 3<sup>ème</sup> vague (années 1990 - aujourd'hui) revendique la diversité et la pluralité des identités et des expériences (Dagorn, 2011).

La présentation du concept de genre s'appuiera sur trois paradigmes qui s'entrecroisent et s'enrichissent mutuellement : constructiviste ; matérialiste ; intersectionnel.

#### **2.1.1. Le paradigme constructiviste**

Le concept de genre trouve ses racines dans les travaux de Beauvoir, notamment dans « *le deuxième sexe* » où elle affirme que les femmes ne naissent pas femmes, mais le deviennent. Cette philosophe fait partie des premières penseuses à considérer que la différence de pouvoir entre les hommes et les femmes résulte d'une construction sociale et non de facteurs biologiques naturels. En précisant que la féminité dépasse les caractéristiques biologiques et résulte des normes, des rôles et des comportements imposés par la société, cette philosophe a influencé les premières réflexions de la seconde vague féministe et anticipé la distinction entre le sexe et le genre, qui a été développée par les féministes anglophones dans les années 1970, comme Oakley et Rubin (Beauvoir, 1949; Dagorn, 2011; Jackson, 1999). Oakley précise que le sexe et le genre revoient respectivement aux caractéristiques biologiques et aux rôles et attentes sociales (Oakley, 1972). De son côté, Rubin estime que le système sexe/genre transforme les différences biologiques entre hommes et femmes en inégalités sociales (Rubin, 1975).

Plus récemment, la relation entre les concepts de genre et de sexe a été contestée par certains penseurs. Une partie considère que la séparation des deux concepts risque de dévaloriser le féminin historiquement opprimé et de compliquer la défense des causes biologiques spécifiques aux femmes. Une autre estime que le concept de genre ne suffit pas pour expliquer la complexité de la condition des femmes, voire l'interaction entre leurs caractéristiques biologiques et la manière dont elles sont socialement et culturellement considérées comme inférieures aux hommes (Braidotti, 1991; Braidotti, Butler, 1994; Jackson, 1999).

Au même titre que le genre, le sexe est considéré comme construit social par des féministes matérialistes, comme Delphy et Witting (Delphy, 2013a, 2013b; Witting, 2001), et postmodernes, comme Butler, qui affirment que le genre précède le sexe biologique, en structurant sa perception et sa compréhension et en lui donnant une valeur sociale. Ces penseurs considèrent qu'en imposant des normes et des attentes liées au genre, la société catégorise les traits biologiques, qui sont intrinsèquement neutres. Par ailleurs, en percevant le sexe et le genre comme des constructions culturelles, sociales et politiques, ces penseurs soutiennent qu'ils peuvent être transformés (Baril, 2005, 2007).

Butler s'inspire de la notion de performativité développée par Austin<sup>29</sup>, et l'applique au genre. Cette philosophie perçoit le genre comme un processus normatif construit, et non une réalité innée ou une identité naturelle et stable. Elle considère qu'il est le fruit de l'énonciation et de la répétition des pratiques conformes aux normes sociales, qui créent l'illusion d'une identité de genre fixe (Thiéblemont-Dollet, 2005).

### **2.1.2. Le paradigme matérialiste**

Dans le courant des années 1970-80, l'approche féministe matérialiste a été développée par certains penseurs comme Delphy et Witting. Elle adopte une approche constructiviste et considère que les catégories de genre sont des constructions sociales qui ne peuvent pas être facilement déconstruites ou modifiées, vu qu'elles sont ancrées dans une structure sociale globale et complexe, comportant des aspects économiques, juridiques et politiques qui la

---

<sup>29</sup> Austin considère que les énoncés performatifs créent des réalités en les prononçant. Par exemple, une séance s'ouvre quand son président la déclare ouverte.

renforcent, et dont chacun doit être changé à travers une longue lutte collective visant à renverser les structures de pouvoir (Clerval, Delphy, 2015).

Forgé dans un contexte de pensée marxiste, le féminisme matérialiste estime que le patriarcat est un système économique, au même titre que le capitalisme (*ibid.*). Il est perçu comme un système de production domestique, qui concerne les tâches domestiques et reproductive non considérées comme productives dans le système capitaliste, mais qui soutiennent la production économique, ce qui renforce l’exploitation des femmes et leur subordination économique et sociale. La gratuité des tâches destinées aux femmes ne s’explique pas par leur nature, puisqu’elles peuvent être réalisées par des personnes extérieures contre une rémunération. Elles sont gratuites, car, elles sont assurées par les femmes pour leurs proches et surtout leurs conjoints (Delphy, 1978).

### **2.1.3. Le paradigme intersectionnel**

Développé par la juriste et féministe américaine Crenshaw à la fin des années 1980 dans le contexte du *Black feminism*, le concept d’intersectionnalité vise à décrire les formes combinées de domination auxquelles certaines catégories de population sont confrontées (Crenshaw, 1989; Jaunait, Chauvin, 2013). L’intersectionnalité représente l’interaction entre différentes caractéristiques de genre, de race, de classe, etc.

Depuis la fin des années 1980, la capacité du mouvement et des théories féministes à prendre en compte l’hétérogénéité des statuts sociaux et des expériences des femmes a été remise en question par des féministes afro-américaines, hispano-américaines et indiennes. Elles militaient pour un féminisme plus inclusif reconnaissant la diversité des femmes et remettaient en question, plus particulièrement, la capacité du féminisme à élaborer une analyse globale de l’oppression des femmes victimes à la fois du sexism, du racisme et du classisme (Corbeil, Marchand, 2006; Crenshaw, Bonis, 2005; Hooks, 1981). Selon Hooks, le monde des femmes est défini à partir de la réalité des femmes blanches. De son côté, Crenshaw estime que l’impuissance du féminisme à interroger la race et l’impuissance de l’antiracisme à interroger le patriarcat favorisent respectivement la reproduction et le renforcement de la subordination des noirs et des femmes. Crenshaw part du constat que le genre et la race ne sont pas des catégories isolées et que les discriminations subies par les femmes noires à cause de la race et du genre interagissent pour donner une forme d’oppression spécifique et complexe, différente de celles d’un homme noir ou d’une femme blanche (Crenshaw, 1989). Ces conditions ne

favorisent pas la prise en compte des conditions de vie des femmes noires, la spécificité de leur histoire liée à l'esclavagisme et au colonialisme, leurs valeurs et leurs besoins. Par exemple, l'histoire des femmes racisées ne leur permet pas de s'identifier facilement au discours occidental des féministes égalitaristes, comme Friedan, qui critiquent l'archétype de l'épouse, de la mère et de la ménagère. Malgré le sexism familial, ces femmes peuvent percevoir la famille comme un refuge, où elle se sentent, soutenues, en sécurité et à l'abri d'un monde hostile marqué de discriminations raciales et d'exclusions (Corbeil, Marchand, 2006; Crenshaw, 1991; Davis, 1982; Hooks, 1984).

Alors, face à la diversité des situations des femmes et des discriminations qu'elles peuvent subir, l'approche intersectionnelle permet de partir de l'expérience de chacune pour mieux la reconnaître et la valoriser. Elle favorise la reconnaissance de la pluralité des identités, la déconstruction des préjugés, la non mise en place de relations de domination tacite et l'empowerment (Corbeil, Marchand, 2006).

Les principales interprétations de genre sous l'angle des paradigmes constructiviste, matérialiste et intersectionnel seront résumées dans le tableau 4.

*Tableau 4 : tableau de synthèse des paradigmes de genre*

Paradigmes	Quelques penseuses <sup>30</sup>	Interprétations de genre
<b>Constructiviste</b>	Beauvoir & Oakley : distinction sexe/genre Butler : performativité Rubin : système sexe/genre	Le genre ne relève pas de facteurs biologiques naturels. Ce n'est pas une réalité innée ou une identité naturelle et stable. Le genre est une construction sociale, culturelle et politique.
<b>Matérialiste</b>	Delphy : critique du patriarcat comme système d'exploitation économique Witting : critique des catégories binaires de genre	Le genre est une construction sociale ancrée dans une structure sociale globale et complexe. La modification de la construction de genre est difficile. Elle nécessite une lutte collective visant à renverser les structures de pouvoir au niveau économique, juridique et politique.

<sup>30</sup> Il y a des liens entre les paradigmes. Certains penseurs ont apporté leur contribution dans différents paradigmes. Par exemple, Witting et Delphy sont des féministes matérialistes qui estiment que le genre est une construction sociale.

		Le patriarcat est un système économique qui renforce l'exploitation des femmes et leur subordination économique et sociale.
<b>Intersectionnel</b>	Crenshaw : introduction de l'intersectionnalité  Hooks : critique de l'exclusivité blanche du féminisme	Le féminisme doit être plus inclusif et doit reconnaître la diversité des femmes.  L'approche intersectionnelle valorise l'expérience des femmes et favorise la reconnaissance de la pluralité des identités, la déconstruction des préjugés et l'empowerment.

## 2.2. Le genre en géographie : une recherche anglo-saxonne structurée par trois courants théoriques

Les recherches sur le genre en géographie se sont développées dans les années 70 grâce aux mouvements féministes, qui interrogeaient d'un côté les inégalités entre les sexes et l'exclusion des femmes universitaires, et revendiquaient de l'autre l'intégration du genre dans les recherches scientifiques (Kelly, 2014). Ce développement connaît la puissance et l'influence des études anglo-américaines, qui fixent les lignes directrices du débat intellectuel dans de nombreux pays.

La recherche géographique anglo-saxonne sur le genre est structurée par trois courants résumés dans la figure 4 (page 52). Le premier s'appuie sur un raisonnement dualiste, où les relations entre les individus et leur espace sont envisagées en termes de catégories d'hommes et de femmes séparées. Le second s'inscrit dans le post-modernisme et le post-structuralisme, et vise à analyser de manière simultanée les hommes et les femmes. Le troisième priorise l'universalité de la condition humaine par rapport à la classification, tout en reconnaissant la spécificité des femmes (Louargant, 2002).

### **2.2.1. L'étude des minorités dans un contexte de domination masculine**

Les géographes féministes ont tenté de créer un nouveau paradigme pour l'étude des minorités et des inégalités de sexe dans un contexte de domination masculine, ce qui a été difficilement imposé aux géographes dans un contexte universitaire patriarcal (Kelly, 2014; Louargant, 2002). Ce courant adopte une approche dualiste qui divise la société en deux groupes différents assimilés à des classes : les hommes et les femmes. Il considère que la domination des hommes produit des espaces qu'ils aménagent, qui répondent à leurs besoins et qui excluent les spécificités des femmes. Dans ce cadre, la géographe Coutras renvoie la sexualisation de l'organisation urbaine à la division sexuelle du travail, qui provoque la ségrégation des sols et l'identification des femmes à des espaces de proximité, soit aux quartiers résidentiels. L'évolution du rôle des femmes a modifié leur rapport à l'espace et a augmenté leur visibilité. De nombreuses femmes n'acceptent plus d'être confinées à l'espace de proximité, qui leur semble stérile et lié aux activités reproductives. Cet usage étendu de l'espace a été facilité par la mobilité, bien que, dans un premier temps, il ait été principalement associé aux tâches domestiques (Coutras, 1996; Paquin, 1997).

Dans le cadre de cette approche dualiste, l'espace est divisé selon les relations de pouvoir entre les sexes. Il connaît la domination des hommes dans les espaces publics et le confinement des femmes dans les espaces privés.

### **2.2.2. L'étude des interrelations entre les hommes et les femmes**

Ce deuxième courant cherche à déconstruire le cadre dualiste du premier et s'intéresse aux interrelations entre les hommes et les femmes. Il considère que la perception de l'espace, comme facteur de définition et de reproduction des classes sociales sexuées, rend plus difficile l'intégration des groupes marginalisés (Peters, 1998). En effet, la domination d'un sexe se fait au détriment de l'autre et du développement. Par exemple, un aménagement de territoire relevant principalement des hommes pourrait se traduire par l'installation des services répondant à leurs besoins et non de services de proximité essentiels, et pourrait avoir une incidence sur le développement territorial (Louargant, 2002).

Au niveau de cette approche, le genre s'intéresse aux interactions et aux actions des femmes et des hommes dans les espaces séparés et mixtes. Dans son travail sur la division du travail entre hommes et femmes dans les usines londoniennes, Massey montre que, bien que séparés, les

espaces des hommes et des femmes dépendent l'un de l'autre, favorisent les interactions entre les sexes et possèdent des critères de mixité et de complémentarité. Malgré la division des tâches et la domination des hommes, ces espaces restent connectés par des relations économiques et sociales, et favorisent l'évolution de la situation des femmes, qui participent à la transformation de l'espace et à la création des dynamiques de mixité (Massey, 1995).

Dans le cadre de cette approche post-moderne, l'espace est perçu comme un lieu coconstruit et interactif, où les rôles de genre se négocient et évoluent de façon continue.

### **2.2.3. L'étude de genre selon une approche universaliste**

Tout en reconnaissant la spécificité des femmes, le troisième courant se détache des classifications strictes de genre pour valoriser l'universalité et les aspects communs des êtres humains, indépendamment de leur genre. Sans ignorer les différences, cette approche met l'accent sur les principes universels de la condition humaine (ex. droits, justice sociale) et cherche à comprendre comment les femmes et les hommes peuvent coexister dans des espaces partagés, sans accentuer les divisions (Louargant, 2002). Ce courant cherche ainsi à comprendre et à analyser les différences entre les hommes et les femmes dans un cadre inclusif et global, relatif à la condition humaine partagée, tout en prenant en considération les spécificités féminines.

Dans le cadre de cette approche fluide, l'espace est perçu comme un lieu inclusif et partagé, où les spécificités des femmes sont reconnues sans accentuer les distinctions de genre.

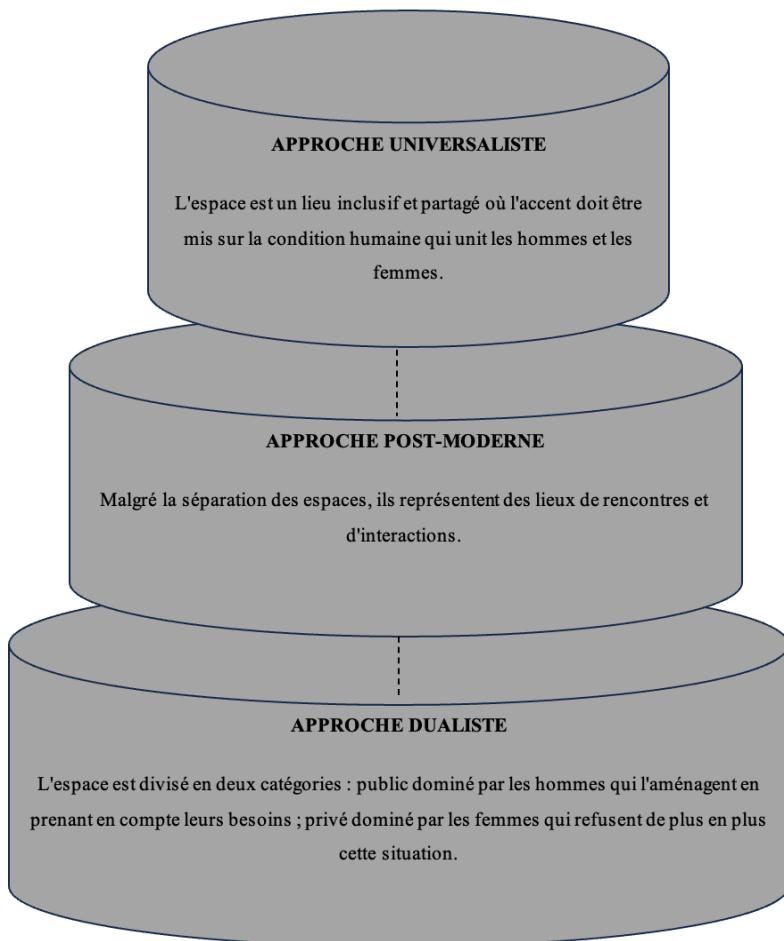


Figure 4 : évolution de l'interprétation du genre en géographie

Après avoir exploré le concept de genre et présenté ses principaux courants théoriques en géographie, il devient nécessaire de repenser le genre en lien avec l'espace et la justice, à la lumière des défis contemporains. Dès lors, l'élaboration du concept de justice spatiale de genre devient impérative pour proposer une lecture intersectionnelle.

### 2.3. La justice spatiale de genre : un nouveau concept

Le concept de justice spatiale de genre met en lumière, comme illustré dans la figure 5 (page 54), les interactions entre la justice, l'espace et le genre. Il s'agit d'une organisation spatiale qui répond à des critères relatifs à la justice sociale et à l'organisation de l'espace, tout en prenant en considération les spécificités des femmes.

D'une part, l'organisation spatiale doit s'appuyer sur un système démocratique qui reconnaît les spécificités et les besoins des femmes et leur donne le choix et le pouvoir d'être et d'agir de

façon libre et responsable. Pour réduire les injustices de genre et donner aux femmes les outils nécessaires pour participer pleinement à la démocratie et à la vie publique, il est essentiel de leur garantir l'accès aux biens premiers qui recouvrent les libertés et les droits fondamentaux. La garantie des droits de base aux femmes est essentielle pour améliorer leur situation à l'échelle publique mais aussi privée, en leur permettant d'accéder à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi, à la vie politique, aux équipements de base et à l'information. Ces droits constituent des fondements d'une société plus juste, démocratique et inclusive, et leur garantie représente une condition indispensable pour le développement national et territorial. La garantie des droits de base nécessite l'application des mesures de discrimination positive, qui permettent de mettre en place des mesures favorisant les femmes, historiquement et structurellement défavorisées, pour accélérer le processus de justice sociale. Ces mesures permettent de compenser les désavantages accumulés au fil des années et de créer un environnement plus inclusif. En plus de la garantie des droits et des ressources de base, il est essentiel de garantir aux femmes les libertés et les contextes favorables au développement de leurs compétences et de leurs capacités de choix et d'action. Si les ressources représentent les moyens dont une personne dispose pour atteindre ses objectifs, les capacités se réfèrent à la capacité réelle et à la liberté d'utilisation des ressources pour mener la vie choisie et atteindre les objectifs fixés. Par exemple, pour améliorer l'éducation des filles, il ne suffit pas d'installer des écoles ou de donner des aides financières aux parents, il est aussi primordial de renforcer leurs capacités en éliminant les obstacles sociaux, culturels, et économiques qui les empêchent d'utiliser ces ressources.

D'autre part, dans un contexte rural, l'organisation spatiale doit valoriser les spécificités territoriales et le rôle joué par les femmes à ce niveau, tout en prenant en compte leurs réalités et leurs besoins. D'un côté, les femmes jouent un rôle fondamental dans la valorisation des spécificités locales, y compris à travers la préservation et la transmission des savoirs ancestraux, que ce soit dans l'artisanat, l'agriculture ou d'autres domaines de développement territorial. Les rôles qui ont été historiquement attribués aux femmes leur ont permis de développer des compétences qui peuvent être mobilisées à l'échelle publique dans le cadre des projets de développement local. Elles peuvent ainsi améliorer l'autonomisation des femmes et favoriser un développement territorial inclusif. Plusieurs exemples peuvent être donnés. La surcharge des tâches reproductive destinées aux femmes développe leur capacité à optimiser le temps et les ressources, ce qui est essentiel au développement des projets coopératifs. La nature des tâches

domestiques les aide à développer des savoir-faire culinaires et artisanaux et à créer des produits alimentaires et artisanaux susceptibles d'être commercialisés à l'échelle nationale et internationale. De l'autre côté, l'histoire des femmes, les compétences qu'elles ont acquises au fil des années et leurs besoins doivent être pris en compte dans les nouveaux projets d'aménagement et de développement. Par exemple, les responsabilités domestiques des femmes leur permettent de développer des compétences qui peuvent être mobilisées dans les programmes d'éducation et de garde des enfants. Par ailleurs, l'espace doit être aménagé de façon à faciliter l'accès aux ressources et aux capacités pour créer les conditions nécessaires au changement des mentalités et à la modification de la répartition traditionnelle des tâches et de la place des femmes à l'échelle privée et publique.

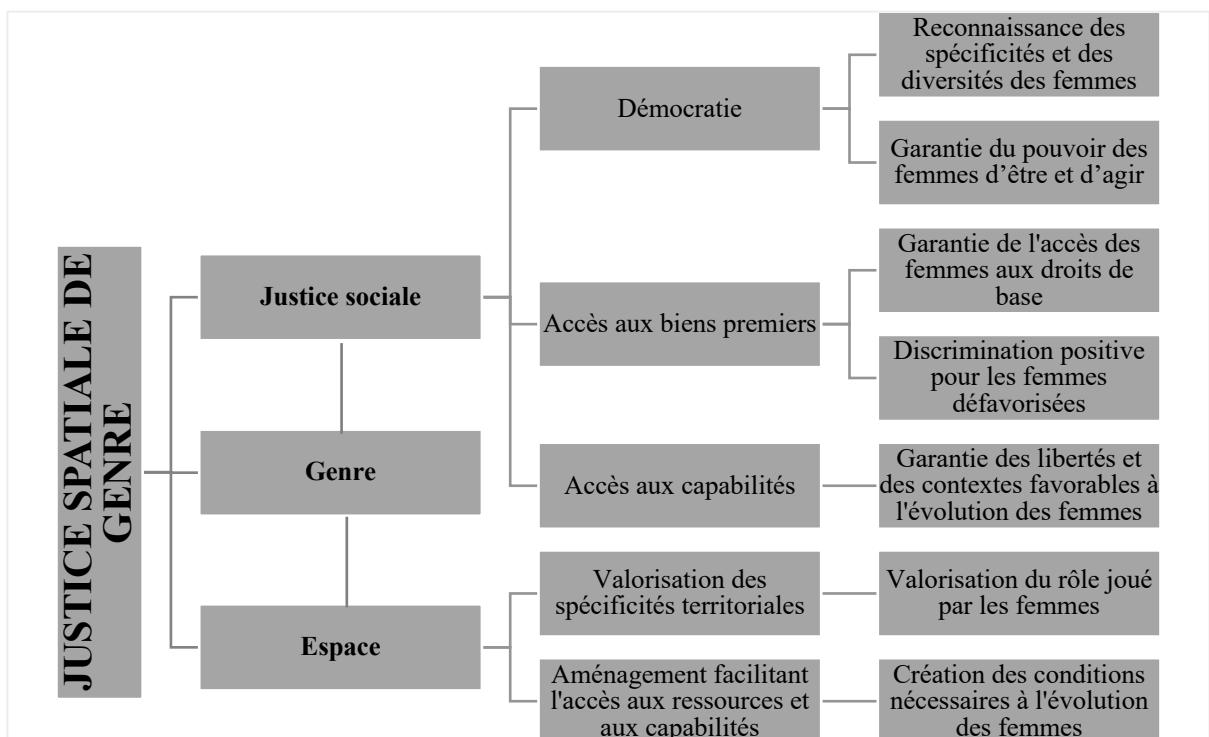


Figure 5 : schéma des caractéristiques de la justice spatiale de genre

## **Conclusion**

Dans cette première partie, nous avons exploré les principales théories et concepts liés à la justice spatiale de genre, notamment en nous appuyant sur les concepts de justice sociale, de justice spatiale et de genre. L'analyse de ces théories a mis en évidence l'importance de la garantie de l'accès aux ressources et aux opportunités dans le renforcement de la justice sociale et a justifié l'intérêt porté à la justice spatiale et à l'approche genre par les professionnels et les chercheurs, y compris dans le champ de la géographie qui analyse les disparités dans l'espace.

Ce cadre théorique nous a facilité l'introduction du concept de justice spatiale de genre, qui met en lumière l'importance d'installer un système démocratique reconnaissant les besoins, les spécificités et les capacités des femmes ainsi que la nécessité de leur garantir l'accès aux biens premiers et les conditions favorables au développement de leurs situations et à l'atteinte de leurs objectifs, tout en mobilisant le potentiel territorial en faveur de ce changement positif. Ce nouveau concept a permis de compléter les théories existantes et de faire le lien entre les concepts qu'elles mobilisent. Il valorise le rôle actif des femmes dans le développement de leurs territoires, et met en évidence la manière dont ces territoires peuvent être aménagés et les piliers sur lesquels les politiques de développement devraient s'appuyer, pour promouvoir la justice de genre. En mettant l'accent sur les femmes qui constituent la moitié de la société, ce nouveau concept démontre comment l'aménagement de l'espace peut faciliter leur participation, la reconnaissance de leur rôle, renforcer leur autonomie, et ainsi contribuer à une dynamique plus juste et inclusive.

Ce cadre théorique constitue également un socle solide pour notre démarche empirique, en posant les bases nécessaires à la mobilisation des concepts théoriques dans un cadre pratique.



# **PARTIE II : CADRE EMPIRIQUE DE LA RECHERCHE**



## Introduction

*« In the course of history, there comes a time when humanity is called to shift to a new level of consciousness, to reach a higher moral ground. A time when we have to shed our fear and give hope to each other. That time is now »* (Maathai, 2004).

L'espoir de changement sociétal s'appuie sur l'interaction entre la prise de conscience et l'engagement collectif, qui sont essentiels pour croire en un avenir plus juste et avancer afin de changer nos vies et réaliser nos objectifs. D'un côté, le renforcement de la justice spatiale de genre nécessite une prise de conscience collective et une responsabilité partagée, qu'exige un engagement responsable et durable. De l'autre, la concrétisation de cet engagement devient difficile dans un environnement marqué par l'injustice. Quel est le niveau de justice spatiale de genre dans les territoires ruraux, où sont fabriqués les produits locaux au Maroc ? Et quelles perspectives de changement ?

Pour apprécier le niveau de justice dans les sociétés, nous avons construit un modèle d'analyse dans la première partie. Cependant, les réalités et les enjeux relatifs à la justice spatiale de genre varient d'une société à l'autre. Ce qui est considéré comme juste pour les uns ne l'est pas forcément pour les autres. Cette relativité justifie l'importance de comprendre et d'analyser les valeurs et les représentations sociales, qui sont ancrées dans les territoires et les structures locales, qui sont influencées par des normes sociales et culturelles et par des cadres politiques et économiques, et qui façonnent les comportements des membres d'une société et d'un territoire délimité.

Dans cette partie, nous analysons les résultats de l'étude de terrain tout en faisant le lien avec le cadre théorique et conceptuel. D'un côté, nous sommes convaincus que le changement profond vient de l'intérieur. La compréhension des racines des représentations sociales liées à la justice et à la place des femmes dans les territoires est essentielle pour la remise en question des structures qui composent les systèmes locaux et pour la proposition d'actions adaptées aux réalités locales. De l'autre, la situation locale ne peut être comprise et analysée qu'à travers un cadre conceptuel qui garantit une certaine rigueur académique et facilite l'interprétation critique

et l'identification des mécanismes sous-jacents, qui sont difficiles à discerner par l'observation directe.

Cette section est organisée en trois chapitres. Le premier est consacré à la description de la méthodologie adoptée. Nous nous basons sur une approche qualitative humaniste et comparative pour générer des connaissances plus globales et nuancées. Le second se concentre sur la présentation des résultats. Nous présentons les regroupements étudiés, les formes d'injustice identifiées et les propositions d'actions susceptibles d'améliorer la justice spatiale de genre. Ces résultats sont discutés dans le dernier chapitre, où nous les mettons en perspective avec les approches théoriques mobilisés et le modèle d'analyse.

## **CHAPITRE 2 : DESCRIPTION DE LA MÉTHODOLOGIE**

Ce chapitre présente la méthodologie adoptée dans notre recherche. Nous nous basons sur une approche qualitative humaniste et sur la comparaison de la valorisation de deux différents produits et territoires, pour produire des connaissances plus globales et plus nuancées, qui ne s'appuient pas sur un seul référentiel.

Pour garantir une relation équilibrée et respectueuse avec les enquêtés, nous avons accordé une attention particulière aux considérations éthiques. Avant de collecter les données, nous avons expliqué clairement aux participants les objectifs de notre étude et l'usage qui sera fait des informations collectées, ce qui nous a permis d'obtenir leur consentement informé, incluant une autorisation pour partager leurs noms. Cependant, et pour éviter toute forme de préjudice, nous avons préservé la confidentialité des informations que les enquêtés nous ont demandé de ne pas divulguer, y compris celles que nous jugeons sensibles ou pouvant leur causer du tort. Par ailleurs, nous avons fait preuve de non jugement et de respect des valeurs culturelles des enquêtés pour garantir le respect de leur dignité et de leur identité.

### **1. Un cadre de réflexion basé sur le paradigme interprétatif**

D'après Kuhn, un paradigme est un cadre conceptuel global qui reflète des croyances et valeurs reconnues et partagées par une communauté (Kuhn, 1970; Willett, 1996). Pour Guba et Lincoln, un paradigme représente un ensemble de croyances ou de visions du monde qui orientent les actions et les décisions d'un chercheur, et qui s'appuient sur des principes ontologiques, épistémologiques et méthodologiques. Il définit la façon dont le chercheur conçoit le monde, sa place et les types de relations qu'il peut établir avec les parties prenantes (Guba, Lincoln, 1994; Riverin-Simard, al., 1997).

De notre côté, nous inscrivons nos actions de recherche dans la réflexion interprétatif qui est apparue dans les années 1970 et qui vise la compréhension des significations subjectives que les acteurs donnent à leurs actions, à leurs interactions et à l'environnement qui les entoure (Habermas, 1968; Lather, 1991; Riverin-Simard, al., 1997). Contrairement au paradigme positiviste qui cherche une réalité universelle, objective et extérieure au chercheur, le paradigme interprétatif considère que la réalité ne peut pas être observée de façon neutre et ne peut pas être séparée de l'esprit et de la conscience du chercheur. Ce paradigme affirme que la réalité est liée à l'expérience humaine et aux perceptions individuelles, y compris celles du chercheur,

qui influencent son observation et sa compréhension du phénomène étudié. Autrement dit, le paradigme interprétativiste considère que le monde social résulte des interprétations construites par les individus qui y vivent et qui donnent du sens à leur réalité à travers leurs expériences, leurs croyances et leurs interactions. Par conséquent, la production des connaissances à ce niveau nécessite de comprendre comment les individus attribuent des significations à leurs actions et à leurs situations, dans leur monde spécifique, car, les interprétations ne sont ni universelles ni intemporelles. Elles sont plutôt ancrées dans le temps et dans l'espace (Benhaddouch, EL Fathaoui, 2022; David, 1999; Price, Oliver, 2007).

Dans notre cas, nous avons choisi de pénétrer l'univers des significations des acteurs des territoires étudiés pour comprendre leurs points de vue sur la justice spatiale de genre. Afin de mieux saisir la complexité des réalités sociales et de valoriser la diversité des spécificités locales et des expériences humaines, nous avons choisi la construction de connaissances contextualisées au lieu d'imposer une réalité unique ou un modèle idéal. Plus précisément, nous nous sommes rendus sur deux territoires pour rencontrer les acteurs locaux dans leurs contextes spécifiques, mieux saisir leurs perspectives et accéder à leur compréhension de leurs propres réalités.

## **2. Un cadre d'analyse basé sur deux théories et trois échelles territoriales**

En nous appuyant sur les approches théoriques de la justice sociale, la justice spatiale et le genre, nous proposons un cadre d'analyse (figure 6 ; page 64) basé sur les ressources de base, les capacités et trois échelles territoriales, qui influencent l'évolution de la place des femmes dans les territoires ruraux où sont fabriqués les produits locaux.

La théorie des ressources premières occupe une place particulière dans notre analyse. Il est primordial de garantir aux femmes un accès équitable aux biens et aux services de base, tout en adoptant une démarche de discrimination positive en faveur des moins favorisées. Cependant, cette garantie n'est pas suffisante pour renforcer la justice spatiale de genre. Il est crucial de tenir compte de la capacité des femmes de choisir la vie qu'elles veulent vivre et d'utiliser les ressources pour atteindre leurs objectifs, d'où l'intérêt que nous portons à la théorie des capacités. Pour faciliter l'analyse et l'échange avec les enquêtés, nous avons identifié une liste de ressources et de capacités sur la base de différents documents (articles scientifiques, programmes de développement ...), et qui touchent différents aspects de la vie humaine (éducation, santé, contrôle sur l'environnement, accès aux infrastructures et à l'information, bien-être). Notre cadre d'analyse articule les dimensions sociales, économiques et spatiales de la vie des femmes dans les territoires étudiés.

Pour saisir les principales dimensions de la justice spatiale de genre, et offrir une vision plus globale des rapports de genre, notre analyse se concentre sur trois échelles territoriales, connaissant des interactions fortes. Il s'agit des ménages, des filières agricoles et des territoires. Cette approche permet de saisir la complexité des dynamiques de genre dans différents contextes et d'analyser les interactions entre différentes niveaux territoriaux.

### **2.1. Les ménages**

Les ménages représentent un lieu clé pour analyser la justice spatiale de genre. Les ménages composés de familles jouent un rôle spécifique dans la socialisation, car, ils transmettant aux enfants les comportements, les normes et les valeurs qui faciliteront leur intégration sociale. En observant et en imitant les rôles genrés joués par les adultes, les enfants comprennent la place des hommes et des femmes dans la société et le rôle qu'ils doivent jouer à l'âge adulte (Thierry,

2017). De nombreux ménages connaissent encore une répartition traditionnelle des tâches, où les femmes sont confinées aux tâches domestiques et aux soins des enfants, contrairement aux hommes, qui assurent le rôle de pourvoyeurs économiques. En perpétuant les schémas traditionnels de répartition des tâches, les ménages participent à la reproduction des injustices de genre. En effet, malgré leur rôle primordial dans le bien-être familial, les tâches reproductive sont réalisées sans contrepartie financière et tendent à être invisibles et peu valorisées socialement. Par ailleurs, cette répartition sexualisée se fait au détriment des femmes, de leur autonomie et de leur capacité à prendre des décisions et à s'investir dans la sphère publique (Bozouls, 2021; Mansouri, 2023).

L'exploration des dynamiques de genre au sein des ménages permet d'identifier les mécanismes qui perpétuent ou transforment les injustices de genre. En adoptant des pratiques justes et valorisantes pour les femmes, les ménages favorisent la remise en question des schémas traditionnels, offrent aux enfants des modèles alternatifs et participent au renforcement de la justice spatiale de genre.

## **2.2. Les filières agricoles**

L'agriculture est un levier clé pour améliorer la situation des femmes rurales, qui travaillent gratuitement dans les exploitations familiales ou en contrepartie d'une rémunération à l'extérieur de leurs domiciles. En plus des tâches reproductive, de nombreuses femmes rurales exercent une activité agricole sans bénéficier de droits sociaux et dans des conditions difficiles pouvant présenter des risques sanitaires. Cependant, ce travail, quand il est rémunéré, favorise l'empowerment des femmes, en les aidant à satisfaire leurs besoins et à contribuer aux besoins du ménage et en leur permettant de franchir le cadre familial et de renforcer leur confiance et leur estime de soi (Bouzidi, El Nour, Moumen, 2011).

Dans ce cadre, et pour améliorer la situation des petites agricultrices, le Maroc soutient l'installation des coopératives à travers des programmes de développement comme le Plan Maroc Vert (PMV), Génération Green et l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH). Les coopératives sont considérées comme un outil d'autonomisation économique et sociale, qui renforce la justice spatiale de genre, en améliorant l'accès des femmes aux ressources, en mettant en valeur leur rôle et leurs compétences et en les aidant à s'affirmer tant à l'échelle publique que privée.

Pour mieux comprendre les opportunités, les obstacles et les impacts relatifs à l'accès des femmes aux coopératives, nous avons ciblé deux filières de produits locaux où elles jouent un rôle important : le fromage de chèvre de Chefchaouen et les plantes aromatiques et médicinales de Tétouan.

### **2.3. Les territoires**

Le genre est un construit social qui repose sur des normes collectivement définies. Les dynamiques de genre et les attentes vis-à-vis des hommes et des femmes dépendent ainsi des spécificités de chaque contexte (Rochex, 2014; Rouyer, Yoan, le Blanc, 2014). Dans ce cadre, la culture locale joue un rôle important, en véhiculant à travers les valeurs et les traditions ce que doit être un homme ou une femme dans la société.

Cependant, et malgré la résistance des structures culturelles, les rapports de genre évoluent sous l'effet des transformations sociales, suscitées entre autres par les luttes, les politiques et les projets de développement local, qui favorisent l'accès des femmes aux ressources et aux services de base et leur autonomisation. Par exemple, la modernisation et les progrès liés à l'instruction renforcent l'accès des femmes aux opportunités économiques et sociales et favorisent la redéfinition des rôles de genre au sein des familles (Locoh, Mouvagha-Sow, 2005). Au lieu de cibler simplement les femmes et leur statut social, les projets de développement qui s'appuient sur l'approche genre tiennent en compte les réalités sociales et l'intersectionnalité des injustices de genre, qui se croisent avec d'autres formes d'injustices et qui sont liées aux rapports de pouvoir entre les individus et les groupes sociaux au sein de la société. En effet, l'approche genre vise à réformer la société dans son ensemble pour renforcer la justice (Sananens, 2020), ce qui montre l'intérêt d'explorer les spécificités des territoires ruraux, les opportunités qu'ils offrent aux femmes et les limites qu'ils posent à leur développement.

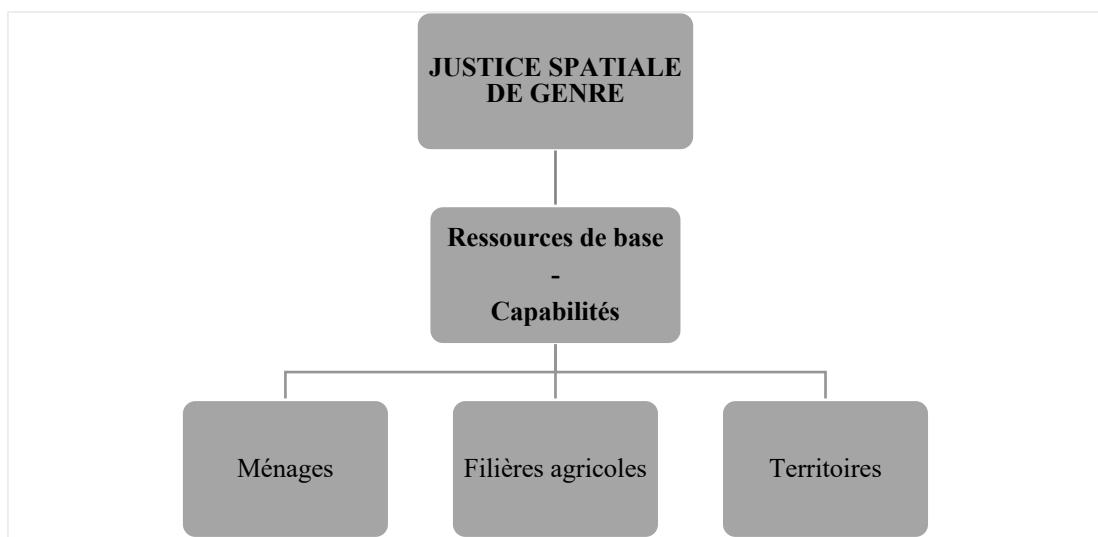


Figure 6 : cadre d'analyse - théories et échelles territoriales

### **3. Une triangulation des méthodes qualitatives**

Afin de nous conformer au paradigme interprétativiste, nous avons adopté une méthode d'exploration de terrain qualitative avec une perspective humaniste qui nous a permis d'explorer en profondeur les significations subjectives données par les enquêtés à leurs expériences et à leurs interactions avec les territoires étudiés.

Notre approche a été renforcée par deux atouts majeurs. Premièrement, la proximité culturelle que nous partageons avec les acteurs locaux, en raison de notre origine tangéroise, a grandement facilité notre intégration, l'établissement de relations de confiance avec les participants et la compréhension de leurs codes et de leurs valeurs. Nous avons ainsi évité des comportements susceptibles de les heurter et des attitudes qui auraient pu passer inaperçues pour des chercheurs moins familiers avec le contexte local. Cette proximité nous a également permis d'être perçus comme moins intrusifs et plus en phase avec la réalité des habitants, facilitant ainsi l'établissement d'un dialogue plus ouvert. Deuxièmement, le fait d'être une femme a favorisé nos interactions avec les habitants, et principalement les femmes dans des contextes traditionnels où elles sont difficilement accessibles. Bien que nous n'ayons pas pu aborder tous les sujets prévus, nous avons pu poser certaines questions sensibles sur les dynamiques familiales, économiques et sociales, qui pourraient être perçues comme inappropriées si elles provenaient d'un chercheur masculin.

Cette démarche nous a offert la possibilité de nous rapprocher des enquêtés, de plonger dans leurs pensées et de comprendre leurs points de vue, leurs besoins et leurs expériences, tout en adoptant une posture de respect et de non jugement, favorisant l'installation d'une atmosphère de confiance et de libre expression.

#### **3.1. Des méthodes qualitatives de collecte de données**

Pour croiser les différentes perspectives et approfondir notre compréhension du phénomène étudié et des représentations sociales des acteurs, nous avons combiné trois méthodes de collecte de données complémentaires : l'observation, les entretiens semi-directifs et les groupes de discussions.

Au lieu de nous concentrer uniquement sur la parole des enquêtés, nous avons opté pour l'observation que nous avons réalisée de manière spontanée et exploratoire, sans grille préétablie, pour ne pas la contraindre à un cadre rigide dans un contexte de terrain imprévisible.

Notre objectif était d'accéder à des données non verbales et de mieux comprendre le contexte local qui influence les actions et les représentations sociales. Cette observation a eu lieu dans les territoires d'étude et dans les regroupements agricoles, et s'est concentrée sur le contexte social, les interactions entre les femmes et les hommes, le fonctionnement des coopératives et la répartition des tâches au sein de ces regroupements.

Pour accéder aux données verbales, nous avons réalisé des entretiens et des groupes de discussions. Les entretiens semi-directifs nous ont permis d'explorer en profondeur les expériences subjectives, les valeurs, les perceptions, les opinions, les habitudes, les besoins et les motivations des acteurs. Quant aux focus groups, ils nous ont donné la possibilité de recueillir en peu de temps des données très diverses et riches grâce aux dynamiques collectives qui créent des interactions et stimulent de nouvelles idées. Plus précisément, nous avons réalisé 28 entretiens semi-directifs et 7 focus groups, entre octobre 2021 et juillet 2022, auprès de 43 acteurs, dont des acteurs agricoles au niveau régional et départemental, des acteurs des filières étudiées et des habitants. Les participants à l'enquête ont des profils diversifiés en termes de domaines d'intervention, de genre et d'âge. La méthode de la boule de neige a été adoptée pour le choix des participants avec qui les échanges ont eu lieu en arabe et ont été enregistrés et retranscrits après traduction. Pour structurer les échanges avec les participants et favoriser leur efficacité, des guides d'enquêtes composés de questions ouvertes ont été élaborés. Si ces guides n'ont pas été utilisés de manière systématique et linéaire, ils ont permis d'orienter et de cadrer les discussions. Les principales thématiques qui ont été abordées dans le cadre des entretiens et des groupes de discussions sont les suivantes : les spécificités des filières de produits locaux ; le fonctionnement des coopératives ; la justice spatiale de genre. Elles sont présentées dans la figure 7 (page 67).

Spécificités des filières des produits locaux	Fonctionnement des coopératives	Justice spatiale de genre
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Spécificités des territoires</li> <li>• Spécificités des produits locaux</li> <li>• Processus de fabrication et de valorisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contexte de création et d'évolution</li> <li>• Modalités de gouvernance</li> <li>• Conditions de travail et de fabrication</li> <li>• Retombées socio-économiques</li> <li>• Réussites et difficultés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perceptions de la justice</li> <li>• Accès aux ressources et aux capacités de base</li> <li>• Propositions d'actions pour le renforcement de la justice</li> </ul>

Figure 7 : principaux éléments de la grille d'enquête

### 3.2. Des méthodes qualitatives d'analyse de données

Deux études de cas ont été réalisées pour explorer et comprendre en profondeur la réalité des enquêtés et des territoires étudiés. Cette méthode a été utilisée pour sa capacité d'offrir une compréhension exhaustive, détaillée et contextuelle.

Pour faciliter l'organisation des données issus des entretiens et des focus groups ainsi que la compréhension des expériences subjectives, des émotions et des représentations sociales, l'analyse thématique a été utilisée. Elle nous a permis d'identifier, d'organiser et d'interpréter les thèmes récurrents dans les discours des enquêtés, à partir de trois étapes : le codage ; l'identification de thèmes majeurs ; l'interprétation. Les résultats de l'analyse thématique ont été illustrés à l'aide de schémas et complétés par l'analyse de contenu qui nous a permis de quantifier et d'analyser l'occurrence de certains thèmes, d'améliorer l'analyse des discours des participants et d'identifier les tendances sociales. Les résultats de l'analyse de contenu ont été illustrés à l'aide de nuages de mots.

Afin d'améliorer l'analyse et enrichir l'interprétation des résultats tout en offrant une perspective plus globale et nuancée de la justice spatiale de genre, nous avons procédé à la comparaison de la situation de deux territoires à partir de trois échelles territoriales : le ménage, la filière agricole et le territoire. Ces trois échelles connaissent des interactions fortes et permettent de saisir les principales dimensions de l'analyse de genre. Plus précisément, cette approche nous a permis de produire des connaissances plus généralisables en comprenant et en analysant les enjeux de la justice spatiale de genre en dehors des limites d'un seul territoire, soit d'un seul référentiel.

Pour des raisons de faisabilité, nous avons restreint notre étude à deux cas, reflétant deux différents contextes. Nous avons choisi deux territoires séparés par une distance inférieure à 100 km et proposant deux produits agricoles considérés comme phares à l'échelle de la Région Tanger Tétouan Al Hoceima : le fromage de chèvres de Chefchaouen et les plantes aromatiques et médicinales de Ben Karrich. Pour recueillir le même type de données sur les deux territoires et optimiser l'analyse finale, nous avons élaboré une grille de comparaison (tableau 5), en nous appuyant sur l'étude bibliographique et principalement le cadre conceptuel qui fait référence aux biens premiers de John Rawls et aux capacités d'Amartya Sen. Pour une meilleure adaptation aux spécificités du contexte local, cette grille a été améliorée et enrichie sur la base des résultats de terrain.

*Tableau 5 : grille de comparaison*

<b>Échelles territoriales</b>	<b>Points de comparaison</b>
Ménages	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Répartition des tâches</li> <li>- Répartition de temps</li> <li>- Prise de décisions</li> </ul>
Filières agricoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise de décisions</li> <li>- Répartition des tâches</li> <li>- Accès des femmes aux coopératives</li> <li>- Impacts socio-économiques sur les femmes</li> </ul>
Territoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Culture locale</li> <li>- Socialisation</li> <li>- Conditions de travail</li> <li>- Accès aux ressources et aux capacités (éducation, santé, contrôle sur l'environnement, infrastructures, information)</li> </ul>

## 4. Une étude réalisée autour de deux produits et deux territoires

Pour analyser la justice spatiale de genre au Maroc, nous avons réalisé une étude comparative autour de la valorisation de deux produits locaux ; le fromage de chèvre de Chefchaouen et les plantes aromatiques et médicinales de Tétouan. Nous avons choisi de travailler sur ces produits vu l'intérêt qu'ils occupent au niveau de la Région Tanger Tétouan Al Hoceima.

Pour proposer une analyse approfondie tout en prenant en considération nos contraintes de temps et de moyens, nous avons choisi de nous concentrer au niveau agricole sur les coopératives plutôt que sur les filières globales, qui impliquent de nombreux acteurs. Ce choix se justifie également par l'apport des coopératives au niveau des filières et des territoires et par le soutien qui leur est accordé par les stratégies agricoles afin d'améliorer leurs impacts socio-économiques. Cependant, les observations réalisées sur le terrain de Chefchaouen concernant les femmes nous ont conduit à élargir notre champ d'étude et à explorer également leur place au niveau de l'élevage.



Source : Google Maps

Figure 8 : plan de localisation de Chefchaouen et Tétouan par rapport au Rif

## **4.1. Présentation des territoires d'étude**

### **4.1.1. La province de Chefchaouen<sup>31</sup>**

La province de Chefchaouen (457.432 habitants en 2014) se situe au nord-ouest du pays, dans le Rif (figure 8 ; page 69), sur le massif du pays de Jbalas (HCP, 2018; Vignet-Zunz, 2014). Elle forme, avec Al-Hoceima, la zone la plus isolée et la moins accessible de la façade méditerranéenne du Maroc (MAPMDREF, s.d.). Il s'agit d'un territoire rural qui regroupe une seule municipalité et 27 communes rurales dont Derdara et Bab Berred, où se trouvent les coopératives étudiées (HCP, 2018).

La province de Chefchaouen se caractérise par un patrimoine naturel et culturel important. Sa richesse naturelle est valorisée par le Parc National Talassemtane et le Parc Naturel Bouhachem. Elle fait aussi partie de la RBIM. Par ailleurs, la ville de Chefchaouen a été reconnue, comme une communauté emblématique de la Diète Méditerranéenne, au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. Cette reconnaissance est due au mode de vie des habitants qui sont attachés aux traditions et aux valeurs d'hospitalité, de dialogue et de partage, qui se concrétisent en partie à travers l'art culinaire local et les produits locaux (Achernan, Tazi, Chebli, 2019).

Au niveau économique, le commerce, l'artisanat et le tourisme jouent un rôle important contrairement à l'industrie (HCP, 2018). Quant à l'agriculture, elle représente la principale source de revenu des ménages malgré son aspect traditionnel et sa dépendance aux aléas climatiques. La province de Chefchaouen possède un environnement naturel fragile, avec un sol instable et très sensible à l'érosion, en raison de sa fragilité géologique (nappes marneuses ou schisteuses) et de pentes abruptes (MAPMDREF, 2000). En plus d'une topographie accidentée, les sols sont peu favorables et les niveaux de mécanisation, d'irrigation et d'utilisation de semences sélectionnées sont faibles (HCP, 2018; Lakhouaja, Faleh, Chaaouan, 2017). Dans ces conditions, l'agriculture repose sur des exploitations familiales de petite taille, généralement entre 0 et 3 hectares, ce qui permet aux habitants de survivre sans générer de surplus important (MAPMDREF, 2000).

---

<sup>31</sup> La partie sur la province de Chefchaouen a été intégrée dans l'article que nous avons publié sur le bricolage coopératif.

Par ailleurs, la province de Chefchaouen est marquée par la monoculture de cannabis. Sur le total de 72 500 ha de cannabis détectés par l'office nationale des nations unies contre la drogue et le crime, 56% de la surface nationale se trouve dans la province de Chefchaouen, qui produit 65% de la production nationale (34 711 tonnes). Le cannabis représente 25% de la surface agricole utile de la province (Goeury, 2009; Lakhouaja et al., 2017; ONUDC, 2007).

#### **4.1.2. La province de Tétouan**

La province de Tétouan (550.347 habitants en 2014) se situe à l'extrême nord du Maroc, dans le Rif (figure 8 ; page 69), sur le massif du pays de Jbalas (APDN, s.d; HCP, 2014). Il s'agit d'un territoire principalement rural qui se compose de deux municipalités (Tétouan et Oued Laou) et de 20 communes rurales dont Dar ben Karrich et Zaitoune, où se trouvent les coopératives étudiées (HCP, 2019).

La province de Tétouan possède une dynamique économique diversifiée. Malgré de nombreux atouts, le tourisme provincial est caractérisé par un aspect saisonnier durant la saison estivale. La province présente un relief varié, combinant plages, montagnes et forêts, avec un climat méditerranéen et une histoire riche. L'arrière-pays de Tétouan combine des paysages agricoles et montagneux, avec certaines localités côtières encore préservées, comme Jebha et Oued Laou, qui sont moins urbanisées que d'autres zones du littoral marocain (APDN, s.d). La médina (*centre historique*) de Tétouan est classée au patrimoine mondial de l'UNESCO vu l'authenticité de son style andalous, l'influence du protectorat espagnol, et la position stratégique de la ville de Tétouan face au détroit de Gibraltar, qui fait d'elle un point de jonction entre les civilisations marocaine et espagnole (HCP, 2019; UNESCO World Heritage Convention, s.d). Au niveau économique, le tourisme balnéaire joue un rôle majeur, grâce à la situation géographique privilégiée de la province, le long de la côte méditerranéenne (Taiebi, 2012). Il représente une source importante d'emplois pour la population locale et participe à la modernisation du territoire grâce à la construction d'infrastructures de qualité et de haut standing qui attirent une population aisée, tout en ayant un effet multiplicateur sur d'autres secteurs économiques locaux, tels que le commerce et le transport. Par ailleurs, la ville de Tétouan s'impose depuis quelques années comme un pôle de formation, de culture et de services complémentaires à l'offre industrielle de Tanger. Elle regroupe des briqueteries, des unités de concassage et de production de ciment ainsi que des unités consacrées à la transformation de poisson, au textile et à l'agroalimentaire (APDN, s.d; HCP, 2019). En ce qui

concerne le développement agricole, il est largement conditionné par la topographie accidentée qui caractérise le relief provincial ainsi que le faible niveau de mécanisation, d'irrigation et d'utilisation de semences sélectionnées, ce qui favorise l'émergence d'une agriculture traditionnelle largement dépendante aux conditions climatiques (HCP, 2019).

## 4.2. Présentation des produits concernés

### 4.2.1. Le fromage de chèvre

L'élevage caprin est une filière agricole dominante au Nord du Maroc, et principalement dans les zones de montagne, où les ovins ne peuvent survivre. Pour le développement de cette filière, l'Association Nationale des Éleveurs Ovins et Caprins (ANOC) a choisi de se concentrer sur la province de Chefchaouen, où le cheptel caprin représente 80 % des petits ruminants et où la productivité de l'agriculture et de l'élevage est faible (MAPMDREF, 2000).

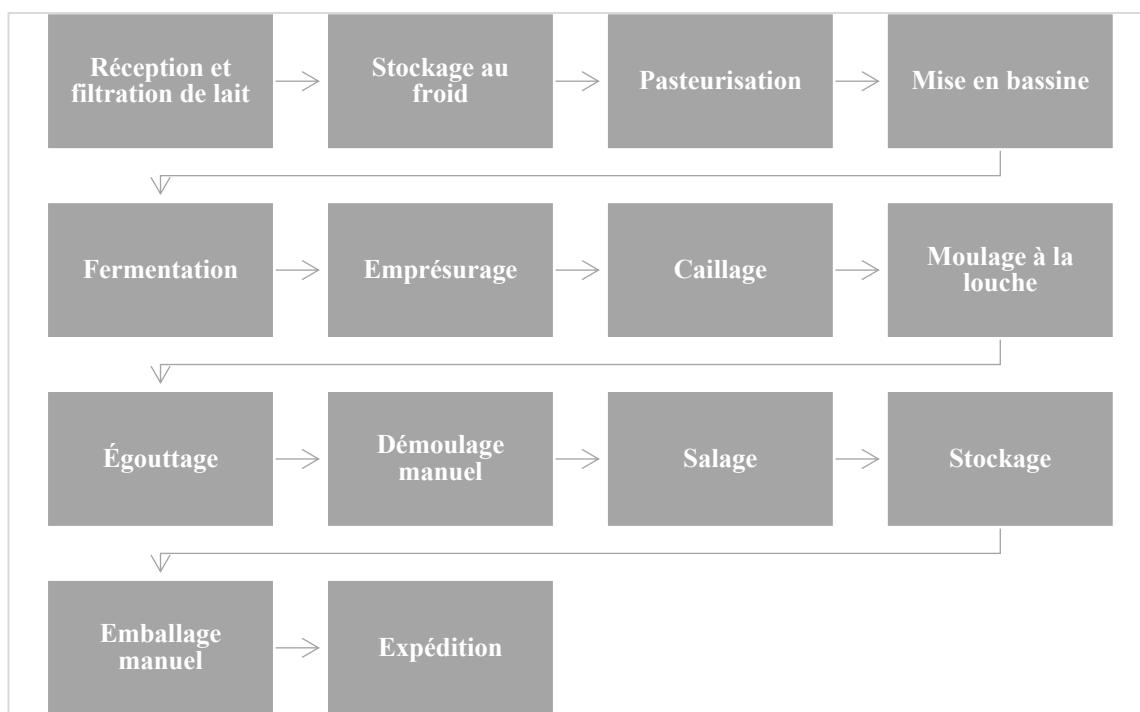
Pour la valorisation du lait collecté chez les éleveurs caprins, l'ANOC gère l'unité de production Ajbane Chefchaouen qui propose une diversité de fromages, dont le fromage frais sous le nom de « Ajbane Chefchaouen ». Ce fromage présenté comme typique de Chefchaouen est un produit récent à l'échelle locale. Sa production nécessite une grande quantité de lait, et donc un élevage important de chèvres, ce qui est peu courant dans la région (Jabot, 2021).

Cependant, le fromage « Ajbane Chefchaouen » est considéré comme un produit de terroir par les institutions agricoles au Maroc, qui mettent en avant sa typicité et sa renommée. Il est fabriqué au pur lait de chèvres, qu'elles soient d'origine locale, importée<sup>32</sup> ou croisée (ANOC, 2011). Ces ruminants adoptent un mode d'élevage principalement extensif et semi extensif, lié à l'environnement naturel du territoire (Chentouf, al., 2011). Il repose sur le savoir-faire des éleveurs locaux et influence le goût du lait par les conditions environnementales (environnement peu pollué, flore spécifique, variété d'essences composant la forêt comme le chêne-liège et le pin maritime, plus de 2000 espèces végétales dont certaines sont endémiques ...) et le mode de vie du cheptel (en plein air, liberté de déplacement ...). Le lait des chèvres de Chefchaouen contient ainsi une forte teneur en caséine et en matière grasse, qui révèlent les arômes des plantes locales (ANOC, 2011).

---

<sup>32</sup> Alpine, Sanean, Mourciana, Malaguina.

La procédure de fabrication du fromage de chèvre de Chefchaouen est présentée dans la figure 9.



Source : ANOC, 2011

Figure 9 : procédure de valorisation du fromage frais à Ajbane Chefchaouen

#### 4.2.2. Les plantes aromatiques et médicinales

Le développement des Plantes Aromatiques et Médicinales est un objectif privilégié de la stratégie agricole marocaine. Cette filière dispose d'un immense potentiel, tiré de la diversité de ses espèces. En effet, plus de 4 200 espèces ont été identifiées, dont 800 sont endémiques et 600 sont utilisées à des fins médicinales et/ou aromatiques (ONCA, s.d.).

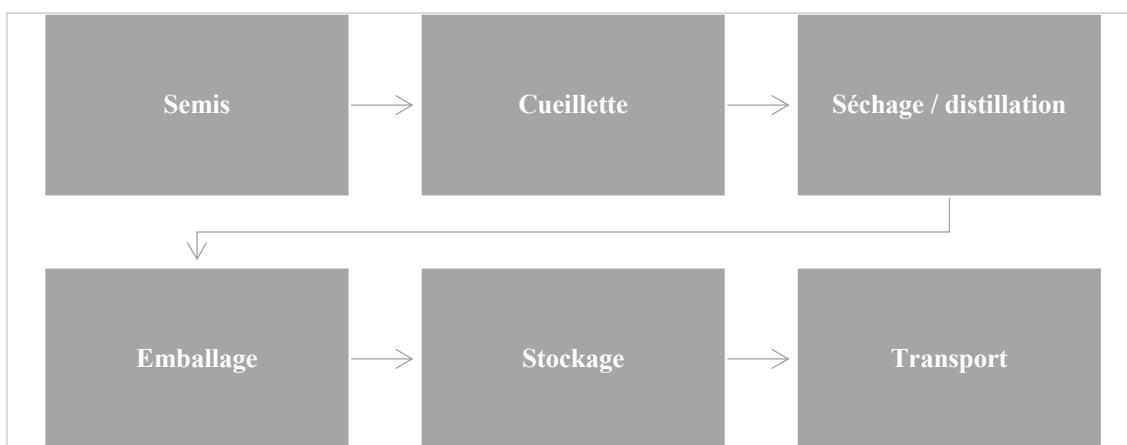
Au niveau de la Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima, les PAM sont considérées comme des produits phares (MAPMDREF, s.d.). À l'exception de la Province d'Al Hoceima, toutes les autres provinces et préfectures de cette Région appartiennent à la partie marocaine de la Réserve de la Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée (RBIM)<sup>33</sup> (FM6E, s.d.). Les PAM sont considérées comme un potentiel pour le développement de cette zone, couverte à 98% (470

<sup>33</sup> Les réserves de biosphère sont des sites désignés par les gouvernements nationaux et reconnus par l'UNESCO dans le cadre de son programme sur l'Homme et la Biosphère (MAB). Elles visent à concilier la conservation de la biodiversité avec le développement durable. La RBIM s'étend sur une partie du Maroc et une partie de l'Espagne.

613,22 hectares) de différentes plantes (calamenthe, menthe, origan, thym, ciste, romarin, tanaise bleue, aunée, bugrane, arbousier, myrte, laurier, lentisque, caroubier, etc.).

En plus de sa richesse naturelle, la zone RBIM est pourvue d'un potentiel humain et d'un savoir-faire local. Cependant, l'exploitation des plantes par la population locale se fait principalement au niveau individuel et se limite souvent à la cueillette et à la vente des plantes à l'état brut à des collecteurs extérieurs, ce qui limite la rentabilité économique liée à l'organisation de la filière et à la transformation qui favorise la création de la valeur ajoutée et le développement local (APDN, 2012)

La province de Tétouan regroupe 27,84% des plantes de la zone et douze coopératives de PAM (APDN, 2012). Le processus de production dans ces coopératives est résumé par la figure 10. Toutefois, dans certains cas, la collecte se fait auprès des agriculteurs locaux qui vendent leurs produits aux coopératives.



Source : APDN, 2012

Figure 10 : procédure de valorisation des plantes dans les coopératives

## CHAPITRE 3 : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Ce chapitre présente les résultats de l'étude qualitative, en mettant l'accent sur les regroupements étudiés, les formes d'injustice identifiées et les propositions d'actions susceptibles d'améliorer la justice spatiale de genre. L'objectif est de restituer fidèlement la diversité des réponses, tout en mettant en évidence les tendances et les points de divergence entre les deux territoires. Pour illustrer les propos des participants et mieux rendre compte de leurs réalités complexes et diverses, chaque thématique sera illustrée par des citations.

### 1. Présentation des enquêtés

43 personnes ont participé aux deux enquêtes réalisées, dont des acteurs agricoles au niveau régional et départemental, des acteurs des filières étudiées et des habitants.

L'enquête liée à la valorisation de fromage a été menée auprès de 24 acteurs présentés dans le tableau 6. Celle concernant la valorisation des plantes a été menée auprès de 19 acteurs présentés dans le tableau 7 (page 77).

Pour compléter les tableaux synthétiques, un bref portrait des enquêtés est présenté en annexe 1.

*Tableau 6 : présentation synthétique des participants à l'enquête de fromage*

Nature des participants	Nom	Fonction	Genre	Lieu de résidence	Âge	Composition familiale
Salariés de l'ANOC/ Ajbane Chefchaouen	Zineb	Contrôleuse de qualité / gérante	Femme	Chefchaouen	N/A	Mariée – 2 enfants
	Mouna	Agent de fabrication	Femme	Grankha - Derdara	43 ans	Mariée – 2 enfants
	Mohamed Amrani	Collecteur de lait	Homme	Chefchaouen	N/A	Marié – nombre d'enfants ND
	Mohamed Bouissa	Responsable Nord	Homme	N/A	N/A	Marié - nombre d'enfants ND
Membres de Achamal	Jamal	Président	Homme	Bab Berred	N/A	Marié - nombre d'enfants ND

<b>Habitants</b>	Khadija	Ancienne petite productrice de fromage	Femme	Chefchaouen	63 ans	Mariée – 5 enfants
	Ahmed	Vendeur de vêtements	Homme	Chefchaouen	50 ans	Marié
	Bilal	Vendeur de fromage en kiosque	Homme	Grankha - Chefchaouen	23 ans	Célibataire
	Salha	Eleveuse	Femme	Ras Ima – Chefchaouen	70 ans	Veuve – 4 enfants
	Fatima	Femme au foyer	Femme	Loubar - Chefchaouen	30 ans	Mariée – 2 enfants
	Mohamed Achikhan	Eleveur	Homme	Loubar - Chefchaouen	56 ans	Marié - nombre d'enfants N/A
	Khalid	Eleveur	Homme	Loubar - Chefchaouen	45 ans	Marié – 2 enfants
	Abdallah	Eleveur	Homme	Loubar - Chefchaouen	32 ans	Marié - nombre d'enfants N/A
	Saïd	Commerçant ambulant	Homme	Derdara	46 ans	Marié - nombre d'enfants N/A
	Hamid	Chauffeur de taxi	Homme	Derdara	44 ans	Célibataire
<b>Institutionnels</b>	Malika	Vendeuse de produits alimentaires au bord de la route	Femme	Derdara	53 ans	Mariée – 2 enfants
	Charifa	Vendeuse de produits alimentaires au bord de la route	Femme	Derdara	32 ans	Mariée – 3 enfants
	Mouad Chentouf	Directeur du CRRA	Homme	Tanger	N/A	N/A
	Mariam	Ingénieur à la DPA de Chefchaouen	Femme	Chefchaouen	N/A	Célibataire

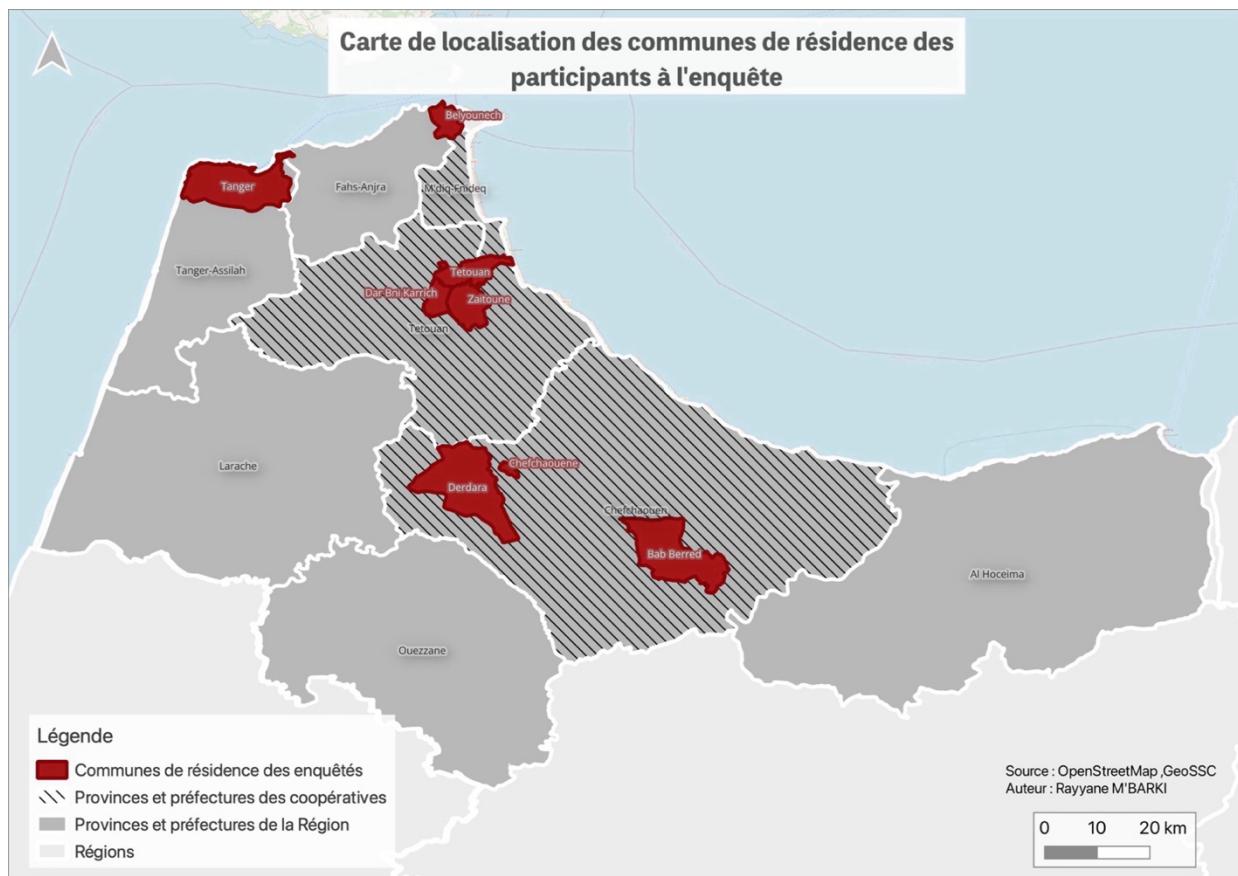
	Marouane Alitane	Chef des produits de terroir d'origine végétale à la DRA	Homme	Tanger	N/A	N/A
	Kamal Naïer	Chef de service ONCA	Homme	N/A	N/A	N/A
	Abd El Ati	Technicien ONCA	Homme	Chefchaouen	N/A	N/A
	Kamal Alaoui	Technicien ONCA	Homme	Chefchaouen	N/A	N/A
	Adil	Technicien ONCA	Homme	Chefchaouen	N/A	N/A

Tableau 7 : présentation synthétique des participants à l'enquête des pams

Nature des participants	Nom	Fonction	Genre	Lieu de résidence	Âge	Composition familiale
Acteurs de Nouara Aïn Lahjar	Hafida Aït Aissa	Présidente	Femme	Tanger	N/A	Mariée - nombre d'enfants ND
	Jalal	Salarié	Homme	Ben Karrich	40 ans	Marié – nombre d'enfants ND
	Zakia	Salariée	Femme	Ben Karrich	30 ans	Divorcée – 2 enfants
	Mariam	Salariée	Femme	Ben Karrich	25 ans	Célibataire
	Imane	Salariée	Femme	Ben Karrich	23 ans	Célibataire
	Hlalya	Salariée	Femme	Ben Karrich	60 ans	Mariée - nombre d'enfants ND
Acteurs de Iklil Ljabal	Rahma El Abdi	Présidente	Femme	Bni Mzala - Belyounech	N/A	Mariée - nombre d'enfants ND
	Fatima Karmoun	Présidente	Femme	Tétouan	N/A	Célibataire

<b>Acteurs de Aghssan Tétouan</b>	Rachid El Hayek	Trésorier	Homme	Tétouan	N/A	Marié - nombre d'enfants ND
	Asia Karmoun	Membre chargée de communication	Femme	Tanger	31 ans	Célibataire
	Rahma	Salariée	Femme	Aïn Zarka - Zaitoune	23 ans	Célibataire
	Faiza	Salariée	Femme	Tétouan	25 ans	Mariée
	Karim	Salarié	Homme	Machroha - Zaitoune	41 ans	Marié – 2 enfants
	Mokhtar	Salarié	Homme	Machroha - Zaitoune	19 ans	Célibataire
<b>Habitants</b>	Touria	Salariée temporaire	Femme	Machroha - Zaitoune	41 ans	Marié – 5 enfants
	Sarah	Salariée temporaire	Femme	Machroha - Zaitoune	20 ans	Célibataire
<b>Institutionnels</b>	Marouane Alitane	Chef des produits de terroir d'origine végétale à la DRA	Homme	Tanger	N/A	N/A
	Hassan Sefrioui	Chef de service des produits de terroir à la DPA de Tétouan	Homme	N/A	N/A	N/A
	Hajar Ben Amer	Ingénieur à la DPA de Chefchaouen	Femme	N/A	N/A	N/A

Les communes de résidence des enquêtés sont illustrées dans la carte 2.



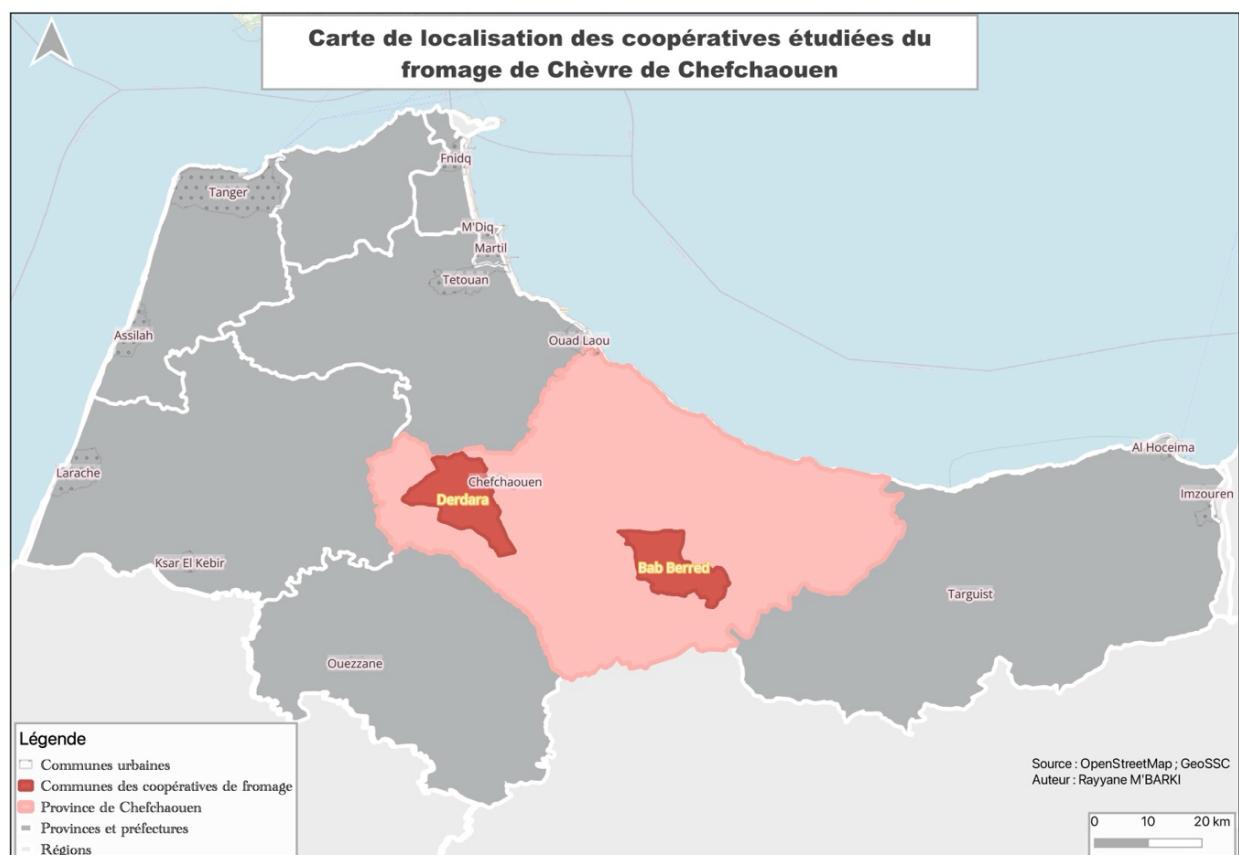
Carte 2 : carte de localisation des communes de résidence des enquêtés

## 2. Fonctionnement et impacts des regroupements

### 2.1. Deux regroupements étudiés autour de la filière caprine<sup>34</sup>

La province de Chefchaouen compte deux regroupements de fromage de chèvre : Ajbane Chefchaouen et Achamal. Si ces deux fromageries ont été créées dans l'objectif d'organiser et de valoriser la filière caprine au niveau provincial, elles sont bien différentes.

Avant de présenter les principales caractéristiques de ces regroupements, leur localisation est illustrée sur la carte 3.



Carte 3 : carte de localisation des regroupements étudiés de fromage de chèvre

<sup>34</sup> La partie sur la filière fromagère a été publiée dans l'article que nous avons publié sur le bricolage coopératif

### 2.1.1. Des modes de fonctionnement différents

Les différences entre les deux regroupements sont multiples, comme le montre le tableau 8.

*Tableau 8 : caractéristiques des regroupements de fromage de chèvre*

	Ajbane Chefchaouen	Achamal
<b>Statut juridique</b>	Statut ambigu	Coopérative
<b>Nature de production</b>	Produits laitiers caprins	Produits laitiers caprins
<b>Date de création</b>	1992	2016
<b>Nom de président</b>	N/A	Mr Jamal Chton
<b>Nombre de coopérateurs</b>	N/A	8
<b>Type de coopérateurs</b>	N/A	Famille
<b>Nombre de salariés</b>	5	Aucun
<b>Type d'initiative</b>	Approche descendante	Locale
<b>Niveau d'aménagement et d'équipement</b>	Très bien	Déficient
<b>Niveau de production</b>	Très bien	Faible
<b>Niveau de commercialisation</b>	Bien	Faible
<b>Agréments et labels</b>	ONSSA & IGP (en cours)	Aucun

D'une part, la coopérative Ajbane Chefchaouen (figure 11 ; page 82) a été installée en 1992 par la direction de l'élevage avec l'appui financier de l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture dans un contexte de faibles rendements en cultures et en productions animales.



Figure 11 : vue extérieure - Ajbane Chefchaouen

Parallèlement, l'Association Nationale des Éleveurs Ovins et Caprins (ANOC) portait le projet ANOC-ADRAI (1992-1998) pour le développement de l'élevage caprin dans la région de Chefchaouen. En 1999, et vu l'expérience acquise par l'ANOC en matière d'élevage au niveau provincial, la gestion de l'unité de production Ajbane Chefchaouen lui a été confiée, dans le cadre d'une convention avec la direction d'élevage, pour améliorer la valorisation du lait caprin de Chefchaouen. Cette délégation a eu un impact sur le statut de la fromagerie qui est devenu ambigu pour les acteurs internes et externes. Dans sa réponse relative au statut juridique, Zineb, gérante, met l'accent sur le passé « *Avant qu'elle ne soit gérée par l'ANOC, Ajbane Chefchaouen était une coopérative d'éleveurs* ». Les acteurs institutionnels n'ont pas plus d'informations, précise un responsable « *Avant l'ANOC, la fromagerie Ajbane Chefchaouen était gérée par la DPA. Son fonctionnement n'est pas transparent et son statut n'est pas clair, je ne l'ai jamais compris. C'est une coopérative gérée par une association* ». Malgré ces ambiguïtés, Ajbane Chefchaouen a connu plusieurs évolutions. En 2007, elle a bénéficié d'une mise à niveau grâce à l'appui du programme Mediterranean Environmental and Development Assistance, ce qui lui a permis d'obtenir l'agrément de l'Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires (ONSSA). En 2011, la demande de certification Indication Géographique Protégée (IGP) du fromage frais a été acceptée par les autorités compétentes. Deux ans plus tard, la fromagerie a augmenté sa capacité et ses conditions de stockage par la construction de deux chambres froides et par l'achat d'une unité de surgélation du fromage frais. Cependant, ces améliorations n'ont pas favorisé l'augmentation de niveau de production

du fromage y compris le frais qui est passé de 33.719 kg en 2015 à 27.657 kg en 2017. La diminution de production fromagère se justifie par la diminution de la quantité du lait collecté qui est passée de 207.610 litres en 2015 à 183.168 litres en 2017. En moyenne, 78 % de la collecte se déroule entre mars et aout, ce qui se traduit par une moindre activité en hiver<sup>35</sup>.

D'autre part, **la coopérative Achamal** a été créée en 2016 dans le cadre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) afin d'organiser la fabrication fromagère à Bab Berred et développer de nouvelles activités agricoles face à la domination de la culture de cannabis. Dans cet objectif, le président Jamal CHTON et son neveu ont participé à une formation organisée par Ajbane Chefchaouen autour des techniques de fabrication fromagère. En vue de pallier la faiblesse de production (55 à 60 litres/jour en haute lactation)<sup>36</sup>, Jamal a créé une association pour la collecte du lait caprin mais il a arrêté son activité pour protéger la santé des consommateurs en période de covid.

### 2.1.2. Des conditions de travail et de production différentes

Les conditions de travail et de fabrication sont très différentes d'un regroupement à l'autre.

Ajbane Chefchaoun dispose d'un laboratoire (figure 12), de trois ateliers (réception, fabrication, conditionnement) (figures 13, 14, 15 ; page 84) et de trois chambres froides (figure 16 ; page 85).



Figure 12 : laboratoire - Ajbane Chefchaouen

<sup>35</sup> Source : ANOC, Rapport technique annuel 2017.

<sup>36</sup> Source : Entretien avec le président de la coopérative Achamal (Jamal Chton).



Figure 15 : atelier de réception de lait - Ajbane Chefchaouen



Figure 13 : atelier de fabrication - Ajbane Chefchaouen



Figure 14 : Atelier de conditionnement - Ajbane Chefchaouen



Figure 16 : chambre froide - Ajbane Chefchaouen

Le fonctionnement d'Ajbane Chefchaouen repose sur cinq salariés : un responsable qualité, deux ouvriers de production, un collecteur de lait et un commercial. Cette équipe permet la proposition de six produits (la tomme, le gouda, le frais, la feta, le yaourt nature et sucré) suite à la collecte de lait auprès du centre technique d'élevage caprin de Bellota et de 50 éleveurs permanents répartis sur 8 douars. Les produits sont vendus dans la fromagerie, dans un kiosque au bord de la route et dans des boulangeries, épiceries et supermarchés. Grâce à un véhicule frigorifié, le commercial livre les produits à Chefchaouen, Ouezzane, Tétouan, Tanger, Salé, Rabat et Casablanca. En 2017, la fromagerie était en lien avec 71 revendeurs.

En ce qui concerne la coopérative Achamal, elle produit du beurre, du lben et du fromage frais en quantité limitée en raison de l'effectif caprin réduit dont elle dispose. Ce fromage est bien réputé malgré des conditions de fabrication difficiles, indique l'ingénierie Mariam « *elle produit un fromage d'une très bonne qualité et d'un excellent goût* ». Achamal ne dispose pas encore d'un local équipé et conforme aux conditions sanitaires. Au moment de l'enquête, la fabrication était assurée de façon traditionnelle dans la cuisine de la maison du président qui veille sur le respect des conditions d'hygiène malgré le manque d'équipements. Jamal présente son matériel « *j'ai une gamelle, des moules, un thermomètre et une pipette* ».

### **2.1.3. Entre défis et réalisations**

Certaines difficultés sont rencontrées à la fois par Ajbane Chefchaouen et par Achamal. Il s'agit principalement de la capacité d'élaborer une stratégie de développement avec un plan d'action permettant d'atteindre des objectifs bien définis dans un délai précis.

Malgré la grande expérience de l'ANOC, Ajbane Chefchaouen n'arrive ni à mobiliser de nouveaux éleveurs pour augmenter sa production ni à définir une stratégie de communication pour faciliter la commercialisation de ses produits. Par ailleurs, elle connaît le retard de certains projets tels que la labellisation IGP du fromage frais, qui a été lancée en 2010 dans le cadre du PMV. La mise en œuvre de ce projet a été bloquée par les éleveurs, explique le responsable Mohamed Bouissa « *D'une part, la labellisation représente pour eux une charge supplémentaire qui les obligera à partager avec nous les secrets de leur élevage. D'autre part, ils souhaiteraient bénéficier de la valeur ajoutée de la labellisation dès le début, ce qui n'est pas possible* ». Ces raisons sont méconnues par la gérante qui n'est d'ailleurs pas convaincue de l'utilité du label. De leur côté, les autres salariés ne connaissent ni l'objet du label ni son intérêt. Mouna témoigne « *Je ne sais pas où ils en sont actuellement. Je pense qu'ils veulent proposer un produit à 100% bio* ». Malgré les obstacles rencontrés, cette fromagerie veille sur l'amélioration de sa situation et de ses services. Par exemple, elle a diversifié ses produits pour mieux gérer la saisonnalité et ne pas casser la dynamique de commercialisation. Elle a également étudié ses prix pour répondre à une problématique exprimée par une employée au moment de l'enquête<sup>37</sup> :

*« Les prix ne sont pas bien étudiés. [...] Nos gains financiers sont faibles. [...] La tomme doit être vendue à un prix supérieur, car, 1 kg de fromage nécessite 10 litres de lait et puisque nous n'arrivons pas à le vendre, on continue à le travailler et à veiller sur sa qualité pendant 1 an de conservation ».*

Les efforts d'Ajbane Chefchaouen sont reconnus par les acteurs institutionnels. Elle a obtenu en 2014 le prix d'excellence pour le gouda et la médaille d'or pour la feta dans le cadre du Concours Marocain des Produits du Terroir, organisé par l'Agence pour le Développement Agricole.

---

<sup>37</sup> Information recueillie en Mars 2023 lors d'une visite de la fromagerie.

En ce qui concerne la coopérative Achamal, elle fait face à des obstacles liés aux conditions de fabrication, ce qui empêche l'obtention de l'agrément de l'ONSSA et complique la communication et la commercialisation des produits. Par ailleurs, la domination de la culture du cannabis n'a pas facilité l'installation du projet, précise le président :

*« J'ai installé la première unité de fabrication dans un endroit stratégique de Bab Berred, sur la route nationale à côté de la forêt. {...} J'ai rencontré plusieurs obstacles {...}. Les acteurs pensaient que je voulais lutter contre la culture du kiff, alors que ce n'était pas le cas. À cause de ces conflits d'intérêts, j'ai changé le local ».*

Ce regroupement rencontre d'autres difficultés liées à la pandémie de covid qui a commencé trois ans après sa création. Plus précisément, les efforts de mobilisation des éleveurs pour augmenter la quantité du lait et du fromage produit ont échoué. Jamal explique :

*« Dans ce contexte sanitaire, nous transformons seulement le lait du cheptel de la coopérative, ce qui ne nous permet pas de répondre aux besoins des clients. Nous avons créé une association pour la collecte du lait caprin pour appuyer la coopérative, mais nous avons arrêté la collecte pour protéger la santé des consommateurs ».*

Malgré ces entraves, la motivation de Jamal et son désir d'innovation lui ont permis de bénéficier du soutien de la DPA pour l'aménagement de son unité de fabrication et l'installation d'une chambre hydroponique (figures 17, figure 18 ; page 88) afin de stabiliser la production. Ce projet était encore en phase d'expérimentation au moment de l'enquête.



Figure 17 : chambre hydroponique (extérieur) - Achamal

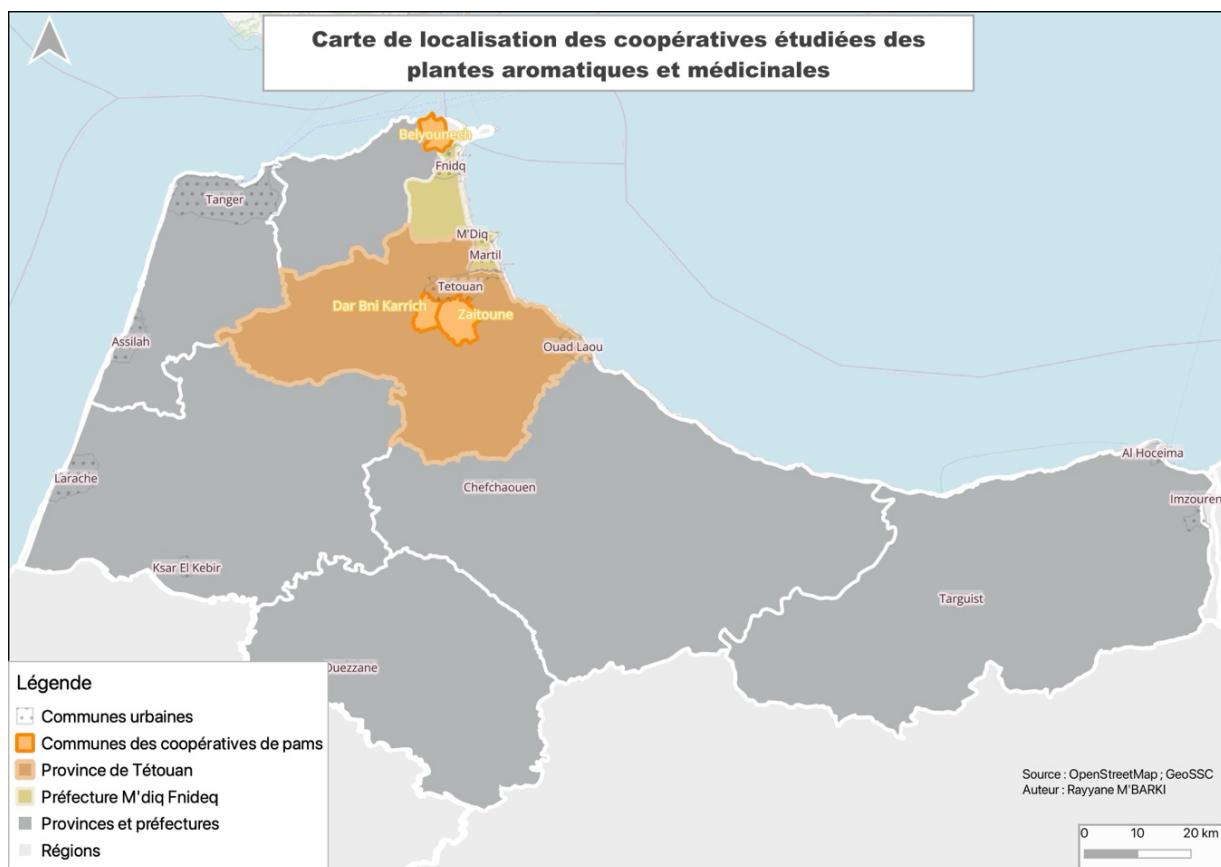


Figure 18 : chambre hydroponique (intérieur) - Achamal

## 2.2. Trois regroupements étudiés autour de la filière des plantes

Le territoire chapeauté par la DPA de Tétouan compte douze coopératives de plantes aromatiques et médicinales. Iklil El Jabal est la seule coopérative située dans la préfecture de M'diq Fnideq. Les autres se situent dans la province de Tétouan. Ces regroupements sont différents de par leur taille, leur niveau d'autonomie et de production, leur technicité, leur savoir-faire, leurs techniques de commercialisation et leur packaging.

Avant de présenter les principales caractéristiques de ces regroupements, leur localisation est illustrée sur la carte 4 (page 89).



Carte 4 : carte de localisation des regroupements étudiés de plantes aromatiques et médicinales

### 2.2.1. Certaines coopératives privilégiées par rapport à d'autres

Les caractéristiques des trois regroupements sont présentées dans le tableau 9.

Tableau 9 : caractéristiques des regroupements des plantes aromatiques et médicinales

	Nouara Aïn Lahjar	Aghssane Tétouane	Iklil El Jabal
<b>Statut juridique</b>	Coopérative	Coopérative	Coopérative
<b>Nature de production</b>	PAMs	PAMs	PAMs
<b>Date de création</b>	2011	2016	2017
<b>Nom de président</b>	Mme Hafida Ait Aisa	Mme Fatima Karmoun	Mme Rahma El Abdi
<b>Nombre de coopérateurs</b>	12	12	32
<b>Type de coopérateurs</b>	Habitantes (en majorité)	Proches	Habitantes
<b>Nombre de salariés</b>	9	10	Aucun
<b>Type d'initiative</b>	Locale	Locale	Locale
<b>Niveau d'aménagement et d'équipement</b>	Très bien	Bien	Faible

<b>Niveau de production</b>	Très bien	Très bien	Faible
<b>Niveau de commercialisation</b>	Très bien	Très bien	Faible
<b>Agréments et labels</b>	ONSSA + ECOCERT (en cours)	ONSSA + ECOCERT (en cours)	Aucun

Parmi les trois coopératives que nous avons étudiées, Nouara Ain Lahjar et Aghssan Tétouan représentent des regroupements phares. Ce n'est pas le cas d'Iklil El jabal, explique l'ingénierie Hajar :

*« Nouara et Aghssane sont des coopératives pilotes très présentes sur le marché. Elles ont une grande technicité et elles ont diversifié leurs produits. Elles ont bien réussi ! Cependant, leur situation ne reflète pas la réalité des autres regroupements. Certaines coopératives n'ont ni les équipements nécessaires ni l'agrément de l'ONSSA. {...} Il y a aussi des différences au niveau organisationnel ».*

**Nouara Aïn Lahjar** est la plus grande coopérative des PAMs et la première à obtenir l'agrément de l'ONSSA au nord du Maroc. Elle a été créée à l'initiative de la présidente Hafida. En 2007, Hafida a réuni 28 femmes pour la création de l'association Aïn Lahjar. Son objectif était de lutter contre le gaspillage des plantes à travers le séchage. Pour dégager des bénéfices, 18 femmes disposant des terrains agricoles ont décidé d'installer la coopérative Nouara Aïn Lahjar qui compte aujourd'hui 12 coopérantes et 9 salariés.

En 2016, la coopérative **Aghssan Tétouan** (figure 19 ; page 91) a été créée à Tétouan par Fatima Karmoun, Rachid El Hayek et trois membres de leurs familles. Pour bénéficier des aides institutionnelles, ils ont intégré ultérieurement d'autres personnes. En 2019, ils ont acheté un terrain à Machroha pour satisfaire la demande croissante et la curiosité des clients à propos du lieu de fabrication. Aujourd'hui, Aghssane Tétouan compte 12 adhérents et 10 salariés dont la présidente et le trésorier qui sont engagés au quotidien, mais qui ne touchent que 5% de leur salaire. C'est aussi le cas des autres coopérateurs qui ne tirent pas encore des bénéfices.



Figure 19 : vue extérieure - Aghssane Tétouan

En 2017, la coopérative **Iklil El Jabal** a été créée à l'initiative de la présidente Rahma qui n'avait aucune expérience liée aux plantes. Elle raconte « *Même si je n'avais pas des connaissances liées aux plantes et aux coopératives, j'ai décidé d'installer Iklil Ljabal suite à ma participation aux salons en tant que couturière artisanale* ». Cette coopérative féminine compte 32 adhérentes. Elle compte sur l'entraide et la solidarité féminine pour se développer, car, elle ne dispose pas encore des ressources nécessaires pour recruter des employés.

Les aides institutionnelles favorisent le développement des coopératives des PAMs. Pendant le démarrage, l'INDH a fourni à Nouara des serres et un séchoir en plastique. Quant au PMV, il l'a soutenu à travers l'aménagement du local, l'installation de citernes et la fourniture d'un séchoir solaire et d'un alambic. Au même titre que Nouara, Aghssane a bénéficié de l'aide de l'INDH et du PMV. Dans le cadre de l'INDH, une aide de 150 000 MAD a été reçue et a permis l'installation de panneaux solaires. Quant au PMV, il a facilité la construction, l'aménagement et l'équipement de l'unité, explique la présidente, qui fait preuve de gratitude :

« *En plus de la construction du local et de l'achat du matériel (une chaudière, trois alambics, une machine de remplissage pour liquide et une autre pour plantes), elle nous a garanti le raccordement électrique ainsi que le raccord et l'accessoire goutte à goutte. En vrai, nous n'aurions pas pu faire grand-chose sans l'aide de la DPA. Même si nous disposions de la terre, nous n'avions pas les moyens nécessaires à la construction et à l'équipement* ».

En ce qui concerne Iklil El Jabal, elle est soutenue dans la construction du local et elle a bénéficié d'un alambic dans le cadre du PMV.

Les conditions de fabrication changent d'une coopérative à l'autre. Nouara est bien aménagée. Elle dispose de différentes salles destinées au nettoyage des plantes, au séchage, à l'étiquetage, au stockage et à la distillation (figures 20 et 21). Elle est aussi bien équipée (alambics, machine de pressage, capsuleuse, ...). C'est de même pour Aghssane (figure 22,23 ; page 93) qui manque seulement d'un espace de stockage, actuellement en cours de construction. En revanche, à Iklil El Jabal, les équipements font défaut et le local n'est pas adapté.



Figure 20 : atelier de réception et de nettoyage des plantes- Nouara Aïn Lahjar

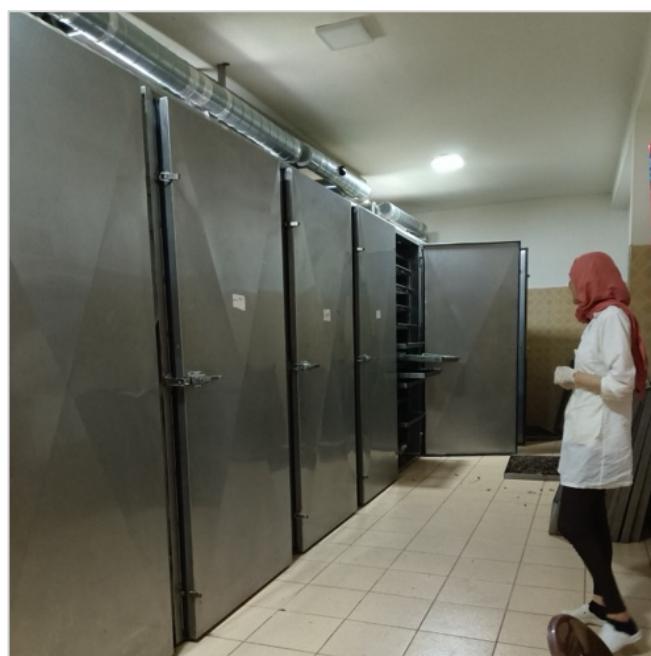


Figure 21 : atelier de séchage - Nouara Aïn Lahjar



Figure 22 : atelier de transformation - Aghssane Tétouan



Figure 23 : atelier d'emballage - Aghssane Tétouan

### 2.2.2. Évolution des coopératives phares

Les deux coopératives phares de plantes ont progressivement amélioré leurs services, comme le montre le tableau 10 (page 94).

Tableau 10 : évolution des services des coopératives phares de plantes aromatiques et médicinales

Coopératives	Initialement	Maintenant
Nouara Aïn Lahjar	Plantation et séchage	Lancement de nouveaux services (distillation ; fabrication des produits cosmétiques)
	Réalisation du travail par les coopérantes	Recrutement des salariés
	Valorisation des plantes produites chez les adhérentes ou dans la pépinière de la coopérative	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création des partenariats avec les habitantes de Ben Karrich et des territoires voisins (ex. El Melaliyine, Oued Ellil et Jbel Bni Salem)</li> <li>- Diversification des plantes semées dans la pépinière (3 variétés d'origan, 3 variétés de thym, 6 variétés de menthe, etc.)</li> <li>- Réalisation d'expérimentations liées aux plantes endémiques</li> </ul>
	Obtention de l'agrément de l'ONSSA	Préparation des dossiers pour l'obtention du label Ecocert et de l'agrément sanitaire pour les conserves
Aghssane Tétouan	Absence de production avec une activité centrée sur la vente	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation d'un local aménagé et équipé (alambic, séchoir, machine d'extraction des huiles végétales)</li> <li>- Installation d'une pépinière</li> </ul>
	Dépendance à d'autres coopératives de pams	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement de nouveaux services (ex. distillation)</li> <li>- Diversification des produits (plantes séchées, huiles essentielles, hydrolats, huiles végétales, épices et produits cosmétiques)</li> </ul>
	Valorisation des plantes des autres coopératives, puis de la pépinière	Création des partenariats avec les habitants qui collectent les plantes à la forêt ; les producteurs locaux ; les habitants des villages voisins (ex. Mallalienne pour la fleur d'oranger) ; les habitants d'autres provinces (ex. Moulay Abdesslam pour le laurier).

La qualité et l'évolution de ces deux coopératives facilitent la commercialisation de leurs produits. Pour répondre à la grande demande, Nouara achète des plantes comme le laurier chez d'autres coopératives. Au niveau national, la vente se fait auprès des particuliers, des boutiques, des grandes surfaces, des marchés solidaires, etc. Par ailleurs, Nouara gère des stands dans les centres commerciaux et Aghssane possède des points de vente à Tétouan et propose ses produits dans les boutiques d'autres coopératives comme Jnan Nemla<sup>38</sup>. Certains partenariats à Casablanca et à Rabat ont été impactés dans le contexte de covid. Au niveau international, Nouara exporte ses produits vers les pays de Golfe, tandis que Aghssane rencontre encore des difficultés dans ce domaine. La présidente précise : « *Nous connaissons une femme qui travaille {...} au Qatar. Nous lui avons envoyé un échantillon qui lui a plu. Elle a ensuite fait la publicité auprès de quelques entreprises au Qatar et a fait une commande. Malheureusement, nous rencontrons plusieurs problèmes d'export. Cela demande aussi beaucoup d'argent* ». Cette coopérative vient d'obtenir le certificat d'exportation de Morocco Foodex. Toutefois, elle est plus présente en ligne, car, elle veut élargir sa clientèle par le biais de la communication digitale.

### Difficultés des coopératives

Nouara et Aghssane sont privilégiées par rapport à Iklil El Jabal qui n'a pas encore commencé la transformation des produits. D'un côté, les formations dont ont bénéficié les adhérentes n'ont pas été suffisantes pour leur permettre de développer les compétences nécessaires. De l'autre, les équipements font défaut et le local n'est pas adapté, ce qui freine l'obtention de l'agrément de l'ONSSA et complique la commercialisation. Iklil El Jabal collabore avec les habitants qui collectent les plantes en forêt, puis contacte Nouara pour en faire sécher une partie et vendre l'autre partie. La présidente décrit les difficultés rencontrées par la coopérative :

« *La coopérative n'est pas bien équipée. N'ayant pas un séchoir, on sèche nos plantes à Nouara. En contrepartie, on leur vend les plantes à l'état brut à prix bas. Pour la distillation, on a un petit alambic de 70 l qui demande beaucoup d'efforts. Il est facile de distiller la rose, mais ce n'est pas le cas du basilic et de la menthe pouliot. Pour une meilleure production avec moins d'effort et de gaspillage, on a besoin d'un alambic de 1000 litres* ».

---

<sup>38</sup> Coopérative située à Tanger, qui cultive et commercialise les aliments issus de l'agriculture biologique.

Les difficultés financières empêchent aussi la construction d'un puits et l'achat d'une clôture pour la protection des plants vis-à-vis des animaux nuisibles. La majorité des adhérentes ne travaillent pas et ne peuvent pas participer à l'achat des outils de travail essentiels. Iklil El Jabal fait aussi face à des difficultés liées au territoire d'installation. Elle représente la première coopérative agricole de Belyounech, où les habitants font de la contrebande au vu de la proximité avec Ceuta.

Les difficultés ne concernent pas seulement Iklil El Jabal. Malgré la réussite des autres coopératives, elles se heurtent aussi à certaines complications. Nouara ne parvient pas à répondre à toutes les demandes et rencontre des difficultés concernant la location des terrains agricoles, en raison de la prédominance des terrains constructibles et des terres collectives réservées aux ayants droit. De son côté, Aghssane peine à concrétiser son projet touristique en raison de la hausse des prix des matières premières nécessaires à la construction, provoquée par la guerre en Ukraine. Pour le projet des plantes, en plus des difficultés d'exportation, la satisfaction des conditions exigées par l'ONSSA demande encore un travail interne. Par exemple, le dépôt destiné à abriter les plantes est encore en construction.

## 2.3. Des impacts variés sur la population locale selon les filières

### 2.3.1. Faible reconnaissance des impacts des regroupements de fromage de chèvre



Figure 24 : valeur ajoutée des regroupements fromagers sur la population locale

Les retombées socioéconomiques des fromageries ne sont pas reconnues par les habitants, comme le met en évidence le nuage de mots présenté dans la figure 24<sup>39</sup> (page 96). Le seul habitant qui estime qu'elles ont un impact positif sur la population locale est Ahmed, qui habite à Chefchaouen, et qui connaît de loin les conditions de vie en milieu rural. Les éleveurs sont considérés comme les habitants les plus susceptibles de bénéficier de ces impacts.

Cependant, les éleveurs sont insatisfaits malgré les aides qui leur sont apportées et la garantie d'une solution de collecte et de vente de lait. Ils considèrent que les fromageries ne font pas preuve d'empathie et de bienveillance, ne leur permettent pas de sortir de la pauvreté (prix de lait insatisfaisant, retards de paiement) et ne leur présentent pas des opportunités d'évolution (refus des demandes). Ces conditions auxquelles s'ajoute la gestion des fromageries par des acteurs externes (ex. ANOC) leur donnent un sentiment d'insécurité et de manque de confiance.

Un éleveur témoigne :

*« Même si le prix d'achat qui nous a été proposé par Ajbane Chefchaouen est élevé, il ne nous permettra pas d'évoluer. [...] Personnellement, j'ai besoin de leur empathie et de leur bienveillance, car, nous assurons la première étape. Ils prétendent avoir de bonnes relations avec les éleveurs et les soutenir, ce qui est faux. Ils ne pensent qu'à l'aspect commercial et ils gagnent beaucoup d'argent. [...] Au début, ils ont précisé que les gains seraient partagés avec les éleveurs. En période de sécheresse, on leur a demandé de nous aider à l'achat du fourrage ou d'installer un projet de fourrage comme un stock, vu que l'achat en gros nous coutera moins cher. Notre demande a été refusée sous prétexte qu'ils ne peuvent pas utiliser l'argent qu'ils gagnent. Ils sont contradictoires, des fois ils disent que c'est notre argent et des fois ils disent qu'il ne peut pas être utilisé ».*

Ces propos reflètent une mauvaise communication avec les éleveurs qui ne comprennent pas leur place dans la fromagerie. Par ailleurs, ces acteurs estiment que les formations et les aides qui leur sont proposées pour la modernisation et l'amélioration de la productivité sont inadaptées au contexte local. Ces conditions suscitent leur désengagement, que ce soit dans le cadre de l'élevage (désintérêt, double profession) ou des projets de la fromagerie (ex. labellisation). Cependant, et malgré leur mécontentement, les éleveurs n'imaginent pas la

---

<sup>39</sup> Avant de générer les nuages de mots, nous avons synthétisé les principales idées issues des réponses aux enquêtes. Nous avons ensuite visualisé les termes dominants dans les discours à partir de l'outil [www.nuagedemots.co](http://www.nuagedemots.co).

création d'un regroupement pour défendre leurs intérêts et améliorer leur situation. D'une part, les dispositifs de soutien aux coopératives sont méconnus. Khalid témoigne « *Nous n'avons pas les moyens de fabriquer le fromage, contrairement à l'association qui a un local, le matériel et l'argent pour acheter des machines* ». D'autre part, les conflits qui existent entre les éleveurs freinent leur travail collectif.

Au-delà des impacts sur les éleveurs, la faible valeur ajoutée des fromageries a d'autres explications. La domination de la culture du cannabis ralentit l'engagement des habitants, qui ont des prétentions financières élevées et qui refusent de réaliser des tâches pénibles. En termes de recrutement, les habitants originaires de Chefchaouen ne sont pas considérés comme prioritaires et la faible quantité du lait collecté limite le nombre de salariés, ce qui génère chez certains un sentiment d'exclusion renforcé par le faible pouvoir d'achat, qui les empêche de consommer les produits des fromageries. Le salarié Bilal témoigne « *Ajbane Chefchaouen {...} ne bénéficie pas aux habitants de Granja/Amlay et ne leur ajoute rien. Ils n'ont même pas les moyens d'acheter ses produits. Avec 4 MAD, les habitants préfèrent acheter 500 g d'haricots blancs au lieu d'un pot de yaourt* ».

### **2.3.2. Reconnaissance des impacts des regroupements de plantes aromatiques et médicinales**

Contrairement à la filière de fromage, les participants reconnaissent les impacts significatifs des regroupements de plantes sur la population locale, comme le montre le nuage de points présenté dans la figure 25.



Figure 25 : valeur ajoutée des regroupements des plantes aromatiques et médicinales sur la population locale

Ces impacts peuvent être classés en trois grandes catégories.

Premièrement, les coopératives créent de l'emploi dans un contexte où les offres sont très rares et favorisent ainsi l'amélioration de la situation financière des habitants. Elles améliorent aussi les conditions de travail des habitants engagés dans la vente des plantes. Zakia décrit la situation des habitantes de Ben Karrich : « *Elles vendent les plantes qu'elles collectent à la coopérative, ce qui leur permet d'avoir un revenu sans aller au souk, se fatiguer dans les transports, rester au soleil et perdre du temps. Elles ont un rapport gagnant-gagnant avec la coopérative* ». Ces arguments sont confirmés par d'autres femmes, comme Touria, qui habite à Machroha :

« *Auparavant, les femmes collectaient les plantes dans la forêt et les vendaient très loin. {...} On les portait sur notre dos et on allait à pied jusqu'à Tétouan pour gagner 1 ou 2 MAD par bouquet. {...} On marchait entre deux et trois heures. Depuis l'installation de la coopérative, on a commencé à lui vendre les plantes* ».

En ce qui concerne les habitants qui ont des terrains agricoles et qui cultivent chez eux des plantes comme le persil, la coriandre et le céleri, ils collaborent avec les coopératives qui fixent les règles de production et en assurent le contrôle, pour garantir la non utilisation des produits chimiques et des phytosanitaires.

Deuxièmement, les coopératives favorisent le développement rural et mobilisent leurs réseaux pour répondre aux besoins locaux (routes, réservoirs d'eau, mosquées, transport scolaire, ...), ce qui contribue à atténuer les réticences locales, explique Karim, salarié d'Aghssane « *Au début, les habitants avaient peur, car, ils n'avaient aucune information sur la coopérative et sur son rôle. Ce n'est plus le cas aujourd'hui !* ». Ces regroupements ont même contribué à la déconstruction des préjugés et au changement des mentalités. Certains habitants, qui avaient peur et pensaient que les coopératives étaient des futilités, ont changé leurs avis, y compris ceux qui refusaient que leurs épouses y adhèrent et ne pensaient qu'à la contrebande. Par ailleurs, l'installation des coopératives renforce l'attractivité locale en attirant des clients, y compris des visiteurs internationaux, témoigne Asia, coopérante à Aghssane « *Machroha est un territoire forestier qui était négligé avant l'installation de la coopérative. Les visiteurs de cette région s'arrêtaient à Zarka où ils pensaient que la vie s'arrêtait. L'installation de la coopérative a permis de faire connaître Douar Machroha et ses beaux paysages* ». À ce niveau, la coopérative Aghssane s'investit également dans le développement du tourisme de montagne. De son côté,

Iklil El Jabal participe à la mise en place du projet national Awrach<sup>40</sup> sur son territoire. Elle a ainsi permis à 30 habitant.e.s de trouver un emploi temporaire.

Troisièmement, la loi 112.12 a simplifié le processus de création des coopératives, offrant ainsi une opportunité aux habitants de rejoindre également les regroupements déjà établis. Sous condition de participation au capital, Nouara accepte la demande d'adhésion des salariées fidèles et sérieuses, y compris celles ne disposant pas des terrains agricoles. Cependant, cette possibilité est limitée. La création des coopératives par les habitants est jugée ardue pour trois raisons principales. D'abord, certains manquent de fonds, de contacts, de courage et d'information sur les aides institutionnelles. Ensuite, d'autres préfèrent travailler de manière indépendante plutôt que de se regrouper. Enfin, des coopératives comme Aghssane limitent souvent l'adhésion à des proches pour éviter les complications, explique la présidente :

*« Quand nous avons souhaité intégrer de nouvelles personnes, nous avons opté pour nos proches pour éviter les problèmes. De mon côté, j'ai choisi ma sœur et mon cousin. Quant à M. Hayek, il a choisi son frère, sa belle-sœur et deux autres personnes. D'une part, la majorité des coopératives qui ont réussi sont des coopératives familiales. D'autre part, chacun de nous a participé avec 250 000 MAD. Les habitants ne pourraient pas payer cette somme pour adhérer à la coopérative. En tout cas, je ne peux pas ouvrir cette porte, car, je n'ai pas besoin de leur adhésion s'ils ne participeraient pas au capital ».*

## 2.4. Synthèse

Les regroupements étudiés sont différents de par leurs caractéristiques et leurs capacités.

Au niveau de la filière fromagère, Ajbane Chefchaouen est gérée par une grande association nationale. Bien que les évolutions qu'elle a connues aient rendu son statut juridique ambigu, elles ont contribué à l'amélioration de ses conditions de travail et lui ont permis de bénéficier d'une reconnaissance nationale. Cela n'empêche qu'elle rencontre encore des difficultés liées à la mobilisation des éleveurs, à la communication et à la commercialisation. De son côté, la coopérative familiale Achamal fait face à des contraintes politiques malgré le soutien de la

---

<sup>40</sup> Un projet lancé en 2022 pour dynamiser le marché de travail en soutenant l'insertion professionnelle durable et l'accès aux chantiers temporaires.

DPA. Par ailleurs, elle ne dispose ni d'un local équipé et conforme aux conditions sanitaires ni d'un réseau d'éleveurs développé, ce qui limite son développement.

Au niveau de la filière des plantes, Nouara Ain Lahjar et Aghssan Tétouan représentent des coopératives phares. Leur aménagement, leurs équipements, la qualité de leur production et leur capacité d'adaptation et d'évolution facilitent la commercialisation de leurs produits diversifiés. En revanche, le manque de ressources matérielles et de compétences empêche Iklil El Jabal de se développer, retarde son obtention de l'agrément de l'ONSSA et complique la commercialisation de ses produits.

En ce qui concerne les retombées socioéconomiques des regroupements étudiés, elles ne sont pas reconnues pour les fromageries contrairement aux coopératives des plantes qui sont perçues comme des sources d'emplois et des moteurs de développement local.

### **3. Formes d'injustice de genre dans les territoires**

Les mécanismes de l'injustice de genre dans le territoire seront examinés à partir de trois échelles territoriales : le ménage, la filière agricole et le territoire.

#### **3.1. Injustice dans les ménages**

Au sein des ménages, trois principales formes d'injustices ont été abordées lors des enquêtes : la sexualisation des tâches, le manque de temps chez les femmes et la domination masculine.

##### **3.1.1. Sexualisation des tâches**

La sexualisation des tâches désigne la répartition des tâches en fonction du sexe, créant des rôles différents pour les hommes et les femmes.

Dans les deux cas, le schéma classique où les activités reproductive (tâches domestiques, éducation des enfants, aide agricole gratuite) et productives sont assurées respectivement par les femmes et par les hommes est encore dominant. Son installation commence à l'enfance, affirme l'éleveur Mohamed Achikhan « *Nos filles commencent à faire les tâches domestiques à partir de 6 ans* ».

##### Normalisation de la répartition sexualisée des tâches

La répartition sexualisée des tâches est normalisée par de nombreux participants, assignant aux hommes l'obligation de travailler à l'extérieur pour prendre en charge financièrement leurs foyers. Hamid, qui habite à Dardara, explique avec certitude « *Il est normal que les femmes s'occupent des tâches domestiques. Les hommes doivent travailler* ». Quant à l'éleveur Achikhan, bien qu'il soit conscient de la surcharge et de la difficulté du travail des femmes rurales, il ne se sent pas concerné par les tâches domestiques et parentales. Il déclare : « *Les femmes qui participent à l'élevage travaillent plus que les hommes, car, elles s'occupent aussi des tâches domestiques. Il est sûr que leurs tâches sont plus fatigantes {...}. C'est la femme qui s'occupe des enfants, de leurs vêtements, de leur alimentation et veille sur le bon déroulement de leurs études ... C'est très difficile !* ».

Malgré sa difficulté, ce mode de vie ne dérange pas certaines femmes, comme Salha. Cette éleveuse ne s'est jamais sentie frustrée, car, elle aime son métier et sa liberté n'a jamais été

limitée par son défunt mari. Elle est l'une des rares femmes qui ont un contact direct avec les coopératives et les institutions agricoles. Au niveau de la filière des pams, Rahma, salariée d'Aghssane, met l'accent sur la différence de caractères entre les hommes et les femmes. Elle explique : « *Il est normal que les femmes s'occupent de leurs foyers. C'est leur mission. {...} On ne peut pas compter sur les hommes, car, ils ne sont pas patients et ils s'ennuient rapidement. Ce n'est pas le cas des femmes !* ».

### Variété des impacts sur les femmes

Cette répartition a un impact sur la vie des femmes, sur leur épanouissement et sur leur intégration professionnelle. D'une part, le manque de temps chez les femmes limite leur divertissement. D'autre part, les enfants entravent l'intégration professionnelle de nombreuses mères. Certaines ne peuvent pas les laisser seuls pour travailler et d'autres refusent d'accomplir certaines tâches dans le cadre de leur emploi. C'est le cas de Zakia, salariée de Nouara, qui témoigne « *Je ne pourrai pas participer aux salons, car, je dois m'occuper des enfants. J'ai une grande responsabilité ! Par exemple, avant qu'ils n'aillettent à l'école, je dois les habiller et les déposer à l'arrêt de transport* ». Pour ces raisons, Zakia et Rahma soulignent l'importance d'adapter les horaires de travail aux contraintes des femmes. De son côté, Mouna, reconnaît que la coopérative Ajbane Chefchaouen s'adapte aux obligations domestiques et parentales des femmes. Elle précise :

« *Je suis allée deux fois au SIAM {...}. Je fabriquais le fromage sur place. Cette expérience était très intéressante, car, elle m'a permis de connaître de nouvelles personnes, de découvrir de nouvelles choses et de faire connaître nos produits. Quand je me suis mariée, j'ai arrêté d'y participer, car, j'ai eu des enfants. La coopérative choisit les participants en tenant compte de leurs contraintes familiales* ».

### *Évolution de la situation, entre possibilités de changement et obstacles :*

Si certains habitants refusent de modifier leurs habitudes, d'autres sont prêts à repenser les schémas traditionnels pour en adopter de nouveaux, adaptés aux enjeux et aux besoins actuels et facilitant aux femmes la poursuite de leurs ambitions hors de la famille.

Au niveau du territoire fromager, Ahmed, qui habite à la ville de Chefchaouen, ne s'oppose pas à l'activité professionnelle des femmes, mais estime que le travail ne doit pas impacter leurs responsabilités domestiques et parentales. Il explique « *Avec le travail, les femmes sont obligées*

*de s'investir à l'échelle privée et publique* ». C'est le cas de Malika et Charifa, qui habitent à Dardara, et qui n'ont pas d'autres options. Elles sont obligées de travailler pour satisfaire les besoins de leurs familles, explique Malika « *La responsabilité est difficile. {...} Je termine toutes les tâches domestiques avant de venir ici (au travail)* ».

La figure 26 montre une photographie de leur environnement de travail.



Figure 26 : espace de vente de Malika et Charifa

Charifa décrit sa journée habituelle :

« *J'ai trois enfants. Quand je me lève à 6h00, je fais la prière, je donne aux enfants le petit-déjeuner et les prépare pour aller à l'école {...}. Ensuite je m'occupe des tâches domestiques. Je nettoie la maison, je fais la vaisselle et la lessive, je passe la serpillière et je fais à manger. Quand je termine, je mets mon fils sur mon dos et je viens ici pour vendre mes produits. Je rentre chez moi à 18h00. Mon mari s'occupe de la vente quand il ne travaille pas, ce qui me laisse le temps de gérer tranquillement les tâches domestiques* ».

En réalité, Malika et Charifa sont plus dérangées par la responsabilité financière qu'elles assument et qui les oblige à travailler, que par la réalisation des tâches domestiques qui leur sont réservées. Elles sont fatiguées d'assumer de nouvelles tâches en plus de leurs tâches habituelles. Ces femmes ne critiquent pas la non-participation de leurs époux aux tâches domestiques. Elles reprochent plutôt à l'État l'absence d'offres d'emploi que les hommes du village peuvent saisir.

Dans ce contexte sexualisé, certains habitants de Derdara sont disposés à assister leurs femmes dans les tâches ménagères sans aucune réserve, ce qui représente un acte de courage en milieu rural, où les jugements sont fréquents. Bilal estime que le soutien des hommes est crucial pour atténuer les effets négatifs sur la santé des femmes, résultant du travail qui leur est spécifiquement réservé. Ce salarié d'Ajbane Chefchaouen ajoute que la situation des femmes se complique davantage avec leur participation au marché de travail. Il précise « *Le peu des femmes qui travaillent en dehors du foyer doivent s'occuper en même temps des tâches domestiques, ce qui est dur* ». Cette difficulté est confirmée par sa collègue Mouna, qui fait le lien entre droits et surcharge de travail :

« *Je ne peux pas parler des droits des femmes, car, leur situation est très difficile. Elles doivent se partager entre le foyer, la ferme et le travail. (...) Toute femme a le droit d'être aidée par son mari et ses enfants. Ils doivent au moins ramasser leurs affaires, dresser la table et la débarrasser* ».

Malgré sa colère et sa conscience des répercussions de la répartition inégale des responsabilités domestiques, Mouna se limite à la demande d'une aide sans remettre en question cette répartition.

Au niveau de la filière des plantes, bien que l'aide aux femmes soit jugée indispensable par de nombreux participants, certaines tâches tendent à être exclusivement assignées aux femmes, expliquent les salariés des coopératives. Rahma estime que les hommes ne savent pas comment habiller leurs enfants. Faiza ne peut pas imaginer son mari en train de passer la serpillière. Mokhtar refuse de s'accroupir pour effectuer certaines tâches ménagères (ex. nettoyage du sol, lessive). Mariam ne peut pas concevoir que son mari fasse du pain. Certaines tâches domestiques semblent être considérées comme dévalorisantes pour les hommes.

Par ailleurs, certains hommes peuvent se voir tolérer de ne pas aider leurs femmes en raison de leur situation professionnelle. Mariam, salariée de Nouara, explique « *La nature de travail des hommes joue un rôle important. Ceux qui ont un boulot facile peuvent aider leurs femmes quand ils rentrent chez eux contrairement à ceux ayant un boulot difficile. Ils ne peuvent pas, car, ils ont besoin de se reposer* ». De leur côté, certaines femmes sont privilégiées. Les actrices des coopératives Asia et Zakia considèrent que les travailleuses doivent être impérativement soutenues par leurs maris. En effet, le travail des femmes favorise le changement et réduit leur charge domestique, précisent les femmes de Tétouan. Avant le travail, Hlalya assure une partie

des tâches domestiques et ses belles-filles s'occupent du reste. Touria prend en charge les soins du bétail et prépare le petit déjeuner, et sa fille s'occupe des autres tâches domestiques. Après le travail, Rahma se contente d'accomplir les tâches que sa mère n'a pas eu le temps de réaliser. De leur côté, Faiza, Mariam, Sara et Zakia ne s'occupent pas des tâches domestiques ; celles-ci sont prises en charge par leurs mères ou leurs sœurs. Zakia témoigne « *Je ne fais pas les tâches domestiques. Ma sœur s'en occupe et prend soin de mes enfants en mon absence. Quand elle n'est pas disponible, je me lève plus tôt que d'habitude pour donner à mes enfants à manger et les habiller* ».

### Quelques exceptions

Dans ce contexte, il existe des exceptions où les rôles classiques sont inversés, explique Zakia « *Il y a même des couples où les femmes travaillent et les hommes restent au foyer pour s'en occuper. Le plus important est que les époux soient d'accord sur tout !* ». L'ancienne productrice de fromage Khadija et son mari en sont un exemple. Ils ont choisi conjointement de répartir leurs responsabilités selon les compétences et non le sexe. Après avoir vécu une enfance difficile, ils ont décidé, suite à leur rencontre, de vivre la vie qui leur convenait et qui leur apporterait satisfaction et bonheur. Khadija a travaillé pendant 27 ans comme vendeuse de fromage traditionnel. Quant à son mari, il est content de s'occuper des tâches domestiques et parentales. Il ne s'est jamais plaint du nettoyage de la maison, de la préparation des repas ou de l'éducation des enfants. De plus, il porte un regard rempli de fierté sur sa femme. Il témoigne : « *Khadija peut faire face à tous les évènements de la vie. Elle peut vendre les vaches, les chèvres ... Elle peut tout faire pour nous apporter du pain* ».

Les représentations de la répartition des tâches domestiques dans les territoires de Chefchaouen et de Tétouan sont illustrées dans la figure 27 (page 107), qui les structurent en deux grands volets. Le premier regroupe les représentations favorables au changement de la situation des femmes et le second rassemble les représentations opposées à ce changement.

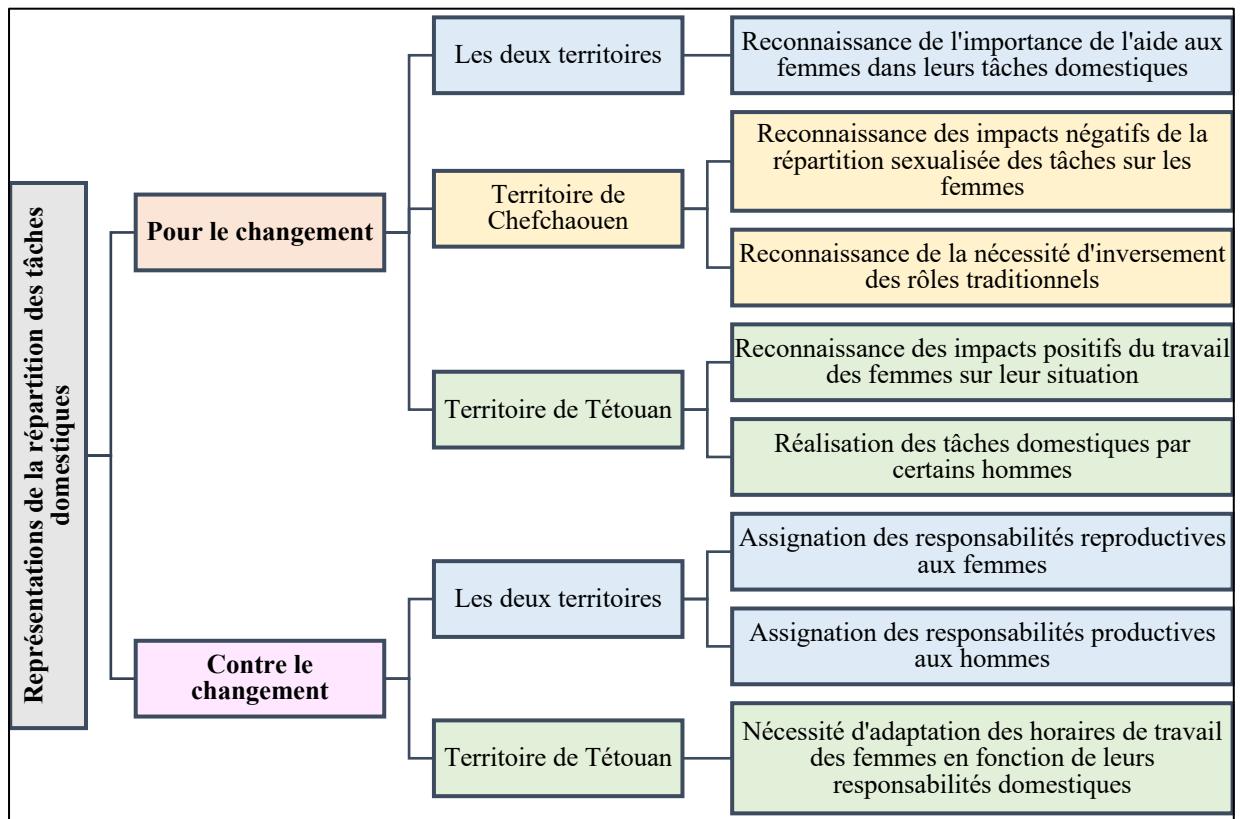


Figure 27 : représentations de la répartition des tâches domestiques

### 3.1.2. Manque de temps chez les femmes

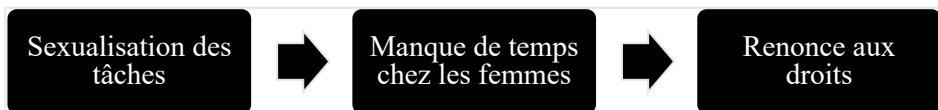


Figure 28 : impacts de la sexualisation des tâches sur la répartition de temps et l'accès aux droits

Comme le montre la figure 28, dans les deux cas d'études, la division sexuelle des tâches à domicile a un impact direct sur la vie des femmes qui consacrent beaucoup plus de temps que les hommes aux travaux ménagers et à la prise en charge des enfants. Par conséquent, elles disposent de moins de temps pour se reposer, réaliser des activités et des soins personnels, suivre des formations, travailler, entretenir leur vie sociale et profiter des loisirs. Ces impacts ne dérangent pas certains participants comme Salha et Ahmed qui justifient le manque de temps chez les femmes, en affirmant que les tâches domestiques relèvent de leur responsabilité. Cet habitant de Chefchaouen affirme « *Il est normal que les femmes passent beaucoup de temps*

*dans les tâches domestiques. Il est impossible de changer cette réalité. Les tâches domestiques et l'éducation des enfants relèvent du domaine des femmes ».*

### Faible accès aux droits de base

En priorisant leurs tâches chronophages, de nombreuses femmes font abstraction de leurs droits. De nombreux participants mettent l'accent sur la formation. Salha explique avec désintérêt « *Je n'ai jamais bénéficié de cours d'alphabétisation même s'il y a une école juste à côté de Chikh Ben Ayad. Je n'ai pas le temps !* ». Contrairement à cette élèveuse, d'autres femmes ont été obligées d'interrompre leurs formations. Zakia, salariée de Nouara, a arrêté les cours à la mosquée de Zinat. Fatima, femme d'éleveur, a arrêté sa formation de couture. Elle explique avec regret « *Je faisais une formation en couture chez une voisine, mais, j'ai arrêté à cause de l'école des enfants. Je n'ai plus le temps !* ».

D'autres droits sont concernés par cette problématique. Fatima, femme d'éleveur, néglige sa santé. Elle témoigne « *C'est difficile ! Je dois consacrer toute une journée pour aller chez le médecin. Je ne pourrai rien faire d'autre si j'y vais !* ». Salha, élèveuse, se désintéresse à la vie sociale « *Je n'ai pas d'amis, car, je n'ai pas le temps !* ». Malika, habitante de Dardara, est privée de loisirs « *Ce n'est pas normal {...}, mais on est obligées. Qui s'occupera de ces tâches et des enfants ? Personne ne m'aide et c'est difficile. J'aimerai bien sortir et m'amuser, mais je ne peux pas. J'ai une grande responsabilité, je dois travailler pour prendre en charge mes enfants !* ». C'est aussi le cas de Rahma, salariée d'Aghssane Tétouane, qui témoigne « *Je passe moins de temps avec mes voisines, car, je n'ai plus le temps. J'aimerais bien sortir le soir avec elles, mais ce n'est pas possible. Quand je rentre chez moi le soir, je fais les tâches ménagères que ma mère n'a pas eu le temps de faire* ». Mouna, salariée d'Ajbane Chefchaouen, met l'accent sur le manque de repos :

*« Les femmes doivent dans certains cas faire pâturer les chèvres, aller chercher le fourrage, nettoyer la ferme et vendre leurs produits. En même temps, elles doivent s'occuper du foyer et des enfants, faire à manger, etc. Ce n'est pas facile ! Quant aux hommes, s'ils travaillent dehors, ils se reposent bien quand ils rentrent chez eux ».*

La renonciation aux droits peut être liée au sentiment de responsabilité ou à la pression masculine. L'éleveur Mohamed Achikhan justifie son opposition à l'alphabétisation de sa femme, en prétendant qu'elle manque de temps. Il précise :

*« Même si ma femme fait les tâches domestiques, elle est obligée de m'aider dans l'élevage, car, je ne peux pas tout faire. Je fais pâturer les chèvres et elle s'occupe du balayage et de la traite. {...} Elle fait aussi sortir les chevreaux pour jouer et m'aide à attacher les chèvres quand je reviens du pâturage. Tout ce travail ne lui laisse pas le temps de faire autre chose, elle n'a pas de temps libre ! ».*

### Priviléges de certaines travailleuses

Dans ce cadre, il convient de mentionner que le manque de temps affecte moins les travailleuses qui ne s'occupent pas des tâches domestiques. C'est le cas de Faiza, salariée d'Aghssane Tétouan, qui précise « *Quand je rentre chez moi, je mange et je me repose ou je sors avec mes copines. J'ai assez de temps pour profiter de la vie. Je ne fais pas les tâches domestiques, car, ma mère et mes sœurs s'en occupent* ».

#### **3.1.3. Domination masculine**

La domination masculine a été analysée en s'appuyant sur les processus décisionnels.

La prise de décision par les hommes dans les ménages reflète l'autorité et la domination masculine. Si la famille et la maison doivent représenter la priorité des femmes, celles-ci n'ont souvent pas l'autorité dans leur domaine. La majorité des participants approuvent la prise de décision masculine au sein des foyers.

Certaines femmes ne peuvent pas sortir sans avoir l'autorisation de leurs maris, explique Rahma, qui habite à Zarka « *Elles ne peuvent pas aller en ville facilement, même quand elles sont accompagnées de leurs mères ou de leurs sœurs. Elles supplient leurs maris et pleurent beaucoup pour qu'ils acceptent* ». D'autres ont besoin de cette autorisation pour se former et pour travailler. C'est le cas de Zakia qui a interrompu sa formation de couture après le mariage et n'a pas pu travailler avant son divorce. Cette salariée de Nouara témoigne : « *Mon mari ne me laissait pas sortir. Je n'ai pas pu travailler avant d'intégrer la coopérative. {...} En général, les hommes de Ben Karrich ne laissent pas leurs femmes travailler. Les habitantes qui travaillent ne sont pas originaires de Ben Karrich* ».

### Arguments en faveur de la meilleure capacité décisionnelle des hommes

Les hommes sont clairement considérés comme plus capables de prendre les bonnes décisions, ce qui prive les femmes de leur liberté de choix et d'action. Les acteurs de Chefchaouen ont exposé les raisons de leur position. Certains participants mettent en avant la meilleure connaissance du monde extérieur qui leur permet de mieux distinguer le bien du mal et d'accompagner leurs familles après toute décision. Bilal, salarié d'Ajbane Chefchaouen, met l'accent sur l'obéissance due aux hommes qui ouvrent leurs maisons aux femmes après le mariage. Il précise « *Au foyer, c'est l'homme qui doit prendre les décisions importantes. Même la femme, c'est lui qui la fait venir chez lui* ». L'éleveur Abdellah met l'accent sur le manque de bon sens chez les femmes. Il explique « *Au foyer, la décision est partagée, mais on ne peut pas tout le temps faire plaisir aux femmes. C'est l'homme qui prend la décision finale* ». Saïd, qui habite à Derdara, lie le pouvoir décisionnel au pouvoir financier « *C'est la personne qui a l'argent qui prend les décisions. Alors, c'est l'homme qui décide en fonction de ses moyens financiers* ». Malika, qui habite à Derdara, justifie le fossé d'autorité entre les femmes et les hommes par la sensibilité des femmes et par leur besoin d'écoute et de conseil en cas de problèmes.

Cette situation est également perçue comme normale par certains acteurs de Tétouan, comme Zakia, qui estime que les hommes qui subviennent aux besoins de la famille doivent être obéis par leurs épouses. Cette salariée de Nouara avance des arguments religieux :

« *Mon ex-mari prenait toutes les décisions. Cela ne me plaisait pas forcément, mais je l'acceptais avec plaisir, car, c'est la volonté d'Allah. {...} Cependant, il s'est passé des choses que je n'ai pas pu accepter. Au début de notre relation, mon ex-mari travaillait tout le temps et on ne manquait de rien {...}. Au bout de trois ans de mariage, il a commencé à travailler de façon ponctuelle dans le bâtiment malgré l'augmentation des besoins de nos enfants. Il n'avait plus les moyens de satisfaire nos besoins. Dans ce contexte, je lui ai demandé de me laisser travailler {...}, mais il a refusé catégoriquement. {...} On a fini par divorcer !* ».

Par ailleurs, de nombreuses femmes dans les deux territoires estiment que, pour éviter les conflits, les femmes doivent faire des sacrifices, obéir à leurs maris et leur accorder le dernier mot, même lorsqu'il s'agit de décisions stratégiques. Hlalya, salariée de Nouara,

témoigne « *J'avais envie que mes fils poursuivent leurs études {...}. Quand il (son mari) a refusé, mes enfants ont arrêté leurs études* ».

### Privilèges de certaines citadines et travailleuses de Chefchaouen

Les femmes citadines et principalement les travailleuses, sont considérées comme étant plus aptes à participer à la prise de décision. Le citadin Ahmed pense que la question autour de la prise de décision au foyer est obsolète et que les femmes participent à la décision même quand elles ne travaillent pas. Quant à l'éleveur Khalid, il met en évidence l'impact du travail « *C'est l'homme qui prend la décision finale, car, il a l'autorité sur sa femme, surtout quand elle est juste une femme au foyer. Ce n'est pas le cas d'une femme qui travaille* ». Cependant, si l'impact du travail est confirmé, il ne peut pas être généralisé. La vendeuse Malika témoigne « *Les femmes {...} doivent demander l'avis de leurs maris avant de prendre une décision. Quant aux hommes, même quand ils demandent l'avis des femmes, ils ne le prennent pas forcément en considération* ». Malgré sa participation financière et immatérielle, cette habitante de Dardara n'est pas dérangée par sa non-participation à la prise de décision au foyer.

### Quelques exceptions

De nombreuses femmes revendiquent les décisions syncrétiques prises de façon conjointe par des personnes dont l'influence est égale. Cependant, au niveau de Chefchaouen, ce processus décisionnel est appliqué uniquement chez Khadija, ancienne productrice de fromage. Malgré ses convictions, Charifa, fait partie des femmes qui se sacrifient pour obvier à la destruction de leurs familles. Cette habitante de Dardara précise « *L'homme et la femme doivent se mettre d'accord sur les décisions à prendre. {...} La femme doit faire des concessions pour éviter les problèmes* ». Au niveau de Tétouan, les décisions syncrétiques ne sont appliquées que chez Touria et Karim, qui met l'accent sur la satisfaction et la responsabilité communes. Ce salarié d'Aghssane précise « *Je laisse ma femme faire ce qu'elle veut. {...} Pour les décisions qui concernent nos enfants ou les projets qu'on pourrait mettre en place, je les prends avec mon épouse. Comme ça, on sera tous les deux contents et on assumera les responsabilités de nos choix* ». D'autres arguments ont été avancés en faveur de la participation des femmes aux décisions. Zakia souligne l'incapacité de certains hommes à répondre aux besoins de leur famille, tandis que Rahma met en avant la meilleure capacité de raisonnement des femmes mariées à des hommes plus âgés et des filles ayant une meilleure connaissance du monde extérieur, grâce à leur intégration professionnelle.

Dans les deux territoires, certaines femmes dominent la décision chez elle, ce qui peut représenter une source de fierté pour l'éleveuse Salha et de frustration et d'agacement pour d'autres femmes, qui réclament le partage et l'équilibre plutôt que la domination féminine. Une salariée témoigne :

*« Au foyer, je prends toutes les décisions, même les plus banales. Mon mari fait confiance à mes décisions. Il n'a pas assez d'expériences et il a peur de confronter certaines choses. Cette situation m'énerve des fois, car, en tant que femme, j'ai besoin de me sentir protégée par mon homme ».*

Au niveau de la filière des plantes, Asia, coopérante à Aghssane, est la seule à prendre ses décisions de manière libre. Elle explique « *J'échange avec ma mère autour de certains sujets, mais je prends toute seule les décisions qui concernent mon avenir (études, travail, engagement...). Je suis arrivée à un stade où j'informe mes parents de mes décisions* ». Cette femme originaire de Tétouan, qui attache une importance particulière à sa liberté, habite seule à Tanger pour des raisons professionnelles.

Les perceptions de la capacité décisionnelle des habitantes de Chefchaouen et de Tétouan au sein de leurs foyers sont illustrées dans la figure 29.

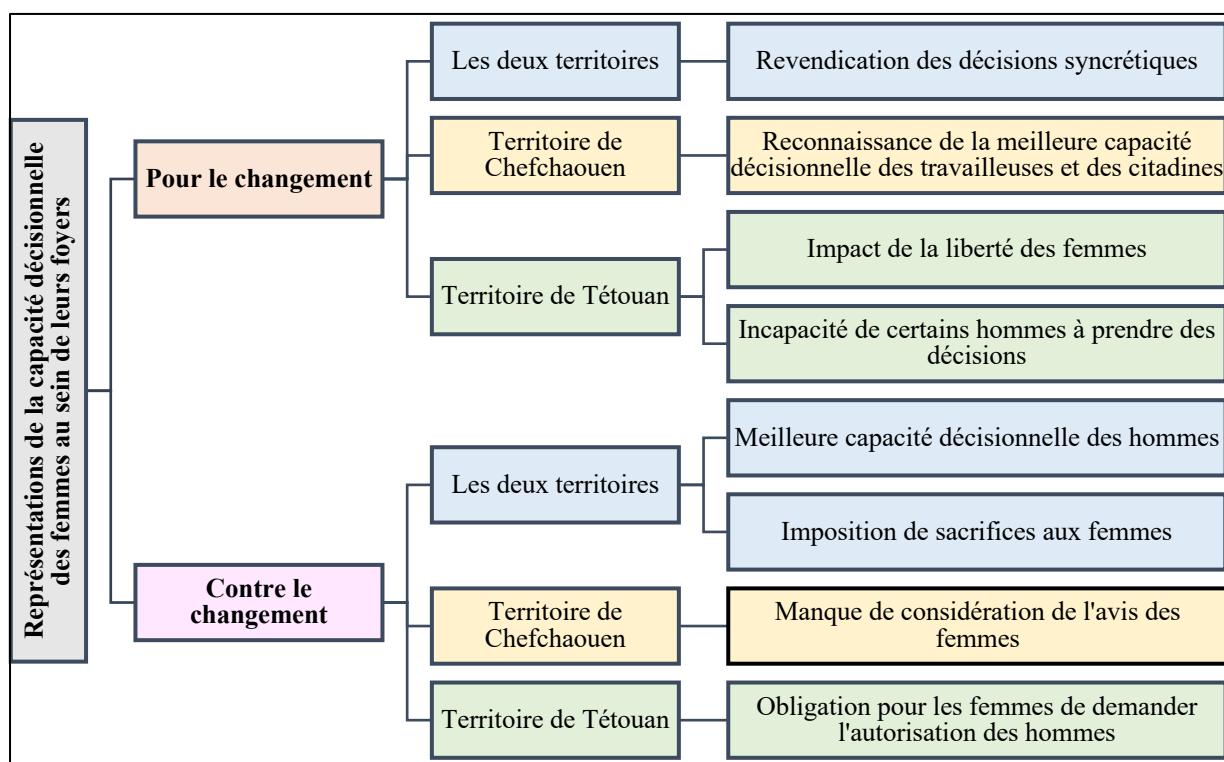


Figure 29 : représentations de la capacité décisionnelle des femmes au sein de leurs foyers

### 3.2. Injustice dans les filières agricoles

La filière des plantes est considérée comme juste par les différents enquêtés, qui ont identifié deux principales formes de justice, illustrées par la figure 30.

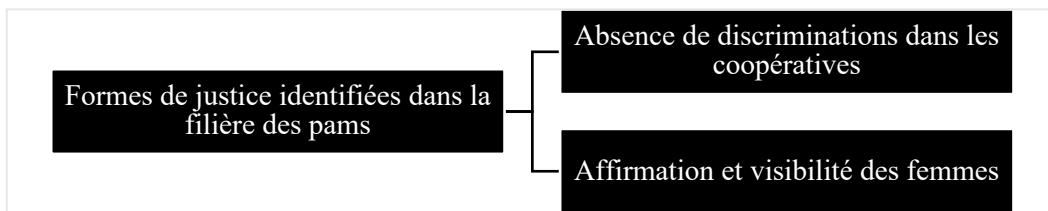


Figure 30 : formes de justice identifiées dans la filière des pams

D'une part, la répartition sexualisée des tâches dans les coopératives est estimée juste, car, elle ne mène pas à des discriminations envers les femmes. Les institutionnels Hajar et Marouane mettent l'accent sur la valorisation des femmes. Ce responsable estime même que l'injustice affecte les hommes dans le cadre de cette filière. Il précise « *Il y a une justice, car, les femmes occupent une meilleure place dans la filière, ce qui se reflète positivement sur leur situation* ».

De son côté, Faiza, salariée d'Aghssane, met l'accent sur l'égalité des droits. Elle témoigne « *Nous avons les mêmes droits et les mêmes horaires de travail. La seule différence est que les hommes travaillent à l'extérieur et les femmes à l'intérieur. Leur travail est plus dur. Il est normal qu'ils soient mieux payés !* ». En réalité, les femmes n'estiment pas problématique la rémunération plus élevée des hommes, jugeant cela équitable au regard des difficultés inhérentes à leurs propres tâches. Cette question sera analysée plus en profondeur ultérieurement.

La figure 31 présente une photographie des salariés d'Aghssane Tétouan en train de travailler dans la pépinière.



Figure 31 : travail des hommes en pépinière - Aghssane Tétouan

D'autre part, les femmes jouissent d'une grande visibilité dans la filière des pams, attribuée par les cadres de la DPA de Tétouan, à leur capacité d'affirmation. Hassan relie cette aptitude à l'intuition féminine. Pour sa part, Hajar met en avant le rôle du contexte local. Elle explique :

*« Au nord du Maroc, les activités rurales sont gérées par les femmes. Dans ce contexte, l'approche genre s'est imposée toute seule dans les coopératives. À ce niveau, notre soutien n'était pas essentiel. En général, les femmes fondent les coopératives, portent les projets et choisissent d'impliquer les hommes pour qu'ils s'occupent des tâches extérieures. Au niveau des PAMs, je pense que la majorité des coopératives sont portées par des femmes. Même quand les regroupements sont présidés par des hommes, les équipes de travail sont totalement féminines. Les femmes sont présentes dans toutes les étapes de la filière ».*

Contrairement à la filière des plantes, celle du fromage de chèvre de Chefchaouen est considérée comme juste d'un point de vue genre uniquement par Bilal, Ahmed et Salha. Les formes de justice identifiées sont illustrées par la figure 32.

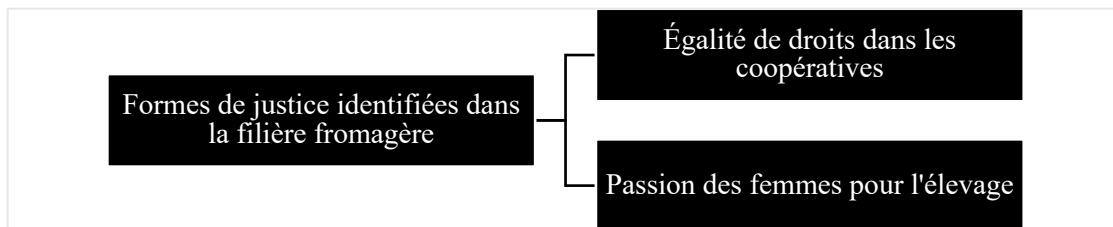


Figure 32 : formes de justice identifiées dans la filière fromagère

Les deux hommes se concentrent sur l'effort assuré par les coopératives pour la garantie de l'égalité des droits. En ce qui concerne Salha, sa passion pour l'élevage lui suffit pour considérer que la filière est juste. Elle précise « *J'aime beaucoup l'élevage même si les tâches sont pénibles et les gains ne sont importants que dans la période de haute lactation* ».

Les autres enquêtés ont relevé quatre principales formes d'injustice : centralisation de la décision ; sexualisation des tâches ; difficultés d'accès aux coopératives ; faiblesse des impacts socio-économiques.

Pour approfondir notre analyse comparative, nous avons examiné la présence de ces quatre formes d'injustice, identifiées dans le cas de la filière fromagère, au sein des deux filières, y compris dans le cas des plantes, où les enquêtés avaient affirmé l'absence d'injustices.

### **3.2.1. Entre centralisation et partage de la décision**

#### Centralisation de la décision dans la filière fromagère

*En amont de la filière :*

La domination masculine dans les foyers impacte la situation des actrices de la filière fromagère. Le directeur de l'ONCA résume « *La petite agriculture et l'élevage sont assurés par les femmes, mais les hommes ont l'autorité* ». En amont de la filière, un ensemble d'éleveurs obligent leurs femmes à participer à l'élevage. Un éleveur explique avec mépris « *Elle (sa femme) n'a pas le choix, elle est obligée de m'aider. Avant de nous marier, elle savait que j'étais éleveur. Ici, aucune femme ne participe à l'élevage avec plaisir. {...} J'aurai pu me marier avec une autre, mais j'ai choisi une femme qui m'aidera dans l'élevage* ». Le caractère obligatoire de l'aide à l'élevage est confirmé par un autre éleveur :

*« Même si ma femme réalise les tâches domestiques, elle est obligée de m'aider dans l'élevage, car, je ne peux pas tout faire. {...} Dans notre culture, toutes les femmes aident leurs maris dans l'élevage même si elles ne l'aiment pas vu la difficulté des tâches et la faiblesse des revenus ».*

Abdallah est le seul éleveur qui respecte la volonté de sa femme de ne pas participer à l'élevage. Il considère que les femmes d'éleveurs sont opprimées et que sa femme a le droit de refuser de l'aider puisque les chèvres ne lui appartiennent pas et qu'elle ne sait pas s'en occuper. Si les autres éleveurs traitent leurs épouses différemment, ils normalisent la position d'Abdellah sous prétexte que le niveau d'études de sa femme lui permet de prendre cette position.

*Dans les coopératives :*

Au sein des coopératives fromagères, la situation des femmes change selon les valeurs des responsables. Ajbane Chefchaouen est gérée par l'ANOC qui a le pouvoir décisionnel et qui donne aux salariés de la fromagerie les mêmes droits et opportunités d'évolution, sans tenir compte de leur sexe. Le recrutement au sein de cette unité, y compris pour les postes de responsabilité, se base sur la compétence. Cette égalité est revendiquée par les habitants. Bilal témoigne « *Au niveau de la fromagerie, les femmes doivent participer à la prise de décisions. Il n'y a aucune différence entre les hommes et les femmes* ». À l'inverse, la coopérative Achamal est gérée par le président qui domine la décision. Son attachement à la culture locale

et à la place qu'elle accorde aux femmes explique son refus de la participation des femmes aux formations et aux réunions. Cette exclusion empêche la participation féminine à la décision.

#### Partage de la décision avec une tendance de féminisation dans la filière des plantes

Dans les coopératives de plantes, les décisions sont prises par les coopérateurs, qui sont principalement des femmes. D'ailleurs, les trois regroupements étudiés sont présidés par des femmes. Jalal, salarié de Nouara, considère que les femmes sont mieux positionnées pour prendre des décisions. Il explique : « *Les hommes sont fainéants et égoïstes. Ceux qui occupent des postes de décision veulent remplir leurs poches, contrairement aux femmes qui pensent à leur entourage et non seulement à leur propre intérêt* ».

De leur côté, les salariés se limitent à l'exécution et ne sont pas souvent invités aux réunions, sauf ceux qui occupent des postes de responsabilité comme Rahma, dont la participation est rare. Au sein des coopératives, la responsabilité n'est pas toujours synonyme de pouvoir décisionnel, mais l'avis des salariés est pris en considération par les coopérateurs. Karim explique : « *Je ne participe pas aux réunions, mais j'ai déjà fait à M. Hayek une proposition concernant les méthodes d'irrigation. Il l'a acceptée vu qu'il me fait confiance* ». En réalité, ce n'est pas une question de discrimination de genre, mais plutôt une question de culture organisationnelle qui ne dérange pas les salariées. Les salariées de Nouara expriment clairement leur désintérêt relatif aux postes de responsabilité et de décision. Imane ressent de l'appréhension, tandis que Zakia et Mariam recherchent la tranquillité. Cette jeune femme précise :

« *Jalal a une meilleure position puisqu'il est notre responsable et il assure des tâches que nous sommes incapables de réaliser. Cependant, on ne se sent pas inférieures à lui ! Personnellement, je n'aimerais pas être à sa place. Je préfère travailler ici et ne pas penser au boulot quand je rentre chez moi* ».

#### **3.2.2. Sexualisation des tâches**

##### Sexualisation des tâches et injustices dans la filière fromagère

*En amont de la filière :*

A l'opposé de la consommation du fromage, sa fabrication ne fait pas partie de la culture de Chefchaouen. Mohamed Bouissa, responsable à l'ANOC, explique « *Au Souk de Chefchaouen {...}, les femmes vendent le lait, le beurre et le lben. Les quelques femmes qui proposaient le fromage dans le passé n'étaient pas originaires de Chefchaouen et ne le font plus* ». Le salarié Bilal confirme « *Les habitantes de Granja ne fabriquent pas le fromage. Elles font le beurre de vache et le smen et vendent leurs produits à Chefchaouen. Le fromage qui est vendu dans les feuilles de palmier est fabriqué à Aïn Lahsen et Khsmis Anjra* ». Dans ce contexte, la participation des femmes à la filière fromagère en dehors des coopératives se limite à une aide gratuite à l'élevage, à la demande des hommes responsables. Pour autant, cette participation n'est pas considérée comme une tâche domestique. Elle représente une activité supplémentaire qui entraîne à son tour d'autres charges, précise l'éleveur Khalid « *Les enfants accompagnent leur maman quand elle vient m'aider le soir. En rentrant à la maison, elle doit les laver, car, ils ne peuvent pas aller à l'école en sentant les chèvres* ».

La répartition des tâches en amont de la filière est souvent la même (tableau 11 ; page 119). Les hommes font pâtrir les chèvres et vendent le lait aux coopératives, explique Zineb, salariée d'Ajbane Chefchaouen, « *Nous sommes surtout en lien avec les hommes pour la collecte de lait et le paiement. Quand ils sont occupés, la collecte se fait auprès des femmes ou des enfants* ».

La figure 33 présente une photographie d'un éleveur de l'ANOC qui fournit le lait à la coopérative.



Figure 33 : un éleveur pendant la collecte du lait - Ajbane Chefchaouen

Les femmes s’occupent du nettoyage, de la traite et de la sortie des chevreaux. Elles aident aussi leurs époux à attacher et à détacher les chèvres. Dans ce cadre, les habitants Hamid et Saïd expliquent que certaines femmes font même pâturer les chèvres quand d’autres (ex. filles, belles-filles) s’occupent des tâches domestiques. La majorité des femmes est contrainte de participer à l’élevage. Mariam et Fatima soulignent la pénibilité de ces activités. Cette femme d’éleveur se plaint « *Les chèvres sont difficiles et les tâches liées à l’élevage sont très pénibles. Regarde l’état de mes mains !* ». La difficulté de ces tâches suscite le rejet des femmes, même lorsqu’elles sont rémunérées. C’est le cas de l’ancienne gestionnaire du centre d’élevage de Bellouta qui a rapidement abandonné son poste.

En dépit de son importance, la participation des femmes à l’élevage est invisible d’après de nombreux participants. Khalid et Jamal sous-estiment cette contribution. L’éleveur Khalid se met en avant « *Je fais 70% du travail lié à l’élevage et ma femme s’occupe du reste en râlant* ». Jamal, président de la coopérative Achamal, confirme « *Les hommes représentent la base filière fromagère et s’occupent du pâturage. Quant aux femmes, elles font la traite et le nettoyage* ». Ces propos amènent les femmes que nous avons interrogées à déprécier leur contribution. Salha se présente comme une assistante « *Mon fils qui est propriétaire des chèvres les fait pâturer et fait la traite. Quant à moi, je ne fais que l'aider. Je nettoie la ferme, sors les chevreaux et ramène le lait au point de collecte* ». Fatima se retrouve dans la même situation. Elle précise « *Il (son mari) joue un rôle plus important dans l’élevage, car, il fait pâturer les chèvres* ».

L’invisibilité de la participation des femmes est normalisée par Kamal El Aloui qui compare la filière caprine à d’autres filières « *Les femmes sont invisibles dans plusieurs filières et non seulement dans la filière caprine. Quand une personne achète un pull chez un commerçant en ville, elle ne pense pas aux femmes qui l’ont fabriqué* ». À part cet acteur de l’ONCA, les autres institutionnels valorisent le rôle des femmes dans l’élevage. Kamal Naïer témoigne :

« *Les femmes représentent la base de la filière. En matière d’élevage, elles s’occupent des soins, de l’alimentation, de la traite et de l’entretien. Les agriculteurs du nord du Maroc sont très fainéants. Ils se lèvent à 11h00 et réalisent les activités extérieures comme le pâturage à tour de rôle et la vente du lait* ».

En résumé, les femmes s’occupent en amont de la filière des tâches invisibles, dévalorisées et non rémunérées contrairement aux hommes qui savent donner du poids à leurs missions et qui se chargent des activités externes et rémunérées.

Tableau 11 : répartition selon les sexes des tâches liées à l'élevage

Tâches	Filière fromagère
Pâturage en forêt (gestion et veille à la sécurité et à l'alimentation des chèvres)	Hommes
Sortie de chevreaux à proximité de la chèvrerie	Femmes
Nettoyage de la chèvrerie	Femmes
Traite	Femmes
Attachement et détachement des chèvres	Mixte
Contact avec la fromagerie (négociations, paiement ...)	Hommes

*Au sein des coopératives :*

La répartition des tâches change d'un regroupement à l'autre. La promotion de genre est un objectif principal d'Ajbane Chefchaouen, explique Mohamed Bouissa :

*« Nous sommes partis de l'idée que les femmes du Nord manipulaient le lait à partir des chèvres jusqu'aux consommateurs. Elles prennent soin des chèvres, font la traite et fabriquent le beurre et le fromage. Notre objectif était de recruter une équipe féminine {...}. Les gérantes de la fromagerie ont toujours été des femmes ».*

Cependant, la nature de l'activité de la fromagerie a exigé l'intégration des hommes. En effet, le recrutement des salariés d'Ajbane Chefchaouen ne se base pas sur le sexe. Il s'appuie sur les compétences individuelles, explique Zineb, qui occupe un poste de responsabilité grâce à sa licence en agro-alimentaire :

*« Le critère de recrutement est le besoin et la compétence. Je n'ai pas été recrutée parce que je suis une femme et Aziz n'a pas été recruté parce qu'il est un homme. {...} Nous ne faisons pas de différence entre les sexes que ce soit dans l'organisation, la valorisation ou la commercialisation ».*

La garantie de la mixité et de l'égalité des droits ne signifie pas que les tâches ne sont pas sexualisées. La raison d'intégration des hommes dans la coopérative était de réaliser les tâches difficiles pour les femmes, explique Bouissa « *Nous étions obligés de renforcer l'équipe avec des hommes pour mener les tâches nécessitant une force physique comme la collecte de lait* ».

Les enquêtés légitiment la différence entre les missions des hommes et celles des femmes au sein de la fromagerie et la renvoient à la différence des capacités et des caractéristiques. Les tâches considérées comme étant masculines sont réalisées à l'extérieur (livraison, collecte de lait) et nécessitent une force physique (déplacement de charges lourdes).

La figure 34 présente une photographie du collecteur de lait d'Ajbane Chefchaouen en mission.



Figure 34 : le collecteur de lait en mission - Ajbane Chefchaouen

Quant aux tâches considérées comme étant féminines, elles sont assimilées aux tâches domestiques (nettoyage) et nécessitent une attention aux détails (emballage). L'éleveur Mohamed met l'accent sur l'hygiène « *Je pense qu'il y a plus de femmes à la fromagerie, car, elles doivent s'occuper du nettoyage* ». Mouna, salariée d'Ajbane Chefchaouen, va dans le même sens :

« *L'ANOC voulait recruter des femmes, car, les hommes n'appliquaient pas très bien les règles d'hygiène. L'ANOC pense que les femmes peuvent participer au développement de la fromagerie, car, elles s'occupent bien de leurs foyers et de leurs familles. Cela fait partie de la culture marocaine. {...} Les femmes ne prennent pas la route la nuit, ne se lèvent pas tôt le matin pour faire la collecte et ne portent pas des objets lourds. En tant que femme, je n'ai pas la capacité de faire tout ça. En revanche, les femmes peuvent mieux assurer les tâches de tous les jours comme le nettoyage et la garantie de la fabrication dans de bonnes conditions. Les hommes ne sont pas perfectionnistes contrairement aux femmes qui s'intéressent aussi à la décoration* ».

D'autres activités ne sont pas liées au sexe aux yeux des enquêtés. Selon les participants, la fabrication est assurée par les hommes et les femmes puisque les habitantes de Chefchaouen n'ont pas un savoir-faire fromager. Au niveau de la commercialisation, les femmes s'occupent du point de vente et les hommes assurent la livraison. Les formations et les réunions ciblent les deux sexes. La sélection des participants aux salons dépend de la proximité, de la disponibilité et du caractère de l'évènement. Mohamed Bouissa explique :

*« Je ne choisis que des hommes pour participer au salon de Meknès où un travail est demandé de 8h00 à minuit. Zineb ne pourra pas tenir et se sentira fatiguée au bout de 3 heures. En revanche, je demande à Zineb ou à Hafida, en fonction de leur disponibilité, d'assister aux salons organisés à Tanger et à Tétouan autour des femmes rurales ».*

Le recrutement d'une femme comme gérante et contrôleur de qualité par Ajbane Chefchaouen a eu un impact positif sur les représentations des participants qui affirment la capacité des femmes à occuper des postes de responsabilité, exigeant un niveau d'études élevé (représentation de l'équipe dans les réunions, contrôle de qualité, tâches administratives, encadrement). Mouad pense que Zineb est le pilier central de la fromagerie, mais attire l'attention sur les limites des possibilités qui lui sont offertes. Ce chercheur précise « *Zineb assiste aux salons auprès du staff de l'ANOC (directeur, directeur technique, vétérinaire principal, coordinateur régional), car, elle maîtrise le côté technique de la fabrication. Toutefois, elle n'est pas en lien avec les grandes personnalités comme le Ministre* ».

Malgré les bons résultats relatifs à l'intégration des femmes au sein d'Ajbane Chefchaouen, le président de la coopérative Achamal adopte une position différente. Il assure lui-même toutes les activités de la fromagerie et il n'est aidé qu'occasionnellement par son épouse. Jamal manifeste une réserve à la mixité qu'exige l'intégration professionnelle des femmes, surtout quand il s'agit des femmes de sa famille. Il témoigne « *Contrairement aux hommes, les femmes ne peuvent pas participer aux réunions {...}. J'ai transféré à ma femme les connaissances que j'ai acquises à Ajbane Chefchaouen, ce qui lui permet de m'aider dans la fabrication* ». Malgré sa réticence, Jamal participe à l'encadrement des adhérentes de l'association qu'il a créée pour la collecte du lait caprin. En ce qui concerne ses proches, il envisage de les intégrer dans la coopérative familiale suite à l'obtention de l'agrément de l'ONSSA. Il explique :

*« Les femmes membres de la coopérative seront intégrées en premier dans la nouvelle unité, car, c'est leur propre projet et elles en tireront profit. Ce n'est pas comme si elles travaillaient dans une usine. D'autres femmes seraient impliquées si elles font preuve de sérieux et de compétence. Pour moi, le sexe n'est pas un critère de recrutement. Mon seul objectif est de réussir ce projet et de commercialiser mon fromage partout au Maroc ».*

Les valeurs culturelles impactent aussi la situation des actrices d'Ajbane Chefchaouen. Malgré les efforts menés pour la promotion de genre, les responsabilités domestiques limitent les opportunités professionnelles des salariées comme Mouna, qui a décidé de cesser de participer aux salons après la naissance de ses enfants.

La répartition des tâches selon le sexe dans les coopératives fromagères est illustrée dans le tableau 12.

Tableau 12 : répartition selon les sexes des tâches dans les coopératives de fromage de chèvre

Tâches	Ajbane Chefchaouen	Achamal
Collecte de lait auprès des éleveurs	Hommes	Hommes
Fabrication de fromage	Mixte	Hommes
Emballage de fromage	Femmes	N/A
Contrôle de qualité	Femmes	Hommes
Vente de fromage	Mixte	Hommes
Participation aux réunions	Mixte	Hommes
Participation aux formations	Mixte	Hommes
Participation aux salons	Mixte	Pas encore
Gestion (supervision des opérations quotidiennes, encadrement, suivi de la qualité, gestion des tâches administratives, ...)	Femmes	Hommes
Déplacement de charges lourdes	Hommes	Hommes
Nettoyage	Mixte	N/A

#### Sexualisation des tâches justifiée parmi les salariés de la filière des pams

Contrairement à la filière de fromage de chèvre, la répartition des tâches au sein des coopératives de plantes ne dépend pas des responsables coopératifs et de leurs valeurs.

Les femmes dominent y compris parmi les coopérateurs, ce qui explique leur réalisation exclusive de certaines tâches valorisées, telles que la prise de décision et la représentation des coopératives. Elles se chargent également de la valorisation, qui requiert une attention minutieuse aux détails.

Bien que les femmes dominent parmi les coopérateurs, elles ne bénéficient pas de discrimination positive lors des recrutements. À Aghssane Tétouane, elles constituent la moitié des employés. À Nouara, le sérieux est le principal critère de recrutement, explique la présidente : « *Le genre ne fait pas partie de nos critères de recrutement. On choisit les personnes qui s'approprient le projet et qui travaillent sérieusement sans avoir besoin de quelqu'un qui leur demande de travailler* ».

En ce qui concerne la répartition des tâches, elle se fait selon deux logiques : coopérateurs/salariés et hommes/femmes.

D'un côté, et indépendamment du sexe, les salariés et les coopérateurs ne réalisent pas les mêmes missions. À l'exception d'Iklil El Jabal, où les coopératrices sont impliquées dans toutes les étapes en raison de l'absence de salariés, dans les autres coopératives, seules les présidentes participent à toutes les tâches. Fatima, présidente d'Aghssane, témoigne :

*« Je m'occupe du volet administratif et commercial et de la valorisation. Par exemple, je me charge de l'organisation de l'assemblée générale, de la légalisation des documents et des rencontres avec le comptable. Quand j'ai peu de travail administratif, je participe à la production, ce qui est normal ! Je participe au nettoyage des plantes, à la distillation et à l'emballage. Pour le savon, je le fabrique moi-même. Les salariées apprécient le fait que je réalise les mêmes tâches qu'elles ».*

Pour leur part, les coopérateurs jouissent d'une plus grande liberté et réalisent des tâches adaptées à leurs compétences, explique Asia, coopérante à Aghssane :

*« Les coopérateurs n'ont pas tous les mêmes missions. Deux acteurs encadrent les ouvriers du bâtiment puisqu'ils ont des connaissances en la matière. Deux autres acteurs seront impliqués dans notre futur projet touristique, car, ils ont déjà travaillé dans des domaines proches. Un coopérateur participe à la rédaction des rapports et des demandes administratives ».*

Les coopérateurs cultivent les plantes dans leurs propriétés privées et les vendent aux coopératives, participent aux tâches administratives (gestion des mails, gestion de stock, facturation, ...) et jouent un rôle important dans la communication sur les réseaux sociaux. Ils participent aussi à la prise de décision et à la représentation des coopératives dans certaines occasions. De leur côté, les salariés assurent les tâches techniques définies par les présidentes et les coopérateurs. Ils travaillent principalement sur la production (nettoyage des plantes, séchage, distillation) et dans la pépinière. `

Malgré la différence entre les missions des coopérateurs et des salariés, certaines tâches les réunissent. Notamment, la valorisation, la vente et la participation aux salons, bien que les niveaux d'intervention puissent varier. D'abord, les salariés se chargent de l'emballage des produits, tandis que les coopérateurs contribuent à la conception. Asia témoigne :

*« Le remplissage et l'étiquetage sont assurés par les femmes. {...} Je gère la communication. On travaille avec une société externe qui s'occupe de la création du site web et du digital marketing. J'accompagne et j'oriente leur chargé de mission. Par exemple, suite à la création d'un nouveau produit, je travaille avec eux sur sa conception. Je leur donne le contenu, les couleurs ... ».*

Ensuite, certains salariés se chargent de la vente au sein des coopératives, tandis que les coopérateurs négocient avec les nouveaux clients. Asia explique : « Les salariés {...} n'interviennent pas sur le volet commercial. Rahma est la seule salariée qui peut ouvrir la boutique et assister les clients en cas d'absence des coopérateurs responsables ». Enfin, les salariés participent aux salons organisés au Maroc et les coopérateurs assistent également à ceux organisés à l'international.

Malgré ces distinctions, les salariés jouent un rôle actif dans le développement des projets coopératifs. Leur prise d'initiative est encouragée et des formations leur sont proposées pour favoriser le développement de leurs compétences.

De l'autre côté, il y a une sexualisation des tâches parmi les salariés. Les hommes assurent principalement les tâches requérant une force physique (labour, plantation, arrosage, récolte), la sécurité, le transport et la logistique (ex. déplacement des charges lourdes). Quant aux femmes, elles travaillent à l'intérieur sur la production et la valorisation et elles assistent les hommes dans la pépinière en cas de surcharge de travail. Elles participent à la culture, à la

récolte, à l'irrigation et au nettoyage des terrains. Cependant, cette sexualisation n'est pas considérée comme une forme d'injustice. Comme indiqué plus haut, les salariées ne sont pas prêtes à réaliser les tâches masculines, même en contrepartie d'une rémunération plus élevée. Au contraire, cette répartition représente, selon Hafida, présidente de Nouara, une forme de justice. Elle explique :

*« Les femmes d'aujourd'hui peuvent couper, nettoyer, sécher, fabriquer les produits cosmétiques et emballer. Ce sont les tâches qu'elles doivent réaliser. Par contre, elles ne doivent pas assurer les tâches pénibles à l'extérieur. Cela sera injuste ! Elles ne doivent pas couper les plantes à l'extérieur, labourer et porter des charges lourdes. En tout cas, les femmes peuvent exceller dans la première catégorie des tâches. Quant à la deuxième, elle provoquera la dégradation de leur santé. Les jeunes femmes qui travaillent toute la journée sous le soleil font beaucoup plus que leur âge. Les femmes n'ont pas été créées pour travailler dans des conditions aussi pénibles ».*

Le tableau 13 présente la répartition des tâches dans les coopératives de plantes selon le sexe.

Tableau 13 : répartition selon les sexes des tâches dans les coopératives de pams

Tâches	Hommes	Femmes	Les deux
Culture dans les propriétés privées et entretien des plantes selon les exigences des coopératives avant leur remise		X	
Communication (avec des partenaires, pour la promotion des produits)		X	
Prise de décisions (pratiques de travail, choix stratégiques, politiques internes, relations externes)		X	
Représentation des coopératives auprès des autorités locales et des partenaires et dans les évènements		X	
Réalisation des tâches administratives (gestion des documents et de la comptabilité, suivi des obligations légales et réglementaires, gestion des stocks ...)			X
Travail dans la pépinière (plantation, arrosage, désherbage, suivi de la croissance, récolte ...)			X
Production (nettoyage des plantes, séchage, distillation)			X
Emballage		X	
Prise en charge de certaines responsabilités des responsables durant leur absence			X

Vente y compris dans les salons			X
Logistique et transport	X		
Gardiennage	X		

### 3.2.3. Difficultés d'accès aux coopératives

#### Grandes difficultés dans la filière de fromage de chèvre

Les femmes rencontrent des difficultés d'accès aux coopératives, que ce soit pour le travail ou pour la participation aux activités organisées comme les formations. D'une part, les informations autour des aides aux coopératives ne sont pas diffusées auprès des femmes, explique Mohamed Bouissa, cadre à l'ANOC « *Au niveau Régional, nous n'avons pas encore réussi à toucher les femmes afin de les mobiliser* ». D'autre part, la domination masculine et la sexualisation des tâches ont un impact, précise Kamal Naïer, institutionnel :

« *Ajbane Chefchaouen est en contact avec des éleveurs hommes ou avec des femmes veuves ou divorcées, car, les hommes sont considérés au nord du Maroc comme supérieurs aux femmes. Les hommes ne laissent pas leurs épouses travailler dans des coopératives situées en dehors de leur commune de résidence, car, elles doivent s'occuper des tâches reproductive*s ».

Dans ce contexte, l'ANOC propose des incitations matérielles (ex. achat de chèvres) et immatérielles (ex. pré-visite des centres de formation et d'hébergement par les parents). Cependant, les responsables d'Ajbane Chefchaouen et les institutionnels expliquent que les filles qui intègrent ces projets les abandonnent après le mariage. L'ingénierie Mariam témoigne « *Nous avons rencontré ce problème avec trois présidentes de la même coopérative* ». L'institutionnel Adil donne l'exemple d'une coopérative féminine oléicole « *Parmi 33 femmes engagées au début, seules deux femmes sont restées jusqu'à la fin ; la présidente et une vieille femme, car, les jeunes filles se sont mariées* ».

Par conséquent, cette situation suscite la méfiance de certains acteurs institutionnels et coopératifs qui privilégient l'accompagnement des hommes. Un cadre institutionnel explique « *L'administration veut réussir ses missions et préfère être en lien avec les leaders. Nous ne travaillerons pas avec les femmes si elles ne nous aideront pas à atteindre nos objectifs, car, nous avons des comptes à rendre* ».

### Diminution des difficultés dans la filière des plantes

Contrairement aux fondateurs d’Aghssane qui ont décidé de faire adhérer leurs proches, Nouara et Iklil El Jabal ont mobilisé la population locale. La nature des difficultés d'accès à ces deux coopératives a changé au fil des années.

Au moment de l'installation de Nouara, les hommes freinaient l'adhésion de leurs épouses, qui leur fournissaient une aide agricole gratuite. À la différence des femmes de Chefchaouen, cette situation n'a pas duré longtemps pour les femmes de Tétouan. Certaines ont commencé à vendre leurs produits à la coopérative et d'autres ont installé de nouveaux regroupements. La présidente de Nouara explique cette évolution à partir du cas d'une habitante :

*« L'argent a changé les femmes. Il a favorisé leur indépendance. {...} Aïcha fait partie des femmes qui travaillaient tout au long de la journée sur la filière de l'oignon. Son mari gérait la commercialisation {...}. Il a refusé son adhésion à notre coopérative. Aïcha se plaignait tout le temps {...}. Elle s'est révoltée ! Récemment, elle m'a demandé de l'aider dans l'installation d'une coopérative de pain et de couscous. Le changement de cette femme s'explique aussi par le vieillissement de son mari, par l'augmentation de leurs besoins, surtout que leurs filles ont grandi et doivent se marier et par l'évolution des femmes de son entourage ».*

Pour Iklil El Jabal, la première coopérative agricole de Belyounech, les habitants ne comprenaient pas son utilité et avaient d'autres priorités au moment de son installation. Ils étaient focalisés sur la contrebande en raison de la proximité avec Ceuta. Cette situation s'est améliorée avec le temps, précise la présidente :

*« Mis à part les membres du bureau, il était difficile de convaincre les habitantes qui n'ont jamais entendu parler des coopératives et qui étaient concentrées sur la contrebande {...}. Certaines habitantes ont accepté d'adhérer après avoir vu que la coopérative a évolué, que nous avons été soutenues et formées sérieusement par une diversité d'acteurs. {...} J'ai fait le porte à porte pour les convaincre mais plusieurs hommes n'ont pas laissé leurs femmes adhérer, car, ils pensaient que la coopérative était une futilité qui n'avait aucun intérêt financier ».*

Malgré l'amélioration de la situation, l'adhésion des femmes aux coopératives reste difficile pour différentes raisons : manque de fonds, de contacts, de courage et de connaissances sur les aides ; préférence pour le travail indépendant ; adhésion restreinte aux proches par certaines coopératives. Toutefois, cet accès n'est pas impossible. Mariam et Hafida confirment que certaines femmes ont quitté Nouara pour initier la création d'autres coopératives. Hafida a soutenu la création de trois regroupements dont une coopérative de fabrication de pain.

### **3.2.4. Disparités des impacts sur la situation des femmes**

#### Inégalités d'impacts de la participation des femmes en amont de la filière fromagère

Face à la gestion de l'élevage par les hommes, qui s'approprient les chèvres et les revenus, les répercussions de la filière fromagère sur les femmes sont limitées. La situation des femmes qui participent à l'élevage change selon leur position. D'un côté, les épouses d'éleveurs ne sont pas rémunérées. Suite à la vente du lait ou du cheptel, leurs époux ne leur donnent pas une part de gain en contrepartie de leur effort, ce qui empêche la satisfaction de leurs besoins. Fatima raconte avec regret « *Mes besoins ne sont pas satisfaits. Il (son mari) ne s'intéresse qu'aux chèvres et ne veut rien faire d'autre. Il travaille seulement pour acheter le fourrage et il ne répond jamais favorablement à mes demandes. Je veux faire des travaux chez moi* ». Fatima n'est pas seulement privée de la rémunération, elle ne s'approprie pas non plus les chèvres dont elle prend soin. Le seul moyen qui lui permettra d'avoir du cheptel ou des biens est l'héritage, précise-t-elle « *J'ai une chèvre et je n'ai rien d'autre. Mes parents sont encore vivants* ». Mouad lie l'absence de répercussions à l'invisibilité « *Malgré leur participation, les femmes sont invisibles et ne profitent pas de la dynamique liée à la valorisation du terroir. Si la femme est l'acteur principal de la filière, il n'y a pas de répercussions sur sa situation* ». De l'autre côté, les mères d'éleveurs ont une partie des gains, ce qui pourrait s'expliquer par le devoir d'obéissance des parents. C'est le cas de Salha qui a des chèvres gérées par son fils.

#### Impacts des coopératives sur la vie privée des femmes

La majorité des enquêtés considèrent que les coopératives ont un impact positif sur la vie privée des femmes. Les principaux impacts identifiés en lien avec la vie privée des femmes sont représentés sous forme de nuages de mots, avec la figure 35 (page 129) pour les coopératives de fromage et la figure 36 (page 129) pour les coopératives des plantes.



Figure 35 : impacts de l'adhésion des femmes aux coopératives de fromage sur leur vie privée



Figure 36 : impacts de l'adhésion des femmes aux coopératives des pams sur leur vie privée

*Impacts principalement financiers et psychologiques :*

Au niveau financier, de nombreux participants insistent sur le rôle du revenu dans la satisfaction des besoins des femmes et de leurs familles. Mouna, salariée d'Ajbane Chefchaouen, exprime sa satisfaction « *J'ai un CDI. Je travaille dans de bonnes conditions. Nous avons récemment eu une augmentation de salaire et nous bénéficions d'une prime annuelle. Je suis satisfaite de mon salaire. J'ai commencé avec 1000 MAD et aujourd'hui je gagne 4500 MAD/mois*Ma situation s'est beaucoup améliorée. Grâce à mon revenu, je réponds à tous leurs besoins (ses enfants) ». Rahma, salariée d'Aghssane Tétouan, priorise ses parents en raison de

l'inactivité de ses frères. Elle témoigne « *Mon salaire {...} me permet de répondre aux besoins de mes parents, et c'est ce qui compte vraiment pour moi. {...} Nous habitons dans une petite maison insalubre et je dois faire des travaux* ».

Au niveau psychologique, le revenu favorise l'amélioration de la situation des femmes. Mouna met l'accent sur l'accomplissement personnel « *Grâce à la coopérative, ma vie s'est améliorée et je me suis réalisée* ». Asia, coopérante d'Aghssane Tétouan, met en avant la paix intérieure et le bonheur. Rahma et Faiza insistent sur la liberté de déplacement. Cette salariée d'Aghssane Tétouan témoigne « *Ma situation s'est améliorée grâce à l'argent {...} qui me permet de sortir quand je veux avec mes copines. Je n'aimais pas demander l'argent à mes parents* ». Imane, Hafida et Mariam, actrices de Nouara, se focalisent sur la meilleure écoute des proches ainsi que la capacité d'affirmation de soi et de participation à la décision. Mariam témoigne « *Mes propositions sont prises en compte. Avant de travailler, je ne donnais même pas mon avis* ». Hafida met en avant le sentiment d'activité, d'indépendance et de force. En effet, de nombreuses femmes se sont révoltées contre l'oppression et imposées face à leurs maris qui n'ont pas eu d'autres choix que de s'adapter à l'évolution de leurs épouses. Elle donne des exemples :

« *Le revenu a fait comprendre aux femmes que le travail qu'elles réalisaient avec leurs maris était invisible et non reconnu, ce qui les a amenées à leur demander de recruter des salariés. Plus précisément, elles ont continué à assurer une partie du travail à condition de gérer une partie de la production. {...} Aujourd'hui, de nombreuses femmes sont impliquées dans les coopératives. Elles voyagent et participent aux réunions mixtes et aux salons. {...} Les femmes sont devenues fortes et n'acceptent plus l'oppression* ».

En revanche, Rahma et Faiza considèrent que les changements ne doivent pas toucher les relations familiales. Rahma témoigne « *Au niveau de mon foyer, je n'ai pas changé. Je ne vois pas pourquoi je changerai* ».

En plus des impacts financiers et psychologiques, les coopératives présentent aux femmes des occasions de rencontre voire même de mariage. Zainab, salariée de Nouara, a rencontré son mari dans le cadre d'un salon agricole.

*Déni d'impacts positifs, une occurrence rare :*

Cependant, et malgré ces impacts positifs, Fatima, présidente d'Aghssane, pense que les coopératives n'ont aucun impact sur la vie privée des femmes. De leur côté, Hamid, habitant de Derdara, et Mokhtar, salarié d'Aghssane, mettent en avant les impacts négatifs du travail des femmes y compris dans les coopératives. Ils mettent l'accent sur le changement comportemental des femmes avec leurs époux, qui peut créer plusieurs problèmes en couple.

#### Impacts des coopératives de plantes sur la vie publique des femmes

Contrairement aux coopératives de plantes qui, selon les participants, affectent la vie privée et publique des femmes, les coopératives de fromage n'ont, selon eux, un impact que sur leur vie privée. Mouna, salariée d'Ajbane Chefchaouen, témoigne « *Au niveau de la société, j'ai toujours été respectée par tout le monde. Le regard et le comportement de mon entourage n'ont pas changé quand j'ai travaillé* ».

De leur côté, les actrices de la filière des pams confirment que leur développement personnel favorise l'évolution de leur statut social. Les impacts identifiés sont représentés sous forme de nuages de mots, avec la figure 37.



*Figure 37 : impacts de l'adhésion des femmes aux coopératives des pams sur leur vie publique*

Les coopératives des pams permettent aux femmes de devenir plus dynamiques, plus courageuses et plus autonomes. Fatima, présidente d'Aghssane, témoigne « *Aujourd'hui, je me considère comme un petit Hayek (un coopérateur). J'ai tout pris de lui ; le courage, l'esprit de l'aventure ...* ». Certaines coopérantes ont même installé leurs propres projets. En effet, la

rémunération et l'ouverture favorisée par les coopératives à travers de nombreux évènements (réunions mixtes, salons, voyages) permettent aux femmes de vaincre la peur de s'exprimer, de sortir et de voyager. Elles leur permettent aussi de renforcer leur réseau et de développer leurs expériences, leurs connaissances et leurs compétences. Mariam, coopérante à Nouara, témoigne « *Grâce aux salons, j'ai rencontré de nouvelles personnes et découvert de nouvelles choses. J'ai aussi vaincu la peur de sortir et de voyager à d'autres villes* ». Sa collègue Imane confirme « *Grâce aux salons, je ne suis plus réservée. Avant d'y participer, j'avais du mal à communiquer avec les gens* ».

La place des femmes a ainsi évolué dans la société. Elles se sentent plus valorisées et plus écoutées, grâce à leur capacité de répondre à leurs besoins. Zakia, coopérante à Nouara, témoigne : « *Je me sens plus valorisée par les habitants. Avant de travailler, j'avais l'impression que je ne valais rien* ». Mariam confirme « *Je ne discutais pas avec les gens, car, ils ne s'intéressaient ni à moi ni à ce que je disais. Avant que je ne travaille, ils ne me donnaient pas du temps* ».

### **3.3. Injustice dans les territoires**

Le territoire de Chefchaouen est considéré comme juste par des acteurs qui nient l'oppression des habitantes. Les repères de justice identifiés dans le territoire de Chefchaouen sont illustrés par la figure 38 (page 132). Les habitants Hamid et Ahmed mettent en avant la modernisation qui a favorisé l'évolution de la situation des femmes et l'égalité des droits. De leur côté, l'éleveuse Salha et l'institutionnel Adil estiment que les femmes bénéficient de certains avantages sur le marché de travail. Selon eux, les femmes trouvent plus facilement un emploi lorsqu'elles décident de s'intégrer dans le marché professionnel. De plus, ils pensent que les femmes ne sont pas obligées de travailler, ce qui pourrait être perçu comme un autre avantage. Salha sous-estime les tâches domestiques. Elle précise « *Les femmes ont une vie plus facile que les hommes, car, elles ne travaillent pas. Elles passent toute la journée chez elles* ».

Cependant, de nombreuses femmes comme Charifa et Malika, qui habitent à Dardara, sont obligées de travailler face à l'inactivité de leurs époux. Charifa témoigne « *Si je ne travaille pas, nous ne pourrions pas financer la scolarité des enfants et leur acheter des vêtements. {...} Si je ne travaille pas, on va mourir de faim* ». Adil met l'accent dans son analyse sur la différence entre la culture locale et les cultures étrangères. Cet institutionnel précise « *On ne peut pas porter un regard urbain sur la justice en milieu rural. Plus tu t'approches de la ville,*

*plus les mentalités sont ouvertes* ». Par conséquent, son collègue Kamal défend certaines traditions sans réfléchir à leurs impacts sur la situation des femmes. Il dit :

*« Ici, les femmes travaillent beaucoup et sont très patientes. Elles refusent la réalisation de certaines tâches par les hommes. Par exemple, les femmes marchent pour aller au souk et leurs maris se déplacent sur l'âne. Pour elles, c'est normal. On ne peut pas dire que c'est une oppression puisqu'elles ont été éduquées ainsi. Faire le contraire est considéré comme une honte ».*

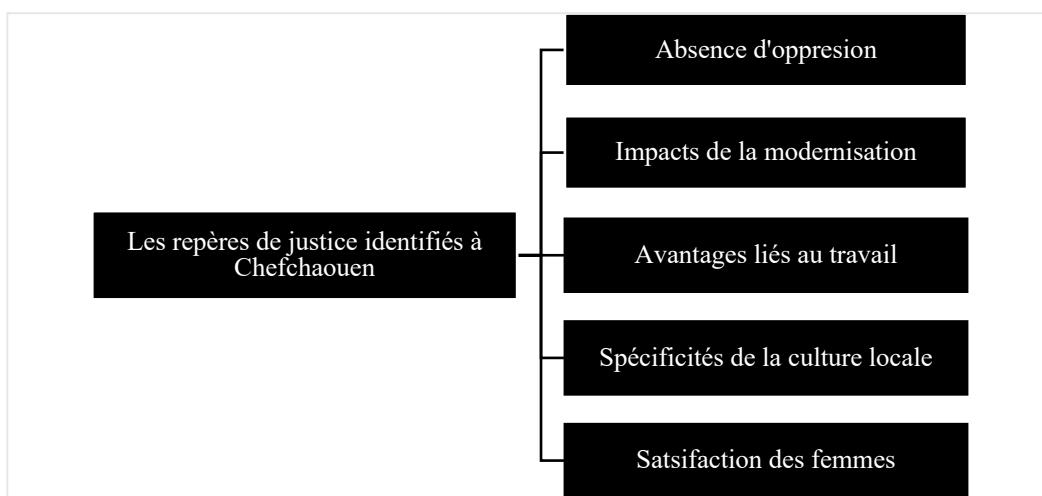


Figure 38 : les repères de justice identifiés à Chefchaouen

Adil confirme ces propos et met l'accent sur la satisfaction des femmes. Il témoigne « *Les femmes assurent entre 80% et 95% des tâches au foyer et participent à l'agriculture. Quant aux hommes, ils ne font que l'agriculture. {...} On ne peut pas parler d'une oppression puisque les femmes sont contentes ainsi* ».

Malgré leur perception positive, les participants qui pensent que le territoire est juste mettent en avant quelques repères d'injustice comme la non-scolarisation des filles et l'obligation de travail féminin. Par ailleurs, certains participants se contredisent en critiquant des idées qu'ils ont déjà défendues. C'est le cas de Adil qui met des réserves sur certaines habitudes. Il précise : « *Dans les montagnes, certaines femmes sont obligées de laisser leurs tâches domestiques et leurs enfants pour aller en ville avec les hommes dans des véhicules encombrés. Ce n'est pas logique, ce sont les hommes qui doivent aller au souk pour la vente et les courses* ».

Au même titre qu'à Chefchaouen, les impacts de la modernisation ainsi que l'absence d'oppression et d'obligations professionnelles ont été cités par les participants comme des repères de justice dans le territoire de Tétouan. Les repères de justice identifiés dans le territoire de Tétouan sont illustrés par la figure 39.

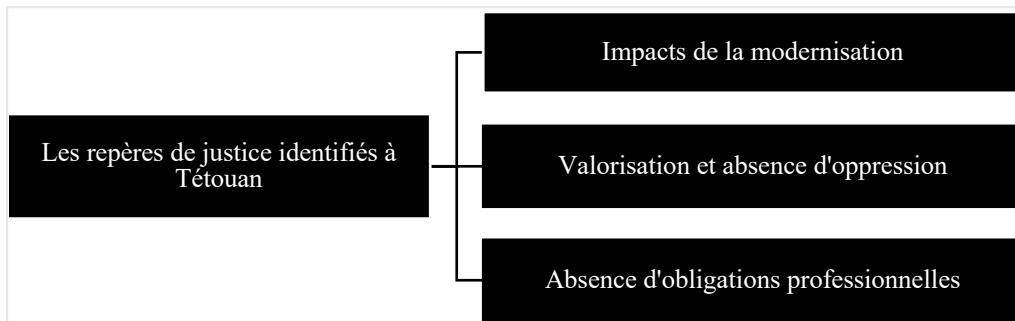


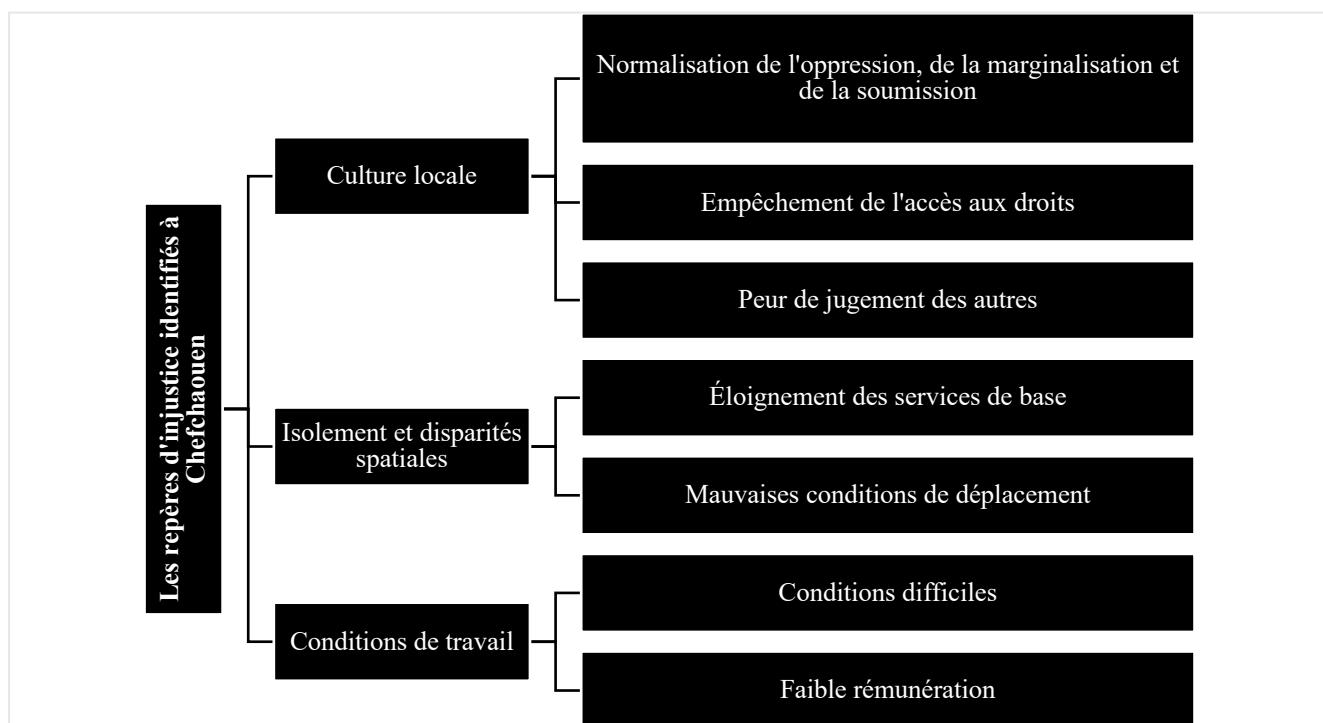
Figure 39 : repères de justice identifiés à Tétouan

D'abord, la modernisation a favorisé le changement des mentalités et l'introduction de l'égalité entre les sexes. Jalal, salarié de Nouara, témoigne « *À Ben Karrich, les femmes et les hommes sont égaux et peuvent faire les mêmes tâches. Auparavant, on pensait que les femmes devraient rester chez elles, mais ce n'est plus le cas ici !* ». D'ailleurs, après avoir refusé pendant longtemps l'adhésion de leurs épouses aux coopératives, de nombreux hommes ont changé leur avis. Les femmes sont plus visibles, s'affirment plus facilement et refusent d'assurer les tâches agricoles en plus des tâches domestiques sans contrepartie. Hafida, présidente de Nouara, témoigne « *Les femmes qui sont obligées de travailler dans l'agriculture tout en s'occupant des tâches domestiques n'existent plus à Ben Karrich. Elles existaient il y a 16 ou 17 ans* ». Marouane, institutionnel, renvoie ce changement au travail des femmes y compris dans les coopératives qui protègent les femmes contre le patriarcat en leur permettant d'avoir un revenu. Ensuite, la valorisation des femmes et l'absence d'oppression sont des figures de justice. Faiza, salariée d'Aghssane, témoigne « *Les femmes ne sont pas du tout humiliées. Personnellement, je n'ai jamais été humiliée et les femmes de mon entourage ne l'ont jamais été* ». À ce niveau, Jalal attire l'attention sur le rôle de la religion dans la garantie de l'égalité entre les sexes. Enfin, l'absence d'obligations professionnelles des femmes est considérée comme un privilège. Touria, habitante de Machroha, témoigne en mettant l'accent sur la différence des capacités entre les hommes et les femmes :

*« Les hommes ne travaillent pas tout le temps mais ils doivent trouver un travail. (...) Les hommes réalisent ce que les femmes ne sont pas capables de réaliser. Par exemple, ils cassent les rochers et coupent les grands arbres pour faire du charbon. Nous les femmes, on ne fait que ce qu'on est capable de faire ».*

En ce qui concerne les repères d'injustice qui ont été identifiés par les enquêtés, ils peuvent être regroupés en trois grandes catégories : culture locale, isolement et disparités spatiales, conditions de travail. À la différence de la filière des plantes, unanimement jugée juste, de nombreux participants estiment que le territoire de Tétouan est injuste.

Les repères d'injustice identifiés dans les territoires de Chefchaouen et de Tétouan sont identifiés dans les figures 40 et 41 (page 136).



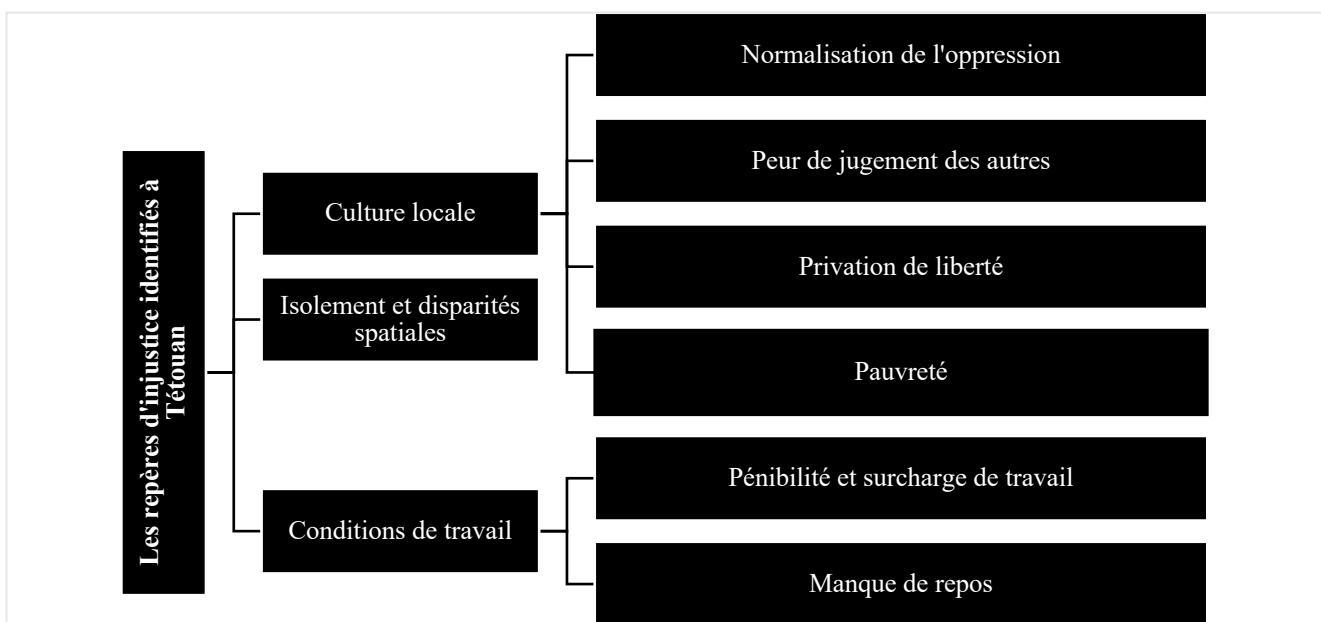


Figure 41 : repères d'injustice identifiés à Tétouan

### 3.3.1. Caractéristiques et impacts de la culture locale

Premièrement, les participants pointent de doigt la culture qui entretient l'oppression et la marginalisation des femmes et freine leur accès à plusieurs droits comme l'éducation, le travail et la liberté de choix. Comme vu plus haut, de nombreuses femmes participent à l'élevage contre leur gré. Dans ce cadre, Abd El Ati fait le lien entre les droits et la dignité. Cet institutionnel précise « *Certaines femmes ne sont pas libres de poursuivre leurs études, de faire des projets et de choisir leurs maris. Elles ne bénéficient pas des droits garants d'une vie digne* ».

Dans les deux territoires, la dominance des mentalités réservées favorise l'oppression des femmes qui se traduit, d'après Rahma, salariée d'Aghssane Tétouan, par leur incapacité à faire ce qu'elles veulent. Cela signifie que les hommes dominent et sont considérés comme étant supérieurs aux femmes. Ils ont le contrôle et le pouvoir décisionnel. Mohamed Bouissa, cadre à l'ANOC, raconte :

*« Plus tu t'éloignes de la ville et des axes routiers principaux, plus la situation se complique. Pour aller au souk les Lundis et les Jeudis, les femmes portent les produits sur leur dos et les hommes utilisent les animaux. Sur place, les hommes vont au café et les femmes restent au souk pour vendre les produits et faire les courses {...}. Dans le cadre d'une mission de soins aux chèvres à Akerrat, je prenais mon petit-déjeuner avec*

*un éleveur quand son ami est arrivé. Suite au départ de ce dernier, l'éleveur m'a expliqué que l'épouse de son ami était malade et qu'il lui a demandé de lui prêter sa femme pour transporter des charges lourdes jusqu'au souk de Chefchaouen. {...} La femme est traitée comme un animal ».*

Mariam, salariée de Nouara, confirme : « *Les habitantes de Ben Karrich rencontrent plusieurs difficultés. Par exemple, contrairement aux hommes, elles ne peuvent pas s'habiller comme elles veulent et ne peuvent pas rentrer tard le soir* ». Ces déclarations révèlent que certaines femmes sont privées de vivre leur vie comme elles le souhaitent, de s'habiller comme elles veulent, de sortir à l'heure qui les convient et même de divorcer en cas de problèmes. Cette situation renforce, d'après Asia, la pauvreté des femmes.

Dans ce cadre, Zakia, salariée de Nouara, met l'accent sur la forte influence du milieu. Elle témoigne « *Certains ont déménagé en Espagne mais leur mentalité n'a pas changé. {...} Mon ex-mari était ouvert au début {...}, mais il a changé à cause de ses amis qui nous critiquaient. Ils lui demandaient de m'enfermer à la maison comme leurs épouses* ». Si Zakia s'est révoltée, ce n'est pas le cas de toutes les femmes. Certaines ont peur du jugement social et évitent tout ce qui peut attirer les regards, les critiques et les rumeurs. Elle détaille :

*« Les habitants de Ben Karrich sont méchants et parlent derrière le dos des autres. Ils parlent mal des travailleuses et font des histoires par rapport aux lieux qu'elles fréquentent. Le problème c'est qu'ils parlent mal également des femmes au foyer qui passent toute la journée chez elles. En fait, la peur du regard et du jugement des autres empêche plusieurs femmes mal traitées de divorcer. Elles préfèrent subir et avoir une vie conjugale pleine de problèmes ».*

Par peur du regard et du jugement des autres dans une société conservatrice, plusieurs femmes supportent ces conditions de vie, explique Kamal Naïer, directeur de l'ONCA de Chefchaouen « *Les habitants ont peur du regard des autres et les habitudes privent les femmes de leur liberté et les empêchent de faire ce qu'elles veulent* ». De son côté, l'institutionnel Abd El Ati considère que la situation des femmes se complique davantage avec les enjeux de sécurité liés à la culture illégale de cannabis. Il explique « *Une grande partie des habitants fait la culture de kif de façon illégale. Ils ne veulent même pas montrer leurs cartes d'identité et sont recherchés par la police. {...} Il est très difficile pour les femmes de s'imposer dans ce contexte* ».

### **3.3.2. Isolement et disparités spatiales**

Deuxièmement, la sexualisation des tâches favorise l'isolement des femmes qui doivent consacrer une grande partie de leur temps à leur foyer et à leur famille. Cet isolement est renforcé par l'éloignement des services de base et par les mauvaises conditions de déplacement qui compliquent l'accès des femmes à leurs droits, surtout dans le territoire de Chefchaouen.

Au niveau de Tétouan, Hajar, ingénierie, souligne la différence entre les zones côtières et les zones montagneuses. Elle explique :

*« Les femmes qui habitent dans les zones côtières ouvertes sur les étrangers se sont emancipées. Par contre, les mentalités sont encore réservées au fin fond des montagnes. Par exemple, les femmes qui habitent au bord de la mer entre Tétouan et Jebha sont présentes, visibles, se déplacent et vendent leurs produits dans les souks. Dans ces zones, il n'y a plus cette mentalité qui considère que les femmes doivent rester chez elles et ne doivent pas se mélanger avec les hommes ».*

Asia confirme ces propos et donne l'exemple plus restreint de Tétouan et de Machroha qui sont séparés par 17 km. Cette coopérante d'Aghssane précise « *Bien que le bus coûte 3 MAD, les filles de Tétouan qui ont fait des études sont considérées par les filles de Machroha comme des étrangères* ».

Ces propos renvoient à l'isolement de certaines femmes rurales, qui persiste malgré l'existence des moyens de transport dans certains cas. Cependant, cette réalité ne concerne pas toutes les femmes. Comme noté plus tôt, les coopératives ont favorisé l'ouverture des femmes sur d'autres personnes et d'autres horizons.

### **3.3.3. Conditions de travail difficiles**

Troisièmement, l'insuffisance des offres d'emploi à Chefchaouen facilite l'exploitation des femmes qui travaillent dans des conditions difficiles et qui sont mal rémunérées, explique Khadija, ancienne vendeuse de fromage :

*« Aujourd'hui, ce sont les femmes qui font ce que les hommes sont incapables de faire {...}. Pour financer la scolarité de leurs enfants et payer le loyer, l'eau et l'électricité, elles travaillent même quand elles ne peuvent pas travailler, car, elles ont une*

*responsabilité {...}. Si un employeur donne à son employé 50 MAD/jour, elle lui propose de la recruter et de la payer seulement 30 ou 40 MAD/jour. Elles sont très pauvres ».*

La pénibilité et la surcharge des tâches réalisées par les femmes sont aussi soulignées par les actrices de Tétouan. Fatima, présidente d'Aghssane Tétouan, explique :

*« Les femmes travaillent plus et réalisent des tâches pénibles contrairement aux hommes qui travaillent selon leur bonne volonté {...}. Certains hommes restent à la maison pendant que leurs femmes travaillent dans l'agriculture. Certaines habitantes passent la journée à la forêt pour fabriquer le charbon. Le lendemain, elles le mettent dans de gros sacs qu'elles ramènent à la ville pour la vente ».*

Rahma confirme les propos de sa présidente à propos des femmes rurales. Elle précise :

*« Elles travaillent plus que les hommes. Les hommes sont fainéants, moins patients et baissent vite leurs bras. Par exemple, ils préfèrent travailler occasionnellement dans la chaux, ce qui leur permet de gagner un peu d'argent et de prendre en charge leurs familles. Pour les femmes, elles sortent de chez elles à 7h00 pour prendre soin du cheptel et portent des charges lourdes. En été, elles se lèvent plus tôt pour faire la récolte. Ensuite, elles rentrent chez elles pour préparer le petit déjeuner et le déjeuner et prendre soin de leurs maris et de leurs enfants. Ce n'est pas tout, elles sortent encore une fois pour poursuivre leur travail à l'extérieur ».*

Cela implique que certains hommes, qui sont censés être financièrement responsables de leur foyer, choisissent de travailler occasionnellement ou de ne pas travailler du tout. De leur côté, les femmes, qui sont censées s'occuper de leurs foyers, peuvent également travailler l'extérieur et assurer des tâches physiquement exigeantes qui vont au-delà de leurs capacités habituelles. Cette situation limite le temps de repos des femmes, explique Asia, coopérante à Aghssane : « *Les femmes doivent s'occuper de la maison, des enfants, de la cuisine et de l'agriculture. De leur côté, les hommes travaillent deux ou trois heures en agriculture, rentrent chez eux pour se reposer et passent les après-midis au café. Les femmes ne peuvent pas faire ça !* ».

La figure 42 (page 140) présente une photographie de certaines femmes qui vendent leurs produits au souk de Chefchaouen.



Figure 42 : des vendeuses au souk de Chefchaouen

### 3.3.4. Faible accès aux ressources et aux capacités

Après avoir présenté une vision globale de la place des femmes et de la justice de genre dans les territoires de Chefchaouen et de Tétouan, l’analyse sera concentrée sur les ressources et les capacités. Cinq principaux volets seront analysés : la formation, la santé, le contrôle sur l’environnement, les infrastructures et l’information. Le budget temps, l’isolement et la culture locale ont déjà été présentés.

#### 3.3.4.1. Difficultés d'accès à l'éducation et à la formation

Tous les participants à l'enquête sont conscients de l'importance de la scolarisation, de l'alphabétisation et de la formation. Les études permettent, selon les habitants Saïd et Hamid, la compréhension du monde et le développement de nouvelles connaissances. Elles ouvrent, selon les éleveurs Mohamed et Abdellah, la porte aux nouvelles opportunités (politique, accès à l'information ...) et représentent ainsi un atout qui valorise les femmes et un vecteur de changement. Mohamed témoigne « *Les enfants d'éleveurs ne doivent pas être forcément des éleveurs. Ils doivent étudier* ». Malika, habitante de Derdara, adhère à ces propos et met en avant les concessions qu'elle fait pour garantir la scolarisation de ses enfants « *Je suis prête à*

*les soutenir jusqu'à ce qu'ils finissent leurs études. Mon souhait est qu'elle (sa fille) occupe un bon poste avant de se marier* ». Khalid, éleveur, fait le lien entre les études et l'indépendance. Il raconte « *Le problème est qu'il faut trouver une personne qui acceptera de l'accompagner (sa femme). Elle est analphabète et ne saura pas aller toute seule chez le médecin* ». Saïd confirme les propos de Khalid. Cet habitant de Derdara donne l'exemple de la gestion financière « *Une personne qui a fait des études saura gérer son argent* ».

Cependant, un ensemble de freins à l'éducation et à la formation ont été identifiés (figure 43).

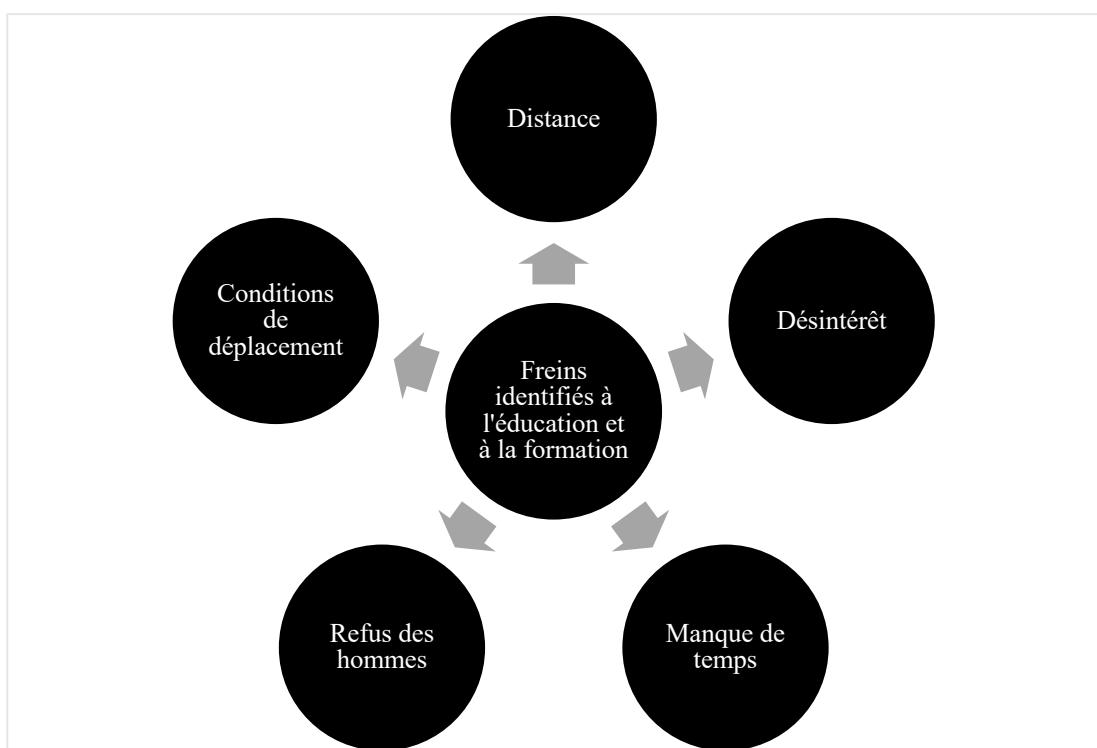


Figure 43 : freins identifiés à l'accès à l'éducation et à la formation dans les territoires de Chefchaouen et de Tétouan

Dans les deux territoires étudiés, l'accès à l'éducation et à la formation fait face aux mêmes types de freins, qui peuvent être classés en deux grandes catégories ; des obstacles liés à la distance et d'autres liés à la culture locale.

#### Obstacles liés à la distance

D'un côté, le principal obstacle qui a été signalé est la distance entre les territoires de résidence et les établissements scolaires (surtout les collèges et les lycées) ainsi que les centres de formation des femmes qui se situent principalement dans les villes. Les difficultés causées par

la distance commencent tôt, explique Asia, coopérante d’Aghssane « *Le collège est à quelques kilomètres de Mechrouha, mais la règle héritée est que les enfants arrêtent l’école dès qu’il n’y a plus d’établissements scolaires dans le village* ». Ces effets sont aggravés par les mauvaises conditions de déplacement scolaire. Pour les réduire, la coopérative Aghssane a facilité la construction d’une route allant jusqu’à Mechroha et la mise en place d’un transport scolaire. Cependant, à Chefchaouen, le service de transport scolaire ne bénéficie pas à tous les enfants. D’une part, les élèves qui habitent dans certains villages sont obligés d'emprunter le transport informel. Dans son témoignage, Zineb, salariée d’Ajbane Chefchaouen, attire l’attention sur les risques du harcèlement « *Ce matin, j’ai croisé plusieurs élèves dans une voiture, très nombreux par rapport à la capacité de celle-ci. Ils habitent sûrement loin et ces conditions de déplacement freineront la poursuite des études des filles. Personnellement, je n’accepterai pas que ma fille soit collée aux garçons dans une voiture* ». Pour éviter ces problèmes, les habitants qui tiennent à la scolarisation de leurs filles et qui ont les moyens nécessaires sont prêts à déménager à la ville de Chefchaouen. D’autre part, certains élèves âgés de plus de 12 ans vont à l’école à pied, car la précarité financière des habitants les oblige à prioriser le transport des plus petits. L’éleveur Khalid témoigne « *Un transport amène nos enfants à l’école, mais ce n’est pas facile. On doit payer 70 MAD/mois/enfant. {...} On fait des sacrifices pour les petits, mais à partir de 12 ans, les enfants peuvent aller à pied. L’école est à 30 minutes de chez nous* ».

Les difficultés de déplacements compliquent également l'accès des femmes à la formation. C'est le cas de Zakia, salariée de Nouara, qui habite à Ben Karrich. Elle déclare « *J’aimerais au moins finir ma formation de couture pour avoir un revenu complémentaire. J’ai une machine à coudre chez moi. Si les cars à destination de Tétouan étaient ponctuels, je partiraïs une fois par semaine pour me former* ».

### Obstacles liés à la culture locale

De l'autre côté, la culture locale donne le pouvoir décisionnel aux hommes qui peuvent empêcher l'accès des filles à l'éducation et des femmes à la formation. Le père de Mariam, salariée de Nouara, a empêché sa sœur de poursuivre ses études. Quant à sa collègue Zakia, elle a arrêté l'école à cause de son père et sa formation de couture à cause de son ex-mari. Elle témoigne :

« *Avec ma sœur qui a mon âge, on a quitté l’école à la première année de collège. En effet, mon père n’était pas très motivé. {...} Quand j’ai quitté l’école, j’ai fait une*

*formation de couture à Ben Karrich, mais je n'ai pas obtenu mon diplôme vu que j'ai abandonné la formation quand je me suis mariée en 2012. Mon mari ne me laissait pas sortir ».*

Les hommes refusent l'accès des femmes à la formation pour plusieurs raisons. Tous les habitants de Chefchaouen soulignent l'absence de formations à proximité. Jamal, président de la coopérative Achamal, et Adil, institutionnel, pointent l'impact de la culture. Le premier refuse la mixité et le deuxième adopte un discours général. Il témoigne :

*« Les traditions des habitants de Chefchaouen freinent le développement de l'approche genre. Les habitants sont réservés, ce qui complique par exemple la participation des femmes aux journées de formation et de sensibilisation. Ici, les femmes ne veulent pas être visibles et les hommes ne les laissent pas prendre l'initiative ».*

L'éleveur Mohamed Achikhan met l'accent sur le manque de temps. Ses confrères Khalid et Abdellah mettent en avant les contraintes des formations nécessitant une présence sur plusieurs jours et le besoin d'accompagnement éprouvé par certaines femmes. Dans le cas contraire, ils ne s'opposent pas aux formations de leurs épouses. L'éleveur Khalid témoigne « *Ma femme fait une formation en couture chez une femme de notre village, et ça lui fait du bien. Je ne peux pas lui refuser une activité qui lui fait plaisir* ». Quant à Jamal, président de la coopérative Achamal, il a trouvé une alternative « *J'ai appris à ma femme la fabrication du fromage et elle s'en occupe toute seule quand je ne suis pas là* ».

Par ailleurs, la répartition sexuelle des tâches amène certaines femmes à se consacrer pleinement à leurs responsabilités familiales après le mariage. Malika, Charifa et Salha qui habitent dans le territoire de Chefchaouen confirment ne pas avoir le temps de faire des formations. C'est aussi le cas de la femme de Karim, salarié d'Aghssane, qui n'a pas le temps de participer aux formations organisées par la coopérative. Zineb, salariée d'Ajbane Chefchaouen, témoigne « *Les hommes sont plus disponibles que les femmes ayant plus de contraintes à se former. {...} Elles ont du mal à laisser leurs maris et leurs enfants pendant les jours de formations* ». Par ailleurs, la priorité qu'elles accordent à la vie familiale conduit les initiatives des coopératives à l'échec malgré les efforts fournis pour convaincre les pères de permettre à leurs filles de participer aux formations.

Le manque de temps concerne aussi les salariées des coopératives qui sont partagées entre les tâches domestiques et les tâches reproductive. Hlalya, salariée de Nouara, exprime sa souffrance « *Même si je me sens inférieure aux autres vu que je ne sais ni lire ni écrire, je ne pourrai pas bénéficier de cours d'alphabétisation, car, je n'ai pas le temps. Je ne peux pas laisser mon travail pour y aller. Je dois nourrir mes enfants !* ».

Contrairement à Hlalya qui souhaiterait se former, certaines femmes montrent du désintérêt. Touria renvoie sa position à son âge. Cette habitante de Machroha précise « *Je ne suis jamais allée à l'école et je ne suis pas intéressée par des cours d'alphabétisation. C'est trop tard ! Je n'ai plus envie !* ». Quant à Mariam, salariée de Nouara, elle met l'accent sur l'échec scolaire « *J'ai quitté l'école quand j'ai raté mon baccalauréat. J'ai des amis qui ont repassé le bac plusieurs fois avant de réussir, mais ce n'est pas mon cas* ». Ce désintérêt empêche l'assimilation de nouvelles connaissances, même en cas de participation aux formations. L'éleveuse Salha témoigne « *J'ai participé à quelques formations organisées par la DPA pour manger et écouter ce qu'ils racontent. En vrai, je n'applique rien de ce qu'ils disent* ».

#### Déni des obstacles, une occurrence rare

Malgré ces difficultés, Fatima et Sara considèrent que les freins à l'éducation et à la formation relèvent du passé. Cette habitante de Machroha renvoie l'évolution de la situation à l'effort de la coopérative Aghssane. Elle explique : « *Auparavant, les enfants arrêtaient l'école à la sixième année. C'est grâce à M. Hayek que le transport commence à desservir notre village pour emmener les enfants à Kouilma* ». À Chefchaouen, le seul participant qui ne voit aucun frein à l'éducation et à la formation est Ahmed qui habite en ville.

#### Caractéristiques des formations et rôle des coopératives

Dans ce contexte, les coopératives offrent des possibilités de formation aux femmes. Elles bénéficient de formations organisées par différents acteurs (DPA, institut agricole, coopération allemande ...). Cependant, la qualité des formations organisées au profit des coopératives phares est jugée meilleure par certains acteurs institutionnels, comme Hajar, qui explique :

« *Les coopératives comme Iklil Ljabal n'ont pas encore commencé la valorisation, et particulièrement la transformation, car, elles n'ont pas bénéficié d'une formation continue. Elles participent à des courtes formations de temps en temps. Pour former les*

*gens, il faut les suivre, vérifier leur application des procédures et leur montrer leurs erreurs. Une simple erreur peut mettre en péril toute la chaîne de valeur ».*

En effet, les formations courtes et irrégulières ne favorisent pas le bon développement de compétences. Par ailleurs, certaines formations externes bénéficient seulement à certains coopérateurs ou aux présidents qui transmettent ultérieurement le savoir aux autres acteurs. Dans ce cadre, Hafida, présidente de Nouara, souligne la faible capacité de compréhension de certaines femmes, à partir de l'exemple d'une formation organisée sur la fabrication des produits cosmétiques, par une association et une organisation espagnole : « *Parmi les cinq coopérantes qui ont participé, trois femmes n'ont pas pu suivre la formation, car, elles n'ont jamais fait d'études* ». Cependant, le niveau d'études n'est pas toujours un critère pertinent pour le choix des participants. Par exemple, malgré sa participation à des formations sur les produits cosmétiques, Asia qui a un master, ne sait pas les fabriquer, car, elle n'a pas le temps et l'occasion de mettre en pratique les savoirs théoriques.

En ce qui concerne l'objet de formations destinées aux femmes, il ne concerne pas que les filières agricoles et le développement coopératif. Certaines abordent des sujets ouverts comme les droits des femmes. Toutefois, elles sont jugées inutiles par des salariées de Nouara, qui soulignent la redondance et l'inadaptation au contexte local. Zakia témoigne :

*« Ils n'ont fait que répéter ce qu'on connaissait déjà. Ils nous ont expliqué que les filles ne devaient pas se marier très jeunes pour éviter les problèmes, que les femmes étaient libres et capables de se défendre en cas de violence et qu'elles ne devaient pas avoir peur de la société si elles souhaitaient divorcer. En effet, les formatrices nous ont précisé qu'elles étaient parties à un village de montagne où les habitantes étaient arriérées, très attachées aux traditions, percevaient le mariage des enfants comme étant normal et obligaient leurs filles à se marier. J'ai oublié le nom du village, mais sa réalité les a choquées. En tout cas, ce n'est pas le cas chez nous ! Nos filles sont libres de choisir leurs maris ».*

D'autres formations sont considérées comme ne répondant pas réellement aux besoins des actrices. Asia, coopérante d'Aghssane, précise :

*« J'ai participé à quelques formations sur la gestion administrative et financière des coopératives, mais ce n'est pas ce que je veux ! {...} Je veux apprendre à gagner plus*

*d'argent. {...} Pour mieux valoriser les produits, je veux me former en photographie, au montage et à la diversification des produits ».*

En revanche, d'autres formations ont été d'une grande utilité. Les salariées d'Ajbane Chefchaouen ont exprimé une grande satisfaction des formations qui leur ont permis de développer de nouvelles compétences techniques (niveau des températures, règles d'hygiène, types de fromage), d'améliorer leur capacité de réflexion et d'exprimer leurs idées. Mouna témoigne « *J'ai envie de développer de nouveaux projets comme la fabrication du fromage aux arômes. Je l'ai proposé plusieurs fois, car, nous avons réussi l'expérimentation dans le cadre d'une formation. Cela nous permettra de diversifier les produits* ». Quant aux coopératives des plantes, elles favorisent le développement des compétences des habitants et de leurs acteurs. Dans une démarche durable, elles forment les habitants aux bonnes méthodes de collecte des plantes, explique Jalal « *Nous apprenons aux habitants quand et comment récolter le thym en utilisant un sécateur. L'argent qu'ils gagnent quand ils nous vendent les plantes les motivent pour protéger leurs richesses* ». De leur côté, les actrices des coopératives renforcent leurs compétences grâce à leur expérience quotidienne, aux formations dont elles bénéficient et aux évènements auxquels elles participent, tels que les salons. Elles ont développé de nouvelles connaissances sur les plantes, leur production et leur valorisation. La présidente Hafida n'exige pas l'expérience au moment des recrutements. Elle préfère former ses salariés. La méconnaissance du monde des plantes avant l'intégration des coopératives concerne aussi quelques présidentes comme Fatima qui décrit son évolution « *Avant d'intégrer la coopérative, je n'avais aucune connaissance agricole. Grâce aux formations, j'ai appris par exemple à fabriquer les produits dérivés des plantes* ». Les coopératives permettent aux femmes de développer d'autres connaissances. Hlalya a appris la langue arabe et Asia a développé des habiletés commerciales. Elle témoigne : « *La valorisation des produits tout au long de la chaîne de valeur m'a permis de connaître le processus et m'a facilité la commercialisation* ».

### **3.3.4.2. Difficultés d'accès à la santé**

Dans le cadre des enjeux sanitaires, nous avons interrogé les participants quant à l'accès aux soins et aux conditions de mariage.

## Accès aux soins

L'accès des femmes aux soins est considéré comme essentiel par les différents participants. La médecine traditionnelle n'est privilégiée que pour les maladies bénignes, témoigne Charifa, habitante de Dardara « *Quand je n'ai rien de grave, je prends l'huile d'olives ou le miel. Sinon, je vais chez le médecin à Dardara* ». Les femmes préfèrent aller chez le médecin pour se soigner, surtout dans les cas graves, ce qui est facilité par le travail qui leur permet de gagner un revenu. Mariam, salariée de Nouara, témoigne : « *Quand je tombais malade avant de travailler, je ne le disais pas à mes parents, car, ils n'avaient pas les moyens. Ce n'est plus le cas aujourd'hui ! Quand je me sens mal, j'attends la fin du mois et je vais voir un spécialiste* ».

Cependant, l'accès aux soins fait face à des freins structurels et à d'autres freins liés aux femmes. Les freins identifiés à Chefchaouen et à Tétouan sont présentés dans la figure 44.

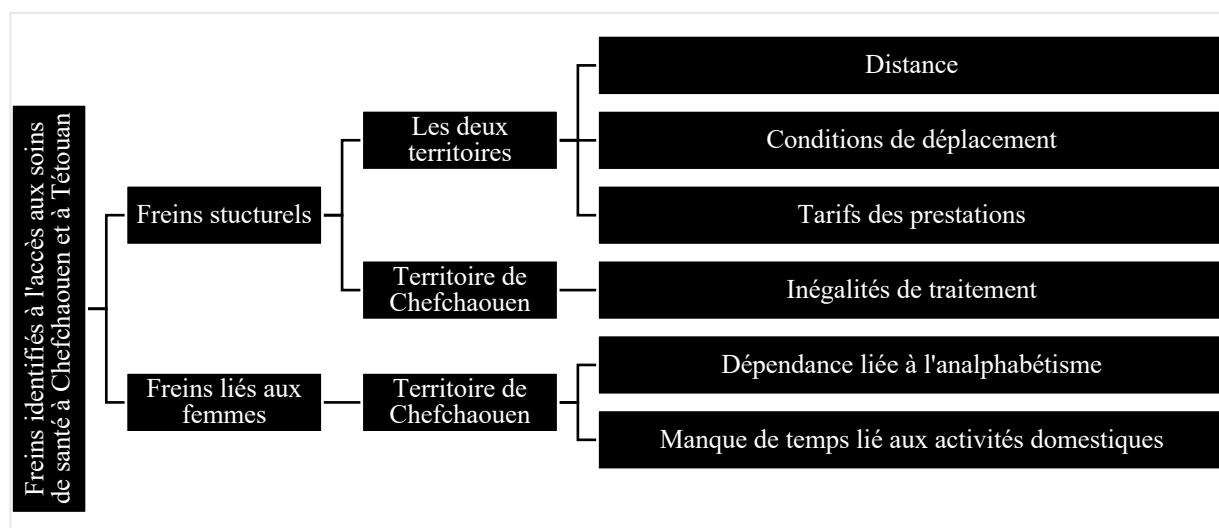


Figure 44 : freins identifiés à l'accès aux soins de santé dans les territoires de Chefchaouen et de Tétouan

Au niveau structurel, la distance entre les territoires de résidence et les établissements de santé est un principal obstacle. Zineb, salariée d'Ajbane Chefchaouen, témoigne « *L'accès aux soins reste difficile. À Dardara, il y a un centre de santé pour plusieurs personnes. Il est très loin pour certains* ». Les habitants sont obligés de se rendre à l'hôpital général provincial en cas d'urgence et d'aller à Tétouan pour certaines spécialités. Ce problème concerne aussi les habitants de la province de Tétouan, car, la majorité des établissements de santé se situent à la ville de Tétouan (urgence, spécialistes, laboratoires d'analyse). Ce problème est accentué par les difficultés de déplacement. Asia, coopérante d'Aghssane, témoigne :

*« Il y a un centre de santé très basique à Zarka où les professionnels ne peuvent pas fournir plus qu'une aspirine ou un doliprane que chacun peut avoir chez lui. En cas d'urgence {...}, les habitants doivent se déplacer à l'hôpital provincial de Tétouan. {...} Il n'y a pas de bus entre Mechrouha et Zarka. Heureusement que la route a été installée ! Avant la coopérative, les malades étaient portés sur un portoir jusqu'à Zarka »*

Pour se déplacer entre Machroha et Tétouan, les habitants ont recours à des proches motorisés ou marchent 20 km jusqu'à Zarka où ils prennent un bus ou un taxi. Dans la province de Chefchaouen, le transport informel n'est pas toujours facile à trouver et de nombreux habitants n'ont pas les moyens de couvrir les frais de soins et de déplacement, explique Mouna, salariée d'Ajbane Chefchaouen *« Je peux aller chez le médecin puisque Dardara est à 7 km de chez moi et j'ai une voiture. Avant d'avoir une voiture, j'ai été obligée de faire l'autostop. Ce n'est pas le cas d'autres femmes qui habitent très loin de l'hôpital et qui n'ont pas de voiture ».*

En raison des difficultés d'emploi, de nombreux habitants n'ont pas les moyens financiers pour acheter des voitures. Certains doivent même réfléchir à deux fois avant de prendre un taxi, explique Karim, salarié d'Aghssane :

*« Nous avons un centre de santé à Zaytouna, mais il ne sert à rien. A chaque fois que nous y allons, on nous demande d'aller à l'hôpital de Tétouan. C'est loin ! Quand ma femme tombe malade, j'appelle un taxi ou un voisin motorisé pour le transport. Ce n'est pas facile de trouver un taxi qui accepte de faire l'aller-retour. S'il accepte, je dois payer 140 MAD ».*

Les difficultés financières se traduisent également par l'incapacité à faire des analyses médicales. Khalid, éleveur de l'ANOC, met l'accent sur les tarifs des prestations de soins *« Il y a un hôpital à Dhar Ben Ayad et à Chefchaouen, mais on va au privé et on paie 300 MAD/visite. Mohamed a payé une fortune pour soigner son épouse. Il faisait tout le temps des allers-retours à Tétouan, car, Chefchaouen ne dispose pas de spécialistes ».*

Les obstacles à l'accès à la santé sont plus importants dans le territoire de Chefchaouen. Au niveau structurel, Khadija, ancienne vendeuse de fromage, pointe de doigt les inégalités de traitement au sein des hôpitaux. Par ailleurs, d'autres freins concernent les femmes et leur mode de vie. La dépendance liée à l'analphabétisme et le manque de temps lié à la surcharge du travail

domestique compliquent l'accès aux soins. Certaines femmes ont besoin d'un accompagnant pour aller en ville et d'autres préfèrent ne pas se rendre chez les médecins pour pourvoir réaliser les tâches domestiques. C'est le cas de Fatima, qui habite à Loubar. Elle témoigne « *C'est difficile ! Je dois consacrer toute une journée pour aller chez le médecin. Je ne pourrai rien faire d'autre !* ».

Malgré ces difficultés, Abdallah et Bilal, acteurs de la filière caprine, nient l'existence de freins à l'accès aux soins. Pour eux, l'existence d'un centre de santé à Dardara suffit pour garantir l'accès aux soins à toutes les femmes. De son côté, Rahma qui habite à Zarka considère que les soins sont totalement accessibles malgré la distance. Elle témoigne « *L'hôpital se situe à Tétouan, mais pour y aller, nous avons un bus qui passe plusieurs fois par jour et des taxis* ». Cela signifie que le niveau des difficultés d'accès aux soins change d'un territoire à l'autre.

### Conditions de mariage

Les participants à l'enquête n'accordent aucun intérêt à l'âge de mariage des jeunes. Cependant, à l'exception de Bilal, les habitants de Chefchaouen tolèrent le mariage des mineurs. De leur côté, les acteurs de Tétouan estiment que les filles peuvent se marier à partir de 18 ans et que les garçons doivent se marier plus tard, idéalement à partir de 25 ans. Karim, salarié d'Aghssane, est le seul participant de Tétouan qui tolère le mariage des filles mineures. Cette union n'est pas imposée aux filles rurales, explique Asia :

« *Les filles de Mechrouha se marient trop tôt ! À 18 ans, les filles doivent avoir leurs enfants. C'est culturel et ce n'est pas une obligation pour les filles qui ne profitent pas de toutes les étapes de leur vie. Elles grandissent tôt, car, elles travaillent dans l'agriculture et elles font pâturer le cheptel dès l'enfance. Quand une fille âgée de 18 ans se rend compte que toutes ses amies se sont mariées, elle n'a pas besoin d'être forcée pour accepter de se marier* ».

La différence d'âge au mariage entre les filles et les garçons a des explications culturelles. Les attentes changent selon le sexe, comme le montre le tableau 14 (page 150).

Tableau 14 : conditions de mariage selon le sexe à Chefchaouen et Tétouan

Conditions de mariage	Chefchaouen	Tétouan
Maturité	Mixte	Femmes
Capacité financière	Hommes	Hommes
Profil du partenaire	Femmes	
Capacité de réalisation des tâches domestiques	Femmes	Femmes

Pour être prêt à se marier, les acteurs de Chefchaouen exigent la maturité pour les femmes et pour les hommes contrairement à ceux de Tétouan qui l'exigent seulement pour les femmes, qui doivent avoir le sens de responsabilité pour s'occuper de leurs foyers, des tâches domestiques et équilibrer leur vie familiale et professionnelle en cas de travail. À ce niveau, Touria souligne l'aptitude à la patience, qui réduit le risque de divorce. Cette habitante de Machroha explique : « *Les filles doivent {...} apprendre à être patientes et comprendre que leurs maris ne pourraient pas répondre à tous leurs besoins. Comme ça, elles ne finiraient pas par divorcer* ». La capacité de réaliser les tâches domestiques est exigée dans le deux territoires. Abdellah, éleveur, explique « *Une fille peut se marier à partir de 17 ans, si elle est mature et capable d'assumer la responsabilité du foyer {...}. Une fille qui ne sait même pas faire à manger ne doit pas se marier* ».

De leur côté, les hommes doivent, à l'unanimité, avoir un travail pour prendre en charge financièrement leurs foyers, leurs épouses et leurs enfants. Quant aux femmes, elles doivent attendre le bon profil, soit un homme bien éduqué et ayant une bonne situation financière. Ahmed, habitant de Chefchaouen, témoigne :

« *Il n'y a pas un âge idéal pour le mariage des hommes. Cela dépend de leur maturité et de leurs moyens financiers. Le mariage est une grande responsabilité. C'est très différent pour les femmes. Il n'y a pas un âge idéal, car, le temps a changé, mais, leur mariage dépend des hommes. Elles doivent attendre la bonne personne* ».

Malgré ce contexte culturel et ses exigences, tous les participants estiment que les filles doivent pouvoir choisir librement leurs époux, en réponse à l'évolution de la société. D'un côté, les filles refusent les mariages traditionnels, car, elles ont fait des études et internet leur offre plusieurs chances de rencontre. Mouna, salariée d'Ajbane Chefchaouen, fait partie des femmes qui ont

choisi leurs époux. Elle raconte « *Je me suis mariée en 2007. J'avais 29 ans. Aziz ne travaillait pas encore dans la fromagerie, je l'ai connu quand j'ai visité sa famille avec l'ancienne gérante* ». De l'autre côté, les parents estiment que les filles qui choisissent leurs maris encourrent moins le risque de divorce et assument davantage leur responsabilité en cas de problèmes.

Cependant, certains acteurs de Chefchaouen confirment que des filles sont encore privées du choix de leurs époux. Zineb, salariée d'Ajbane Cherfchaouen, met l'accent sur l'autorité masculine « *Les pères préfèrent encore marier leurs filles, même avec des jeunes hommes sans emploi fixe* ». Abdellah, éleveur, met en avant des raisons financières « *Certains hommes mentent sur l'âge de leurs filles pour les marier avec des hommes riches* ». Son confrère Khalid met l'accent sur l'honneur et affirme explicitement que les pères doivent marier leurs filles de force si elles sont en couple. Il témoigne « *Quand un père se rend compte que sa fille passe sa journée au téléphone, il doit la marier avec le premier arrivé* ».

### **3.3.4.3. Faible contrôle sur l'environnement**

Dans cette partie, un focus sera fait sur l'environnement financier et politique. Le contrôle sur l'environnement privé et professionnel a déjà été abordé.

#### Environnement financier

Le contrôle sur l'environnement financier sera abordé à travers trois éléments : l'accès à l'emploi, la gestion des revenus et l'accès à la propriété.

##### *Accès à l'emploi :*

D'abord, trois freins à l'emploi des femmes ont été identifiés dans les deux territoires (figure 45 ; page 152).

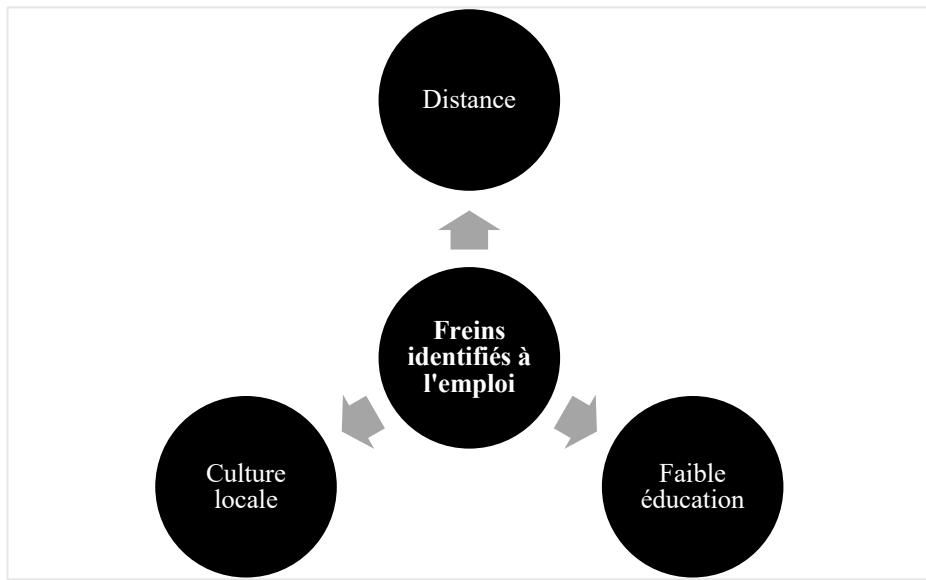


Figure 45 : freins identifiés à l'accès à l'emploi à Chefchaouen et Tétouan

La distance séparant les lieux de travail des domiciles est le principal obstacle présenté. L'absence d'offres d'emploi à proximité touche les diplômés et les non diplômés. Malika et Charifa, qui habitent à Dardara, préfèrent travailler dans leurs communes de résidence pour économiser les frais de transport et de restauration. Le manque d'opportunités d'emploi est aggravé par les difficultés de déplacement entre les villages et les villes. Zakia, salariée de Nouara, donne l'exemple de Ben Karrich : « *Le bus passe une fois par heure et ne vient pas à l'heure. Quand on le loupe, on doit attendre une heure avant d'en prendre un autre* ». Touria, qui habite à Machroha, souligne le sentiment d'insécurité pendant le trajet entre son village et Tétouan. Elle explique :

*« Même pour travailler, je ne peux pas laisser ma fille aller à Tétouan, car, j'ai peur que quelqu'un l'agresse pendant le trajet, peu importe si elle y va à pied ou en voiture. On habite loin. Je ne peux pas la laisser marcher jusqu'à Zarka avant de prendre le bus. Là-bas, il y a des gens qu'on ne connaît pas, ce qui fait peur ! ».*

Dans ce contexte où les offres d'emploi sont rares et où les tâches domestiques sont réalisées par les femmes, les filières agricoles des produits locaux offrent une opportunité de revenus pour certaines femmes, mais les coopératives agricoles ne sont pas accessibles à toutes les femmes.

D'autres freins à l'emploi ont été identifiés. La culture locale représente un obstacle. D'une part, certains hommes ne laissent pas leurs épouses et leurs filles travailler. Faiza, salariée d'Aghssane, témoigne : « *Je me sens bien {...}. Toutefois, je suis prête à quitter la coopérative si mon mari me le demande, car, je sais qu'il satisfera tous mes besoins {...} C'est lui qui décide ! Il est encore hésitant. Nos hommes aiment que leurs femmes restent à la maison* ». Toutefois, ce n'est pas le cas de tous les hommes. Karim aimeraient que son épouse trouve un emploi. Par ailleurs, l'approbation masculine dépend dans certains cas de la nature et du lieu de travail. Certains ne tolèrent que le travail correspondant aux études. C'est le cas de Mokhtar, salarié d'Aghssane, qui précise : « *Je ne laisserai pas ma femme travailler, car, c'est ma responsabilité. {...} Ma fille pourra travailler en lien avec ses études et non dans des coopératives* ». À Chefchaouen, mis à part le jeune Bilal et Ahmed qui habite en ville et qui affirme son besoin d'un soutien financier de la part de sa femme ayant une licence, les habitants s'opposent à l'emploi des femmes pour trois raisons principales : la distance, la surcharge liée au travail domestique et le rejet de la mixité. Hamid témoigne :

« *Ici, il n'y a pas d'offres d'emploi. Les femmes peuvent travailler seulement dans les cafés. {...} Je ne la laisserai pas (son épouse) aller jusqu'à Granja, Chefchaouen ou Bab Taza. {...} À Tanger, il y a des usines mais les femmes se lèvent à 3h00 et terminent leur travail à 18h00. Je ne pourrai pas accepter cette situation. Ce n'est pas à moi d'éduquer les enfants, je ne suis pas une femme !* ».

Par ailleurs, certaines femmes sont prises par leurs responsabilités domestiques et familiales, ce qui réduit leur intérêt à l'insertion professionnelle et à la formation qui augmente les chances professionnelles. En effet, la faible éducation et formation représentent un frein à l'emploi. Fatima, femme d'éleveur, met l'accent sur son faible niveau d'études qui renforce sa dépendance et son besoin d'accompagnement dans les déplacements.

#### *Gestion des revenus :*

Ensuite, les questions d'appropriation et de répartition des revenus ne se posent pas chez les couples ruraux de Chefchaouen. Zineb, salariée d'Ajbane Chefchaouen, met l'accent sur l'approbation féminine du contrôle masculin « *Les hommes ont souvent le contrôle et les femmes sont satisfaites dès que l'homme a un travail et un revenu qui permet de répondre à leurs besoins. Dans notre territoire, la question de qui a quoi ne se pose pas vraiment en*

*couple* ». La norme est d'utiliser l'argent gagné pour satisfaire les besoins de la famille, explique Adil, institutionnel « *Le couple travaille pour prendre en charge le foyer et personne ne s'approprie son revenu. Peu importe le sexe, après la vente d'une chèvre par exemple, la vendeuse ou le vendeur utilise l'argent qu'il a gagné dans l'achat d'aliments, de vêtements, de médicaments et de fourrage* ». À l'opposé des valeurs revendiquées en milieu rural, le citadin Ahmed fait le lien entre le revenu et l'indépendance des femmes. Il témoigne « *L'homme seul ne peut pas tout faire. La vie est devenue chère et nécessite l'entraide. En ayant un revenu, les femmes peuvent acheter tout ce dont elles ont besoin et ne pas dépendre de l'argent que les hommes leur donnent* ». En effet, cette situation ne s'applique pas non plus sur tous les espaces ruraux. Dans le territoire de Tétouan, Sara, qui habite à Machroha, est la seule participante qui tolère la gestion commune des revenus du couple.

La situation à Chefchaouen ne relève pas d'un manque de confiance dans les compétences de gestion financière des femmes. À Chefchaouen, comme à Tétouan, les travailleuses sont considérées par les habitants comme étant capables de gérer leur propre revenu et la gestion masculine des revenus féminins est condamnée. L'éleveur Khalid explique avec humour « *Une femme qui donne son salaire à son mari est victime de sorcellerie* ». Hamid considère que la gravité de ce comportement justifie le divorce. Il précise « *La femme ne doit pas donner l'argent à son homme qui ne travaille pas pour aller au café ou acheter des cigarettes. S'il ne veut que dormir et se reposer, elle doit le quitter tout simplement* ». Les habitants exigent seulement une aide à la prise en charge financière du foyer. Cette participation est naturelle chez les femmes, explique Mohamed Achikhan « *Une femme qui travaille n'aura même pas besoin que son mari lui demande de l'aider. Spontanément, elle achètera des choses pour lui, pour les enfants et pour la maison. Mais, elle ne lui donnera pas son salaire. Cela n'existe pas !* ». Rahma, salariée d'Aghssane, met en avant son sens de responsabilité « *Je gère toute seule mes revenus et j'achète tout ce qu'il nous faut sans que personne ne me le demande. {...} Même quand je me marierai, je ne donnerai pas mon argent à mon mari* ». Ce soutien prend différentes formes. Si les femmes qui vendent leurs produits dans les marchés font leurs achats au souk après la vente (vêtement, nourriture ...), d'autres réfléchissent à moyen terme et accordent un intérêt particulier à l'épargne. C'est le cas de Mouna, salariée d'Ajbane Chefchaouen, qui renvoie son attitude à son éducation :

*« Nous sommes d'accord avec mon mari sur la gestion de nos revenus. {...} L'argent que je gagne n'est pas le mien. J'ai été élevée ainsi. Mon compte bancaire est notre compte d'épargne, je donne à mon mari ma carte dès qu'il n'a plus d'argent sur son compte. J'ai participé aux frais d'hospitalisation de mon fils et j'achète ce que je veux pour ma maison ».*

À Chefchaouen, contrairement aux femmes ayant un revenu, celles qui ne l'ont pas sont considérées comme illégitimes et incapables de participer à la gestion des revenus, ce qui se fait, comme déjà exposé, au détriment de la satisfaction de leurs besoins. Un éleveur témoigne :

*« J'assume une grande responsabilité, ce qui est difficile. Je dois réfléchir à tout. Ma femme veut plusieurs choses. Je lui demande à chaque fois d'attendre, car, je commence par ce qui est prioritaire, soit l'achat du fourrage et les courses. Elle me demande de faire des travaux dans la période de basse lactation où j'ai un faible revenu. {...} Elle ne réfléchit pas bien ».*

*Accès à la propriété :*

Finalement, l'accès des femmes à la propriété est difficile au vu du manque de ressources financières.

À Chefchaouen, le salaire des actrices des coopératives ne leur permet pas d'acheter des biens immobiliers. Quant aux femmes d'éleveurs, leur participation à l'élevage ne leur donne droit ni à un revenu ni à quelques chèvres. Si elles en prennent soin, elles ne se les approprient pas. En revanche, rien n'empêche l'accès à la propriété par le biais de l'héritage.

À Tétouan, les coopératrices de Nouara ont des terrains agricoles. À part quelques exceptions, il s'agit d'une condition d'adhésion, d'après la présidente Hafida, qui précise : « Pour adhérer à notre coopérative, le demandeur doit avoir un terrain, nous vendre ses produits et être présent quand nous avons besoin de lui ». Par ailleurs, Touria, qui habite à Machroha, a du cheptel et s'approprie les propriétés de son mari. Elle témoigne : « J'ai une vache et cinq chèvres. Quand j'ai plus de chèvres, je vends quelques-unes. {...} J'ai une maison. C'est la maison de mon mari et j'habite avec lui. On a aussi du cheptel et un terrain où on cultive des légumes pour l'autoconsommation ». Les autres femmes n'ont pas de propriétés, mais certaines hériteront de quelques parts des maisons de leurs parents.

## Environnement politique

Dans les deux territoires, les femmes ne sont pas intéressées par l'actualité politique. Leur participation se limite à un vote irrégulier. Asia, titulaire d'un master, vote seulement quand elle est convaincue de l'intérêt des projets politiques. Zakia, salariée de Nouara, a voté une seule fois pour un membre de sa famille. Quant à sa collègue Imane, elle a regretté la seule fois où elle a voté.

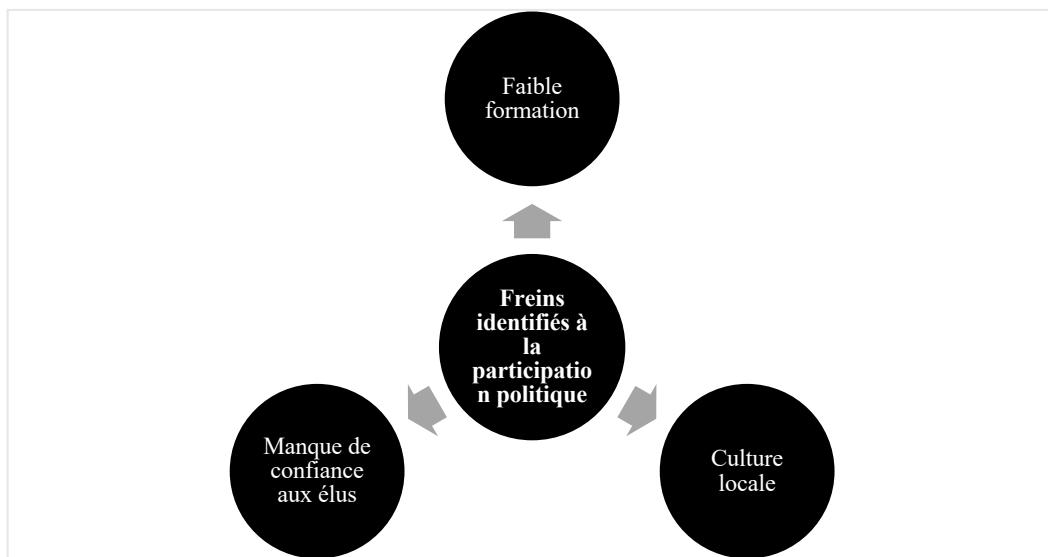
Concernant la participation aux élections, Mouna, salariée d'Ajbane Chefchaouen, est la seule femme de Chefchaouen à avoir exprimé son souhait de se présenter. À Tétouan, Faiza, titulaire d'une licence en droit, est la seule femme qui se sent capable de le faire. Elle explique :

*« Je ne m'intéresse pas à l'actualité politique et je n'ai jamais voté, car, les élus ne méritent pas mon vote. Je n'ai jamais pensé à me présenter aux élections, mais je pourrai le faire un jour même si la politique est difficile pour les hommes et pour les femmes. Il faut être capable de répondre aux demandes des gens. Dans certains cas, les femmes sont plus compétentes que les hommes ».*

Les autres femmes renvoient leur incapacité à leur analphabétisme ou à leur faible niveau d'études. C'est le cas de Touria, habitante de Machroha, qui déclare : « *Je vote mais je ne pourrai jamais me présenter aux élections. Ce n'est pas possible pour les femmes de notre village, car, elles n'ont pas fait des études* ». Pourtant, la participation politique des femmes est légitimisée par les habitants pour trois raisons principales : la garantie de l'égalité des droits politiques par l'État ; l'évolution de la place des femmes dans la société ; la réussite des femmes dans d'autres domaines. Bilal, habitant de Derdara, explique « *Les femmes font aujourd'hui plusieurs métiers, elles sont policières, gendarmes ... Pourquoi pas politiciennes ?* ». À Tétouan, les différents participants sont prêts à voter pour des femmes investies dans le changement positif. Karim, salarié d'Aghssane, témoigne « *Je peux voter pour une femme sans aucun problème. Elle peut mieux travailler que les hommes* ». À Chefchaouen, Abdellah est le seul habitant qui refuse de voter pour une femme. Il met en avant sa fierté et remet en question les compétences politiques des femmes. Cet éleveur témoigne « *Je pense qu'il y a une différence entre les hommes et les femmes. D'un côté, je ne pourrai pas exprimer mes besoins à une femme. De l'autre, un homme sera prêt à se battre pour nous* ». Les autres habitants revendentiquent plutôt la sincérité et la capacité de répondre aux besoins de la population.

L'éleveur Achikhan se plaint « *Les hommes ne nous ont rien donné. Si les femmes sont prêtes à répondre à nos besoins, je voterai pour elles* ».

En ce qui concerne les freins identifiés à la participation politique des femmes, ils sont liés aux femmes et au contexte local (figure 46).



*Figure 46 : freins identifiés à la participation politique à Chefchaouen et Tétouan*

D'une part, comme mentionné plus haut, la faible formation des femmes freine leur présentation aux élections. D'autre part, si le vote représente la principale forme de participation politique féminine, il est perçu par certaines femmes comme étant inutile. Les habitantes de certains villages n'ont pas confiance aux élus, qui ne priorisent pas leurs territoires de résidence. Mouna témoigne « *Je vote uniquement quand je fais confiance aux candidats. Ici, nous n'avons pas un élu local. Nous votons sur des personnes qui habitent loin (ex. Dardara) et qui se concentrent quand ils gagnent sur leurs communes de résidence. Granja est délaissée* ». Rahma et Faiza, salariées d'Aghssane, considèrent que les élus ne méritent pas leur vote. Quant à Asia, elle souligne l'hypocrisie des politiciens. Cette coopérante précise « *Pour être politicien, il faut être hypocrite. C'est ce que je déteste ! J'ai des amis politiciens qui rigolent ensemble même s'ils se détestent. Ces contradictions me font rire !* ». Par ailleurs, si la majorité des habitants de Chefchaouen sont prêts à voter pour des femmes, ils n'accepteraient pas que leurs épouses se présentent aux élections. En lien avec la culture locale, d'autres freins sont identifiés. L'éleveur Khalid souligne l'importance du réseau. Il explique « *Pour se présenter aux élections, il faut adhérer à un parti politique et avoir un poids* ». Quant à Mouna qui se sent capable et qui souhaiterait vivre cette expérience, elle n'a pas le temps, explique-t-elle « *J'aimerais bien me*

*présenter aux élections pour améliorer ma vie et la vie des habitants, mais mon travail ne me laisse pas le temps* ». À Tétouan, Karim et Zakia, acteurs de la filière des pams, estiment que les femmes sont incapables de gérer la vie politique et de faire face à ses problèmes.

Malgré ces difficultés, Saïd, Hamid et Ahmed, qui habitent dans le territoire de Chefchaouen, nient l'existence de freins à la participation politique des femmes.

### **3.3.4.4. Faible accès à certains équipements**

En matière d'équipement, nous nous sommes intéressés à l'eau, à l'électricité et à internet.

#### Accès à l'eau et à l'électricité

Contrairement à l'accès à l'électricité qui est garanti à tous les habitants, réseau de l'eau potable du réseau n'est pas disponible dans certains villages. À Tétouan, c'est le cas de Aïn Zarka et de Machroha où certains foyers sont reliés à l'eau de montagne, explique Rahma, qui habite à Aïn Zarka « *Nous avons un tuyau qui descend du sommet de la montagne* ». À défaut, les femmes se procurent de l'eau à la borne fontaine la plus proche, ce qui est considéré comme normal par les habitants. Karim, habitant de Machroha témoigne « *Malgré la lourdeur des charges, ce sont les femmes qui vont chercher l'eau. C'est normal ! On a été éduqués ainsi ! Les femmes qui habitent à côté des fontaines utilisent juste un tuyau et les autres portent les barils sur leur dos* ». À Chefchaouen, Douar Akerrat (commune de Dardara) fait partie des villages où les foyers sont privés du réseau de l'eau potable. Cependant, dans ce douar de 500 personnes, la recherche de l'eau ne relève pas que des femmes, explique Hamid « *Nous n'avons pas encore de l'eau. On se lève à 4h00 du matin pour le chercher. C'est le père qui s'en occupe, la mère ou les enfants* ».

#### Accès à internet

En ce qui concerne internet, il est utilisé à Chefchaouen par les femmes qui ont un téléphone, y compris celles n'ayant pas fait d'études. À Tétouan, il est principalement utilisé par les jeunes femmes. Asia, qui a 31 ans, est la moins jeune des internautes. Cependant, certaines femmes plus jeunes ne s'intéressent pas à cet outil. C'est le cas de Zakia, âgée de 30 ans, qui travaille à Nouara. Elle témoigne « *Je n'ai pas un compte Facebook. Cela ne m'intéresse pas. Je n'utilise pas WhatsApp non plus, car, mes enfants prennent mon téléphone et commencent à appeler les*

*gens* ». D'autres femmes n'ont même pas un téléphone. C'est le cas de l'épouse de Karim, Hlalya, Touria et sa fille. Karim témoigne « *Ma femme n'a même pas un téléphone, car, elle ne sait pas l'utiliser. Elle regarde de temps en temps des vidéos avec mon fils. Elle me demande des fois en rigolant de lui acheter un téléphone pour faire comme les autres femmes* ». Si l'épouse de Karim et Touria ne veulent pas de téléphones, ce n'est pas le cas de la fille de Touria. Cette habitante de Machroha précise : « *Je n'en ai pas besoin mais je l'achèterai à ma fille quand j'aurai les moyens* ».

Internet est principalement utilisé pour accéder aux réseaux sociaux, surtout à Facebook et Whatsapp. Il est moins utilisé pour accéder à l'information.

### **3.3.4.5. Faible accès à l'information**

Dans les deux territoires, l'accès des femmes à l'information est favorisé par deux moyens essentiels. D'une part, internet, et surtout les réseaux sociaux, ont été identifiés dans les deux territoires. Khadija, ancienne productrice de fromage, témoigne « *Il y a toutes les informations sur Facebook. Je suis au courant de tout ce qui se passe grâce à mes enfants, car, je n'ai pas fait d'études* ». Asia, titulaire d'un master, explique « *Je n'ai pas le temps pour regarder la télévision ou lire les journaux. Sur Facebook, il me suffit de voir les publications de mon fil d'actualité pendant 10 minutes pour savoir ce qui se passe à l'échelle nationale et internationale* ». Les moteurs de recherche sont aussi utilisés dans le milieu professionnel. Par exemple, Faiza, titulaire d'une licence, consulte des sites d'emploi pour rechercher de nouvelles opportunités. D'autre part, le bouche à oreille. Karim, habitant de Machroha, explique « *Il suffit que Mkaddem donne l'information à une femme pour que toutes les habitantes soient au courant* ». De son côté, Mouna, salariée d'Ajbane Chefchaouen, confirme l'importance de la famille dans la transmission des informations. Elle témoigne « *J'ai accès aux nouvelles informations grâce à mon beau-frère qui travaille à la province. Les autres femmes ont des difficultés en la matière* ».

Cependant, l'accès des femmes à l'information n'est pas généralisé. Il fait face à quelques obstacles freinant la saisie d'un ensemble d'opportunités par les femmes. Les freins identifiés à Tétouan et à Chefchaouen sont présentés dans les figures 47 et 48 (page 160).

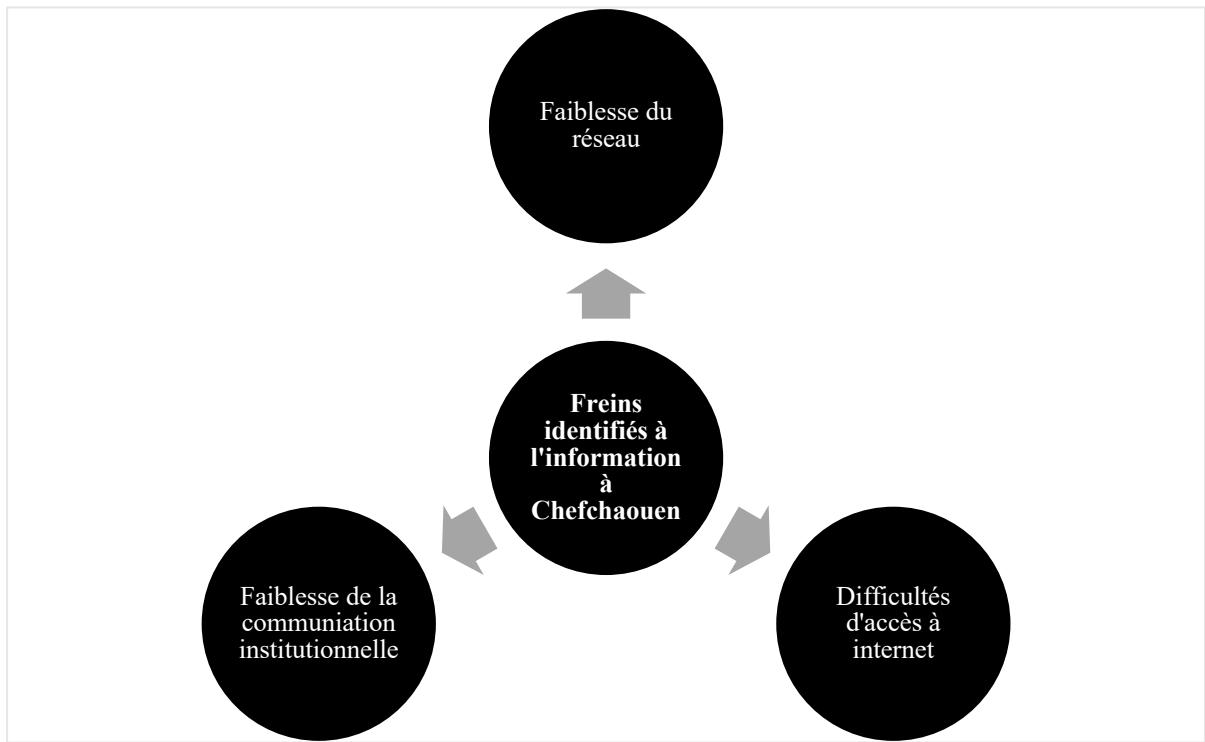


Figure 48 : freins identifiés à l'accès à l'information à Chefchaouen

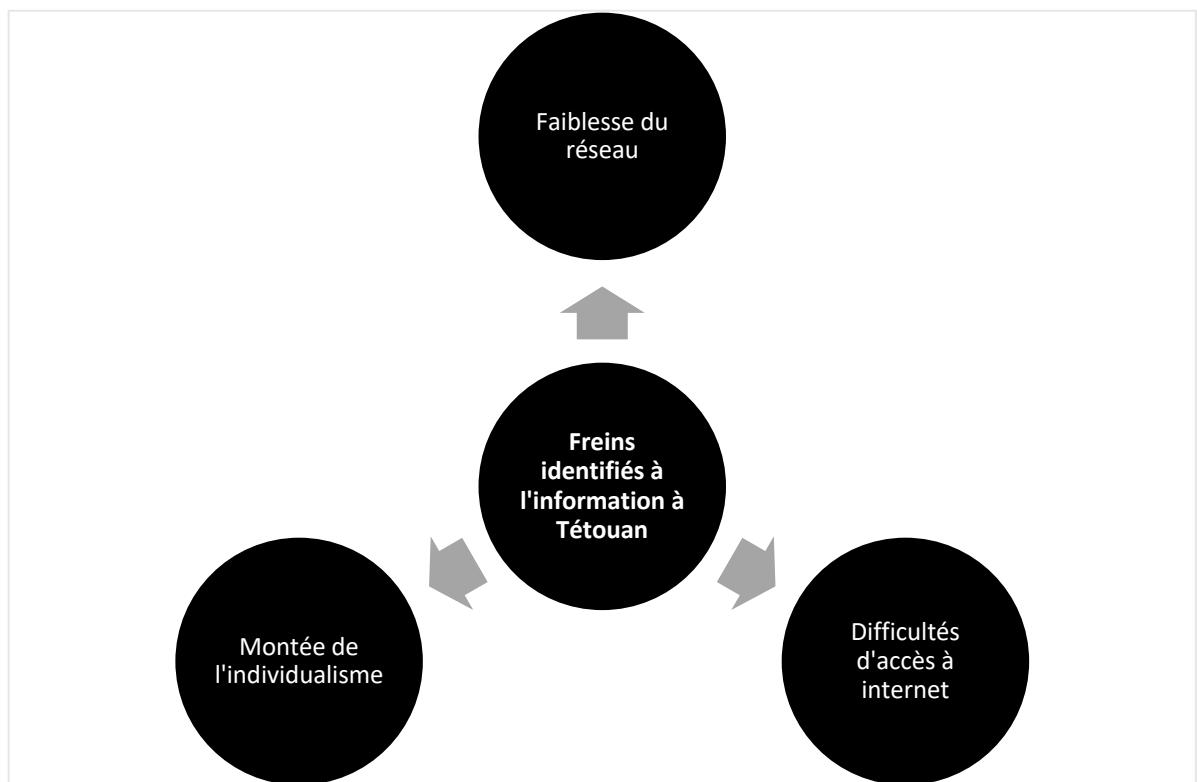


Figure 47 : freins identifiés à l'accès à l'information à Tétouan

Dans les deux territoires, les participants ont mis l'accent sur la faiblesse du réseau ainsi que les difficultés d'accès à internet. D'un côté, les possibilités d'élargissement du réseau des femmes est limité à cause des tâches reproductive qui leur sont destinées et de leur isolement. Mokhtar, salarié d'Aghssane, précise « *Il faut avoir beaucoup de connaissances pour être au courant des nouveautés* ». De l'autre, de nombreuses femmes ne peuvent pas accéder à l'information sur internet. Certaines n'ont pas les moyens d'acheter un téléphone ou de recharger l'abonnement. D'autres ne savent pas lire. C'est le cas de Hlalya, salariée de Nouara, qui témoigne « *L'analphabétisme est un frein. Je ne peux pas accéder à l'information sur Facebook puisque je ne sais pas lire. Je me sens vraiment inférieure aux autres* ».

D'autres freins ont été identifiés. À Chefchaouen, Mohamed Bouissa, cadre à l'ANOC, responsabilise les institutionnels qui ne communiquent pas assez, d'après lui, sur les aides aux coopératives. À Tétouan, l'évolution de la société a favorisé la montée de l'individualisme qui limite le partage des informations utiles. Faiza, salariée d'Aghssane, témoigne « *Le bouche à oreille ne fonctionne pas vraiment, car, chacun pense à lui-même et à sa famille. Par exemple, quand quelqu'un est au courant d'une offre d'emploi, il partagera l'information en premier avec sa famille* ».

### **3.4. Synthèse**

Les mécanismes de l'injustice de genre ont été analysés à partir de trois échelles territoriales : le ménage, la filière agricole et le territoire.

Au sein des ménages, le schéma classique où les activités reproductive et productive sont assurées respectivement par les femmes et par les hommes domine, mais ne dérange pas toutes les femmes. Certaines travailleuses de Chefchaouen sont plutôt dérangées par la responsabilité financière qu'elles doivent assumer. Par conséquent, les femmes consacrent plus de temps aux tâches reproductive et moins de temps au repos, aux soins personnels, à la formation, au travail, aux loisirs, etc. Ce problème affecte moins les travailleuses de Tétouan qui ne réalisent pas les tâches domestiques. Par ailleurs, la prise de décision au sein des foyers est majoritairement dominée par les hommes. Cependant, à Chefchaouen, les femmes urbaines et les travailleuses bénéficient d'une meilleure représentation à ce niveau.

En ce qui concerne la filière agricole fromagère, elle est considérée comme injuste d'un point de vue genre vu la centralisation de la décision, la sexualisation des tâches, les difficultés

d'accès aux coopératives et la faiblesse des impacts. Quant à la filière des plantes, elle est considérée comme juste malgré quelques lacunes, car, la répartition sexualisée des tâches est estimée correcte et les femmes sont très visibles.

Au niveau des territoires, les hommes sont considérés comme étant supérieurs aux femmes, privées de liberté, accablées de tâches difficiles, y compris à l'extérieur, et submergées par la peur du jugement social. Cette situation est plus difficile dans les territoires éloignés des villes et de la mer.

Pour mieux saisir les injustices de genre, nous avons interrogé l'accès aux ressources et aux capacités qui connaît principalement des freins structurels (distance, difficultés de placement, etc.) et d'autres liés à la culturels locale (ex. analphabétisme, domination masculine, etc.).

## 4. Propositions d'actions pour améliorer la justice de genre

Pour renforcer la justice de genre dans les territoires, deux questions ont été posées aux enquêtés. Elles concernent respectivement les filières agricoles et les territoires de façon générale. Cela permet de mieux comprendre les besoins locaux et de mieux ancrer les pistes d'amélioration dans la réalité des territoires.

Dans cette partie nous présentons avec objectivité et transparence les propositions formulées par les participants. Nos propres recommandations seront développées dans la partie des discussions, en tenant compte des suggestions des enquêtés et des contributions d'autres acteurs de développement local.

### 4.1. Focus sur les filières agricoles

Même si la filière des plantes est considérée comme juste d'un point de vue genre par les participants, un ensemble d'actions ont été proposées pour renforcer davantage cette justice (figure 49).

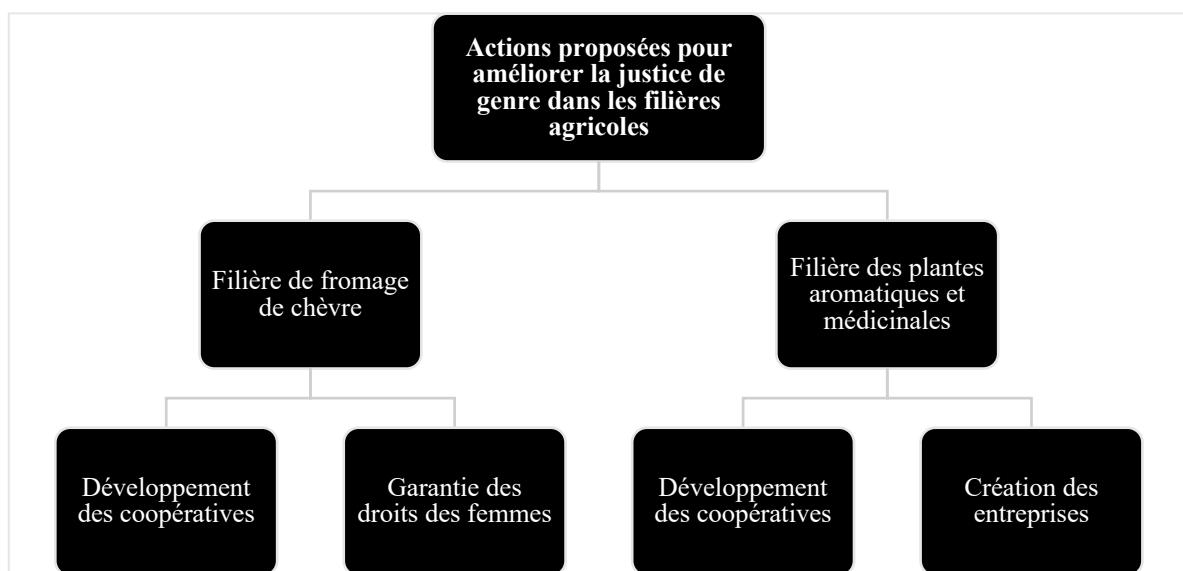


Figure 49 : actions proposées pour améliorer la justice de genre dans les filières agricoles

#### Rôle des coopératives dans le développement des filières agricoles

Pour améliorer la justice de genre dans les deux filières, les participants se concentrent principalement sur le rôle des coopératives.

### *Filière de fromage de chèvre :*

Mohamed Bouissa, responsable Nord de l'ANOC, met l'accent sur l'importance de la sensibilisation autour de la valeur ajoutée de ces regroupements et de leurs différentes formes. Il témoigne :

*« Il y a plusieurs possibilités, mais les femmes ne sont pas informées. {...} Les femmes doivent comprendre la valeur ajoutée des regroupements, l'apport de la loi et la gestion administrative et technique des coopératives. Ensuite, il faut les laisser choisir la forme de coopérative qui les convient, en fonction de leurs besoins, des mentalités et des contraintes sociales ».*

Dans ce cadre, Mohamed Bouissa et Kamal Naïer soulignent l'importance d'un bon ciblage. Le responsable de l'ANOC se concentre sur les femmes qui produisent le fromage chez elles et qui le vendent dans les souks. Il propose des solutions susceptibles d'améliorer leur savoir-faire et la qualité de leurs produits. Il précise :

*« Ces femmes peuvent bénéficier de l'installation d'un atelier de fabrication chez elles, ou d'une formation commerciale si elles peuvent vendre leurs produits. Pour les femmes qui n'ont pas cette possibilité par manque de solution de garde d'enfants par exemple, elles peuvent être regroupées dans des coopératives de commercialisation ».*

De son côté, le responsable de l'ONCA Chefchaouen estime que, dans le contexte local, il est nécessaire de privilégier les femmes les plus précaires comme les divorcées et les veuves, qui ont une plus grande liberté et qui peuvent travailler quand elles le souhaitent.

Les participants ont aussi souligné l'importance de créer les conditions nécessaires au bon fonctionnement des coopératives. Hamid et Kamal Naïer mettent l'accent sur la proximité. Ce cadre institutionnel justifie sa position par la culture locale. Il détaille :

*« Il faut installer les coopératives dans les douars pour permettre aux femmes de travailler à proximité de leurs pères et de leurs frères et de réaliser les tâches reproductive. {...} En plus, une coopérative peut gérer des unités installées dans différents territoires qui gèrent chacune un petit projet. Par exemple, une unité peut gérer le centre de collecte et la production et une autre peut faire l'emballage ».*

D'autres participants insistent sur le rôle de la formation et de l'encadrement dans le renforcement des compétences et la réussite des coopératives. Abd El Ati, technicien à l'ONCA, fait le lien avec le changement des mentalités. Il précise « *Il faut créer des coopératives féminines, former les coopérantes, les encadrer et les accompagner. Finalement, il faut travailler sur le changement des mentalités traditionnelles des hommes même si cela demande beaucoup de temps. Nous avons des difficultés à regrouper les femmes pour bénéficier de formations*

Quant à ses collègues Kamal Naïer et Kamal El Alaoui, ils mettent l'accent sur le soutien public, y compris dans le domaine de la commercialisation qui favorise la continuité de l'engagement des coopérateurs. Ce technicien explique « *Il faut que les femmes aient une grande quantité le lait et qu'elles soient soutenues dans la commercialisation. {...} L'État finance le déplacement des productrices lors des salons, mais elles ne peuvent pas vendre tous leurs produits comme ça*

#### *Filière des plantes aromatiques et médicinales :*

Au niveau de la filière des plantes, le développement des projets coopératifs est perçu comme une solution permettant d'augmenter la production, les ventes et les recrutements. Karim, salarié de Nouara, affirme « *La coopérative doit évoluer et augmenter ses ventes pour recruter plus de salariés*Pour que les femmes puissent installer une coopérative, elles doivent être soutenues financièrement et accompagnées

*« Les coopératives doivent être féminines à 100% et les femmes doivent occuper des postes de décision. Les hommes sont fainéants et égoïstes. Ceux qui occupent des postes de décision veulent remplir leurs poches contrairement aux femmes qui pensent à leur entourage et non seulement à leur propre intérêt ».*

Dans ce cadre, l'importance de l'amélioration des services et des produits est considérée comme nécessaire. Asia, coopérante à Aghssane, lie l'évolution de la situation des femmes à celle des coopératives. Elle explique : « *L'augmentation des ventes nous permettra de recruter plus de*

*femmes. En revanche, en cas de problèmes liés à la commercialisation, à la valorisation, à la qualité ou à la distribution, l'activité des femmes s'arrêtera avec la fin de l'activité de la coopérative ».*

À ce niveau, Hafida, présidente de Nouara, souligne l'importance de l'innovation et du développement des compétences, indispensables à la satisfaction des nouveaux besoins, dont la compréhension requiert une étude de marché. Elle donne l'exemple du covid :

*« Il faut toujours innover, chercher de nouvelles formations et connaître les besoins des marchés. La période de la covid était une période de transition. Les consommateurs ont évolué et leur intérêt pour les produits biologiques et innovants a beaucoup augmenté. Auparavant, ils ne s'intéressaient pas du tout aux huiles essentielles et ils utilisaient les plantes uniquement pour donner des saveurs à leurs plats. Aujourd'hui, plusieurs personnes cherchent l'eucalyptus, la lavande, l'origan, le pain bio et le couscous bio ».*

Pour développer la capacité d'innovation et d'apprentissage, l'institutionnel Marouane met l'accent sur l'importance de l'ouverture sur l'extérieur. Il affirme « *Quand les femmes voyagent pour participer à des formations ou à des foires, elles découvrent d'autres réalités et d'autres modes de vie, ce qui leur permet d'améliorer leurs produits* ».

#### Garantie des droits des femmes de Chefchaouen

En plus de l'intérêt porté aux coopératives, les acteurs de Chefchaouen soulignent la nécessité de garantir les droits des femmes, en particulier le droit à la formation, qui représente un impératif à la création et à la gestion des regroupements. Abd El Ati témoigne « *D'abord, il faut inciter les habitants à laisser leurs filles poursuivre leurs études. Les femmes analphabètes ne peuvent pas créer et gérer des associations* ». À ce niveau, les éleveurs de l'ANOC soulignent la contribution que les coopératives peuvent apporter. Mohamed témoigne : « *Il faut intégrer les filles des éleveurs dans la fromagerie et les former. Un éleveur ayant une fille qui maîtrise la fabrication du fromage peut mettre en place son propre projet. Les femmes ont besoin d'un revenu* ».

#### Création des entreprises de plantes aromatiques et médicinales

Malgré le rôle joué par les coopératives, les salariées de Nouara, Mariam et Hlalya, estiment qu'il est nécessaire de transformer les coopératives en entreprises pour assurer une

augmentation de la production, une amélioration de la commercialisation et une augmentation des salaires et des recrutements.

## 4.2. Focus sur les territoires

En ce qui concerne le renforcement de la justice dans les territoires, il doit s'appuyer, selon les participants, sur quatre piliers (figure 50).

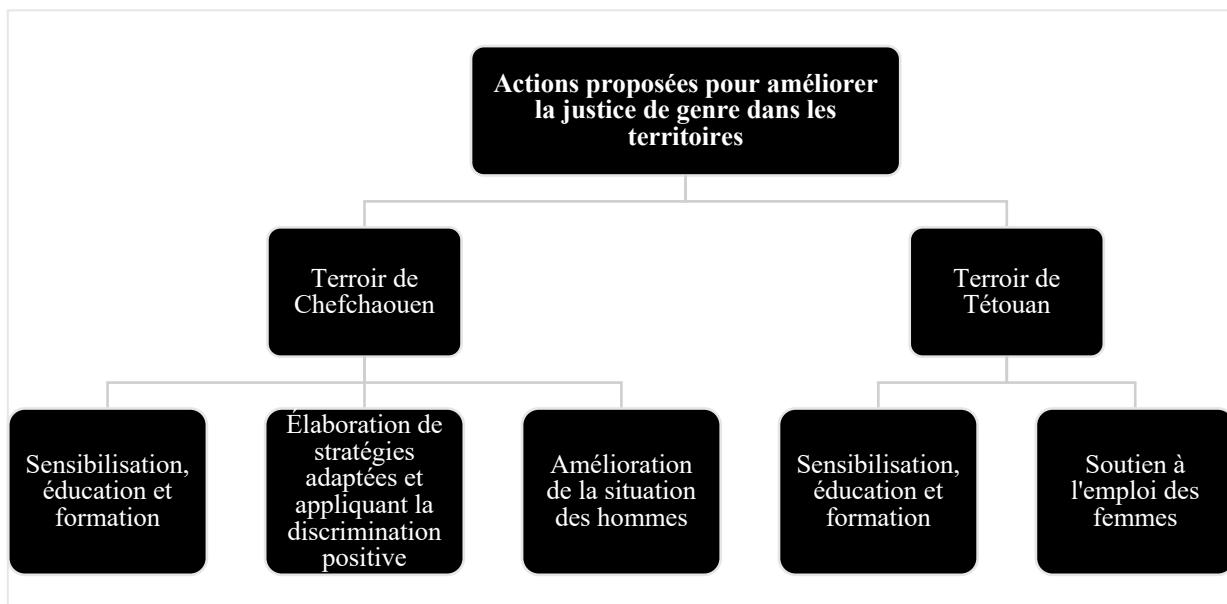


Figure 50 : actions proposées pour améliorer la justice de genre dans les territoires

### Changement des mentalités grâce à la sensibilisation, l'éducation et la formation

La sensibilisation, l'éducation et la formation sont considérées comme essentielles à la justice de genre dans les deux territoires étudiés, car, elles favorisent le changement des mentalités. Pour justifier l'importance de ce changement, Marouane, institutionnel, donne l'exemple de la participation politique « *Quand les hommes gèrent la vie politique d'un territoire, ils freinent la présentation des femmes aux élections même quand elles font partie des coopératives et quand elles ont un revenu. Les femmes sont considérées comme inférieures dans ces territoires* ». Faiza, salariée d'Aghssane, quant à elle, se concentre sur l'emploi « *Les mentalités des hommes doivent changer. Certains sont très jaloux et ne laissent pas leur épouse travailler même s'ils n'ont pas assez d'argent* ». Pour favoriser ce changement, les participants mettent l'accent sur la sensibilisation et l'ouverture sur l'extérieur. Zakia, salariée de Nouara, précise « *Pour changer, les hommes {...} devraient plutôt sortir de là et faire connaissance de nouvelles personnes modernes qui leur donneraient de bons conseils* ».

Mouna, salariée d'Ajbane Chefchaouen, considère que la sensibilisation permet à chaque individu de comprendre ses droits et ses limites. Mouad, directeur du CRRA Tanger, estime que les familles et les acteurs des écoles doivent être ciblés en priorité vu qu'ils favorisent le changement des mentalités. D'autres participants rejoignent les propos de Mouad quant au rôle des écoles. Mariam, ingénierie à la DPA, témoigne : « *Comment les hommes pourraient-ils changer de comportements s'ils ne sont jamais partis à l'école et s'ils interprètent mal la religion ? Les hommes d'ici pensent que les femmes sont inférieures et qu'elles doivent les obéir, alors que la religion est juste et valorise les femmes* ». De son côté, Zineb, gérante d'Ajbane Chefchaouen, considère que l'éducation permettra aux filles d'occuper des emplois dignes et de changer leur vie. Dans ce cadre, Asia, coopérante à Aghssane, détaille la valeur ajoutée des études :

« *Sans éducation, les femmes ne peuvent avoir ni horizons ni ambitions. Elles resteront dans leur petite bulle, inconscientes de ce qui se passe dans le monde extérieur. Certaines filles arrêtent leurs études à la sixième année de primaire. Leur vie et leur cerveau s'arrêtent avant le collège, car, elles n'étudient plus et ne rencontrent plus de nouvelles personnes. Elles ne savent même pas ce qui se passe en dehors de leurs villages* ».

La nécessité de garantir des opportunités d'apprentissage ne concerne pas seulement les jeunes, mais aussi les adultes, explique Mouna : « *Pour faciliter la vie des femmes, il faut installer des centres de couture par exemple. Ici, il n'y a pas que le fromage. (...) La moindre des choses serait d'installer une maison du coran où les femmes peuvent se regrouper pour lire le coran* ».

### Soutien à l'emploi des femmes de Tétouan

À Tétouan, l'emploi des femmes est clairement identifié comme un pilier de justice de genre. Rahma, salariée d'Aghssane, met en avant le pouvoir d'influence. Elle précise « *Il faut créer des offres d'emploi. Quand une femme travaille, elle motive les autres, y compris celles qui n'avaient pas envie de travailler* ». Sa collègue Faiza souligne le rôle de l'emploi dans la satisfaction des besoins. Elle témoigne « *Les femmes rurales doivent travailler pour aider leurs maris et satisfaire les besoins de leurs enfants. Je parle surtout des femmes ayant des époux à ressources limitées* ».

Pour faciliter l'accès des femmes à l'emploi, les coopératives sont considérées comme une solution. Hafida met l'accent sur le soutien matériel et immatériel aux femmes souhaitant installer des projets y compris coopératifs. Elle témoigne :

*« De nombreuses femmes sollicitent mon aide pour l'installation des coopératives. J'ai soutenu la création de trois regroupements dont une coopérative de fabrication de pain. J'ai surtout géré la paperasse. Dans le cadre de notre association, une bénéficiaire qui fait la broderie était exploitée par quelques femmes ayant un réseau important. Elles lui donnaient 200 MAD pour des produits auxquelles elles ajoutaient quelques détails et qu'elles revendaient à 3000 MAD. Cette femme était incapable d'ajouter les détails en question par manque de moyens. Je lui ai ainsi proposé un crédit. Je n'ai pas voulu lui offrir de l'argent pour l'encourager à travailler et à rembourser son crédit. Aujourd'hui, le projet de cette femme fonctionne bien. Elle me remercie tout le temps. Elle a aussi remboursé son crédit. {...} Cette femme avait besoin d'un soutien financier très modeste pour acheter le fil et des produits de base. C'est le cas dans plusieurs domaines ».*

#### Prise en compte de la culture locale de Chefchaouen

À Chefchaouen, d'autres actions ont été proposées en lien avec la culture locale. D'un côté, l'écoute et l'élaboration de stratégies intégrées tenant compte la culture locale et appliquant des mesures de discrimination positive. Mohamed Bouissa, salarié de l'ANOC, témoigne « *Tout projet de développement doit intégrer les femmes et leurs traditions* ». De l'autre, l'amélioration de la situation professionnelle des époux. Les éleveurs de l'ANOC estiment que l'amélioration de la situation des femmes passe par l'évolution professionnelle de leurs époux. Ils considèrent que les acteurs de développement doivent satisfaire les besoins des hommes qui satisferont ceux de leurs familles. Mohamed témoigne « *Le revenu est ce qui facilitera la vie des femmes. Pour cela, l'association doit favoriser notre évolution en répondant à nos sollicitations. Certains éleveurs ont besoin de chèvres, d'autres de bâtiments ... Quand la femme verra que ce métier est rentable, elle m'aidera avec plaisir* ». Abdellah confirme « *Le revenu est ce qui peut améliorer la vie des femmes. Quand l'éleveur aura les moyens, il recruterait probablement quelqu'un pour l'aider et laissera sa femme tranquille* ».

### **4.3. Synthèse**

Pour renforcer la justice de genre, deux questions ont été posées aux enquêtés, qui concernent respectivement les filières agricoles et les territoires de façon générale.

Au niveau des filières agricoles, le développement des projets coopératifs est considéré comme une solution, mais les priorités d’actions changent d’une filière à l’autre. Au vu des difficultés de regroupements rencontrées dans le cadre de la filière fromagère, l’accent est mis sur la sensibilisation, les conditions d’installation et les critères de ciblage. Les participants soulignent également l’importance de la formation, qui représente un impératif à la création et à la gestion des regroupements. Quant à la filière des plantes, qui a vu l’installation de grandes coopératives, son développement doit, selon les participants, se concentrer sur l’augmentation de la production, l’amélioration de la qualité et l’innovation pour répondre aux besoins émergents. Pour cela, certains acteurs revendiquent même la transformation des coopératives en entreprises plus solides et plus performantes.

Au niveau des territoires, la sensibilisation, l'éducation et la formation sont considérées comme essentiels à la justice de genre, car elles favorisent le changement des mentalités. À Tétouan, les participants mettent aussi l'accent sur l'emploi qui permet aux femmes de satisfaire leurs besoins. Quant à Chefchaouen, ses acteurs prennent en considération le contexte culturel dans leurs propositions. Certains soulignent l'importance d'écouter les femmes et de mettre en place des mesures de discrimination positive. D'autres considèrent que l'amélioration de la situation des femmes passe par l'amélioration de celle de leurs époux.

## CHAPITRE 4 : DISCUSSION DES RÉSULTATS

Ce chapitre discute les résultats obtenus, en les mettant en perspective avec les cadres théoriques mobilisés et le modèle d'analyse construit dans les étapes antérieures. En articulant réflexion théorique et analyse empirique, cette section propose une discussion centrée sur quatre volets : les coopératives de produits locaux, entre idéal et réalités locales ; les enjeux de la participation des coopératives au renforcement de la justice spatiale de genre ; les perspectives et les pistes d'amélioration ; la confrontation au cadre conceptuel.

### 1. Les coopératives et le bricolage, entre idéal et réalité locale

Le concept de coopérative est apparu au début du 19<sup>ème</sup> siècle et a été officiellement reconnu par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) en 2002. En reprenant la définition, les principes et les valeurs de la déclaration, adoptée à Manchester en 1995, sur l'identité coopérative de l'ACI, l'OIT a transformé les normes internes du mouvement coopératif en des normes officielles au niveau inter-gouvernemental (Roelants, 2003). Elle définit la coopérative comme « *une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement* » (OIT, 2002).

Afin que les coopératives puissent répondre à des besoins difficiles à satisfaire de façon individuelle, elles devraient respecter cinq valeurs fondamentales : la solidarité, la responsabilité, la démocratie, l'égalité en matière de droits et l'équité (ACI, s.d.). À cette fin, elles devraient s'appuyer sur sept principes définis par l'ACI : l'adhésion volontaire et ouverte, la gestion démocratique, la participation économique, l'autonomie et l'indépendance, l'éducation, formation et information, la coopération entre les coopératives et l'engagement envers la société (FEBECOOP, s.d.).

## **1.1. Filière de fromage de chèvre de Chefchaouen : une contribution au développement rural malgré le bricolage<sup>41</sup>**

Si l'option de créer des coopératives suscite un intérêt accru, sa mise en application s'avère compliquée dans certains territoires. Pour favoriser la pérennité des coopératives et générer des retombées positives sur les membres et les communautés d'accueil, les coopérateurs devraient adopter des pratiques qui valorisent les intrants locaux et s'inspirer de pratiques éprouvées (Lafleur, Lopez, Dion, 2004). Les facteurs de réussite peuvent être classés selon cinq groupes : la formule coopérative, les facteurs humains et sociaux, les facteurs historiques et structurels, l'autonomie financière, l'engagement des partenaires (Leclerc, Doiron, 2012).

### **1.1.1. Trois figures de bricolage coopératif**

Pour analyser le bricolage coopératif, nous nous sommes concentrés sur la filière de fromage caprin, soit sur les deux regroupements situés dans la province de Chefchaouen, qui montrent toute la difficulté de mettre en œuvre un modèle coopératif. Car, malgré le soutien de l'État, les initiatives peinent à convaincre les paysans, dont une partie est plus intéressée par la culture du cannabis que par la commercialisation du lait. Néanmoins, il y a une volonté d'offrir une alternative, quitte à accepter une certaine réinterprétation du concept de coopérative.

Les coopératives fromagères de Chefchaouen ont bénéficié d'un ensemble d'aides provenant principalement de la DPA de Chefchaouen dans le cadre du PMV. Cependant, et malgré son importance, le soutien institutionnel ne peut pas leur garantir d'outrepasser toutes les difficultés dans un contexte où certaines conditions de réussite font défaut.

#### Le statut juridique

Les deux cas d'étude montrent qu'il existe des coopératives dont la composition et le fonctionnement réel ne correspondent pas totalement à l'idéal défendu à l'échelle nationale et internationale. Ainsi, la gestion de la fromagerie Ajbane Chefchaouen a été cédée à l'ANOC pour surmonter ses difficultés, ce qui a provoqué la dissolution de la coopérative.

---

<sup>41</sup> Cette partie se concentre sur le cas de la filière caprine. Elle a fait l'objet de l'article : Rayyane M'Barki et Serge Schmitz, « Les coopératives au Maroc, entre bricolage et développement rural : le cas des regroupements de fromage de chèvre de Chefchaouen », Belgeo [En ligne], 1 | 2023. URL : <http://journals.openedition.org/belgeo/62626>

Si la situation de la fromagerie s'est effectivement améliorée suite à ce changement, elle bénéficie encore des soutiens destinés aux coopératives, ce qui est considéré comme opaque par un ensemble d'acteurs internes et externes. Par ailleurs, les institutionnels ont déjà fait face à la création de regroupements fantômes où les habitants ont été instrumentalisés par certains « leaders » pour bénéficier des aides, créer des coopératives sur le papier et les abandonner. C'est-à-dire que le soutien de l'État peut être accordé aux acteurs qui choisissent de se regrouper sans avoir un projet bien ficelé et sans être conscients des responsabilités futures, ce qui conduit à l'échec et au gaspillage de l'aide publique.

### L'esprit coopératif

Le modèle coopératif promu par les stratégies agricoles vise le regroupement des petits agriculteurs pour favoriser l'amélioration de leur situation et la réalisation de leurs objectifs communs. Il se base sur un ensemble de piliers dont la solidarité, la responsabilité et la démocratie. En revanche, le fonctionnement sur le terrain de certaines coopératives reflète la prise de décision par le président seul ou par quelques acteurs clés. D'un côté, le processus décisionnel d'Ajbane Chefchaouen relève d'une association nationale située à Rabat et n'implique ni les salariés ni les habitants. De l'autre, la coopérative Achamal regroupe sur le papier sept coopérateurs, mais sa stratégie de développement et son fonctionnement reposent sur le président, qui prend toutes les décisions et qui s'occupe de tout le processus, de l'élevage à la commercialisation. Les participants à l'enquête parlent plus du président que de la coopérative en tant que projet collectif. Les lacunes en matière de décision collective peuvent cependant s'expliquer par le désintérêt de certains coopérateurs qui s'engagent uniquement pour des raisons financières.

La faiblesse de l'esprit collectif se voit aussi chez les éleveurs de l'ANOC qui considèrent que la haine, l'ignorance et les conflits les empêchent de se regrouper. Cette haine s'expliquerait, entre autres, par une concurrence poussée à l'extrême et par une volonté démesurée d'être meilleurs que les autres.

En effet, la présence de l'esprit coopératif n'est pas une condition pour bénéficier des aides de l'État, et ce n'est pas prêt à changer. Pour appuyer le propos, nous donnerons l'exemple de la coopérative féminine AL ABBARIA pour la collecte de lait, qui a été installée en 2021 à Bni Faghloum, à la demande du gouverneur. Avant son installation, les coopératrices n'avaient ni une expérience dans l'élevage, ni une idée claire de leurs attentes et n'étaient pas d'accord sur

le fonctionnement de la coopérative. Ainsi, la sensibilisation incomplète autour des objectifs des coopératives amène à se concentrer sur les aspects financiers et sur les intérêts personnels, ce qui complique la mise en place de projets collectifs bien définis avec des objectifs clairs et de bonnes stratégies d'action.

### L'intégration de la population locale

Contrairement aux salariés satisfaits de l'apport d'Ajbane Chefchaouen, les habitants y compris ceux bénéficiant d'un revenu grâce à la fromagerie pensent que ses retombées socioéconomiques sont faibles. De leur côté, les éleveurs ne se sentent pas assez soutenus par la fromagerie qui manque, selon eux, d'empathie. En plus de l'insatisfaction, les échanges avec les éleveurs reflètent une mauvaise communication avec la fromagerie puisqu'ils ne comprennent pas leur place au sein de cette dernière.

Dans les coopératives, les décisions peuvent être très centralisées et n'impliquent pas forcément tous les coopérateurs et salariés. L'exclusion de ces personnes susceptibles de contribuer au développement de l'activité ne favorise pas la résolution des problèmes de communication, de production, de commercialisation et de mobilisation des éleveurs. Au-delà des enjeux décisionnels, les coopératives font face à des enjeux de communication. Pour illustration, la gérante d'Ajbane Chefchaouen ne connaît pas les raisons de blocage de la mise en œuvre du label IGP et n'est pas convaincue de son utilité. De leur côté, les autres salariés ne connaissent pas son objet. Au niveau externe, le manque d'information sur les coopératives pénalise de nombreuses personnes pour qui ces regroupements seraient bénéfiques, ce qui s'explique entre autres par la faible sensibilisation et la difficulté d'atteindre et de mobiliser le public cible. En conséquence, les personnes visées par les projets coopératifs restent à l'écart et se sentent dépourvues de toute opportunité de développement, ce qui freine la réalisation des objectifs premiers liés à l'amélioration de la situation des plus défavorisés. Par ailleurs, la gestion des coopératives par des acteurs hautement placés ou externes se fait au détriment de la population locale qui restera incomptente aux yeux de certains acteurs y compris les institutionnels. Cette exclusion va à l'encontre de la philosophie coopérative et ne favorise pas l'épanouissement des habitants. Le manque de valorisation des habitants et d'implication des salariés freine aussi l'évolution des projets coopératifs tels que la mise en œuvre de la labellisation du fromage frais d'Ajbane Chefchaouen, bloquée par les éleveurs de l'ANOC qui ont refusé d'assurer la traçabilité de l'élevage. Les responsables de l'ANOC renvoient ce refus à la lourdeur des

engagements demandés et à la faiblesse des bénéfices, mais d'autres raisons, notamment relationnelles, peuvent expliquer ce refus comme le manque de confiance lié au sentiment d'ingratitude et d'insatisfaction.

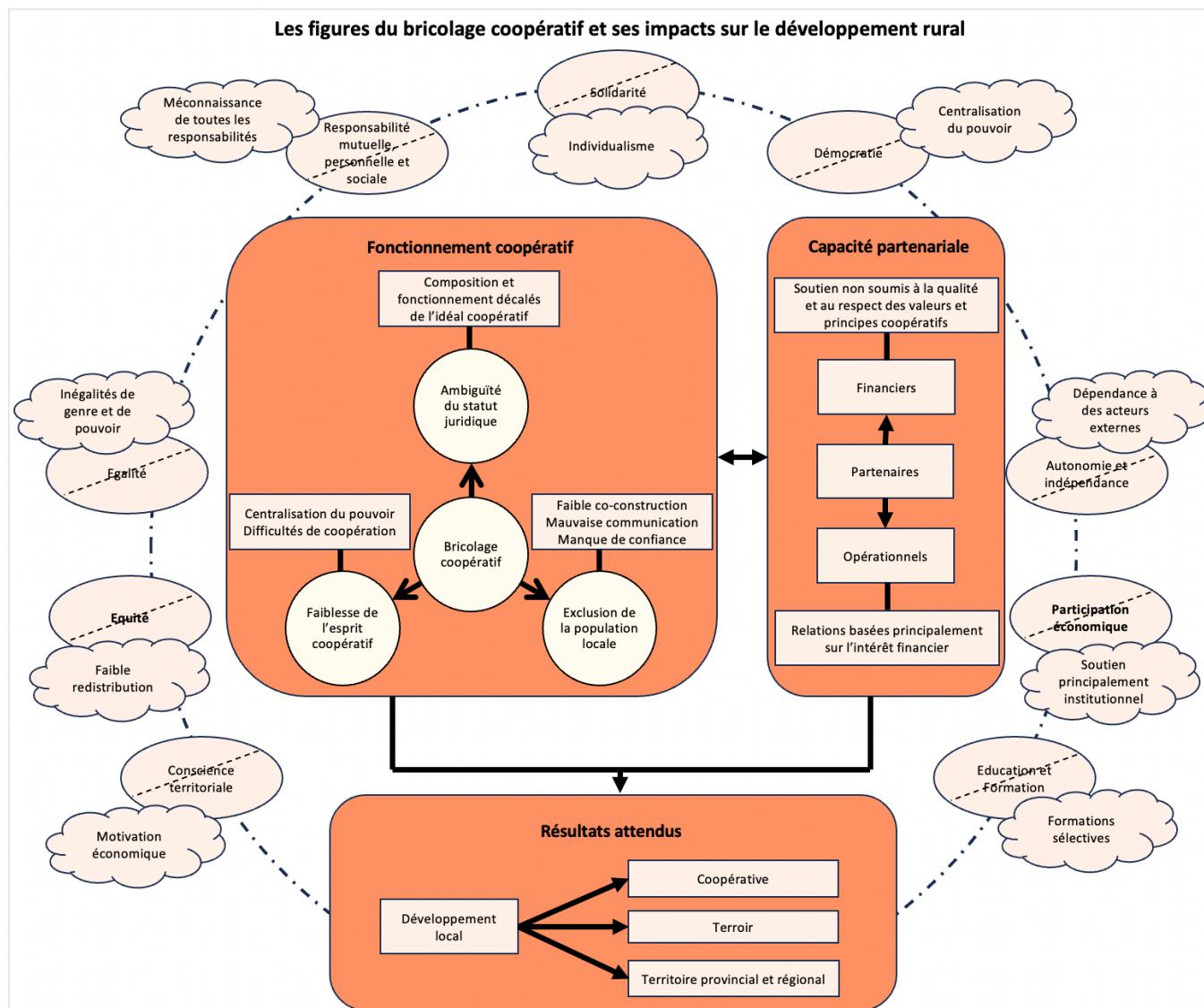
### **1.1.2. Le bricolage coopératif en faveur du développement rural**

Cependant, et malgré les ambiguïtés, ce bricolage représente une forme d'adaptation au contexte local et a des retombées positives en matière de développement rural.

En se basant sur le cas des coopératives fromagères de Chefchaouen, l'aspect positif du bricolage sera abordé à travers une approche spatiale concentrée sur trois niveaux : les coopératives qui valorisent les produits, le territoire qui regroupe les coopératives et le territoire provincial et régional qui regroupe les institutions de soutien.

Les figures du bricolage coopératif et ses impacts sur le développement rural sont illustrés par la figure 51 (page 176).

D'abord, le statut de coopérative permet aux coopérateurs de bénéficier d'un appui facilitant la concrétisation des projets. Pour inciter les agriculteurs à se regrouper dans des organisations professionnelles, les acteurs institutionnels leur apportent le soutien matériel et immatériel essentiel à la définition de leurs projets et à la réalisation de leurs objectifs. Par exemple, l'appui institutionnel peut cibler l'aménagement et l'équipement nécessaires à la garantie des conditions d'hygiène et de santé et à l'obtention de l'agrément de l'ONSSA qui facilite la commercialisation, en permettant la vente dans les salons, les grandes surfaces et les restaurants d'établissements hôteliers. En ce qui concerne l'impact direct sur les personnes, Ajbane Chefchaouen est un exemple de fromageries créatrices d'emplois décents et garantissant aux salariés des bonnes conditions de travail. Ceux-ci bénéficient de tous leurs droits (congés, retraite, protection sociale ...), d'un salaire évolutif défini selon leur diplôme et leur mission et de formations, ce qui favorise l'amélioration de la qualité des produits, la compétitivité et l'autonomisation économique et sociale des collaborateurs. De plus, l'action coopérative permet à certains adhérents et salariés de créer des liens avec l'administration agricole, rencontrer de nouvelles personnes et s'ouvrir sur le monde extérieur.



*Figure 51 : figures du bricolage coopératif et ses impacts sur le développement rural*

Ensuite, ces coopératives ont un impact sur les habitants. Les fromageries ont un impact direct sur les petits éleveurs qui leur vendent le lait, ce qui leur garantit un complément de revenus qui leur permet de satisfaire une partie de leurs besoins. Dans une démarche solidaire, Ajbane Chefchaouen propose un prix élevé et ne fixe pas un volume de production minimum pour la collecte de lait. D'ailleurs, la collecte se fait directement chez les éleveurs qui étaient contraints dans le passé à faire le tour des maisons ou à le vendre dans certains points sans avoir l'autorisation nécessaire. En connectant les personnes et leurs ressources, les coopératives créent des opportunités de génération de revenus et participent ainsi à la réduction de la pauvreté et de l'exclusion et à l'amélioration de la qualité de vie dans les territoires ruraux.

Finalement, ces fromageries caprines sont une fierté provinciale et régionale. Elles donnent une image positive aux directions agricoles qui soutiennent les projets coopératifs dans le cadre du Plan Maroc Vert et de Générations Green. Elles utilisent l'identité territoriale et procèdent selon une approche participative mettant l'accent sur la création des coopératives, impliquant et renforçant les compétences de la population locale pour favoriser le développement rural.

Le niveau de contribution des fromageries au développement rural change selon leur ancienneté et leurs conditions de travail. Cet apport est illustré dans le tableau 15.

*Tableau 15 : niveau de contribution des regroupements de fromage de chèvre au développement rural*

Participation au développement rural	Ajbane Chefchaouen	Achamal
Participation à la réussite des projets institutionnels valorisant la participation et l'identité territoriale	X	X
Développement de nouvelles activités économiques	X	X
Installation d'établissements agréés par les structures sanitaires	X	
Diversification des opportunités de commercialisation	X	
Création d'emplois décents	X	

Participation des acteurs des coopératives (hors responsables) aux formations	X	
Ouverture des acteurs des coopératives (hors responsables) au monde extérieur	X	
Appui à la population locale (éleveurs)	X	X

## 1.2. Filière des plantes aromatiques et médicinales : un moindre bricolage

Bien que le fonctionnement coopératif n'ait pas été au centre des discussions concernant les plantes aromatiques et médicinales, il est évident que cette filière voit moins de bricolages. Les trois regroupements étudiés sont des coopératives avec des bureaux structurés et un fonctionnement clair, s'appuyant souvent sur l'esprit collectif et sur des valeurs solides comme la conscience territoriale, la responsabilité, la solidarité, l'indépendance et la formation. Par ailleurs, leurs impacts sont significatifs sur la population locale, car, ils favorisent l'amélioration de sa situation, en facilitant le regroupement, en créant de l'emploi et en apportant une réponse à certains besoins locaux.

Cependant, et malgré les points positifs, des limites existent au développement de certaines coopératives. Le statut juridique est transparent, mais des contraintes peuvent exister concernant l'esprit collectif et l'intégration de la population locale. D'un côté, l'acceptation de nouvelles adhésions se fait dans certains cas dans l'objectif de profiter de l'aide publique, ce qui crée des déséquilibres de pouvoir et d'engagement. Par conséquent, le sens de la responsabilité et la motivation différent d'un coopérateur à l'autre. Par manque d'implication, certains coopérateurs sont totalement méconnus par les salariés. Par ailleurs, les opportunités de développement, y compris en termes de formation, ne sont pas offertes de manière égale à toutes les coopératives, ni à tous les acteurs. Cela permet à certaines coopératives de devenir indépendantes tandis que d'autres restent dépendantes. De l'autre côté, l'adhésion des habitants aux coopératives n'est pas toujours facile. D'une part, les coopératives comme Aghssane Tétouan limitent l'adhésion aux proches. D'autre part, certains habitants ne sont pas sensibilisés à la valeur ajoutée des coopératives ou manquent de fonds, de contacts, de courage et de connaissances sur les aides.

### **1.3. Synthèse**

Au-delà du modèle coopératif reconnu par l’Alliance Coopérative Internationale, il existe différentes façons de bricoler les regroupements. Malgré l’importance de l’aide institutionnelle accordée aux regroupements du fromage de chèvre de Chefchaouen, ces structures s’appuient sur le bricolage, que nous avons analysé à travers le statut juridique, l’esprit coopératif et l’intégration de la population locale. Les regroupements fromagers souffrent des carences liées à la nature juridique, à la gouvernance, à l’information et à la formation. Elles rencontrent aussi des difficultés liées à l’exclusion des habitants et au manque de confiance. De leur côté, les coopératives des plantes aromatiques et médicinales de Tétouan pratiquent moins le bricolage, mais connaissent, dans certains cas, des limites liées à l’esprit collectif et à l’intégration de la population locale.

Cependant, et malgré les ambiguïtés, le bricolage coopératif représente une forme d’adaptation au contexte local et a des retombées positives en matière de développement rural. En ce qui concerne les coopératives de plantes, leurs impacts sont reconnus par la population locale. Elles favorisent l’amélioration de leur situation, en facilitant leur regroupement, en créant de l’emploi et en apportant une réponse à certains besoins locaux. De leur côté, les regroupements fromagers, bien que décriés par la population et les experts pour leurs manquements, permettent un développement d’emplois de qualité, la valorisation du lait de nombreux paysans et le renforcement d’une identité locale autour de la production laitière.

## **2. Les coopératives, un outil de développement de la justice spatiale de genre**

La participation des coopératives des produits locaux au renforcement de la justice spatiale de genre varie d'un territoire à l'autre, voire même d'une coopérative à l'autre. Cette contribution sera analysée en mettant l'accent sur la justice sociale et l'espace, qui seront examinés à travers la perspective du genre.

### **2.1. Focus sur la justice sociale et le genre : opportunités et limites**

#### **2.1.1. Une démocratie variable**

Malgré les effets du bricolage, certaines coopératives de produits locaux renforcent la démocratie pour les femmes rurales, en favorisant leur reconnaissance et en garantissant leur pouvoir d'être et d'agir. Elles contribuent ainsi à transformer les rapports de genre et à créer des territoires plus justes pour les femmes. Au niveau de la filière des plantes, les femmes ont créé des coopératives où elles assurent la production, la valorisation, le contrôle, la communication, la commercialisation, les tâches administratives et la formation. Elles ont des postes de responsabilité et ne se limitent pas à l'exécution. Les coopératives favorisent ainsi leur accès aux opportunités économiques, leur participation aux processus décisionnels et leur autonomie. Au niveau de la filière fromagère, la participation des femmes est moins visible et dépend des valeurs culturelles des responsables coopératifs. Si elles sont présentes dans le regroupement Ajbane Chefchaouen, où elles exercent même un leadership en accédant à des postes de responsabilité, ce n'est pas le cas dans la coopérative Achamal qui interdit leur participation aux actions mixtes, comme les formations et les réunions.

Malgré les opportunités offertes par les coopératives des plantes, toutes les femmes n'en bénéficient pas. L'accès à ces regroupements est impossible pour les femmes qui manquent d'informations sur les regroupements ou de capital, ce qui limite leur autonomisation économique et sociale. En ce qui concerne les salariées, elles ne sont pas capables d'assurer les tâches administratives et refusent dans certains cas d'assumer des tâches de responsabilité, ce qui limite leurs possibilités d'évolution. La situation des femmes au niveau de la filière fromagère est plus difficile, car les regroupements ne reposent pas sur un modèle démocratique,

où chaque membre a un droit de vote égal dans les décisions collectives. Autrement dit, ces regroupements ne permettent pas aux actrices de s'exprimer dans la gouvernance locale.

### **2.1.2. Un accès aux biens premiers et aux capacités à renforcer**

À l'exception de la coopérative Achamal, qui freine l'intégration des femmes pour des raisons principalement culturelles, les autres regroupements facilitent leur intégration, avec certains constitués principalement de femmes. Cette féminisation peut être considérée comme une mesure de discrimination positive, permettant de corriger les désavantages historiques et structurels auxquels sont confrontées les femmes, tout en favorisant leur participation au développement territorial. Au niveau interne, et malgré la sexualisation des tâches, les coopératives des produits locaux garantissent l'égalité des droits entre les hommes et les femmes. Au niveau externe, elles renforcent l'accès des femmes aux droits de base comme l'emploi, la santé et la formation. Plus précisément, ces regroupements améliorent l'indépendance financière des femmes, en leur permettant d'accéder à des ressources économiques. Grâce au revenu, les actrices se prennent en charge, participent à la prise en charge de leurs familles et peuvent bénéficier de meilleurs soins de santé. Les coopératives proposent également aux femmes des formations sur le fonctionnement coopératif et les filières agricoles, contribuant ainsi au développement de leurs compétences professionnelles et renforçant leur capacité à gérer des projets. Elles facilitent également l'accès à d'autres droits (ex. mobilité), que favorisent l'autonomisation financière et le renforcement du rôle social des femmes.

En permettant aux femmes de développer de nouvelles compétences, de consolider leur confiance en elles-mêmes et d'augmenter leur pouvoir décisionnel, les coopératives des produits locaux participent au renforcement des capacités des femmes, c'est-à-dire leur capacité à choisir et réaliser des actions qui leur permettent de mener la vie qu'elles souhaitent. Ce renforcement s'explique aussi par l'offre d'un cadre d'égalité, de partage et de solidarité, qui favorise la déconstruction des stéréotypes de genre, la participation des femmes au développement territorial et le renforcement de la résilience nécessaire à la lutte contre les discriminations dont elles sont victimes.

Bien que les coopératives des produits locaux soient un levier important pour améliorer l'accès des femmes aux biens premiers et renforcer leurs capacités, elles font face à de nombreux défis. L'apport des coopératives est à consolider, y compris à travers des actions de

discrimination positive. Le manque d'informations sur les coopératives et les difficultés financières des femmes entravent leur capacité à créer ou à développer des projets. Les dynamiques patriarcales et les problèmes de gouvernance limitent les possibilités d'évolution. Les formations organisées par les coopératives se concentrent sur la production et non sur l'acquisition des compétences de base liées à l'alphabétisation et au calcul, essentiels à l'autonomisation des femmes. De plus, ces formations ne bénéficient pas à toutes les femmes et leur qualité change d'une structure à l'autre. Les conditions de travail ne sont pas toujours justes. De nombreuses femmes travaillent sans contrat, ce qui les empêche, par exemple, d'avoir une couverture sociale et de bénéficier des soins sans avoir à se soucier du coût financier.

## **2.2. Focus sur l'espace et le genre : opportunités et limites**

### **2.2.1. Un rôle clé dans la valorisation des spécificités territoriales et des savoir-faire féminins malgré les difficultés**

Les coopératives des produits locaux jouent un rôle important dans la valorisation des spécificités territoriales et des savoir-faire féminins traditionnels. D'un côté, ces regroupements optimisent la production et augmentent la capacité à satisfaire la demande d'un marché plus large, en facilitant l'organisation des acteurs autour d'une identité commune. De l'autre côté, ils s'appuient sur l'authenticité des savoir-faire locaux féminins pour créer une valeur ajoutée, attirant des clients de plus en plus intéressés par l'origine et la qualité des produits qu'ils consomment. En s'appuyant sur la capacité des femmes à protéger et à transmettre le patrimoine local, les coopératives des produits locaux renforcent l'identité territoriale et font connaître leurs territoires à l'échelle nationale et internationale. Elles renforcent également la participation des femmes à la gestion des territoires et à la préservation de l'environnement.

Malgré le rôle crucial que les coopératives assurent dans la promotion des produits locaux, elles sont confrontées à plusieurs difficultés. Les problèmes de financement et les dysfonctionnements dans la gouvernance limitent l'impact de certains regroupements. Par exemple, les difficultés d'obtention de l'agrément de l'ONSSA et de création des labels de qualité limitent la commercialisation des produits et la réponse aux besoins émergents. Les difficultés de commercialisation des produits locaux s'expliquent également par le manque de compétences en marketing et de moyens financiers nécessaires au lancement des campagnes publicitaires capables de toucher un public aussi large que celui touché par les grandes

industries créant des produits standardisés. En ce qui concerne les femmes, leur attachement à la culture locale les amène dans de nombreux cas à quitter les projets coopératifs après le mariage pour s'occuper des tâches reproductive, ce qui peut susciter l'échec des coopératives et la méfiance des institutionnels.

### **2.2.2. Les enjeux de contribution des coopératives à l'aménagement de l'espace au profit des femmes**

Les coopératives des produits locaux participent au développement territorial et à l'aménagement de l'espace, ce qui favorise la justice spatiale de genre. D'une part, ces regroupements participent à la reconfiguration de l'usage de l'espace en offrant aux femmes des opportunités de travail. Elles leur permettent ainsi d'intégrer et de s'approprier l'espace public. D'autre part, certaines coopératives, bien que cela ne fasse pas partie de leurs missions, soutiennent l'amélioration des infrastructures et des services et se positionnent comme un intermédiaire entre les habitants et les institutionnels. Par exemple, le trésorier de la coopérative Aghssane Tétouan a mobilisé son réseau institutionnel important pour construire une route, installer un réservoir d'eau et créer une ligne de transport scolaire.

Ces projets peuvent avoir un impact direct ou indirect sur la situation des femmes, en facilitant leur vie à l'échelle locale et en facilitant leur accès à d'autres territoires. En participant à l'amélioration de la qualité de vie en milieu rural, les coopératives contribuent aussi à la déconstruction des préjugés et au changement des mentalités.

Malgré la participation de ces regroupements à l'aménagement de l'espace au profit des femmes, leur capacité est limitée. D'un côté, les coopératives priorisent leur développement interne et ne peuvent pas se consacrer à la satisfaction des besoins des habitants. L'aménagement de territoire ne relève pas de leurs compétences. De l'autre côté, le poids de la culture locale reste un obstacle majeur pour les femmes rurales et restreint leur autonomisation. En plus de la domination masculine, les femmes se consacrent pleinement aux tâches reproductive ou les priorisent, ce qui limite leur disponibilité et réduit leur niveau de participation aux projets de développement.

### **2.3. Synthèse**

Les coopératives des produits locaux contribuent au renforcement de la justice spatiale de genre. D'une part, la majorité des coopératives favorisent l'accès des femmes aux opportunités économiques, leur participation aux processus décisionnels et leur autonomie. À l'exception de la coopérative Achamal qui freine l'intégration des femmes pour des raisons culturelles, les autres regroupements étudiés favorisent leur intégration. Malgré la sexualisation des tâches, revendiquée par les femmes, les coopératives garantissent l'égalité des droits entre les hommes et les femmes au niveau interne et favorisent leurs accès aux droits fondamentaux et aux capacités, ce qui essentiel à l'amélioration de leur situation. D'autre part, les coopératives participent à l'aménagement de l'espace en faveur des femmes et jouent un rôle clé dans la valorisation des spécificités territoriales et des savoir-faire féminins traditionnels, ce qui permet de renforcer l'identité territoriale et de valoriser la participation des femmes à la gestion des territoires et au développement. Elles créent ainsi les conditions nécessaires à l'évolution de la situation des femmes.

Cependant, le niveau de participation et de valorisation des femmes change d'une filière à l'autre, voire d'une coopérative à l'autre. Le poids de la culture locale, le manque de financements, les problèmes de gouvernance et le travail informel font partie des obstacles qui, freinent l'accès des femmes aux regroupements et leur participation au développement des projets coopératifs, et limitent les impacts des coopératives sur leur vie.

La figure 52 (page 185) illustre les contributions et les défis liés à la participation des coopératives au renforcement de la justice spatiale de genre, sans distinguer les spécificités de chaque filière. Ces éléments sont présentés en lien avec le cadre théorique.

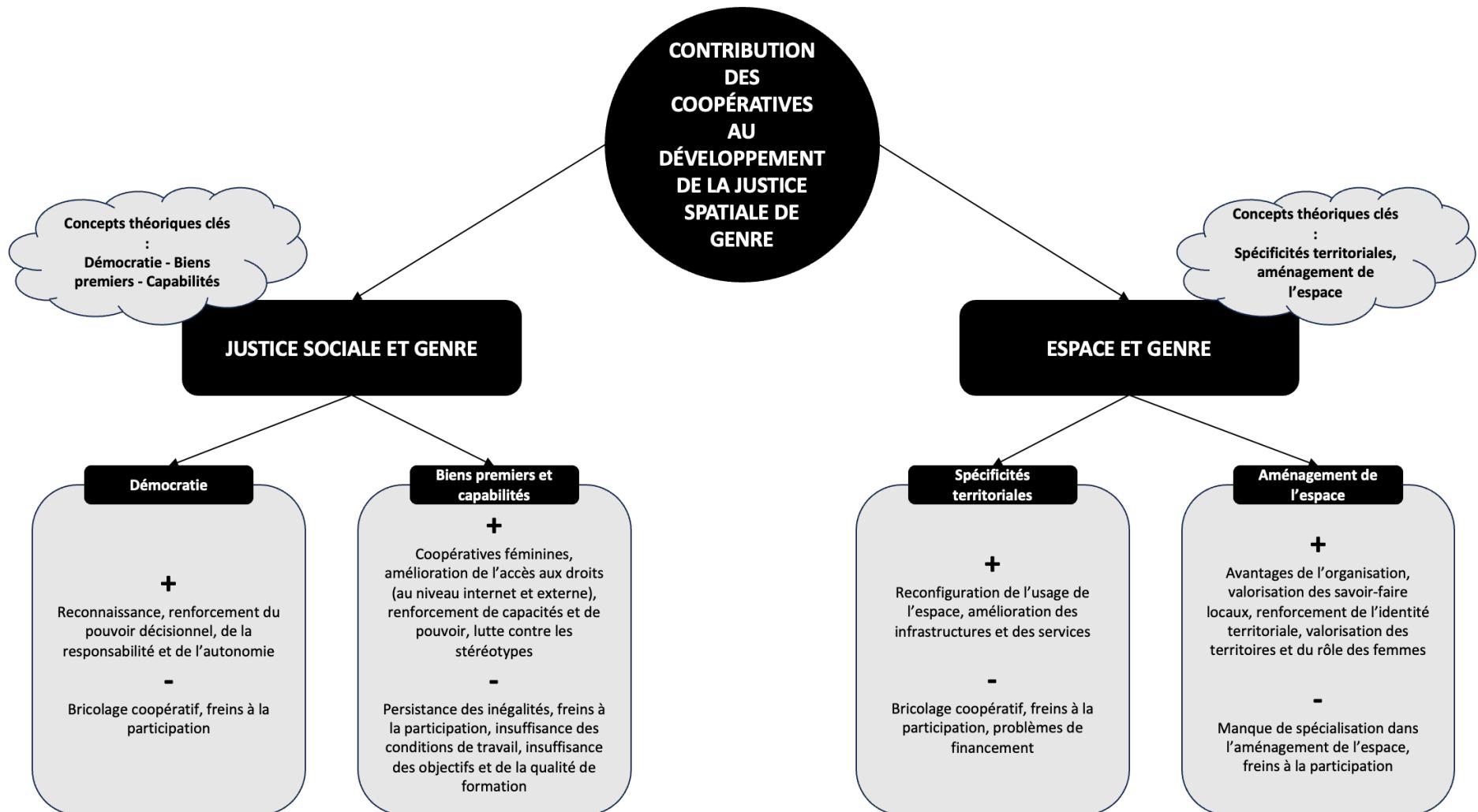


Figure 52 : apports et défis de la participation des coopératives au développement de la justice spatiale de genre

### **3. Quatre driving forces pour améliorer la justice spatiale de genre dans les territoires**

Pour renforcer la justice spatiale de genre dans les territoires, des driving forces ont été identifiées sur la base des résultats de l'enquête. Il s'agit des facteurs susceptibles de favoriser le changement positif, et qui sont influencés par les contextes économiques, sociaux, politiques, environnementaux et technologiques.

Dans notre cas, les quatre driving forces qui ont été repérées sont les suivantes : la culture locale ; l'organisation agricole ; l'accès aux droits et aux capacités ; l'organisation territoriale.

L'évolution des territoires injustes à des territoires plus justes est présentée par la figure 53 (page 187), qui met en avant les interrelations entre les différentes formes d'injustice et de justice de genre.

Pour chaque driving force, la situation actuelle est décrite, un scénario plus juste est présenté et des pistes d'actions susceptibles de renforcer la justice sont définies. La description de la situation actuelle s'appuie sur les résultats de l'enquête et le scénario idéal propose une vision mobilisatrice et transformative qui vise à créer un futur plus juste, grâce à un ensemble d'actions proposées suite à des rencontres avec trois acteurs de développement local :

- Abdelilah Tazi : président de l'association Talassemiane pour l'Environnement et le Développement
- Ferdaouss Touhami Alami : coordinatrice de l'association Talassemiane et du centre d'écoute et d'attention à la famille
- Hakima Cherkani : responsable du centre d'appui des femmes victimes de violence - Union de l'Action Féministe

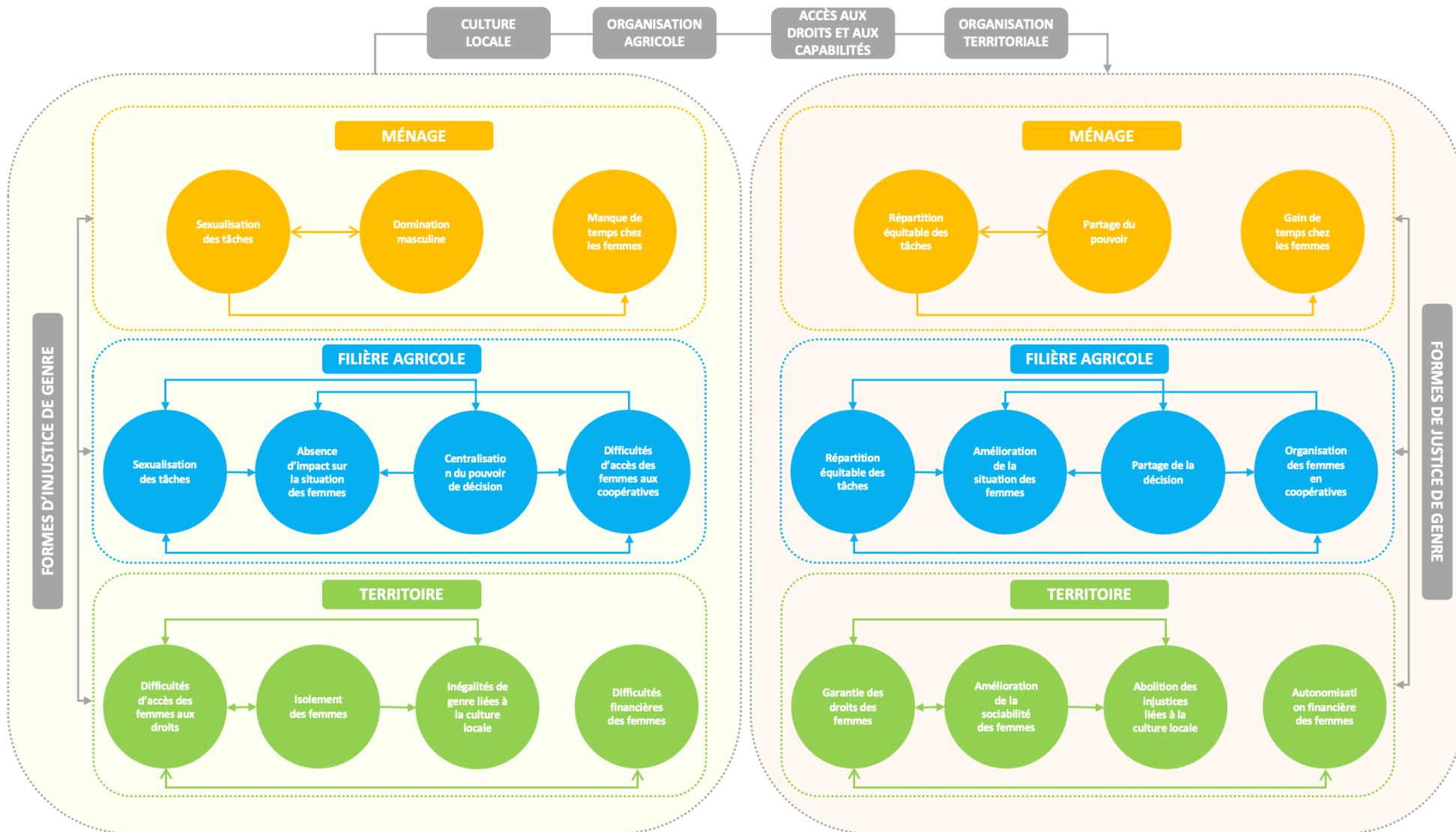


Figure 53 : quatre driving forces pour évoluer vers un territoire plus juste

### **3.1. Culture locale**

#### **3.1.1. Situation actuelle**

*Dans les deux territoires, la culture locale assigne des conditions injustes aux femmes en entretenant une répartition inéquitable des tâches et des retombées socio-économiques et en considérant que les hommes sont supérieurs aux femmes.*

D'un point de vue culturel, les hommes doivent assurer les tâches productives et prendre en charge financièrement leur foyer. Quant aux femmes, elles doivent s'occuper des tâches ménagères, de l'éducation des enfants, des soins aux membres du foyer et de quelques activités agricoles. Ces tâches sont considérées comme normales et sont invisibles, peu valorisées et non rémunérées. Cependant, de légères évolutions commencent à apparaître. Si certains habitants sont conscients de la fatigue que génèrent ces tâches, ils proposent une aide sans remettre en question la responsabilité domestique des femmes. À Tétouan, cette aide est sélective et proposée principalement aux travailleuses.

En effet, la culture locale considère que les hommes sont supérieurs aux femmes, ce qui se voit principalement à travers leur domination et leur pouvoir décisionnel. La position autoritaire des hommes peut avoir différentes explications : le pouvoir financier et la liberté des hommes ; les convictions religieuses ; l'évitement des problèmes par les femmes et leur peur du jugement social. Ce déséquilibre de pouvoir se traduit dans certaines situations par l'oppression et la dépendance des femmes, privées de leur liberté de choix et d'action. Avant d'agir, les femmes sont obligées d'avoir l'autorisation de leurs époux qui se considèrent comme étant plus capables de distinguer le bien du mal, de prendre des décisions réfléchies tenant compte du contexte local et d'accompagner les membres du foyer suite à chaque prise de décision. De plus, ces conditions freinent l'accès des femmes à leurs droits de base et limitent les retombées socio-économiques de leurs efforts.

Malgré ces différences de rôles et d'autorité, certains hommes, censés être financièrement responsables de leurs foyers, travaillent occasionnellement ou ne travaillent pas du tout. De leur côté, certaines femmes, censées s'occuper de leurs foyers, travaillent à l'extérieur et assurent des tâches physiquement exigeantes. Dans ces conditions, et même quand ils travaillent, les époux des travailleuses exigent un soutien financier les aidant à réaliser leurs missions d'hommes.

### **3.1.2. Scénario permettant d'améliorer la justice**

*Les pratiques culturelles sexistes ont été remises en question, ce qui a favorisé l'évolution de la situation des femmes à l'échelle privée et publique.*

Les hommes sont plus conscients des droits et des libertés des femmes et ne s'imposent plus au détriment de leur bien-être et de l'évolution de leur situation. Le travail domestique est valorisé et n'est plus considéré comme relevant uniquement de la sphère des femmes qui, accèdent plus facilement à leurs droits de base, ont un plus grand pouvoir au sein de leur foyer et sont rémunérées pour leur travail.

### **3.1.3. Exemples d'actions à mettre en place**

*Tableau 16 : propositions d'actions en lien avec la culture locale*

Thématique	Actions et acteurs clés	Mise en contexte
Éducation à la justice de genre	<ul style="list-style-type: none"><li>- Sensibiliser les imams à la justice de genre (MHAI<sup>42</sup>)</li><li>- Sensibiliser les acteurs de l'éducation à la justice de genre (MENPS<sup>43</sup>, société civile)</li><li>- Intégrer la justice de genre dans les programmes scolaires et les adapter aux spécificités locales (MENPS, société civile)</li><li>- Encourager la participation équitable aux activités scolaires (écoles)</li><li>- Impliquer les parents dans les ateliers scolaires organisés autour de la justice de genre (écoles, APE<sup>44</sup>, société civile)</li><li>- Renforcer la sensibilisation des professionnels et des citoyens (MENPS, Ministère de la justice, médias, société civile) : contenu de la CEDAW ; droits des femmes garantis par le code de la famille ; stéréotypes sexistes ; impacts de l'injustice ...</li></ul>	La culture locale priviliege les hommes et entretient une répartition inéquitable des tâches. Le changement de la situation des femmes nécessite la lutte contre les stéréotypes de genre ancrés dans la société. À ce niveau, la diversification des stratégies et de publics cibles de la sensibilisation peut favoriser le changement de mentalités et de pratiques.

<sup>42</sup> Ministère des Habous et des Affaires islamiques.

<sup>43</sup> Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports.

<sup>44</sup> Association de Parents d'Élèves.

<b>Valorisation des tâches domestiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des politiques publiques qui reconnaissent et soutiennent les personnes engagées dans les tâches domestiques (MSISF<sup>45</sup>, MEF<sup>46</sup>, société civile)</li> <li>- Sensibiliser à l'importance des tâches domestiques et à la nécessaire répartition équitable des tâches (MENPS, médias, société civile)</li> <li>- Instituer une journée dédiée à la reconnaissance des tâches domestiques (MSISF)</li> <li>- Faciliter la garde des enfants <ul style="list-style-type: none"> <li>o Installer des crèches dans les écoles (MENPS, élus locaux, APE)</li> <li>o Organiser des formations d'assistantes maternelles (société civile, OFPPT<sup>47</sup>)</li> </ul> </li> </ul>	<p>Les tâches domestiques sont considérées comme naturelles pour les femmes et sont souvent invisibles. Sa reconnaissance en tant qu'un travail indispensable à la société et sa valorisation permettraient de mieux répartir la charge et d'améliorer la qualité de vie des femmes.</p>
--	---	--

## 3.2. Organisation agricole

### 3.2.1. Situation actuelle

*La situation des femmes change d'une filière à l'autre. La culture locale renforce l'invisibilité de la participation des femmes à la filière fromagère et freine leur intégration professionnelle, ce qui limite les retombées socio-économiques de leurs efforts et leur accès aux droits. Pour la place des femmes dans les coopératives, elle est influencée par la culture et dépend des convictions idéologiques des responsables. Au niveau de la filière des plantes, de nombreuses femmes se sont révoltées contre l'aide agricole gratuite et ont décidé de réaliser un travail visible, reconnu et valorisé, y compris dans les coopératives, où elles dominent. Cette filière est considérée comme juste d'un point de vue genre, même si le regroupement des femmes fait encore face à certains obstacles.*

#### Fromage de chèvre de Chefchaouen

Pour favoriser l'intégration professionnelle des femmes rurales, les ONG, les institutions agricoles et les coopératives leur proposent des actions de formation et de regroupement. Cependant, de nombreux projets échouent malgré les efforts fournis pour convaincre les

<sup>45</sup> Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale, et de la Famille.

<sup>46</sup> Ministère de l'Économie et des Finances.

<sup>47</sup> Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail.

hommes des villages (visites de lieux de formation et d'hébergements, incitations financières ...). D'un côté, le manque de transparence et d'implication des habitants dans les projets de développement affaiblit leur confiance. De l'autre, l'autorisation masculine permet aux femmes de commencer une formation, mais ne garantit pas la poursuite de leur engagement. Les hommes peuvent à tout moment changer d'avis, et plusieurs femmes quittent les projets coopératifs suite à leur mariage, pour se consacrer pleinement à leur rôle sacré de femmes au foyer.

En effet, la culture locale oblige les femmes à réaliser des activités agricoles non désirées et freine leur intégration et leur participation aux activités des coopératives. Elle entraîne et justifie l'invisibilité de leur participation agricole et renforce aussi leur isolement, ce qui limite leur accès aux informations sur les coopératives. Ces difficultés sont principalement subies par les femmes n'ayant pas fait d'études et n'ayant pas un revenu. Elles continuent ainsi à assurer un travail gratuit n'ayant aucun impact positif sur leur situation, ce qui renforce le patriarcat et la pauvreté féminine.

Au niveau des coopératives, la répartition du travail et les représentations la concernant sont influencées par la culture et par la répartition des tâches domestiques. Dans certains cas, les coopératrices sont privées de la participation aux activités permettant le développement de leurs compétences (formations et réunions mixtes). Dans d'autres cas, les tâches considérées comme étant masculines sont réalisées à l'extérieur (livraison, collecte de lait) et nécessitent une force physique (déplacement de charges lourdes) et les tâches considérées comme étant féminines sont assimilées aux tâches domestiques (nettoyage) et nécessitent une attention aux détails (emballage). Si les femmes ayant fait des études occupent des postes de responsabilité, la centralisation du pouvoir limite leur participation à la décision.

### Plantes aromatiques et médicinales

La filière des plantes est considérée comme juste d'un point de vue genre, car, les femmes s'affirment et jouent un rôle important et visible dans les coopératives, où elles participent aux différentes étapes de la chaîne de production et assurent des postes de responsabilité. Dans le cadre de ces regroupements, les femmes dominent y compris parmi les coopérateurs, ce qui explique leur réalisation exclusive de certaines tâches valorisées, telles que la prise de décision et la représentation des coopératives. Cependant, les opportunités des salariées sont limitées par

rappart à celles des coopératrices, ce qui ne dérange pas toutes les salariées. Si certaines souhaiteraient participer aux tâches administratives, d'autres fuient la responsabilité et ne veulent pas acquérir de nouvelles compétences pour éviter la surcharge de travail.

Malgré la domination féminine, il y a une sexualisation des tâches parmi les salariés, qui est désirée et perçue comme une forme de justice. Les hommes assurent principalement les tâches requérant une force physique, le transport et la logistique. De leur côté, les femmes travaillent à l'intérieur sur la production et la valorisation et assistent les hommes dans la pépinière en cas de surcharge de travail.

En dépit des aspects positifs relatifs à la place des femmes dans la filière des plantes, leur adhésion aux coopératives fait encore face à certains obstacles. Si le poids de l'interdiction masculine diminue, certaines femmes optent pour le travail indépendant et d'autres manquent de fonds, de contacts, de courage et d'informations sur les aides. Même les institutions agricoles accordent un plus grand intérêt aux coopératives phares au détriment des autres coopératives et de leurs adhérentes.

### **3.2.2. Scénario permettant d'améliorer la justice**

*Les actrices de la filière fromagère ont repris le pouvoir sur leur situation. Le nombre de femmes qui travaillent dans ou avec des coopératives a augmenté et la situation de celles qui ont continué à aider leurs époux dans l'élevage s'est améliorée, ce qui a favorisé la justice de la filière fromagère. Quant aux actrices de la filière des plantes, elles accèdent de plus en plus aux coopératives, y compris les moins développées, qui ont bénéficié de mesures de discrimination positive.*

La sensibilisation aux droits des femmes et l'information sur les coopératives ont permis l'amélioration de la situation des femmes dans les deux territoires.

Au niveau de Chefchaouen, les hommes ne freinent plus l'accès des femmes aux droits de base, ne leur imposent plus la participation à l'élevage et participent davantage aux tâches domestiques. Ces changements ont permis aux femmes de s'engager dans de nouvelles activités grâce au temps qu'elles ont gagné et au pouvoir qu'elles ont repris sur leur vie. Ils ont également favorisé la reconnaissance et la valorisation du rôle qu'elles jouent en amont de la filière fromagère. Les épouses d'éleveurs qui ont choisi de continuer à aider leurs maris dans l'élevage

sont plus satisfaites de leur situation. Certaines touchent une part des gains réalisés et d'autres participent à la gestion des revenus du foyer.

Dans le cadre des actions mises en place pour encourager l'action coopérative, des réunions ont été organisées avec les éleveurs pour rétablir la confiance perdue, ce qui a permis d'intégrer de nouvelles femmes à la liste des éleveurs de l'ANOC. Par ailleurs, les ateliers d'information ont permis la création de nouvelles coopératives féminines regroupant des femmes du même village, ce qui leur a permis de développer de nouvelles compétences, de réaliser des tâches considérées dans le passé comme étant masculines et d'être justement rémunérées pour leurs activités.

Au niveau de Tétouan, les hommes participent davantage aux tâches domestiques et respectent de plus en plus la volonté de leurs femmes quant à la non-participation aux tâches agricoles gratuites et à l'intégration des coopératives. Ces changements ont augmenté la disponibilité des femmes et leur intérêt pour de nouvelles tâches y compris de responsabilité professionnelle.

Dans le cadre des actions mises en place pour encourager l'action coopérative, des ateliers d'information ont permis la création de nouvelles coopératives féminines regroupant des femmes du même village. Par ailleurs, les institutions agricoles ont mis en place des mesures de discrimination positive au profit des coopératives moins développées, ce qui a favorisé leur développement et l'amélioration de la situation de leurs adhérentes. Ce changement positif a suscité l'adhésion de nouvelles femmes.

### 3.2.3. Exemples d'actions à mettre en place

Tableau 17 : propositions d'actions en lien avec l'organisation agricole

Thématisques	Actions et acteurs clés	Mise en contexte
<b>Éducation à la justice de genre et à la solidarité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Intégrer les séances de sensibilisation aux droits des femmes dans les projets de développement qui offrent un soutien aux agriculteurs (MAPMDREF<sup>48</sup>, société civile)</li><li>- Sensibiliser le grand public aux injustices de genre dans certaines filières agricoles et à la justice de</li></ul>	Face au manque de reconnaissance du travail des femmes dans la filière caprine, la sensibilisation doit cibler différents publics afin de

<sup>48</sup> Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts.

	<p>genre dans d'autres (MAPMDREF, médias, société civile)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inciter à l'achat des produits locaux fabriqués par les femmes (MAPMDREF, médias, société civile)</li> </ul>	<p>favoriser la prise en compte, la valorisation et l'amélioration de l'impact de leur participation.</p>
<b>Autonomisation des femmes</b>	<p>Actions communes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conditionner l'aide publique à l'intégration de l'approche genre (MAPMDREF)</li> <li>- Communiquer sur les aides aux coopératives (MAPMDREF, associations, médias)</li> <li>- Apporter un soutien transversal aux coopératrices : financier, technique, administratif, social, alphabétisation et formations de base (MAPMDREF, MENPS, société civile, MHAI)</li> <li>- Mettre en place des programmes de mentorat où des femmes leaders orientent d'autres agricultrices (MAPMDREF)</li> </ul> <p>Fromage de chèvre de Chefchaouen</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager les coopératives à adopter des politiques internes qui promeuvent la justice de genre dans leur gouvernance et leur fonctionnement (MAPMDREF)</li> </ul> <p>Plantes aromatiques et médicinales de Tétouan</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apporter un soutien plus important aux coopératives moins développées (MAPMDREF)</li> </ul>	<p>Les coopératives favorisent l'autonomisation des actrices agricoles. Cependant, l'accès des femmes à ces regroupements se trouve encore face à différents obstacles, surtout dans le cadre de la filière fromagère. Au niveau de la filière des plantes, et malgré la réussite des coopératives phares, tous les regroupements et leurs membres ne bénéficient pas des mêmes opportunités de développement, ce qui nécessite la révision des stratégies de soutien des coopératives.</p>
<b>Valorisation des femmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer sur les savoir-faire féminins et sur les coopératives féminines exemplaires (MAPMDREF, médias)</li> <li>- Évaluer l'impact des projets mis en place comme les salons des produits locaux (MAPMDREF)</li> </ul>	<p>Face à l'invisibilité de la participation des femmes dans certains cas, il est important de mettre en avant leurs compétences, afin d'améliorer leurs conditions de vie et d'encourager d'autres femmes à s'impliquer dans le secteur agricole.</p>

### **3.3. Accès aux droits et aux capacités**

#### **3.3.1. Situation actuelle**

*L'organisation territoriale, la culture locale et la surcharge des tâches destinées aux femmes freinent leur accès aux droits et aux capacités de base, ce qui complique l'instauration de la justice.*

L'organisation territoriale, la culture locale et la surcharge des tâches destinées aux femmes freinent leur accès aux droits et aux capacités de base.

À Chefchaouen, de nombreux hommes confinent les femmes dans la sphère privée et refusent leur accès aux activités de la sphère publique. De leur côté, les femmes priorisent les tâches domestiques qui absorbent tout leur temps. Elles renoncent ainsi aux droits qui favorisent leur autonomisation et le changement positif de leur situation. À Tétouan, la modernisation et la rémunération ont eu un impact positif sur la situation des femmes, leur permettant de s'affirmer plus facilement face aux hommes, qui ont eux aussi progressé. Par exemple, de plus en plus d'hommes acceptent l'adhésion de leurs épouses aux coopératives. Cependant, et malgré ces évolutions, les femmes de Tétouan subissent encore des injustices. La culture locale donne un pouvoir supérieur aux hommes et favorise l'oppression et l'appauvrissement des femmes. Plus précisément, les mentalités réservées et le pouvoir décisionnel des hommes freinent l'accès des femmes à certains droits comme la formation et le travail. Par ailleurs, la pénibilité et la surcharge des tâches destinées aux femmes se fait au détriment de leur état de santé et de leur évolution.

Il s'agit d'un cercle vicieux. D'une part, les femmes qui n'ont pas accès à leurs droits ne peuvent pas lutter contre les injustices. D'autre part, plus les injustices se répètent, moins les femmes ont accès à leurs droits. Par exemple, les femmes de Chefchaouen qui n'ont pas fait d'études et qui n'ont pas un revenu sont considérées comme étant incapables de prendre des décisions les concernant et concernant leurs foyers, ce qui entretient leur dépendance et freine leur pouvoir et leur liberté d'agir. Par conséquent, l'absence d'autonomie et la dépendance freinent la satisfaction des besoins des femmes et les maintiennent dans la sphère domestique. Par ailleurs, la surcharge et la pénibilité des tâches qui leur sont destinées les privent des moments de repos, favorisent la dégradation de leur état de santé et freinent leur accès à d'autres droits de base. La

possibilité de repos des femmes se limite davantage quand elles se retrouvent obligées de travailler à l'extérieur pour prendre en charge financièrement leurs familles ou pour aider leurs maris.

### **3.3.2. Scénario permettant d'améliorer la justice**

*Grâce aux actions législatives, de sensibilisation et de développement, les femmes ont accès aux droits et aux capacités qui leur permettent de mener la vie qu'elles veulent et d'atteindre leurs objectifs.*

Les efforts législatifs, les ateliers de sensibilisation et les nouveaux projets de développement ont un impact positif sur la situation des femmes. Elles ont accès aux droits et aux capacités qui leur permettent de transformer leurs biens en liberté de choisir la vie qu'elles veulent mener et en objectifs. D'un côté, les rôles sociaux traditionnels ont été remis en question, ce qui a permis aux femmes de gagner le temps et l'énergie nécessaires à la réalisation de nouvelles activités. De l'autre, rien n'empêche leur accès à la formation, aux soins de santé, aux équipements et à l'information. Les femmes ont un contrôle sur leur environnement financier, professionnel, privé et politique. Ces changements positifs concernant la situation des femmes se sont traduits par l'amélioration de leur bien-être.

### **3.3.3. Exemples d'actions à mettre en place**

*Tableau 18 : propositions d'actions en lien avec l'accès aux droits et aux capacités*

Thématique	Actions et acteurs clés	Mise en contexte
<b>Renforcement de la loi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réformer certaines lois (ex. code de la famille en interdisant complètement le mariage des mineurs) (Ministère de la justice)</li> <li>- Renforcer l'application de certaines lois : mettre fin à l'impunité liée à la non scolarisation des enfants, formation liée à la CEDAW et à la loi 13.103, mettre fin à la corruption ... (Ministère de la justice, société civile)</li> <li>- Renforcer l'accès des femmes rurales à la justice en mettant en place des services d'aide juridique</li> </ul>	L'accès aux droits de base n'est pas garanti à toutes les femmes, ce qui nécessite une diversité d'actions y compris d'un point de vue législatif. À ce niveau, il ne suffit pas de promulguer les lois. Il est aussi essentiel de veiller à leur application et de lutter contre l'impunité.

	gratuits et en simplifiant les procédures (Ministère de la justice)	
Développement local	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouvrir de nouvelles routes et pistes (MTL<sup>49</sup>, MAPMDREF)</li> <li>- Améliorer l'offre de transport (MTL, CT<sup>50</sup>)</li> <li>- Améliorer le taux de branchement individuel au réseau de distribution d'eau potable (MEE<sup>51</sup>)</li> <li>- Améliorer l'accessibilité de l'enseignement en milieu rural à travers une approche holistique : infrastructures, prestations sociales, sensibilisation (MENPS, société civile)</li> <li>- Organiser des séances d'alphabétisation, des formations de base et des formations professionnelles aux femmes (MENPS, MHAI, société civile)</li> <li>- Améliorer l'offre de soins de santé à travers une approche holistique : sensibilisation, couverture médicale, équipements, maisons de maternité, obligation de stage et d'affectation en milieu rural, mesures incitatives à l'installation durable des soignants, consultations spécialisées hebdomadaires, caravanes médicales, transport d'urgence (MSPS<sup>52</sup>, société civile)</li> <li>- Créer un lien de proximité entre les élus et les habitants des différents douars (comités locaux, visites régulières par les responsables) (CT)</li> <li>- Soutenir les coopératives et communiquer autour d'elles (MAPMDREF, MTAESS<sup>53</sup>)</li> <li>- Valoriser le patrimoine naturel et culturel (MAPMDREF, MJCC<sup>54</sup>, MTAESS MATNUHPV<sup>55</sup>)</li> </ul>	Les conditions locales empêchent l'accès des femmes aux droits de base et aux capacités essentielles à l'amélioration de leurs situations. Par exemple, l'absence de routes, de solutions de déplacement sécurisé et de centres de santé de proximité freine l'accès des femmes aux soins de qualité. Dans ce cadre, et pour proposer des réponses adaptées aux besoins locaux, il est essentiel de créer un lien de proximité et de confiance entre les élus qui ont un pouvoir d'influence sur les décisions locales et les habitants qui se sentent laissés à l'abandon vu leurs territoires de résidence.

<sup>49</sup> Ministère du Transport et de la Logistique.

<sup>50</sup> Collectivités territoriales.

<sup>51</sup> Ministère de l'Équipement et de l'Eau.

<sup>52</sup> Ministère de la Santé et de la Protection sociale.

<sup>53</sup> Ministère du Tourisme, de l'Artisanat, de l'Économie Sociale et Solidaire.

<sup>54</sup> Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication.

<sup>55</sup> Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville.

<b>Sensibilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser aux droits des femmes (MENPS, médias, société civile)</li> <li>- Sensibiliser les femmes au droit du travail (MAPMDREF, société civile)</li> </ul>	<p>Les droits des femmes sont méconnus par de nombreuses personnes, ce qui renforce les injustices et limite les opportunités de développement.</p>
------------------------	--	---

### 3.4. Organisation territoriale

#### 3.4.1. Situation actuelle

*Malgré les efforts de certaines coopératives, de grandes inégalités persistent entre les milieux urbains et ruraux dans les deux cas. Les villes offrent aux femmes une meilleure proximité aux services de base, ce qui facilite leur accès aux droits et l'amélioration de leur situation.*

Les coopératives de Tétouan contribuent à réduire l'isolement des zones rurales grâce à leurs projets de valorisation du patrimoine local. Cependant, et malgré ces efforts, de grandes inégalités persistent entre les milieux urbains et ruraux dans les deux cas d'étude. La proximité aux services de base permet aux femmes urbaines d'accéder plus facilement aux droits de base, ce qui favorise l'amélioration de leur situation. Les établissements scolaires n'existent pas dans toutes les communes rurales et le transport scolaire ne bénéficie pas à tous les enfants, ce qui amène certains habitants des zones rurales de Chefchaouen à déménager en ville. Les centres de formation d'adultes sont éloignés et les opportunités de formations offertes grâce aux coopératives changent d'un regroupement à l'autre. À Chefchaouen, les centres de formation d'adultes se situent en ville et sont payants. La capacité des centres de santé ruraux est limitée et les malades sont orientés vers les villes pour les urgences, les analyses et les spécialités, ce qui est difficile au vu des problèmes de transport. L'insuffisance des offres d'emploi représente un frein à l'amélioration de la situation de plusieurs familles. Chefchaouen n'est pas considérée comme une ville pourvoyeuse d'emploi et de nombreuses femmes rurales refusent de faire la navette, pour économiser les frais de transport et de restauration. Elles optent pour l'agriculture ou pour la vente au bord de la route, à quelques mètres de leur domicile, ce qui leur permet aussi de minimiser les conflits avec leurs responsabilités domestiques. Il n'est pas rare de voir des femmes qui travaillent en portant leurs enfants sur le dos. Dans ce contexte de rareté des emplois, certaines personnes déménagent dans les grandes villes industrielles pour travailler. À

Tétouan, le travail des femmes en ville est freiné par les difficultés de transport et le sentiment d'insécurité. L'accès aux infrastructures de base, telles que le réseau de l'eau potable, est limité dans certains villages et les femmes ont la responsabilité de chercher de l'eau, ce qui leur demande un effort physique important et augmente leur charge domestique.

Pour de nombreux ruraux, la ville est un signe d'ouverture, de modernité et d'opportunités, ce qui impacte leurs représentations sociales relatives aux femmes. Au vu de la différence des contextes, des services et des cultures, les femmes urbaines sont considérées par les habitants de Chefchaouen comme étant plus libres et plus aptes à participer à la prise des décisions. Cette tolérance concerne aussi les femmes rurales qui ont un travail rémunéré. À Tétouan, et malgré la courte distance entre la ville et certains villages, les femmes urbaines sont perçues comme étant étrangères et distinctes par les femmes rurales.

À Tétouan, les disparités spatiales concernent aussi les zones côtières et les zones montagneuses. Contrairement aux territoires des montagnes, l'accueil des étrangers a favorisé l'émancipation des zones côtières et l'évolution des mentalités de leurs habitants. Ce contexte s'est répercuté sur l'évolution de la situation des femmes dont la visibilité et la liberté ont augmenté.

### **3.4.2. Scénario permettant d'améliorer la justice**

*Les territoires ruraux ont retrouvé leur attractivité grâce au développement de services de proximité et à la mise en valeur des spécificités territoriales et du patrimoine local.*

L'image territoriale a été reconstruite et les territoires ruraux ont retrouvé leur attractivité. Les acteurs de développement s'appuient sur l'ingénierie territoriale, soutiennent l'organisation des acteurs locaux et mettent l'accent sur la différenciation et la spécification des territoires ruraux. D'un côté, des services de proximité de qualité ont été installés (formation, santé, culture, tourisme...). De l'autre côté, les stratégies de développement se sont appuyées sur le modèle de panier de biens et services qui leur a permis de valoriser des ressources territorialisées complémentaires, qui font système et qui répondent aux nouvelles attentes des consommateurs. Cette stratégie a favorisé le dégagement d'une rente de qualité territoriale.

Les deux piliers de la stratégie de développement ont permis l'amélioration de la situation des femmes. D'une part, la proximité et la qualité des services de base ont facilité l'accès des

femmes à leurs droits. D'autre part, les femmes ont été impliquées dans la mise en place de l'outil de panier de biens et services pour valoriser leurs savoir-faire traditionnels et leur participation agricole.

### 3.4.3. Exemples d'actions à mettre en place

*Tableau 19 : propositions d'actions en lien avec l'organisation territoriale*

Thématique	Actions et acteurs clés	Mise en contexte
<b>Services de base</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les routes et les transports publics (MTL, CT)</li> <li>- Améliorer le taux de branchement individuel au réseau de distribution d'eau potable (MAPMDREF)</li> <li>- Améliorer l'accessibilité de l'éducation et de la formation (MENPS, MAPMDREF, MHAII, société civile)</li> <li>- Améliorer l'offre de soins de santé (Ministère de la santé, société civile)</li> </ul>	L'accès aux services de base est plus faible dans les territoires ruraux, ce qui renforce les injustices spatiales.
<b>Panier des biens et services</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un diagnostic territorial participatif pour identifier des biens et services territorialisés complémentaires (société civile)</li> <li>- Accompagner la création et le développement des coopératives valorisant le patrimoine local (MAPMDREF, MTAESS, MJCC)</li> <li>- Développer le tourisme rural en valorisant le capital territorial naturel, agricole, culturel et social (MATNUHPV, MTAESS, MAPMDREF, MJCC)</li> <li>- Mettre en place une marque territoriale valorisant les spécificités locales et le rôle des femmes (CT, MATNUHPV, MTAESS, MAPMDREF, MJCC, société civile, entreprises locales)</li> </ul>	<p>La valorisation des spécificités territoriales traduit une ambition institutionnelle de développement rural.</p> <p>Cependant, dans les territoires étudiés, une image territoriale attractive pourrait être construite en mobilisant une diversité d'acteurs dans différents domaines, afin de mieux valoriser leur identité locale et leur richesse naturelle et culturelle.</p>
<b>Partenariats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer le partenariat urbain/rural (MAPMDREF, MTAESS, secteur privé)</li> <li>- Renforcer l'inter-coopération (coopératives)</li> </ul>	Le bricolage coopératif n'est qu'un exemple qui illustre la difficulté de développer des projets collectifs. Cependant, les

		projets partenariaux et collectifs sont essentiels pour le renforcement de la résilience et le développement rural.
--	--	---

### 3.5. Synthèse

Pour renforcer la justice spatiale de genre dans les territoires, quatre driving forces ont été identifiées : culture locale ; organisation agricole ; accès aux droits et aux capacités ; organisation territoriale. Primo, la culture locale entretient une répartition inéquitable des tâches et des retombées socio-économiques et considère que les hommes sont supérieurs aux femmes. Deuxio, la situation des femmes change d'une filière agricole à l'autre. Contrairement à la filière fromagère où l'invisibilité de la participation des femmes freine leur intégration professionnelle et limite les retombées socio-économiques de leurs efforts, la filière des plantes est considérée comme juste d'un point de vue genre. Tertio, l'accès des femmes aux droits et aux capacités de base rencontrent de nombreux obstacles. Quarto, de grandes inégalités persistent entre les milieux urbains et ruraux malgré les efforts réalisés par certaines coopératives pour la réduction de l'isolement des zones rurales.

L'amélioration de la situation implique la contribution d'une diversité d'acteurs publics et privés. Dans ce cadre, de nombreuses actions sont proposées pour renforcer la justice spatiale de genre. Elles couvrent les dimensions économiques, sociales, politiques ainsi que celles liées aux droits et aux services de base.

## **4. La justice spatiale de genre : une discussion des résultats à travers le cadre conceptuel**

Le cadre conceptuel de cette recherche repose sur la justice, l'espace et le genre. Pour rappel, nous définissons la justice spatiale de genre comme une organisation spatiale qui répond à des critères relatifs à la justice sociale et à l'organisation de l'espace, tout en prenant en considération les spécificités des femmes.

### **4.1. Focus sur les biens premiers et les capacités**

#### **4.1.1. Rappel du cadre théorique**

Dans le cadre de sa théorie de la justice, Rawls lie le bien-être des individus aux biens premiers, soit aux conditions et aux moyens dont ils disposent, et qui leur permettent de réaliser leurs objectifs. Cette théorie s'appuie sur deux principes. Le premier principe stipule que tous les individus ont un droit égal aux libertés fondamentales. Le second principe impose deux conditions relatives aux inégalités sociales et économiques. Le principe d'égalité des chances stipule que les inégalités liées à la naissance ou à des facteurs extérieurs ne doivent pas limiter les opportunités et les chances des individus de réaliser les objectifs et d'atteindre les positions sociales souhaitées. Le principe de différence justifie les inégalités socio-économiques qui améliorent la situation des plus défavorisés (Rawls, 1987, 1993, 2009).

À la différence de Rawls qui se focalise sur les biens premiers, Sen considère que la justice ne peut pas s'appuyer uniquement sur la distribution équitable des ressources. Il s'intéresse aux capacités, soit à ce que les individus peuvent effectivement faire ou être avec les biens dont ils disposent. Cette approche se concentre sur la liberté réelle des individus à choisir leur propre vie. En plus de la garantie de l'accès équitable aux ressources, Sen souligne la nécessité de supprimer les obstacles qui limitent la possibilité de certains individus de convertir leurs biens en opportunités effectives (Sen, 1985, 1992, 2010). Dans sa théorie, Sen établit le lien entre justice, démocratie et droits humains. Pour lui, la démocratie ne se limite pas au respect de la règle de la majorité, mais repose également sur la protection des droits fondamentaux et des libertés de base et sur la garantie de l'accès aux opportunités et à l'autonomie nécessaire au développement (Bonvin, 2005).

#### **4.1.2. Confrontation aux résultats empiriques**

Notre travail analyse l'accès effectif des femmes aux ressources et aux capacités dans deux contextes différents. Il s'intéresse aux contextes locaux, aux opportunités qu'ils offrent et aux obstacles qu'ils imposent aux actrices des produits locaux. Dans ce cadre, l'accent est mis sur l'éducation, la santé et l'intégrité du corps, le contrôle sur l'environnement, les infrastructures, l'information, le temps et le bien-être psychologique.

En nous appuyant sur l'analyse des situations des femmes dans les deux cas d'étude, il s'avère que l'accès des femmes aux ressources et aux capacités varie considérablement selon les territoires, malgré les initiatives institutionnelles visant à réduire les inégalités territoriales et les disparités entre les sexes. Cette situation s'explique par une combinaison de facteurs structurels, économiques, sociaux et culturels et souligne l'importance de prendre en compte les spécificités territoriales et des femmes, pour la mise en place de politiques et de programmes de développement adaptés.

##### **Éducation et formation**

Afin de renforcer la justice spatiale de genre, toutes les filles doivent avoir accès à l'éducation. Pour ce faire, des ressources supplémentaires doivent être allouées aux filles rurales qui rencontrent des obstacles supplémentaires liés à leur lieu de résidence. Les discriminations positives visant la garantie de l'accès au savoir doivent profiter également aux femmes, car, il s'agit d'un pilier d'autonomisation socio-économique.

Au niveau pratique, la loi-cadre n° 51-17, relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, rend la scolarité obligatoire pour tous les enfants, de 4 ans jusqu'à 16 ans révolus. Dans ce cadre, et pour favoriser l'égalité des chances, des actions de discrimination positive sont recommandées au profit des enfants et des filles des zones rurales, qui restent malgré tout désavantagées en la matière, surtout à partir de 12 ans (HCP, 2023).

Les territoires de Tétouan et de Chefchaouen s'inscrivent pleinement dans cette réalité. Malgré le caractère obligatoire de la scolarisation et les différentes initiatives lancées pour faciliter l'accès des filles rurales à l'éducation (internats, bourses, transports ...), toutes n'en bénéficient pas. Le sexe, le milieu de résidence et la pauvreté ont encore un impact négatif sur l'accès à l'éducation. Par exemple, à Chefchaouen, les élèves qui habitent dans certains villages sont

obligés d'emprunter le transport informel, qui est considéré comme non sécurisé pour les filles. Plus précisément, la précarité financière, la distance, les mauvaises conditions de déplacement et les normes culturelles qui donnent le pouvoir décisionnel aux hommes peuvent représenter des freins, qui concernent aussi la formation des femmes adultes.

Dans ce contexte particulier, les coopératives facilitent l'accès des femmes aux formations et leur permettent de développer de nouvelles compétences. Cependant, ces formations présentent certaines limites. La qualité des formations varie selon les coopératives, et certaines d'entre elles ne profitent pas à l'ensemble des femmes, ce qui remet en question le principe de l'égalité des chances. Par ailleurs, certaines formations sont inadaptées aux besoins des coopératives et les formations courtes et irrégulières ne favorisent pas le bon développement de compétences.

Ces conditions interrogent les logiques des formations. En effet, organiser une formation ne suffit pour garantir son accessibilité et son impact sur les femmes. Le même constat est fait pour l'éducation des plus jeunes. Une répartition des ressources qui prend la forme de gratuité, d'obligation et de quelques mesures de discrimination positive ne suffit pas pour garantir l'accès à la scolarisation. Il est essentiel de prendre en considération les capacités, soit la capacité effective des individus de bénéficier des biens premiers. Dans ce cadre, il est pertinent d'adopter une approche globale et adaptée aux vrais besoins des femmes et aux obstacles auxquelles elles font face dans leur contexte local.

## Santé

*Exemple de l'accès aux soins :*

Afin de renforcer la justice spatiale de genre, toutes les femmes doivent avoir accès à des soins de santé de qualité. En plus de la prise en compte de leurs besoins spécifiques liés, entre autres, à la santé reproductive et maternelle, les institutions doivent mettre en place des mesures de discrimination positive auprès des plus désavantagées, comme les femmes rurales. Pour compenser leur éloignement des structures médicales, les zones rurales doivent bénéficier d'investissements supplémentaires. Cependant, la gratuité et les mesures de différenciation ne sont pas suffisantes. Pour favoriser l'accès des femmes aux soins de santé et leur permettre de vivre pleinement et dignement, il est important de leur garantir l'autonomie économique et sociale.

Au niveau pratique, et malgré la mise en place de certaines mesures de discrimination positive pour combler les faiblesses structurelles (ex. installation de dispensaires de santé dans le cadre de l'INDH, proposition occasionnelle des unités mobiles, etc.), l'accès des femmes aux soins de santé reste insuffisant et rencontre de nombreux obstacles (éloignement géographique, difficultés de déplacement, pauvreté, inégalités de traitement dans les hôpitaux, etc.). En milieu rural, cet accès s'appuie principalement sur les dispensaires de santé et les centres de soins, qui manquent de ressources humaines et matérielles (Radi, 2023).

Dans ce contexte où le système de santé publique est limité, les difficultés d'accès aux soins augmentent avec l'incapacité financière de certains individus, qui ne peuvent pas accéder aux soins payants. Par ailleurs, les contraintes relatives à l'éloignement des services de santé sont plus importantes à Chefchaouen. D'un côté, les femmes qui ne savent pas lire et écrire peuvent être considérées comme dépendantes et incapables de se déplacer seules en ville pour accéder aux services de soins. De l'autre, les femmes qui priorisent leur rôle sacrificiel de mère et d'épouse préfèrent, dans certains cas, éviter le déplacement pour ne pas mettre en péril la bonne réalisation de leurs tâches domestiques. Cela signifie que la culture locale peut avoir un impact négatif sur l'accès des femmes aux soins de santé, en limitant leur autonomie et leur liberté de déplacement.

Ces données de terrain prouvent l'importance de l'approche par les capacités. Les conditions locales confirment que le renforcement de la proximité des services de santé n'est pas suffisant pour garantir l'accès des femmes aux soins de santé. Il est également essentiel de les autonomiser et de les sensibiliser à la nécessité de prioriser leur santé pour éviter des complications graves, qui nécessiteraient des traitements plus coûteux et prolongés. Il est aussi nécessaire d'impliquer les hommes pour atténuer les contraintes liées aux rôles de genre.

*Exemple des conditions de mariage :*

Afin de renforcer la justice spatiale de genre, le mariage précoce doit être interdit, car, il prive les enfants de leurs droits fondamentaux, réduit leurs opportunités de développement et limite leur liberté de choisir leur futur. Ce mariage concerne principalement les filles et renforce les disparités de genre, d'où la nécessité de mettre en place des mesures de discrimination positive pour retarder le mariage des filles et protéger les victimes. Cependant, les lois et les mesures de différenciation ne sont pas suffisantes. Il est primordial de garantir l'accès des filles aux opportunités de développement pour favoriser la transformation des normes sociales.

Au niveau pratique, deux constats ont été faits. D'une part, le mariage des mineurs est encore toléré, surtout à Chefchaouen. D'autre part, dans les deux territoires étudiés, les attentes envers les garçons et les filles sur le point de se marier diffèrent, étant influencées par la culture locale. Un mariage plus tôt est souvent justifié pour les filles, à qui l'on exige la capacité de réaliser les tâches domestiques, tandis que les garçons sont principalement évalués sur leur capacité financière. Ces attentes peuvent représenter un grand risque pour les filles, car, elles commencent à participer aux tâches ménagères dès l'enfance.

Malgré l'aspect traditionnel des sociétés étudiées, le mariage des filles n'est plus considéré comme une responsabilité familiale. Le code de la famille reconnaît le droit de chacun de choisir librement son partenaire, et les filles sont souvent considérées comme libres de choisir leurs maris. Cependant, ce n'est pas toujours le cas. À Chefchaouen, certains pères obligent leurs filles à se marier et choisissent les époux pour des raisons financières ou pour préserver l'honneur familial.

La réalité locale justifie la nécessité de réformer la loi, en interdisant complètement le mariage des mineurs. Par ailleurs, d'autres mesures doivent être prises pour protéger les filles rurales, dans un contexte où le mariage coutumier, qui n'a aucun cadre légal, est encore pratiqué. Il est essentiel de lutter contre le mariage précoce, en s'attaquant à ses raisons. Par exemple, l'accroissement des stratégies de lutte contre la pauvreté et la diversification des canaux de sensibilisation sont essentiels.

#### Contrôle sur l'environnement privé – Exemple de la prise de décisions

Afin de renforcer la justice spatiale de genre, la prise de décision dans un couple doit refléter le respect mutuel et la coopération des partenaires. Pour cela, il faut garantir aux femmes l'accès aux droits et aux capacités qui leur permettront de s'exprimer et de s'affirmer sans avoir peur des conséquences. Plus précisément, une femme éduquée, en bonne santé, ayant un revenu et faisant partie d'une société où elle est respectée en tant que femme, peut plus facilement exprimer ses choix et ses besoins et prendre des décisions libres et réfléchies.

Au niveau pratique, les décisions sont majoritairement prises par les hommes au sein des ménages, ce qui se fait au détriment de la liberté de choix et d'action des femmes. Cela impacte également leur niveau d'accès aux droits et aux libertés de base. Par exemple, de nombreuses femmes ne peuvent pas sortir, se former ou travailler sans avoir l'autorisation de leurs époux.

En réalité, il s'agit d'un cercle vicieux. Les femmes qui ont bénéficié des opportunités de développement peuvent plus facilement participer à la décision et faire des choix susceptibles d'améliorer leur situation.

Dans les deux territoires étudiés, les hommes sont souvent perçus comme plus capables de prendre les bonnes décisions. Certaines femmes sont socialisées pour considérer les hommes comme les décideurs principaux. Leur meilleure connaissance du monde extérieur est considérée comme un atout qui leur permet de mieux distinguer le bien du mal et d'accompagner leurs familles après toute décision. En ce qui concerne les femmes, leurs caractéristiques et les responsabilités qui leur sont destinées représentent des désavantages en termes de capacité décisionnelle. D'un côté, leur sensibilité est perçue comme un frein à la prise de décision réfléchie. De l'autre, la mission accordée aux femmes en tant que gardiennes de foyers les oblige, dans de nombreux cas, à faire des concessions pour éviter les problèmes et instaurer un environnement familial sain.

Cependant, toutes les femmes ne sont pas perçues et traitées de la même façon. Les femmes citadines et surtout les travailleuses sont considérées comme étant plus aptes à participer à la prise de décision, ce qui confirme les approches théoriques.

Malgré la position sociale inférieure des femmes, il est à noter qu'elles ne cherchent pas à dominer. De nombreuses femmes revendiquent les décisions syncrétiques, même si l'application de ce mode décisionnel est très rare. Par ailleurs, dans certains cas, les femmes dominent la décision, ce qui représente une source de fierté pour quelques-unes et une source de frustration et d'agacement pour d'autres.

Dans ce contexte traditionnel, où les hommes sont privilégiés, le renforcement de la participation des femmes à la décision ne peut passer que par des actions concrètes qui renforcent leur confiance en soi et leur autonomisation économique et sociale.

#### Contrôle sur l'environnement professionnel – Exemple de la prise de décisions

Afin de renforcer la justice spatiale de genre, toutes les femmes doivent avoir accès aux droits et aux capacités qui leur permettront de développer les compétences nécessaires pour les postes de responsabilité. Dans ce cadre, il est essentiel de dépasser les effets des discriminations systémiques en adoptant des mesures de discrimination positive. Cependant, il est aussi

important de garantir aux femmes les conditions favorables au renforcement de leurs compétences, en luttant par exemple contre les obstacles culturels auxquelles elles font face.

Au niveau pratique, la situation des femmes change d'une filière à l'autre. Dans le cadre de la filière fromagère, et principalement au niveau de l'élevage, les femmes se soumettent à la volonté de leurs époux qui exigent leur implication. Au niveau des regroupements fromagers, la situation des femmes change selon les valeurs des responsables. Ajbane Chefchaouen donne aux salariés les mêmes droits et opportunités d'évolution, sans tenir compte de leur sexe. Le recrutement, y compris pour les postes de responsabilité, se base sur la compétence. À l'inverse, la décision dans la coopérative Achamal est dominée par le président, qui refuse la participation des femmes aux formations et aux réunions. Dans le cadre de la filière des plantes, et surtout dans les coopératives, les décisions sont prises par les coopérateurs, qui sont principalement des femmes. Les trois regroupements étudiés sont présidés par des femmes. De leur côté, les salariés se limitent à l'exécution, sauf ceux qui occupent des postes de responsabilité. Il s'agit d'une culture organisationnelle qui ne dérange pas les salariées, et non une discrimination de genre. Les salariées de Nouara expriment clairement leur désintérêt relatif aux postes de responsabilité et de décision.

À partir de ces données, il s'avère que les différents aspects de la vie des femmes s'influencent mutuellement. Une femme épanouie au niveau privé a plus de chances de l'être au niveau professionnel, et vice versa. Par ailleurs, la diversité des situations des femmes dans les coopératives étudiées montre que l'installation des regroupements et leur soutien institutionnel ne suffit pas pour renforcer la justice spatiale de genre. Si les coopératives sont soutenues pour améliorer les conditions de vie des populations défavorisées, y compris les femmes rurales et sont censées donner plus de pouvoir aux travailleurs, ce n'est pas toujours le cas en réalité.

### Contrôle sur l'environnement financier

*Exemple de l'accès à l'emploi :*

Afin de renforcer la justice spatiale de genre, toutes les femmes doivent avoir la possibilité et la liberté d'accéder à un emploi décent, où leurs droits sont garantis et où leur dignité est préservée. Dans ce cadre, les institutions doivent créer des opportunités de travail pour les femmes, tout en renforçant leur capacité à les saisir et en prenant en considération les particularités de leur contexte local.

Au niveau pratique, l'autonomisation économique des femmes est considérée par le Maroc comme un déterminant fondamental de la consolidation de l'État de droit. Cependant, de nombreux obstacles freinent encore l'accès des femmes à l'emploi, y compris dans les territoires étudiés, où elles font face à des obstacles géographiques, économiques, éducatifs et culturels. Ce contexte exige l'adoption d'une approche globale qui implique une stratégie multi-acteurs ainsi que la valorisation ses spécificités territoriales. Dans notre cas, les filières agricoles locales offrent une opportunité de revenus pour les femmes, mais les coopératives agricoles ne sont pas facilement accessibles, ce qui interroge la logique d'installation et de soutien de ces regroupements, censés profiter aux plus défavorisés.

*Exemple de la gestion des revenus :*

Afin de renforcer la justice spatiale de genre, toutes les femmes doivent avoir le droit et la capacité de contrôler leurs revenus. Dans ce cadre, il est essentiel de leur proposer des projets leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires et de supprimer les différentes barrières auxquelles elles peuvent faire face.

Au niveau pratique, les travailleuses ne rencontrent pas de problèmes à ce niveau. La gestion masculine des revenus féminins est condamnée et les femmes sont considérées comme étant capables de gérer leurs revenus. Cependant, la gestion effective des revenus par les femmes est influencée par la culture locale et change d'un territoire à l'autre. À Chefchaouen, les questions d'appropriation et de répartition des revenus ne se posent pas souvent chez les couples ruraux. La norme est d'utiliser l'argent gagné pour satisfaire les besoins de la famille. Cependant, les femmes qui n'ont pas un revenu sont considérées comme illégitimes et incapables de participer à la gestion des revenus masculins. Cela confirme les avantages accordés aux travailleuses par rapport aux femmes au foyer. À Tétouan, la gestion commune des revenus est moins pratiquée. De toute façon, ce mode de gestion financière satisfait les femmes de Chefchaouen qui ne le perçoivent pas comme une pression sociale. Cette perception positive peut s'expliquer par la moindre intensité des rapports de pouvoir au sein des ménages composés par des femmes qui travaillent, comme expliqué précédemment.

*Exemple de l'accès à la propriété :*

Afin de renforcer la justice spatiale de genre, toutes les femmes doivent avoir le droit d'accès et de gestion des propriétés. Pour cela, il ne suffit pas de proposer des réformes juridiques, car,

les pratiques coutumières peuvent limiter l'accès des femmes à ces droits malgré l'absence de lois discriminatoires. Il est essentiel de favoriser l'autonomisation socio-économique des femmes, tout en luttant contre les normes culturelles qui perpétuent leur dépendance. Il est aussi important de prendre des mesures de discrimination positive dans les contextes où elles sont défavorisées historiquement.

Au niveau pratique, le Maroc a pris de nombreuses mesures pour garantir l'accès des femmes à la terre. Par exemple, des lois ont été adoptées pour permettre aux femmes rurales dites "soulaliyates" de bénéficier des terres collectives au même titre que les hommes, après plusieurs années de privation, à cause des pratiques coutumières qui privilégiaient les hommes. Cependant, l'application de ces lois rencontre encore des difficultés à cause des mentalités traditionnelles, mais aussi du manque de compétences de certaines femmes. À Chefchaouen, des mesures de discrimination positive ont été prises pour garantir l'accès et l'exploitation des terres collectives par les femmes. Cependant, de nombreux projets ont échoué à cause de leur manque de compétences, ce qui confirme l'intérêt de l'approche des capacités.

Au-delà des terres collectives, l'accès des femmes à la propriété est difficile à cause de leur accès limité aux ressources financières. Cependant, rien n'empêche leur accès à l'héritage, selon les principes religieux.

#### Contrôle sur l'environnement politique

Afin de renforcer la justice spatiale de genre, toutes les femmes doivent avoir la possibilité d'intervenir dans la vie politique et d'occuper des postes de responsabilité. Face aux déséquilibres systémiques qui excluent les femmes, il est important de renforcer le cadre juridique et de mettre en place des mesures de discrimination positive. Cependant, et comme pour d'autres droits, ces mesures ne sont pas suffisantes pour offrir des opportunités réelles aux femmes. Il est essentiel de lutter contre les discriminations qui limitent leur développement et leur liberté de choix, en améliorant leur formation, en luttant contre les contraintes culturelles et économiques auxquelles elles font face, en installant des ateliers de sensibilisation, etc.

Au niveau pratique, des obstacles persistent en lien avec la participation politique des femmes, malgré le renforcement du cadre juridique et l'installation de mesures de discrimination positive. Dans les territoires étudiés, les principaux freins identifiés sont le faible niveau d'éducation des femmes, le manque de confiance aux élus et la culture locale. Ces conditions

prouvent que les réformes législatives ne peuvent pas garantir les transformations sociales souhaitées, sans prise en considération des spécificités du contexte locale. Dans notre cas, les lois n'ont pas garanti la transparence et la connexion des élus aux besoins réels des populations, ce qui a renforcé leur désintérêt politique. Elles n'ont pas supprimé non plus les obstacles structurelles et culturelles qui découragent et freinent l'implication des femmes. Par exemple, les hommes prêts à voter pour des femmes n'accepteraient pas forcément que leurs épouses se présentent aux élections.

#### Accès à d'autres infrastructures de base : exemple d'accès à l'eau, à l'électricité et à internet

Afin de renforcer la justice spatiale de genre, toutes les femmes doivent avoir accès à l'eau, à l'électricité et à internet. L'eau et l'électricité font partie des besoins fondamentaux, essentiels à la dignité et à l'épanouissement des femmes rurales. Dans un contexte où les femmes ont la responsabilité des tâches domestiques, l'absence d'accès à l'eau et à l'électricité alourdit leur charge de travail domestique et limite leur accès aux opportunités de développement, ce qui justifie la nécessité de renforcer les investissements dans les infrastructures rurales. Pour internet, il est devenu un besoin essentiel dans notre société contemporaine, car, il facilite l'accès à plusieurs services. Les populations rurales, y compris les femmes, doivent avoir les mêmes chances d'accéder à internet que les populations urbaines. Cette garantie nécessite des investissements importants en termes d'infrastructure, mais également en termes de garantie des conditions pour le développement des compétences nécessaires à l'utilisation des infrastructures numériques.

Au niveau pratique, l'accès à l'électricité est garanti à tous les habitants des territoires étudiés, contrairement au réseau de l'eau potable. Cependant, l'approvisionnement du foyer en eau n'est pas toujours du ressort des femmes. Malgré la proximité, les villages non raccordés au réseau public d'eau potable n'ont pas les mêmes coutumes. En ce qui concerne internet, son accessibilité est plus restreinte en milieu rural. Dans les territoires étudiés, il est utilisé par les femmes qui ont un téléphone, y compris celles qui ne savent pas lire et écrire, car, l'utilisation des réseaux sociaux est adaptée à ces femmes qui préfèrent échanger par audio et regarder des vidéos. Cependant, les coûts des smartphones et des forfaits internet restent un obstacle pour les femmes rurales à faible revenu.

Les disparités qui ressortent de l'analyse empirique confirment la nécessité de prioriser les zones les plus marginalisées dans les politiques publiques d'accès aux infrastructures de base. En ce qui concerne internet, la promotion de son utilisation en tant qu'outil clé pour l'accès à l'information et au développement local nécessite de garantir aux femmes l'accès aux opportunités éducatives et économiques.

### Accès à l'information

Afin de renforcer la justice spatiale de genre, toutes les femmes doivent avoir accès aux informations qui les concernent. Il est essentiel de supprimer les obstacles qui peuvent freiner cet accès, tels que l'analphabétisme, le manque d'accès à internet et les normes sociales traditionnelles. Il est également important de prioriser les catégories les plus défavorisées comme les femmes rurales, pour faciliter le développement de leur situation sociale et économique.

Au niveau pratique, l'accès des femmes à l'information rencontre trois catégories d'obstacles. Primo, les obstacles culturels. La répartition sexualisée des tâches limite le réseau social des femmes, ce qui aggrave par la montée de l'individualisme. Deuxio, le manque d'infrastructures. L'isolement des espaces ruraux et les normes sociales traditionnelles qui les caractérisent compliquent l'accès des femmes à l'éducation, à l'emploi et à internet. L'analphabétisme et la pauvreté ont un impact direct sur le niveau d'accès à l'information. Tertio, la faible communication institutionnelle. Dans ce contexte spécifique où l'accès à l'information fait face à de nombreux obstacles, les institutions locales doivent faciliter, par leur proximité, l'accès aux informations et aux opportunités de développement.

La garantie de l'accès des femmes rurales à l'information ne peut pas se faire sans prendre en compte les obstacles structurels, économiques, culturels, et technologiques auxquelles elles font face, et qui nécessitent leur priorisation par les politiques publiques et les programmes de développement.

### Budget temps – Exemple de la répartition sexualisée des tâches

Afin de renforcer la justice spatiale de genre, tous les individus doivent avoir la possibilité de gérer leur temps de manière à atteindre leurs objectifs et à améliorer leurs conditions sociales. Dans les contextes traditionnels, il est essentiel de mettre en place des mesures de

différenciation pour lutter contre les normes sociales qui cantonnent les femmes à des rôles domestiques limitant leurs opportunités de développement. D'un côté, les institutions doivent leur permettre de libérer le temps pour d'autres types d'activités. De l'autre côté, elles doivent leur garantir l'accès aux ressources de base (éducation, emploi, etc.) qui leur donneront la liberté de choisir les rôles et les responsabilités qu'elles veulent assumer. Par conséquent, l'amélioration de la répartition des tâches nécessite l'adoption d'une approche globale qui prend en compte différents aspects du contexte local.

Au niveau pratique, les femmes consacrent plus de temps que les hommes aux travaux ménagers et à la prise en charge des enfants. Elles disposent ainsi de moins de temps pour se reposer, réaliser des activités et des soins personnels, suivre des formations, travailler, entretenir leur vie sociale et profiter des loisirs. Par ailleurs, pour prioriser leurs tâches chronophages, de nombreuses femmes font abstraction de leurs droits de base. Cette renonciation peut être liée au sentiment de responsabilité ou à la pression masculine.

Tout comme pour d'autres ressources, les femmes qui travaillent bénéficient d'un avantage en termes de budget temps. Le manque de temps affecte moins les travailleuses qui ne s'occupent pas des tâches domestiques.

Les données de terrain confirment la nécessité d'adopter une approche pluridimensionnelle pour rééquilibrer la répartition du budget de temps. Face à la pression sociale exercée sur les femmes, il est essentiel de reconnaître et de valoriser leur travail, tout en leur offrant des dispositifs de soutien pour réduire leur charge quotidienne. Cependant, le changement nécessite la mise en place d'autres actions. Il est essentiel d'améliorer l'accès des femmes aux ressources de base et de mettre l'accent sur la sensibilisation à la nécessité d'un partage équitable des responsabilités dès le jeune âge.

### Bien-être psychologique

*Exemple du sentiment d'autonomie :*

L'autonomie peut être définie comme la capacité d'un individu à agir librement, mais avec réflexion et prise en considération de l'environnement entourant. Afin de renforcer la justice spatiale de genre, toutes les femmes doivent bénéficier de conditions d'autonomisation économique et sociale (éducation, soins de santé, emploi, transport ...), afin qu'elles puissent

subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille et avoir le sentiment de maîtriser leur vie et leurs choix. Par conséquent, les femmes les plus vulnérables doivent bénéficier de mesures spécifiques pour compenser leur désavantage historique et structurel.

Au niveau pratique, les femmes de Tétouan se sentent plus autonomes que celles de Chefchaouen. Elles mettent l'accent sur la force que leur donne Allah et qui leur permet de tout faire ainsi que sur la responsabilité qu'elles assument au niveau de leur foyer. Dans les deux cas, les femmes qui ont fait des études ou qui travaillent sont considérées comme plus fortes et plus autonomes, d'où la nécessité de garantir leur accès aux droits de base, dès le jeune âge. Cependant, des actions de sensibilisation et de lutte pour la déconstruction des stéréotypes de genre est primordiale, car à Chefchaouen, les femmes sont considérées comme peu autonomes vu leur sensibilité paralysante et leur besoin de s'appuyer sur les hommes pour dépasser les moments difficiles. Ces stéréotypes sont néfastes, car ils peuvent limiter la capacité des femmes de développer leurs compétences et renforcer leur autonomie.

*Exemple de la clarté des objectifs :*

Afin de renforcer la justice spatiale de genre, toutes les femmes doivent avoir accès aux ressources, aux compétences, et à un environnement qui leur donnent la capacité à fixer et à poursuivre leurs objectifs. Dans ce cadre, des actions doivent être mises en place pour supprimer les défis qui limitent leurs ambitions.

Au niveau pratique, la nature des objectifs des femmes change d'un territoire à l'autre. À Chefchaouen, de nombreuses femmes subordonnent leurs ambitions à celles de leurs enfants, qui représentent le noyau de leurs luttes quotidiennes. Elles veulent avoir une vie paisible avec eux et favoriser leur développement. De leur côté, les femmes qui ont des objectifs personnels, se concentrent sur le volet religieux et professionnel. À Tétouan, la situation est différente. De nombreuses femmes ont des objectifs liés à leur vie en dehors du foyer, cherchant à se former, à travailler avec leur diplôme, à sortir du salariat ou à obtenir un permis et acheter une voiture pour mieux profiter de la vie. Cela n'empêche que certaines femmes cherchent à concilier leur vie familiale et professionnelle tout en soutenant leurs enfants dans le développement de nouvelles compétences, afin de contribuer à leur épanouissement.

La nature des objectifs des femmes dépend, entre autres, des normes culturelles locales et de leurs accès aux ressources et aux capacités. Par conséquent, cet accès doit être garanti aux femmes pour favoriser l'émergence de leurs objectifs des femmes. Il serait aussi pertinent de leur montrer des exemples inspirants pour les aider à avoir confiance en elles-mêmes et en la possibilité de changement.

*Exemple de la qualité des relations avec les proches :*

Afin de renforcer la justice spatiale de genre, toutes les femmes doivent avoir un accès équitable à des réseaux sociaux qui favorisent leur développement et leur bien-être. Des actions doivent être mises en place pour supprimer tous les obstacles qui limitent leur accès à des relations sociales enrichissantes.

Au niveau pratique, les femmes considèrent qu'elles ont de bonnes relations avec leurs proches. Cependant, le manque de temps lié à leurs responsabilités domestiques et professionnelles (*dans certains cas*) limite leurs possibilités de rencontres familiales et amicales. Par ailleurs, les normes culturelles qui favorisent leur isolement, en les coupant des relations sociales extérieures à leurs familles et à leurs voisins, limitent leurs opportunités de croissance personnelle.

En effet, la réduction de l'isolement des femmes est essentielle pour leur permettre de renforcer leurs relations avec leurs proches et les aider à créer de nouvelles relations. Cela nécessite une approche multidimensionnelle centrée, entre autres, sur l'amélioration de l'accès aux droits de base et sur la déconstruction des normes sociales discriminatoires.

*Exemple de l'estime de soi :*

L'estime de soi est le jugement que chacun porte sur lui et sur sa capacité de mener la vie qu'il veut. Ce jugement est lié à l'alignement entre le soi réel et le soi idéal (Doré, 2017). Afin de renforcer la justice spatiale de genre, toutes les femmes doivent bénéficier des conditions leur permettant de développer une estime de soi positive, afin qu'elles puissent poursuivre leurs objectifs. Dans ce cadre, il est important de mettre en place des actions de discrimination positive pour reconnaître les plus défavorisées et leur permettre d'accéder aux ressources de bases, qui participent au renforcement de leur estime de soi.

Au niveau pratique, et malgré les discriminations subies par les femmes, leur estime de soi est élevée. En effet, les femmes qui n'ont pas accès aux ressources de base et aux capacités ne sont pas forcément conscientes qu'elles subissent une injustice, car, leur socialisation dans un contexte traditionnel qui cadre leur rôle, leurs comportements et leurs ambitions peuvent leur offrir un sentiment de validation sociale, de satisfaction et d'appartenance.

Les raisons de l'estime de soi positive changent d'un territoire à l'autre. Les femmes de Chefchaouen la lient à leurs bonnes intentions et actions à l'égard des autres et à leur foi religieuse. En effet, l'islam aide ces femmes qui ont confiance en Allah et en sa direction, à accepter leur destin, à s'aimer, à se valoriser, à valoriser les autres et à les traiter avec bonté. Quant aux femmes de Tétouan, elles mettent l'accent sur la confiance en soi et sur leur capacité à faire plusieurs choses à la fois. Cela signifie que la répartition sexualisée des tâches qui s'ajoute dans certains cas à leur activité professionnelle ne nuit pas toujours à leur bien-être. Au contraire, elle aide certaines femmes à se sentir fortes et à se valoriser. D'autres femmes mettent l'accent sur la réalisation de leurs objectifs et sur l'amour et la valorisation familiales.

Les raisons d'estime de soi exprimées dans les deux territoires reflètent des priorités et des rapports au monde différents. Les raisons des femmes de Chefchaouen sont spirituelles, alors que celles des femmes de Tétouan reflètent des accomplissements mesurables dans le monde matériel. Si la diversité des conceptions humaines du sens de la vie et de l'estime de soi doit être respectée, il est essentiel de doter toutes les femmes des ressources et des capacités qui leur permettront de faire des choix libres et réfléchis.

\*\*\*

Tous ces aspects de répartition des ressources et des capacités selon le genre montrent que les femmes sont désavantagées par rapport aux principaux piliers de développement : le temps, la formation, l'argent, le pouvoir de décision, et même l'espace, à savoir la possibilité de se déplacer, voire la santé. Cette indigence multiple les empêche de saisir les opportunités de développement et nécessite une intervention externe pour rééquilibrer les pouvoirs et les positions. L'espace a été pointé comme un élément important, car, il impacte directement la possibilité d'accroître les autres ressources et capacités.

Les résultats relatifs à l'accès aux ressources et aux capacités de base dans les deux territoires sont résumés en annexe 2.

## **4.2. Focus sur les spécificités territoriales**

### **4.2.1. Rappel du cadre théorique**

Contrairement aux philosophes qui n'accordent pas un intérêt particulier à l'espace dans leur analyse de la justice sociale, les géographes l'envisagent en lien avec l'espace qui l'influence et qui permet sa concrétisation. Ils s'intéressent au concept de justice spatiale qui dépasse l'idée d'une répartition juste des ressources et des capacités.

Harvey exige une redistribution des ressources qui s'appuie sur le principe de maximin, mais n'adopte pas une approche universelle et abstraite. Il critique les institutions capitalistes et inscrit son approche dans les réalités historiques, sociales et spatiales des territoires (Harvey, 1973). Soja explique que la justice ne peut être dissociée de l'espace et montre comment les relations spatiales influencent les relations sociales, tout en mettant l'accent sur la nécessité de valoriser les spécificités locales (Soja, 1980, 2000, 2009). Reynaud insiste sur le rôle des politiques publiques dans la réduction des inégalités territoriales et la garantie d'un aménagement qui offre aux territoires des opportunités comparables de développement (Reynaud, 1978, 1981). Finalement, Bailly souligne la nécessité de prendre en compte des aspirations individuelles et des spécificités territoriales et culturelles (Bailly, 1981).

### **4.2.2. Confrontation aux résultats empiriques**

Dans le cadre de notre travail de terrain, nous avons analysé le lien entre l'aménagement de l'espace et l'accès aux ressources et aux capacités ainsi que la place accordée à la valorisation des spécificités territoriales. Nous avons accordé un intérêt particulier aux coopératives des produits locaux, vu le rôle qu'elles sont censées jouer en termes de valorisation des ressources locales, d'amélioration des conditions de vie des plus défavorisés, y compris les femmes rurales, et de développement territorial.

Afin de renforcer la justice spatiale de genre, les espaces ruraux doivent garantir à leurs populations les mêmes opportunités de développement que les espaces urbains. Pour ce faire, il est important d'élaborer des politiques publiques adaptées à leurs spécificités et aux besoins de leurs populations. D'un côté, des mesures de discrimination positive sont nécessaires pour compenser les disparités historiques auxquelles ces espaces font face. De l'autre, les actions de

développement doivent tenir compte des spécificités locales, en valorisant les forces et les opportunités et en réduisant les faiblesses et les menaces.

#### Un aménagement rural qui ne favorise pas l'accès aux ressources et aux capacités

Les espaces ruraux sont marqués par des inégalités spatiales, avec des défis liés à l'accès aux droits et aux capacités de base. Les territoires étudiés ne représentent pas une exception et les femmes rurales rencontrent une double discrimination, liée à leur territoire de résidence et à leur sexe. Parmi les principaux obstacles, nous soulignerons la distance et la culture locale, des thématiques récurrentes dans les discours des enquêtés.

D'un côté, la distance aux services de base, aggravée par les problèmes de déplacement et par la pauvreté, complique l'accès des jeunes filles et des femmes aux droits de base. Par exemple, l'éloignement des établissements scolaires décourage la scolarisation, surtout pour les filles, pour des raisons de sécurité. Le manque de centres de santé de proximité, équipés et avec des personnels qualifiés, complique l'accès aux soins et aggrave les situations d'urgence. Dans ce contexte, un aménagement juste des territoires ruraux devrait tenir compte de leurs handicaps structurels, en mettant l'accent, par exemple, sur la décentralisation des infrastructures de base et sur l'amélioration des infrastructures de transport.

De l'autre côté, l'attachement des populations rurales à la culture locale se fait dans de nombreux cas au détriment de l'accès des femmes aux opportunités de développement. Certaines pratiques discriminatoires sont normalisées par les valeurs culturelles locales. Il s'agit d'un cercle vicieux. Les femmes qui n'ont pas accès aux droits de base ont moins de chances de remettre en question leur mode de vie et de contester les normes traditionnelles discriminatoires. De leur côté, celles qui en ont accès peuvent plus facilement prendre des décisions réfléchies et libres et refuser tout ce qui alimente leur dépendance. Nos résultats montrent que les femmes urbaines, qui ont fait des études et surtout qui ont un revenu sont mieux perçues et plus valorisées. Elles sont par exemple considérées comme plus légitimes à participer à la prise de décisions au sein du foyer.

En effet, la garantie des opportunités effectives de développement nécessite l'adoption d'une approche globale et la mise en place d'actions adaptées aux spécificités locales et de mesures de discrimination positive. À défaut, les espaces ruraux continueront d'être victimes d'injustices et des sources d'injustice pour les populations qui y vivent.

### Un rôle important des coopératives de produits locaux

Le développement rural ne peut cependant pas s'appuyer sur des stratégies universelles et standardisées. L'enjeu est d'identifier, de préserver et de valoriser les ressources locales pour construire un développement inclusif et adapté aux vrais besoins des populations. Dans ce cadre, et sans nier la multifonctionnalité des espaces ruraux et l'importance de la diversification économique, il est pertinent d'investir dans l'agriculture, car, elle participe à la réduction de la pauvreté rurale en représentant une source majeure d'emploi.

Au Maroc, les produits locaux sont considérés comme un levier du développement agricole et rural. Grâce à leur valeur économique, culturelle et sociale, ces produits créent une valeur ajoutée pour les territoires et les populations, dont les femmes qui conservent les savoir-faire ancestraux nécessaires à leur fabrication. Pour améliorer l'impact des filières de produits locaux, il est essentiel d'améliorer leur organisation grâce à des regroupements comme les coopératives.

Cependant, l'impact des coopératives sur les femmes change d'une filière à l'autre, voire d'un regroupement à l'autre, même si dans les différents cas, elles participent de façon significative au développement des filières.

Dans notre cas, à l'exception de la coopérative Achamal qui freine l'intégration des femmes pour des raisons culturelles, les autres regroupements des produits locaux contribuent au renforcement de la justice spatiale de genre, en améliorant l'accès des femmes aux opportunités économiques, leur participation aux processus décisionnels et leur autonomie. Au-delà de l'impact direct de la participation des femmes aux filières agricoles, ces regroupements participent à l'aménagement de l'espace en faveur des habitantes pour améliorer leurs conditions de vie.

### **4.3. Synthèse**

Pour analyser la justice spatiale de genre dans les territoires du fromage de chèvre de Chefchaouen et des plantes aromatiques et médicinales de Tétouan, nous nous sommes appuyés d'un côté sur les approches de biens premiers de Rawls et de capacités de Sen. De l'autre côté, et pour valoriser l'approche spatiale, nous avons mis l'accent sur le rôle de l'aménagement de l'espace dans l'amélioration de l'accès des femmes aux opportunités de développement et sur l'importance de la valorisation des spécificités territoriales.

À Chefchaouen comme à Tétouan, les femmes rurales rencontrent plusieurs freins à l'accès aux ressources de base. Cependant, les femmes de Chefchaouen rencontrent plus de difficultés pour des raisons principalement culturelles. Par ailleurs, la meilleure position des femmes au niveau de la filière des plantes et de ses coopératives favorise l'amélioration de la situation des femmes de Tétouan.

Dans les deux cas, les résultats montrent que la justice spatiale de genre ne peut pas être instaurée en s'appuyant uniquement sur la garantie institutionnelle des biens premiers. Il est important d'adopter une approche globale qui prend en compte les capacités pour favoriser l'évolution de la situation des femmes. En effet, les contextes spatiaux, économiques, sociaux et culturels affectent la capacité et la liberté des femmes à saisir les opportunités de développement.

Par ailleurs, et face aux inégalités structurelles et aux désavantages historiques subies par les espaces ruraux et par les femmes, il est important de mettre en place des mesures de discrimination positive et de favoriser un développement endogène qui valorise à la fois les ressources locales et les savoir-faire féminins. En nous appuyant sur les filières étudiées, nous constatons l'importance du rôle joué par les coopératives au niveau de la valorisation des filières et de l'amélioration de la situation des populations locales dont les femmes. Cependant, cette contribution peut être freinée dans certains cas par la culture locale qui privilégie les hommes et leur donne un pouvoir supérieur à différents niveaux.

L'apport de ce travail par rapport aux théories qui forment la base de notre modèle d'analyse sera résumé dans le tableau 20 (page 221).

Tableau 20 : résumé de l'apport de notre travail par rapport au cadre théorique du modèle d'analyse

Théorie	Auteur	Application dans notre travail	Apport de notre travail
<b>Égalité des biens premiers</b>	John Rawls	Analyse des conditions d'accès des actrices de produits locaux aux biens premiers, tout en mettant l'accent sur l'impact de leur contribution à la valorisation des filières agricoles	Justification de la pertinence de combiner les approches de biens premiers et de capacités pour favoriser la justice sociale, en s'appuyant sur deux études de cas et trois échelles territoriales.  Apport d'une dimension de genre dans l'analyse de la justice sociale, en étudiant spécifiquement la place des femmes dans les territoires ruraux et l'impact de leur contribution à la valorisation des produits locaux sur leur situation à l'échelle privée et publique.
<b>Égalité des capacités</b>	Amartya Sen & Martha Nussbaum	Analyse de l'impact des contextes spatiaux, économiques, sociaux et culturels sur la capacité et la liberté des femmes à saisir les opportunités de développement.	Apport d'une dimension spatiale dans l'analyse de la justice sociale, en mettant l'accent sur l'importance de valoriser les spécificités territoriales et sur le lien entre l'aménagement de l'espace et l'accès aux biens premiers et aux capacités.  Proposition d'un cadre théorique et d'un modèle qui permet d'analyser la justice spatiale de genre, en mettant en relation la justice sociale, les spécificités territoriales et le genre.

## Conclusion

Dans cette partie consacrée au travail empirique, nous avons présenté la méthodologie adoptée et les résultats, que nous avons mis en perspective avec les approches théoriques et le modèle d'analyse qui se concentre sur trois échelles territoriales interconnectées : les ménages, les filières agricoles et les territoires.

Au niveau des ménages, l'espace influence la place des femmes. Le manque d'infrastructures et le poids de la culture locale limitent la démocratisation du choix de vie pour les femmes qui se trouvent, dans plusieurs cas, dans l'obligation d'assurer les tâches reproductives dès l'enfance. Le temps consacré par les femmes aux travaux ménagers et à l'éducation des enfants limite leur accès aux droits de base. Par ailleurs, la pression sociale exercée sur les femmes à travers les normes sociales les empêche de prendre des décisions autonomes concernant leurs parcours de vie et limite leurs aspirations, leurs opportunités et leur épanouissement. Dans ce contexte spatial dominé par les hommes, la garantie de l'accès des femmes aux biens premiers et la création des conditions favorables à leur évolution, y compris à travers des mesures de discrimination positive, permettront de modifier le schéma traditionnel relatif à la répartition sexualisée des tâches et d'ouvrir les champs des possibilités des femmes. Par exemple, l'installation des infrastructures à proximité et le développement des services de transport sûrs peuvent favoriser la participation des femmes à la vie publique. De son côté, le travail des femmes peut leur accorder des priviléges liés, entre autres, à la prise de décision au foyer.

En ce qui concerne les filières des produits locaux, elles participent à la valorisation des spécificités territoriales et à la protection du patrimoine local. Cependant, et malgré le rôle important que jouent les femmes à ce niveau, leur participation n'est pas toujours visible et ne se répercute pas forcément de façon positive sur leur situation. Pour qu'une filière agricole soit considérée comme juste d'un point de vue genre, elle doit garantir la liberté de participation des femmes, reconnaître le rôle qu'elles assurent et favoriser leur évolution. Cela peut passer par le soutien aux regroupements qui prennent en considération l'approche genre et qui facilitent l'accès des femmes à la décision et aux opportunités favorisant leur évolution, comme les formations et les évènements organisés en dehors des coopératives. Par ailleurs, et même si la différence entre les missions des femmes et des hommes peut être considérée comme juste quand elle est souhaitée et quand elle ne se fait pas selon une logique de supériorité masculine,

tous les acteurs doivent bénéficier des mêmes droits. Les actions menées dans ce cadre doivent aussi cibler les ménages, car, la domination des hommes dans les ménages favorise dans certains cas leur domination dans les filières agricoles et impacte de façon négative la situation des femmes à ce niveau.

Dans les territoires imprégnés d'une culture locale valorisant la domination masculine, la démocratisation de la vie des femmes est souvent freinée par des normes sociales qui restreignent leur autonomie et leur liberté de choix. En détenant le pouvoir, les hommes peuvent limiter la capacité des femmes à accéder aux droits de base et à choisir leur parcours de vie. Cette situation suscite le pessimisme de certains acteurs qui considèrent que le changement dans les territoires ne peut provenir que de l'extérieur. Cependant, le renforcement de la justice de genre ne peut être efficace que si elle est enracinée dans les espaces locaux et si elle s'appuie sur les ressources locales humaines, matérielles et immatérielles. C'est au niveau local que les mentalités doivent changer, que les ressources doivent être utilisées et que de nouvelles ressources doivent être attribuées pour faciliter l'organisation, l'autonomisation, l'épanouissement et la reconnaissance de la participation des femmes à la vie privée et publique.



# **CONCLUSION GÉNÉRALE**



Cette thèse analyse les enjeux de la justice spatiale de genre, en s'appuyant sur le cas des produits locaux, qui représentent des facteurs de développement des territoires ruraux. L'approche qualitative adoptée a permis d'explorer en profondeur les perceptions et les expériences des participants et d'offrir une analyse contextualisée, prenant en compte les facteurs spatiaux, sociaux, culturels et économiques locaux.

Pour débuter, les résultats obtenus peuvent être organisés en différents volets complémentaires, qui seront synthétisés pour souligner leur contribution à la problématique.

D'abord, cette thèse propose un cadre théorique relatif aux questions de la justice sociale, la justice spatiale et la justice spatiale de genre. Ce dernier concept a été introduit pour désigner une organisation spatiale spécifique, favorisant le développement des situations des femmes. D'un côté, cette organisation s'appuie sur un système démocratique qui reconnaît leurs spécificités et besoins et qui leur donne le pouvoir d'être et d'agir. Elle leur garantit l'accès aux biens premiers, y compris en appliquant des mesures de discrimination positive, et leur garantit les capacités, c'est-à-dire les libertés et les contextes favorables au développement de leurs compétences et de leurs capacités de choix et d'action. De l'autre côté, cette organisation valorise les spécificités des territoires et l'implication des femmes, tout en prenant en compte leurs réalités et leurs besoins dans les projets d'aménagement et de développement.

Ensuite, cette thèse met en lumière les principales formes d'injustices vécues par les femmes, en s'appuyant sur le cadre théorique et sur trois échelles territoriales (ménages, filières agricoles, territoires), qui ont joué un rôle déterminant dans l'orientation des enquêtes. Elles ont guidé le choix des thématiques abordées avec les participants. D'une part, il s'avère que chaque aspect de la vie des femmes est influencé par les autres, créant une dynamique d'interdépendance entre les trois échelles territoriales. D'autre part, la situation des femmes des deux territoires présente des similitudes au niveau des ménages et des territoires, mais diffère au niveau des filières agricoles.

Au sein des ménages, le schéma classique où les activités reproductive et productive sont assurées respectivement par les femmes et par les hommes domine, ce qui se fait au détriment de l'accès des femmes aux droits de base et aux activités extérieures. Certes, certaines femmes qui travaillent tout en assurant les tâches domestiques sont dérangées par la responsabilité financière qu'elles doivent assumer, et non par les tâches classiques qui leur sont destinées. Cependant, le travail représente un levier de changement, car, il favorise dans certains cas la

participation des femmes à la prise de décision au sein des foyers ainsi que la réduction de leur charge de travail domestique. Au niveau des deux territoires, les hommes sont considérés comme étant supérieurs aux femmes, privées de liberté et de nombreux droits de base, accablées de tâches difficiles, y compris à l'extérieur, et submergées par la peur du jugement social. Au niveau agricole, la filière fromagère est considérée comme injuste d'un point de vue genre vu la centralisation de la décision, la sexualisation des tâches, les difficultés d'accès aux coopératives et la faiblesse des impacts. Ce n'est pas le cas de la filière des plantes, où les femmes sont visibles et où leur participation est reconnue et valorisée.

Finalement, cette thèse propose des pistes d'amélioration, visant à répondre aux enjeux identifiés et à renforcer la justice spatiale de genre dans les territoires. Dans un premier temps, un focus est fait sur le rôle des coopératives qui, malgré les ambiguïtés et le bricolage qu'elles connaissent, contribuent au renforcement de la justice spatiale de genre, en créant les conditions nécessaires à l'amélioration de la situation des femmes. D'un côté, la majorité des regroupements favorisent l'accès des femmes aux opportunités d'autonomisation économique et sociale. De l'autre, de nombreuses coopératives participent à l'aménagement de l'espace en faveur des femmes et jouent un rôle clé dans la valorisation des spécificités territoriales, des savoir-faire des femmes et de leur contribution au développement territorial. Cependant, le niveau de participation et de valorisation des femmes change d'une filière à l'autre, voire d'une coopérative à l'autre. Dans un deuxième temps, quatre driving forces sont identifiées pour l'amélioration de la situation. Il s'agit de la culture locale, l'organisation agricole, l'accès aux droits et aux capacités et l'organisation territoriale.

Les résultats présentés offrent une base pour répondre à la problématique de cette thèse. Les éléments qui émergent permettent de mieux cerner les incidences de la promotion des produits locaux sur la justice spatiale de genre.

- Quelles caractéristiques de l'organisation des filières de produits locaux influencent la justice spatiale de genre et inversement ?

D'une part, les résultats montrent que les territoires fournissent des outils susceptibles de renforcer la justice spatiale de genre, bien que toutes les femmes n'en bénéficient pas de manière équitable. Plus précisément, cette thèse met l'accent sur le rôle positif de certaines coopératives de produits locaux, qui participent à l'autonomisation économique et sociale des femmes. Trois catégories d'apports peuvent être mises en avant. Premièrement, les coopératives

renforcent l'accès des femmes aux biens premiers et aux capacités. Au niveau interne, et malgré la sexualisation des tâches, elles garantissent l'égalité des droits entre les sexes et permettent aux femmes de développer de nouvelles compétences et de consolider leur confiance en elles-mêmes. Au niveau externe, elles renforcent leur accès aux processus décisionnels et aux droits de base, comme l'emploi, la santé et la formation. Deuxièmement, les coopératives valorisent les territoires et leurs spécificités, en facilitant l'organisation des femmes qui conservent et transmettent les savoir-faire locaux. Troisièmement, elles participent à la reconfiguration de l'usage de l'espace, en facilitant l'appropriation de l'espace public par les femmes et en améliorant leur accès aux infrastructures et aux services de base.

Cependant, le niveau de participation et de valorisation des femmes change d'une filière à l'autre, voire d'un regroupement à l'autre. Le poids de la culture locale, le manque de financements, les problèmes de gouvernance et le travail informel font partie des obstacles qui, freinent l'accès des femmes aux regroupements et leur participation au développement des projets coopératifs, et limitent les impacts des coopératives sur leur vie. Même au niveau interne, les possibilités d'évolution des actrices varient considérablement selon leur statut, créant des disparités notables entre les femmes.

D'autre part, l'attachement de l'État marocain au principe d'égalité entre les sexes s'inscrit dans le respect de ses engagements internationaux et se traduit par des réformes législatives et par l'intégration du genre dans les politiques et les programmes de développement. Malgré les limites relatives à l'application concrète, liées, entre autres, aux résistances culturelles, des avancées en faveur des femmes sont remarquées dans différents domaines et espaces. Par exemple, au niveau agricole, l'approche genre représente un critère de priorisation pour la sélection des projets soutenus par le Plan Maroc Vert, qui accorde un intérêt particulier à l'organisation des filières. Cette priorisation représente une mesure de discrimination positive, qui facilite l'organisation des femmes ainsi que leur accès à de nombreux avantages et services comme le financement, l'accompagnement et la formation, qui sont nécessaires à l'amélioration des compétences, de la production et de la commercialisation.

- Quels sont les outils existants ou à créer dans les territoires ruraux pour améliorer cette justice ?

Le Maroc croit en l'approche genre et s'engage à son institutionnalisation. Il inscrit le principe de l'égalité entre les sexes dans sa constitution, ses lois, ses politiques publiques et ses

programmes de développement. En mettant en place cette démarche inclusive, il offre des outils susceptibles à renforcer la justice spatiale de genre, y compris dans les territoires ruraux. Dans le domaine agricole, c'est le cas par exemple des coopératives, soutenues par les stratégies de développement. La philosophie de l'État à grande échelle influence celle des coopératives à petite échelle. De nombreux regroupements recrutent les femmes et s'engagent à garantir l'égalité entre les sexes au niveau interne. D'autres outils existent actuellement dans les territoires ruraux pour renforcer la justice spatiale de genre, y compris dans le domaine de l'éducation et de la participation politique. Par exemple, le lancement du service de transport scolaire facilite l'accès des filles à l'éducation. Au niveau de la scène politique, le quota améliore la représentativité des femmes et favorise le changement des mentalités des hommes ruraux, qui prennent de plus en plus conscience de la valeur ajoutée que les femmes peuvent apporter en tant qu'élues et montrent une volonté croissante de voter pour elles.

Cependant, et malgré les évolutions dues à la vision politique égalitaire du Maroc, les femmes subissent encore différentes discriminations et formes d'injustices, d'où la nécessité de renforcer les outils existants et d'installer de nouveaux outils, en faveur de la justice spatiale de genre. Au niveau des territoires ruraux, il est primordial d'adopter une démarche holistique et intégrée, car, les différents volets concernant la vie des femmes sont interdépendants et s'influencent mutuellement. Autrement dit, ce n'est pas parce qu'un programme cible l'amélioration de la situation des actrices des produits locaux, que les mesures mises en place doivent se limiter au domaine agricole. Cette thèse montre que le traitement efficace de l'injustice spatiale de genre nécessite la prise en compte des dynamiques touchant les différents volets de la vie des femmes et les différentes échelles territoriales dans lesquelles elles sont impliquées.

Les contributions de cette thèse se répartissent en deux catégories principales. Sur le plan théorique, elle propose une vision globale des principales approches relatives à la justice sociale, la justice spatiale et le genre. La mobilisation des approches issues de différentes disciplines facilite la proposition d'un cadre conceptuel intégré, permettant une compréhension plus globale et nuancée de la justice. Par ailleurs, le croisement des cadres conceptuels mobilisés enrichit les théories existantes et apportent de nouvelles perspectives au champ de la justice, en facilitant l'introduction du concept de justice spatiale de genre, qui répond à des critères relatifs à la justice sociale et à l'organisation de l'espace, tout en prenant en considération les spécificités des femmes. Sur le plan pratique, elle contribue à clarifier et à

améliorer la compréhension des contours de la justice spatiale de genre, qui représente un concept complexe au vu de l'interconnexion de ses dimensions et de ses enjeux. L'analyse s'appuie sur trois échelles territoriales (les ménages, les filières agricoles, les territoires) et se concentre sur les représentations sociales d'une diversité d'acteurs autour de l'injustice et sur les ressources et capacités qui ressortent du cadre d'analyse et qui sont essentielles à l'instauration de la justice. Cette thèse offre ainsi une base d'analyse et des outils opérationnels susceptibles d'améliorer l'action des acteurs de développement. Elle propose également des pistes d'actions susceptibles de renforcer la justice spatiale de genre, en s'appuyant sur une démarche ascendante et participative, qui met en valeur les territoires locaux, leurs spécificités et leurs acteurs. Ces recommandations peuvent être applicables à différents domaines tels que l'agriculture, l'éducation et le tourisme.

Bien que cette thèse ait permis de répondre à la problématique centrale, certaines limites doivent être reconnues. Au niveau théorique, nous nous sommes concentrés sur les approches post-welfaristes de la justice sociale, qui ont influencé notre cadre d'analyse. La justice sociale est un concept multidimensionnel abordé par de nombreux cadres théoriques et méthodologiques. Pour respecter les délais, proposer une analyse profonde et éviter de s'éparpiller, nous avons privilégié les approches post-welfaristes, qui proposent des concepts proches de nos objectifs de recherches, qui ont été traduits en indicateurs à observer au niveau du travail empirique et qui ont débouché sur des recommandations pratiques. Au niveau méthodologique, nous avons opté pour une démarche qualitative qui nous a permis d'approfondir la compréhension des phénomènes observés. Cependant, l'échantillon restreint que nous avons utilisé limite la généralisation des résultats obtenus. Pour minimiser cet impact, nous avons opté pour un changement d'échelle, soit pour la comparaison de deux produits et deux territoires différents, ce qui permet de renforcer la validité des résultats et d'offrir une perspective plus large, tout en reconnaissant les spécificités des territoires et des populations étudiées. Par ailleurs, nous nous sommes concentrés sur les coopératives plutôt que sur les filières globales afin de proposer une analyse approfondie et adaptée à nos contraintes de temps et de moyens. Nous avons aussi ciblé deux territoires situés dans la même région, pour des raisons de faisabilité. Bien que ce choix permette une analyse profonde et contextuelle, les résultats empiriques risquent de ne pas être représentatifs à l'échelle nationale, car, ils ne prennent pas en considération les différences géographiques, politiques, socio-économiques et culturelles entre les différentes régions. Dans ce cadre, il est aussi à noter que les contraintes culturelles liées au territoire d'étude ont limité

la possibilité d'approfondir certaines discussions. La nature des relations entre les hommes et les femmes ainsi que la place occupée par les femmes dans la société sont considérées comme des sujets sensibles pour certains enquêtés. Cependant, le fait d'être femme et la proximité culturelle que nous partageons avec les acteurs locaux nous a permis d'adapter nos propos et nos questions en fonction des contextes, pour contourner, dans la mesure du possible, les obstacles culturels et éviter d'heurter les participants. Finalement, les résultats empiriques montrent que les femmes de Chefchaouen rencontrent plus de difficultés en termes d'accès aux ressources et aux capacités de base, pour des raisons principalement culturelles. Par ailleurs, la meilleure position des femmes au niveau de la filière des plantes et de ses coopératives favorise l'amélioration de la situation des femmes de Tétouan. Toutefois, nous n'avons pas exploré en profondeur les facteurs spécifiques qui façonnent les différences entre ces réalités.

À la lumière de ces limites, quelques recommandations peuvent être formulées, pour orienter les recherches futures sur la justice spatiale de genre et les pratiques des acteurs de développement.

Au niveau méthodologique, il serait pertinent de :

- Analyser la justice sociale sur la base d'autres approches théoriques, afin d'enrichir la compréhension et l'analyse des dynamiques liées à la justice spatiale de genre, en intégrant de nouvelles dimensions.
- Mener des études comparatives entre différentes régions pour améliorer la compréhension de la justice à partir de contextes variés.
- Réaliser une enquête quantitative, car, la complémentarité entre les méthodes qualitatives et quantitatives permettra de renforcer les conclusions.

Pour renforcer la compréhension des dynamiques de la justice spatiale de genre, il serait pertinent de :

- Réaliser des recherches spécifiques qui traitent chaque ressource et capacité à part entière. L'approche globale pose une vision d'ensemble mais ne permet pas d'explorer en profondeur les contextes locaux, les causes et les conséquences spécifiques. L'approche spécifique peut aussi mieux orienter les politiques spécifiques.
- Approfondir l'analyse des facteurs explicatifs des différences entre la réalité des femmes de Tétouan et celles de Chefchaouen, principalement en lien avec la culture locale.

- Analyser la place des femmes en prenant en compte les différents maillons des filières agricoles, afin de comprendre la répartition et l'impact de leurs rôles et de leurs responsabilités dans les différentes étapes.



# **RÉFÉRENCES**

# **BIBLIOGRAPHIQUES**



Achernan, A., Tazi, A., & Chebli, H. (2019). *Stratégie de développement du secteur touristique dans la province de Chefchaouen* (p. 82). ATED.

ACI. (s.d). *Identité, valeurs et principes coopératifs*. Coop Alliance coopérative internationale. <https://www.ica.coop/fr/coopératives/identite-cooperative>

Alaoui, A., Laaribya, S., Gmira, N., & Benchekroun, F. (2012). Le rôle de la femme dans le développement local et la préservation des ressources forestières—Cas de la commune de Sehoul au Maroc. *Forêt méditerranéenne*, 33(4), 369-378.

ANOC. (2011). *Cahier des Charges : Indication Géographique « Fromage de Chèvre Chefchaouen »* (p. 23).

APDN. (2012). *Étude sur le secteur des Plantes Aromatiques et Médicinales dans la Réserve de Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée : Crédation des coopératives et la valorisation des PAM, Rapport N°2* (p. 130). Agence pour la Promotion Économique et Sociale des Provinces du Nord.

APDN. (s.d). *Province de Tétouan*.

Arneson, R. (1989). Equality and equal opportunity for welfare. *Philosophical studies: an international journal for philosophy in the analytic tradition*, 56(1), 77-93.

Bailly, A. (1981). *La géographie du bien-être*. Presses Universitaires de France.

Baril, A. (2005). *Judith Butler et le féminisme postmoderne analyse théorique et conceptuelle d'un courant controversé* [Mémoire de maîtrise]. Université de Sherbrooke.

Baril, A. (2007). De la construction du genre à la construction du « sexe » : Les thèses féministes postmodernes dans l'oeuvre de Judith Butler. *Recherches féministes*, 7(20), 61-90.

Barry, B. (1989). *Theories of justice : A treatise on social justice*. University of California Press.

Baujard, A. (2022). Ethics and Technique in Welfare Economics : How Welfarism Evolves in the Making. *Revue économique*, 73(6), 1039-1053.

Beauvoir, S. de. (1949). *Le deuxième sexe*. Éditions Gallimard.

Beck, S. (2011). La comparaison, une obscure tentation ? Réflexions sur une enquête ethnographique comparative auprès des Français de l'étranger.

Benhaddouch, M., & EL Fathaoui, H. (2022). Paradigmes épistémologiques et choix méthodologiques en science de gestion : Revue de littérature. *Revue Française d'Économie et de Gestion*, 3(5).

Bénicourt, E. (2007). Amartya Sen : Un bilan critique. *Cahiers d'économie Politique*, 52(1), 57-81.

Berry, B. J. L. (1976). *Urbanization and Counter-Urbanization*. Sage Publications.

Bertin, A. (2005). Quelle perspective pour l'approche par les capacités ? *Revue Tiers Monde*, 182, 385-406.

Bonvin, J.-M. (2005). La démocratie dans l'approche d'Amartya Sen. *L'Économie politique*, 27(3), 24-37.

Bouzidi, Z., El Nour, S., & Moumen, W. (2011). *Le travail des femmes dans le secteur agricole : Entre précarité et empowerment—Cas de trois régions en Egypte, au Maroc et en Tunisie* (Gender and Work in the MENA Region : Working Paper Series 22).

Bozouls, L. (2021). Travail domestique et production d'un style de vie : Les femmes au foyer de classes supérieures. *Travail, genre et sociétés*, 2, 97-114.

Braidotti, R. (1991). *Patterns of Dissonance*. Cambridge : Polity.

Braidotti, R., & Butler, J. (1994). Feminism by any other name. *Differences: Journal of Feminist Cultural Studies*, 6(2).

Brennetot, A. (2011). Les géographes et la justice spatiale : Généalogie d'une relation compliquée. *Annales de géographie*, 678(2), 115-134.

Bret, B. (2015). Notion à la une : Justice spatiale. In *Géoconfluences*.

Brunet, R. (1972). Pour une théorie de la géographie régionale. *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, 11, 3-14.

- Brunet, R., Ferras, R., & Théry, H. (2005). *Les mots de la géographie : Dictionnaire critique*. La Documentation Française.
- Chabrol, M., & al. (2016). *Gentrifications*. Amsterdam éditions.
- Charmes, É. (2011). *La ville émiettée. Essai sur la clubbisation de la vie urbaine*. Presses Universitaires de France.
- Chentouf, M., & al. (2011). Performances techniques et économiques des élevages caprins dans le nord du Maroc. *Options Méditerranéennes*, 100, 151-156.
- Claval, P. (1978). Espace et justice sociale. *L'Espace géographique*, 7(4), 303-305.
- Claval, P. (1998). *Histoire de la géographie française de 1870 à nos jours*. Nathan Université.
- Clément, V. (1997). *Les théories égalitaristes contemporaines de la justice : Réflexions méthodologiques et proposition de validation empirique* [Thèse de doctorat en sciences économiques]. Université de Montpellier.
- Clément, V., & Serra, D. (2001). Égalitarisme et responsabilité. Une investigation expérimentale. *Revue d'économie politique*, 111(1), 173-193.
- Clerval, A., & Delphy, C. (2015). Le féminisme matérialiste, une analyse du patriarcat comme système de domination autonome. *Espace et rapports de domination*, 217-229.
- Cohen, G. (1990). Equality of What ? On Welfare, Goods and Capabilities. *Recherches Économiques de Louvain*, 56(3-4), 357-382.
- Comim, F. (2003). *Capability Dynamics : The importance of time to capability assessments*. Intervention lors du 3e Colloque sur l'approche par les capacités : D'un développement viable à une liberté durable, Université de Pavie.
- Corbeil, C., & Marchand, I. (2006). Penser l'intervention féministe à l'aune de l'approche intersectionnelle : Défis et enjeux. *Nouvelles pratiques sociales*, 19(1), 40-57.
- Costes, L. (2010). Le Droit à la ville de Henri Lefebvre : Quel héritage politique et scientifique ? *Espaces et sociétés*, n° 140-141(1), 177-191.

- Coutras, J. (1996). *Crise urbaine et espaces sexués*. Armand Colin.
- Couturier, P. (2007). Espaces ruraux marginaux ou fragiles : Les catégories analytiques à l'épreuve des pratiques socio-spatiales dans le Haut-Forez. *Norois*, 2002, 21-33.
- Crenshaw, K. W. (1989). Demarginalizing the Intersection of Race and Sex : A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics. *University of Chicago Legal Forum*, 1989.
- Crenshaw, K. W. (1991). Mapping the Margins : Intersectionality, Identity Politics and Violence Against Women. *Stanford Law Review*, 43, 1241-1298.
- Crenshaw, K. W., & Bonis, O. (2005). Cartographies des marges : Intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur. *Cahiers du genre*, 39(2), 51-82.
- Dagorn, J. (2011). Les trois vagues féministes—une construction sociale ancrée dans une histoire. *Diversité : ville école intégration*.
- D'Alessandro, C., Levy, D., & Regnier, T. (2021). Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations. In *La France et ses territoires*. INSEE.
- David, A. (1999). *Logique, épistémologie et méthodologie en sciences de gestion*. Conférence de l'AIMS.
- Davis, A. (1982). Women, race and class : An activist perspective. *Women's Studies Quarterly*, 10(4).
- Davis, M. (1998). *Ecology of Fear : Los Angeles and the Imagination of Disaster*. Metropolitan Books.
- De Haan, F. (2010). *Un bref aperçu des droits des femmes de 1945 à 2009*.  
<https://www.un.org/fr/chronicle/article/un-bref-apercu-des-droits-des-femmes-de-1945-2009>
- Dejean, F. (2013). État de littérature. La « justice spatiale » : Revue des savoirs francophones et anglophones. *Critique internationale*, 61(4), 171-183.

- Delphy, C. (1978). Travail ménager ou travail domestique. In *Les femmes dans la société marchande* (p. 39-54). Presses universitaires de France.
- Delphy, C. (2013a). *L'ennemi principal. Tome 1 : Économie politique du patriarcat*. Syllepse.
- Delphy, C. (2013b). *L'ennemi principal. Tome 2 : Penser le genre*. Syllepse.
- Depraz, S. (2018). De la France périphérique à la France des marges : Comment rendre leur juste place aux territoires urbains marginalisés ?.
- Depraz, S. (2020). *Justice spatiale et ruralité* [Dossier pour l'obtention de l'habilitation à diriger des recherches]. Université Paris Nanterre.
- Di Méo, G. (2014). *Introduction à la géographie sociale*. Armand Colin.
- Donzelot, J. (2004). La ville à trois vitesses : Relégation, périurbanisation, gentrification. *Esprit*, 303, 14-39.
- Doré, C. (2017). L'estime de soi : Analyse de concept. *Recherche en soins infirmiers*, N° 129(2), 18-26.
- Druelle, A. (2004). Que célébrer 30 ans après l'Année internationale de la femme : Une crise au sein des mouvements internationaux de femmes ? *Recherches féministes*, 17(2), 115-169.
- Dubois, J.-L., Mathieu, F.-R., & Poussard, A. (2001). La durabilité sociale comme composante du développement humain durable. *Développement : vers un nouveau paradigme*, 95-113.
- Dufaux, F., & Philifert, P. (2013). *Justice spatiale et politiques territoriales* (Presses Universitaires de Paris Ouest).
- Durkheim, É. (1895). *Les règles de la méthode sociologique* (Félix Alcan). Ancienne librairie Germer Bailliète et Cie.
- Dworkin, R. (1981). What is Equality ?, Equality of Welfare and Equality of Resources. *Philosophy & Public Affairs*, 10(4), 185-345.
- Dworkin, R. (2000). *Sovereign virtue : The theory and practice of equality*. Harvard University Press.

Fainstein, S., Gordon, I., & Michael, H. (1992). *Divided cities : New York & London in the contemporary world*. Blackwell Pub.

FEBECOOP. (s.d.). *L'entrepreneuriat coopératif: Les 7 principes*. Febecoop Wallonie-Bruxelles. <https://wallonie-bruxelles.febecoop.be/les-7-principes-cooperatifs/>

Fleurbaey, M. (1995). Equal opportunity or equal social income ? *Economics & Philosophy*, 11(1), 25-55.

Fleurbaey, M. (1996). *Théories économiques de la justice*. Economica.

Fleurbaey, M. (2001). Egalitarian opportunities. *Law and Philosophy*, 20(5), 499-530.

FM6E. (s.d.). *Sauvegarde du Littoral. Réserve de la Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée*. Fondation Mohamed VI Pour la Protection de l'Environnement. <https://fm6e.org/programme/rbim/#>

Fontaine, L. (2010). La justice sociale selon Amartya Sen. *Esprit*, 10, 145-154.

Forsé, M. (2006). Une théorie empirique de la justice sociale. *L'Année sociologique*, 56(2), 413-435.

Forsé, M., & Parodi, M. (2014). Bien-être subjectif et sentiment de justice sociale. *L'Année sociologique*, 64(2), 359-388.

Gamel, C. (2012). *Les Théories de la Justice Vues par un Économiste. De "l'Économie du Bien-Être" au "Post-Welfarisme" Contemporain*.

Genestier, P. (2010). La mixité : Mot d'ordre, vœu pieux ou simple argument ? *Espaces et sociétés*, 140-141(1-2), 21-35.

Genier, P. (1996). Quel est l'apport des nouvelles théories de l'équité pour la définition des politiques publiques ? Le cas de la dépendance des personnes âgées. *Sciences Sociales et Santé*, 14(4), 75-100.

Géoconfluences. (2003). *Centre, périphérie*. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/centre>

Gervais-Lambony, P., & Dufaux, F. (2009). Justice... Spatiale ! *Annales de géographie*, 665666(1), 3-15.

Goeury, D. (2009). Protéger ou contrôler le détroit ? La Réserve de la biosphère intercontinentale de la Méditerranée Andalousie (Espagne)—Maroc. In *Mers, détroits et littoraux : Charnières ou frontières des territoires ?* (p. 271-285). L'harmattan.

Gonin, A. (2024). Notion en débat. Territoire. *Géoconfluences*.

Guba, E., & Lincoln, Y. (1994). Competing paradigms in qualitative research. In *Handbook of Qualitative Research* (p. 105-117). Sage Publications.

Guienne, V. (2001). Du sentiment d'injustice à la justice sociale. *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 110(1), 131-142.

Habermas, J. (1968). *Knowledge and human interest*. Beacon Press.

Hamnett, C. (2003). *Unequal city : London in the global arena*. Routledge.

Hancock, C. (2009). La justice au risque de la différence : Faire une « juste place » à l'Autre. *Annales de géographie*, 1-2, 61-75.

Hancock, C., & Froment-Meurice, M. (2009). Qui sommes-nous ? *Justice spatiale/Spatial justice*.

Harvey, D. (1973). *Social Justice and the City*. Hodder & Stoughton Educational.

Harvey, D. (1992). Social justice, postmodernism and the city. *International Journal of Urban & Regional Research*, 16(4), 588-601.

Harvey, D. (2003). *The New Imperialism*. Oxford University Press.

HCP. (2005). *Démographie Marocaine. Tendances passées et perspectives d'avenir* [Rapport thématique].

HCP. (2014). *Recensement Général de la Population et de l'Habitat—RGPH - 2014*.

HCP. (2018). *Monographie provinciale de Chefchaouen*.

- HCP. (2019). *Monographie provinciale de Tétouan*.
- HCP. (2023). *La femme marocaine en chiffres*.
- Hooks, B. (1981). *Ain't I a Woman : Black Women and Feminism*. South End Press.
- Hooks, B. (1984). *Feminist Theory from Margin to Center*. South End Press.
- Jabot, I. (2021). Quand les chèvres quittent la médina. L'élevage caprin tiraillé entre urbain et rural à Chefchaouen (Maroc). *Études rurales*, 207, 120-145.
- Jackson, S. (1999). Théoriser le genre : L'héritage de Beauvoir. *Nouvelles questions féministes*, 9-28.
- Jaunait, A., & Chauvin, S. (2013). Intersectionnalité. In *Dictionnaire : Genre et science politique* (p. 286-297).
- Kandil, F. (2014). La justice est aveugle. Rawls, Harsanyi et le voile d'ignorance. *Revue économique*, 65(1), 97-124.
- Kelly, J. (2014). *Women, History, and Theory : The Essays of Joan Kelly (Women in Culture and Society)*. University of Chicago Press.
- Kuhn, T. (1970). *The Structure of Scientific Revolutions*. The University of Chicago.
- Kymlicka, W. (1999). *Les théories de la justice : Une introduction*. La découverte.
- Lafleur, M., Lopez, C., & Dion, B. (2004). La stratégie de la coopérative basée sur son identité : La théorie des défis coopératifs. *UNIRCOOP*, 2(1), 34-54.
- Lakhouaja, Elh., Faleh, A., & Chaaouan, J. (2017). Cannabiculture et feux de forêts dans la province de Chefchaouen : Analyse cartographique et statistique. *Revue Tidighin des Recherches Amazighes et Développement*, 6, 34.
- Lather, P. (1991). *Getting smart : Feminist research and pedagogy within the post-modern*. Routledge.
- Le Clainche, C. (1999). Talents, responsabilités, justice sociale : Les apports des courants post-welfaristes. *Economies et sociétés*, 28, 77-100.

Leclerc, A., & Doiron, M. (2012). *Les facteurs de réussite en développement coopératif: Analyse de la perception des leaders du mouvement coopératif acadien* (p. 18).

Lees, L., Wyly, E., & Slater, T. (2007). *Gentrification*. Routledge.

Lefebvre, H. (1967). Le droit à la ville. *L'Homme et la société*, 6(1), 29-35.

Lefebvre, H. (1974). La production de l'espace. *L'Homme et la société*, 31(1), 15-32.

Leseur, A. (2005). *Les théories de la Justice*.

Lévy, J. (1994). Oser le désert ? Des pays sans paysans. *Sciences humaines*, 4, 6-9.

Lloyd-sherlock, P. (2002). Nussbaum, capabilities and older people. *Journal of International Development*, 14(8), 1163-1173.

Lochak, D. (2010). II. Quelle universalité pour quelle égalité ? In *Le droit et les paradoxes de l'universalité* (p. 59-116). Presses Universitaires de France; Cairn.info.

Locke, J. (1984). *Traité du gouvernement civil (1690)*. Garnier-Flammarion.

Locoh, T., & Mouvagha-Sow, M. (2005). *Vers de nouveaux modèles familiaux en Afrique de l'Ouest ?* XXVème congrès international de la population, Tours.

Loren, K. (2019). Henri Lefebvre and the Right to the City. In *The Routledge handbook of philosophy of the city* (p. 76-86).

Louargant, S. (2002). De la géographie féministe à la « Gender Geography » : Une lecture francophone d'un concept anglophone. *Espace Populations Sociétés*, 20(3), 397-410.

Maguain, D. (2002). Les théories de la justice distributive post-rawlsiennes. Une revue de la littérature. *Revue économique*, 53(2), 165-199.

Maniquet, F. (1999). L'équité en environnement économique. *Revue économique*, 50(4), 787-810.

Mansouri, F. (2023). *Inégalités de genre sur le marché du travail marocain : Déterminants microéconomiques, implications macroéconomiques et leviers potentiels de réduction*. École doctorale sciences sociales et humanités (Pau, Pyrénées Atlantiques).

MAPMDREF. (2000). Bulletin mensuel de liaison et d'information du PNTTA : transfert de technologie en agriculture. *Le développement de l'élevage caprin au Maroc : Expériences de l'ANOC dans la province de Chefchaouen*, 66.

MAPMDREF. (s.d.). *Activités dans la Région Tanger Tétouan Al Hoceima*. Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts.  
<https://www.agriculture.gov.ma/en/node/6>

Marcuse, P., & Van Kempen, R. (2000). *Globalizing cities : A new spatial order?* Blackwell Publishing.

Massey, D. (1995). *Spatial divisions of labour : Social structures and the geography of production*. Bloomsbury Publishing.

Merrifield, A. (2001). Le “savoir situé” et l’exploration : Retours sur les “expéditions géographiques” de W. Bunge. In *Géographies anglo-saxonnes, Tendances contemporaines*. Belin.

Mitchell, D. (2003). *The Right to the City : Social Justice and the Fight for Public Space*. Guilford Press.

Monnet, E. (2007). La théorie des «capabilités» d'Amartya Sen face au problème du relativisme. *Revue de Sciences Humaines*, 12, 103-120.

Moreno Ternero, J. D., & Roemer, J. E. (2006). *Impartiality, priority, and solidarity in the theory of justice*. 74(5), 1419-1427.

Moriconi-Ebrard, F. (2008). *Identification et dynamiques des espaces périurbains : Étude rétrospective et comparative sur le peuplement des communes françaises : Espaces sous influence urbaine* [Rapport de recherche]. Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques.

Nozick, R. (1988). *Anarchie, État et utopie*. PUF.

Nussbaum, M. (2008). *Femmes et développement humain : L'approche des capacités*, trad. Chaplain. Des Femmes - Antoinette Fouque.

Nussbaum, M. (2012). *Capabilités. Comment créer les conditions d'un monde plus juste ?* Flammarion.

Oakley, A. (1972). *Sex, Gender and Society*. Martin Robertson.

OIT. (2002). *R193—Recommandation (no 193) sur la promotion des coopératives, 2002*. Organisation Internationale du Travail.

ONCA. (s.d.). *Les plantes aromatiques et médicinales*. Office National du Conseil Agricole.  
<https://www.onca.gov.ma/en/filiere-les-roses-aromatiques>

ONU. (1945). *Charte des Nations Unies*.

ONU. (1979). *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*.

ONU. (2024). *Progress on the sustainable development goals : The gender snapshot 2024* (p. 36). UN Women Headquarters Office.

ONUDC. (2007). *Enquête sur le cannabis au Maroc 2005* (p. 37).

Otsuka, M. (2002). Luck, Insurance, and Equality. *Ethics*, 113(1), 40-54.

Pailhé, J. (1982). La justice. Catégorie de la géographie ? Alain Reynaud, Société, espace et justice. *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen*, 53(1), 153-155.

Paquin, S. (1997). Jacqueline Coutras : Crise urbaine et espaces sexués. *Recherches féministes*, 10(2).

Paugam, S., & Van de Velde, C. (2012). 17 – Le raisonnement comparatiste. In *L'enquête sociologique* (p. 357-376). Presses Universitaires de France.

Peters, E. (1998). Subversive spaces : First Nations women and the city. *Environment and planning. D. Society and space*, 16(6), 665-685.

Pinson, G., & Reignier, H. (2017). Introduction : Politiques urbaines et (in)justice spatiale. *Sociétés contemporaines*, 107(3), 5-21.

Price, S., & Oliver, M. (2007). A Framework for Conceptualising the Impact of Technology on Teaching and Learning. *Journal of Educational Technology & Society*, 10(1), 16-27.

Przybylinski, S. (2023). Spatial Justice. In *Theorising Justice : A Primer for social scientists* (p. 308). Bristol University Press.

Racine, J. B. (1984). Bien-être et justice socio-spatiale : Vers une géographie de la pertinence sociale. *L'Espace géographique*, 13(1), 72-78.

Radi, Y. (2023). *L'accès aux soins de santé en milieu rural au Maroc : Une étude de la gouvernance et de l'instrumentation de l'action publique dans le cadre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH)* [Thèse de doctorat]. Université Paris-Est.

Rawls, J. (1987). *Théorie de la justice*. Seuil.

Rawls, J. (1993). *Justice et démocratie*. Seuil.

Rawls, J. (2009). Unité sociale et biens premiers. *Raisons politiques*, 33(1), 9-43.

Reynaud, A. (1978). Justice spatiale et état : L'exemple des Etats-Unis. *L'Espace géographique*, 7(1), 35-40.

Reynaud, A. (1980). Les rapports entre le centre et la périphérie : Le coefficient de variation, technique simple de mesure de l'allométrie. *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, 41(1), 71-81.

Reynaud, A. (1981). *Société, espace et justice : Inégalités régionales et justice socio-spatiale*. Presses Universitaires de France.

Ricoeur, P. (1995). *Le Juste* (Esprit).

Riverin-Simard, D., & al. (1997). Positions paradigmatisques et recherches sur le développement vocationnel adulte. *Cahiers de la recherche en éducation*, 4(1), 59-91.

Rochex, J.-Y. (2014). Préface. In *Filles et garçons au lycée pro : Rapport à l'école et rapport de genre* (p. 226). Presses universitaires de Rennes.

Roelants, B. (2003). La première norme mondiale sur les coopératives. La recommandation 193/2002 de l'organisation internationale du travail. *Revue internationale de l'économie sociale*, 289, 20-29.

Roemer, J. (1993). A Pragmatic Theory of Responsibility for the Egalitarian Planner. *Philosophy & Public Affairs*, 22(2), 146-166.

Roemer, J. (1996). *Theories of distributive justice*. Harvard University Press.

Roemer, J. (1998). *Equality of Opportunity*. Harvard University Press.

Roemer, J. (2017). Théorie de la justice : Un débat toujours ouvert (M. Seror, Trad.). *L'Économie politique*, 76(4), 103-112.

Rouyer, V., Yoan, M., & le Blanc, A. (2014). Socialisation de genre et construction des identités sexuées : Contextes sociétal et scientifique, acquis de la recherche et implications pratiques. *Revue française de pédagogie*, 97-137.

Rubin, G. (1975). 'The traffic in women : Notes on the « political economy » of sex. In *Toward an Anthropology of Woman*. Monthly review press.

Sananens, O. (2020). *La politique de genre dans l'aide au développement : Les actions de l'Agence française de développement*. Observatoire 'Genre et géopolitique' de l'IRIS.

Sandbu, M. (2004). On Dworkin's brute luck—Option luck distinction and the consistency of brute luck egalitarianism. *Politics Philosophy & Economics*, 3(3), 283-312.

Sassen, S. (2001). *The Global City : New York, London, Tokyo*. Princeton University Press.

Scanlon, T. (1982). Contractualism and utilitarianism. In *Utilitarianism and Beyond* (p. 103-128). Cambridge University Press.

Sen, A. (1981). *Poverty and famines : An essay on entitlement and deprivation*. Clarendon Press.

Sen, A. (1985). *Commodities and capabilities*. North-Holland.

Sen, A. (1992). *Inequality Reexamined*. Harvard University Press.

- Sen, A. (1999). *Development as Freedom*. Alfred A. Knopf.
- Sen, A. (2006). What Do We Want from a Theory of Justice? *The journal of philosophy*, 103(5), 215-238.
- Sen, A. (2010). *L'idée de justice*. Flammarion.
- Smith, N. (1996). *The New Urban Frontier : Gentrification and the revanchist city*. Routledge.
- Smith, N. (2008). *Uneven Development : Nature, Capital and the Production of Space*. University of Georgia Press.
- Soja, E. (1980). The socio-spatial dialectic. *Annals of the Association of American geographers*, 70(2), 207-225.
- Soja, E. (2000). *Postmetropolis : Critical studies of cities and regions*. Blackwell Publishers.
- Soja, E. (2009). The city and spatial justice. *Justice spatiale/Spatial justice*, 1.
- Soja, E. (2010). *Seeking Spatial Justice*. University of Minnesota Press.
- Sorre, Ma. (1957). *Rencontres de la géographie et de la sociologie*. FeniXX.
- Spitz, J.-F. (2011). John Rawls et la question de la justice sociale. *Études*, 414(1), 55-65.
- Sugden, R. (1986). Commodities and Capabilities. *The Economic Journal*, 96, 820-822.
- Sugden, R. (1993). Welfare, resources, and capabilities : A review of inequality reexamined by Amartya Sen. *Journal of Economic Literature*, 31(4), 1947-1962.
- Taiebi, A. (2012). *Développement des territoires et besoins en qualification des jeunes ruraux au Maroc. Étude dans les provinces de Larache et de Tétouan* (Rapport d'étude Volume 2 : Présentation du pays et des zones d'enquête). Réseau international Formation Agricole et Rurale.
- Thiéblemont-Dollet, S. (2005). Judith Butler, Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion, trad. De l'américain par C. Kraus. *Questions de communication*, 9.

Thierry, A. (2017). *Les inégalités filles-garçons : Les stéréotypes de genre véhiculés par la famille et la société sont-ils liés aux stéréotypes de genre à l'école?* [Mémoire de maîtrise]. ESPE Villeneuve d'Ascq.

Trannoy, A. (2017). Les théories de l'égalité des opportunités de Fleurbaey et de Roemer sont-elles irréconciliables ? *Revue économique*, 68(1), 57-72.

UNESCO World Heritage Convention. (s.d). *Le centre historique de Tétouan*.

Vialan, D. (2012). Martha Nussbaum, Capabilités. Comment créer les conditions d'un monde plus juste ? *Lectures. Les comptes rendus*.

Vidal de la Blache, P. (1913). Des caractères distinctifs de la géographie. *Annales de géographie*, 22(124), 289-299.

Vignet-Zunz, J. J. (2014). *Les Jbala du Rif: Des lettrés en montagne*. Croisée des chemins.

Willett, G. (1996). *Paradigme, théorie, modèle, schéma : Qu'est-ce donc ? 10*.

Witting, M. (2001). *La pensée straight*. Éditions Balland.

Young, I. M. (1990). *Justice and the politics of difference*. Princeton University Press.

Zirari, H. (2010). Droits des femmes au Maroc : Bilan et perspectives. *Société et culture: développement et perspective*, 291, 285-291.



# **ANNEXES**



## I. Annexe 1 : informations complémentaires sur les enquêtés

### Groupe 1 : les institutionnels

#### *Valorisation du fromage de chèvre :*

Mouad Chentouf est le directeur du CRRA de Tanger. Au vu de son domaine de recherche, il maîtrise le sujet de l'élevage caprin au Maroc.

Marouane Alitane est le chef de service des produits de terroir d'origine végétale à la direction régionale de l'agriculture. Notre rencontre a été organisée suite à l'annulation du RDV prévu avec Jamila JOUT, cheffe de service des produits de terroir d'origine animale.

Mariam est ingénierie à la Direction Provinciale de l'Agriculture (DPA) de Chefchaouen. Elle travaille dans le service de mise en œuvre des projets de filières de production agricole. Originaire de Chefchaouen, elle connaît bien le territoire et sa culture. Cette connaissance est renforcée par son métier, qui lui permet de se tenir informée des projets de développement agricole et d'entrer en contact avec les acteurs agricoles locaux.

Kamal est le responsable de l'ONCA de Chefchaouen. Grâce à son travail, il connaît les spécificités territoriales, maîtrise les stratégies de développement agricole et collabore directement avec les acteurs agricoles locaux. Il s'appuie sur la population locale pour promouvoir les actions de conseil agricole.

Abd El Ati, Kamal et Adil sont des techniciens de l'ONCA. Ils ont le diplôme de conseiller agricole spécialisé en horticulture et ils collaborent directement avec les acteurs agricoles.

#### *Valorisation des plantes aromatiques et médicinales :*

Marouane Alitane est le chef de service des produits de terroir d'origine végétale à la direction régionale de l'agriculture.

Hassan Sefrioui est le chef de service de mise en œuvre des projets des filières de production agricole à la DPA de Tétouan qui chapote la province de Tétouan et la préfecture M'diq-Fnideq. Il maîtrise les processus de valorisation de terroir au niveau des deux territoires et connaît les différents acteurs coopératifs.

Hajar Ben Amer est ingénierie à la DPA de Tétouan. Elle connaît les spécificités locales et les différentes coopératives de produits locaux.

### Groupe 2 : les acteurs des coopératives

#### *Valorisation du fromage de chèvre :*

Zineb a intégré Ajbane Chefchaouen en 2007 suite à l'obtention d'une licence en agroalimentaire à Kenitra. Elle gère l'unité de production et assure une diversité de tâches administratives et techniques. Cette responsable habite avec ses deux filles à Chefchaouen, loin de son mari qui réside à Tanger. Elle n'a pas pu poursuivre ses études, comme elle le souhaitait, vu la charge de travail et les horaires.

Mouna a 43 ans. Elle a intégré Ajbane Chefchaouen en 2000 comme agent de fabrication après avoir quitté ses études au collège. Elle habite avec son mari Aziz, qui travaille avec elle à Ajbane Chefchaouen, et ses deux enfants, à proximité de la fromagerie. Contrairement à Aziz qui est originaire de Chefchaouen, Mouna s'est installée dans la région pour des raisons professionnelles.

Mohamed Amrani habite avec sa famille à Chefchaouen. Il est le collecteur de lait d'Ajbane Chefchaouen. Sa mission se déroule principalement auprès des éleveurs.

Mohamed Bouissa est le responsable régional de l'ANOC qui gère la fromagerie Ajbane Chefchaouen. Il a une vision holistique de l'élevage caprin dans la région. D'un côté, il maîtrise la réalité locale grâce au contact direct qu'il a eu pendant des années avec les éleveurs. De l'autre, il connaît les enjeux stratégiques vu son expérience et son statut professionnel.

Jamal Chton est le créateur et le président de la coopérative Achamal. Il fait partie d'une ancienne famille de Bab Berred, ce qui lui a permis de développer un fort attachement au territoire ainsi qu'un capital humain et financier important. Il a d'autres projets agricoles et il a bénéficié du soutien de la DPA pour l'installation d'une chambre hydroponique. Jamal est considéré par quelques responsables institutionnels comme une personne clé, facilitant le contact avec les habitants.

### *Valorisation des plantes aromatiques et médicinales :*

Hafida Aït Aissa a passé son enfance en milieu rural. Elle s'est installée à Ben Karrich après avoir vécu en Italie. Elle s'est lancée dans l'agriculture de subsistance avant de commencer la vente. Pour renforcer ses connaissances agricoles, Hafida était la seule habitante à participer aux formations de l'institut agricole. Au fur et à mesure, elle a convaincu d'autres femmes d'y prendre part. Elle a par la suite initié la création d'une association féminine de plantes qu'elle a transformé en coopérative. En plus de son travail sur les plantes, Hafida est engagée dans une association proposant différentes formations aux femmes (couture, pâtisserie ...).

Jalal est originaire de Tata (sud-est du Maroc). Il travaille à Nouara depuis 2015 et il participe à sa gestion. Malgré sa courte formation sur les plantes, son expérience lui a permis d'acquérir une vaste connaissance en la matière.

Zakia a 30 ans. Elle est originaire de Jbel Wissam (province de Tétouan). Après avoir quitté le collège pour se consacrer aux tâches domestiques, elle a fait une formation de couture. Cependant, elle n'a pas obtenu son diplôme, car, elle a abandonné sa formation après son mariage. Après une expérience difficile, elle a divorcé pour pouvoir travailler et garantir une meilleure vie à ses enfants. Elle a intégré Nouara en 2019.

Mariam est née à Ben Karrich. Elle a 25 ans et elle habite chez ses parents. Après avoir échoué au baccalauréat, elle a décidé de se lancer dans le monde professionnel. Elle a rejoint Nouara en 2018 dans le but de gagner son indépendance financière.

Imane est originaire d'Al Hoceima. Elle a 23 ans et elle vit avec ses parents à Ben Karrich. En 2019, après avoir échoué à son brevet, elle a rejoint Nouara pour subvenir à ses besoins.

Hlalya est la maman d'Imane. Elle a 60 ans et elle vit avec son vieux mari et ses enfants. Elle ne sait ni lire ni écrire, ce qui lui donne un sentiment d'infériorité. Pour aider Imane dans la prise en charge du foyer, Hlalya est contrainte de travailler. Elle a une fille malade qui ne peut pas bosser et une autre qui poursuit ses études universitaires et qui n'a pas trouvé un emploi étudiant.

Rahma El Abdi n'a jamais fait d'études. Elle a installé Iklil Ljabal en 2017 après avoir découvert le monde des plantes dans les salons où elle participait en tant que couturière.

Fatima Karmoun est une jeune célibataire qui habite chez ses parents à Tétouan. En 2016, elle a créé Aghssane Tétouan avec Rachid El Hayek. Après avoir obtenu une licence en droit, elle a réalisé une formation en informatique et elle a travaillé comme vendeuse dans la coopérative de miel de Rachid. Suite à une décision de diversification des produits, elle a découvert le monde des plantes. Malgré sa passion pour le commerce, Fatima voulait quitter le salariat, ce qui a emmené Rachid à lui proposer la création commune d'une coopérative. Elle accepté à condition de travailler sur les pams.

Rachid El Hayek est le trésorier d'Aghssane Tétouan. Il a une grande expérience agricole et il est engagé dans d'autres coopératives agricoles.

Asia Karmoun est la sœur de Fatima. Elle a 30 ans et elle habite seule à Tanger. Grâce à son master, elle occupe le poste de commerciale à la caisse marocaine des retraites. Toutefois, elle veut quitter son emploi pour travailler à temps plein à Aghssane qu'elle a intégré en 2019. En tant qu'adhérente, elle s'y rend tous les week-ends et elle gère la communication.

Rahma est une jeune célibataire de 23 ans. Elle habite avec ses parents à Aïn Zarka. En 2019, elle a rejoint Aghssan pour aider financièrement ses parents. Elle occupe le poste de responsable de production. Ses anciens emplois de femme de ménage et d'employée de café ne lui ont pas apporté satisfaction.

Faiza est une jeune fille de 25 ans qui habite à Tétouan. Elle a une licence en droit. N'ayant pas encore fêté son mariage, elle habite chez ses parents. En 2021, elle a rejoint Aghssan pour subvenir à ses besoins, car, elle n'a pas trouvé d'emploi en rapport avec ses études. Elle continue de chercher une opportunité plus alignée avec sa formation.

Karim a 41 ans. Il habite à Machroha avec sa femme et ses deux enfants. Avant de rejoindre Aghssan en 2019, il n'avait pas un emploi stable. Il cassait les pierres et il travaillait en construction.

Mokhtar a 19 ans. Il habite à Machroha avec ses parents. En 2021, il a rejoint Aghssan grâce à Karim, le mari de sa tante. Il ne souhaitait plus travailler à Tétouan, comme fabriquant de canapés, et a préféré trouver un emploi près de chez lui.

### Groupe 3 : les habitants

*Valorisation du fromage de chèvre :*

Khadija a 63 ans. Elle habite à Chefchaouen avec son mari et ses cinq enfants. C'est une ancienne productrice de fromage qui n'est jamais allée à l'école. Elle a appris la fabrication fromagère grâce à sa voisine originaire de Bni Yssef. Khadija était la seule vendeuse de fromage à Chefchaouen pendant 27 ans. Elle a cessé de travailler à la demande de ses enfants, désormais devenus grands.

Ahmed a 45 ans. Il a une licence en sciences physiques et il travaille dans le commerce à Chefchaouen. Il vit avec sa femme, qui s'occupe des enfants et peine à trouver un emploi à Chefchaouen malgré son diplôme.

Bilal est un jeune célibataire de 22 ans qui habite chez ses parents à Granja. Ayant arrêté ses études au collège, il vend le fromage dans le kiosque d'Ajbane Chefchaouen en contrepartie d'un pourcentage.

Salha est une éleveuse veuve de 70 ans. Elle habite à Ras Lma et elle fait partie des rares femmes qui donnent le lait au collecteur et qui participent aux formations agricoles. Bien qu'elle dispose de quelques chèvres, elle se présente comme l'assistante de son fils qui lui donne sa part de gains. Pour bien vivre, elle est soutenue financièrement par ses quatre enfants.

Fatima a 30 ans. Elle habite avec ses deux enfants et son mari (éleveur de l'ANOC) qui m'a autorisé d'échanger avec elle à condition de ne pas la prendre en photos. La présence de ce dernier nous a empêché d'échanger librement. Un ensemble de questions n'ont pas pu être posées et Fatima se sentait surveillée. Le mari a répondu à plusieurs questions destinées à sa femme au vu de ses difficultés de compréhension.

Mohamed Achikhan a 56 ans. Il habite avec son épouse et ses enfants à Loubar. Il a quitté l'école au primaire pour travailler comme éleveur. Il est soutenu dans cette activité par sa femme, et non par ses enfants, ce qui ne le dérange pas. Il préfère qu'ils fassent des études ou qu'ils travaillent dans la fromagerie pour avoir une meilleure vie. En plus de l'élevage, Mohamed fabrique des vêtements en laine.

Khalid a 45 ans. Il habite avec sa femme et ses deux enfants à Loubar. Après avoir obtenu sa licence en droit et travaillé en Italie, il est retourné au Maroc pour travailler comme éleveur. Il a choisi le métier de son grand père et non celui de son père qui était enseignant. Khalid se

limite à l'élevage, car, il a un grand troupeau à gérer et il est soutenu financièrement par ses parents. Il a choisi de se marier avec une femme rurale qui a fait peu d'études pour qu'elle l'aide dans l'élevage.

Abdellah est éleveur et cannabiculteur de 32 ans. Il habite avec sa femme et ses enfants à Loubar. Il a quitté l'école au primaire contrairement à sa femme qui a fait plus d'études et qui ne l'aide pas dans l'élevage. Elle s'occupe des tâches domestiques et aide les enfants dans les devoirs scolaires, ce qui lui convient. Abdellah est soutenu dans l'élevage par sa mère.

Said est un commerçant ambulant de 46 ans. Il a quitté l'école au primaire. Il habite à Derdara avec ses enfants et sa femme qu'il ne laisse pas travailler.

Hamid est un chauffeur de taxi de 44 ans. Il habite seul à Derdara. Il ne veut pas épouser une femme qui travaille.

Malika est une femme de 53 ans. Elle habite à Derdara avec son mari qui ne travaille pas et ses enfants. Elle n'a jamais été scolarisée. Pour prendre en charge son foyer, Malika vend des produits alimentaires au bord de la route, en face de chez elle. Elle a difficilement accepté d'échanger avec nous. Elle ne voit pas l'intérêt de partager sa vie difficile avec une personne qui ne lui apportera rien.

Charifa est une femme de 32 ans. Elle habite à Derdara avec ses enfants et son mari qui travaille rarement dans la culture de cannabis. Elle a quitté l'école au primaire. Pour répondre aux besoins de sa famille, Charifa est obligée de vendre des produits alimentaires au bord de la route, en face de chez elle. Elle s'occupe des tâches domestiques et elle travaille en portant son fils sur son dos.

#### *Valorisation des plantes aromatiques et médicinales :*

Touria a 41 ans. Elle habite à Machroha avec son mari et ses enfants. Elle travaille ponctuellement à Aghssane et aimeraient s'y impliquer de façon permanente, pour gagner un revenu et satisfaire ses besoins et ceux de sa famille.

Sarah a 20 ans. Elle habite à Machroha avec ses parents. Elle travaille ponctuellement à Aghssane et aimeraient s'y impliquer de façon permanente pour gagner un revenu, aider ses

parents et acquérir de nouvelles compétences. Après avoir quitté l'école en primaire, elle n'a jamais travaillé.



## II. Annexe 2 : tableau de l'accès des femmes aux ressources et aux capacités de base à Chefchaouen et à Tétouan

Ressource / Capabilité	Chefchaouen	Tétouan
<b>Éducation &amp; Formation</b>	+	++
	Malgré les limites des formations offertes aux femmes en lien avec les coopératives, la meilleure place accordée aux femmes dans les coopératives des pams est un avantage.	
<b>Santé – Exemple de l'accès aux soins</b>	+	++
	L'analphabétisme et la priorité accordée aux tâches reproductive freinent l'accès des femmes de Chefchaouen aux soins de santé.	
<b>Santé – Exemple des conditions de mariage</b>	+	++
	À Chefchaouen, le mariage précoce et forcé est plus toléré	
<b>Contrôle sur l'environnement privé – Exemple de la prise de décisions</b>	+	+
	Dans les deux cas, les décisions sont majoritairement prises par les hommes au sein des ménages.	
<b>Contrôle sur l'environnement professionnel – Exemple de la prise de décisions</b>	+	+++
	Au niveau de la filière fromagère, les femmes sont obligées de participer à l'élevage et leur implication dans les coopératives dépend des valeurs des responsables.	
<b>Contrôle sur l'environnement financier – Exemple de l'accès à l'emploi</b>	+	++
	Les deux territoires présentent des obstacles à l'accès des femmes à l'emploi. Cependant, la meilleure place occupée par les femmes dans les coopératives à Tétouan est un avantage.	
<b>Contrôle sur l'environnement financier – Exemple de la gestion des revenus</b>	+++	+++
	Dans les deux cas, la gestion masculine des revenus féminins est condamnée et les femmes sont considérées comme étant capables de gérer leurs revenus.	
<b>Contrôle sur l'environnement financier – Exemple de l'accès à la propriété</b>	+	+
	Dans les deux cas, l'accès des femmes à la propriété est difficile à cause de leur accès limité aux ressources financières et rien n'empêche leur accès à l'héritage.	
<b>Contrôle sur l'environnement politique</b>	+	+
	Dans les deux cas, des obstacles persistent en lien avec la participation politique des femmes.	
<b>Accès à d'autres infrastructures de base</b>	+	+
	Dans les deux cas, il y a encore des problèmes d'accès au réseau de l'eau potable et à internet.	
<b>Accès à l'information</b>	+	+

	Dans les deux cas, les femmes rencontrent encore des difficultés d'accès à l'information.	
<b>Budget temps – Exemple de la répartition sexualisée des tâches</b>	+	++
	À Tétouan, les travailleuses qui ne s'occupent pas des tâches domestiques sont moins affectées par le manque de temps.	
<b>Bien-être psychologique – Sentiment d'autonomie</b>	+	+++
	Les femmes de Chefchaouen se sentent moins autonomes et mettent l'accent sur sensibilité paralysante et leur besoin de s'appuyer sur les hommes pour dépasser les moments difficiles.	
<b>Bien-être psychologique – Clarté des objectifs</b>	++	+++
	À Chefchaouen, de nombreuses femmes subordonnent leurs ambitions à celles de leurs enfants	
<b>Bien-être psychologique – Qualité des relations avec les proches</b>	+	+
	Dans les deux cas, les possibilités de création et de renforcement des liens sociaux est limité par le manque de temps et l'isolement.	
<b>Bien-être psychologique – Estime de soi</b>	+++	+++
	Dans les deux cas, l'estime de soi des femmes est élevée.	

### **III. Annexe 3 : article - Les coopératives au Maroc, entre bricolage et développement rural : le cas des regroupements de fromage de chèvre de Chefchaouen**

#### **Référence électronique**

Rayyane M'Barki et Serge Schmitz, « Les coopératives au Maroc, entre bricolage et développement rural : le cas des regroupements de fromage de chèvre de Chefchaouen », *Belgeo* [En ligne], 1 | 2023, mis en ligne le 23 novembre 2023

#### **Les coopératives au Maroc, entre bricolage et développement rural : le cas des regroupements de fromage de chèvre de Chefchaouen**

#### **Local cooperatives in Morocco, between bricolage and rural development : the case of goat cheese groups in Chefchaouen**

**Auteurs : Rayyane M'BARKI , Serge SCHMITZ**

#### **Résumé**

Les stratégies agricoles au Maroc accordent une attention particulière à l'élément humain et appuient l'agriculture solidaire pour promouvoir le développement rural. Dans ce cadre, l'Etat apporte un soutien technique, financier et commercial aux coopératives, ce qui a favorisé leur multiplication. Cependant, et malgré la réussite de plusieurs regroupements, certaines coopératives ont échoué ou fonctionnent en incohérence avec les principes de base des coopératives. Cet article explore ce bricolage coopératif qui ne correspond pas au concept promu par les instances internationales mais qui peut être un atout pour le renouvellement des sociétés et des économies rurales. L'analyse s'appuiera sur l'étude du cas du terroir du fromage de chèvre de Chefchaouen et repose sur une enquête menée auprès des acteurs agricoles au niveau régional et départemental, des acteurs de la filière, des habitants et des consommateurs.

**Mots clés :** bricolage coopératif, stratégies institutionnelles, développement rural, fromage, Chefchaouen.

## **Abstract**

The agricultural strategies in Morocco are focused on the human element and support solidarity agriculture to promote rural development. In this context, they provide technical, financial, and commercial support to cooperatives, encouraging their multiplication. However, despite some success, several cooperatives have failed or are operating inconsistently with the basic principles and values. This article questions the cooperative bricolage that does not correspond to the image promoted by international bodies but can be an asset for the renewal of rural societies and economies. The analysis is based on the case of the goat cheese terroir of Chefchaouen, including surveys conducted among agricultural actors at the regional and departmental levels, actors of the sector, inhabitants, and consumers.

**Keywords :** cooperative bricolage, institutional strategies, rural development, cheese, Chefchaouen.

## **INTRODUCTION**

Dans de nombreux pays en voie de développement, les coopératives agricoles sont soutenues, car, elles participent au développement local et à l'amélioration du bien-être des populations. Ces coopératives allient les enjeux économiques, sociaux et démocratiques et contribuent à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration de la situation des femmes (Gebremichael, 2014; Mojo, Degefa, Fischer, 2017; Neupane, Paudel, Mandeep, Qinying, 2022). Elles favorisent l'amélioration de la performance agricole des petits exploitants en facilitant, entre autres, leur accès aux services de vulgarisation et aux intrants. Elles améliorent les revenus des agriculteurs et leur pouvoir de négociation et leur permettent d'adopter de nouvelles technologies, de se lancer dans de nouveaux investissements, de réduire leurs coûts de transaction et de s'ouvrir sur de nouveaux marchés (Abate, Fransesconi, Getnet, 2014; Ma, Abdulai, Goetz, 2018; Manda et al., 2020; Narrod et al., 2009).

Cependant, face à la globalisation des marchés qui valorise les effets de taille aux dépens des effets de proximité, les formes d'organisation des acteurs y compris dans les coopératives ont connu de profondes mutations afin de survivre, élever leur pouvoir de négociation et augmenter leur efficacité (Assens, 2013; Mauget, 2008). Ces évolutions ont eu de multiples conséquences y compris sur les adhérents dont la fidélité a baissé et les comportements sont devenus plus individualistes et opportunistes (Assens, 2013; Barraud-Didier, Henninger, 2009; Barraud-Didier, Henninger, Triboulet, 2014).

Au Maroc, les coopératives représentent un outil privilégié de l'économie sociale et solidaire et en particulier du secteur agricole qui représente 63% du total des coopératives à l'échelle nationale (ODCO, 2021). Le nombre des coopératives est passé de 62 en 1957 à 2000 en 1983 et a atteint 47 609 en 2021 (ODCO, 2021, s.d.). D'une part, le Plan Maroc Vert (2008-2019) a permis la création de 9951 coopératives afin de faciliter la mutualisation de moyens de production, l'optimisation des coûts, l'accès aux nouveaux marchés et la réalisation d'investissements difficiles à mettre en place de façon individuelle (Ministère de l'agriculture, 2020). D'autre part, le plan Génération Green (2020-2030) vise la transformation des coopératives en entreprises productives, autonomes, performantes et capables de poursuivre leur activité après la fin du soutien public. Cette nouvelle approche se base sur l'investissement, la concurrence et la compétitivité (Ministère de l'agriculture, 2021; Tali, 2018).

Le modèle coopératif a intéressé de nombreux chercheurs marocains. Certains se sont focalisés sur les enjeux, les aides et les évolutions (Ahrouch, 2011). D'autres se sont concentrés sur les spécificités de ce modèle économique et ses impacts sur le développement territorial (Jouiet, 2020; Mergoum, Hinti, 2016a). En ce qui concerne les difficultés liées au développement coopératif, les chercheurs ont mis l'accent sur les problèmes de gouvernance, le nombre important des adhérents des coopératives, le faible niveau de scolarité des coopérateurs, l'absence d'objectifs clairs, la peur du contact avec les autorités administratives et les problèmes de transport (Badraoui, Saikouk, 2015; Mergoum, Hinti, 2016b; Tazi, 2018). Malgré les évolutions positives quant au nombre et aux orientations, la dynamique coopérative au Maroc rencontre plusieurs problèmes liés tant à des questions logistiques que de gouvernance (Badraoui, Saikouk, 2015; Tazi, 2018). Le soutien institutionnel a suscité l'avidité de certains acteurs et a été mal utilisé par d'autres, ce qui a donné naissance à des coopératives vouées à l'échec ou fonctionnant en incohérence avec les principes et les valeurs coopératifs.

Dans ce contexte, cet article propose une analyse du bricolage coopératif à travers une étude menée sur les coopératives du fromage caprin de Chefchaouen. Le concept de bricolage a été proposé en 1962 par l'anthropologue Claude Lévi-Strauss dans son livre « Pensée sauvage » où il met en évidence la différence entre le travail du bricoleur et celui de l'ingénieur. Il précise que le premier réemploie les moyens du bord et le second construit ses projets selon un plan et une visée prédéfinis (Lévi-Strauss, 1962; Zink, 2008). Le concept de bricolage a intéressé d'autres auteurs comme Claude Javeau qui a analysé le bricolage social. Selon ce sociologue, la société résulte de bricolages quotidiens des acteurs qui ajustent leurs pratiques selon les circonstances et utilisent leurs ressources sans forcément réagir de manière rationnelle (Javeau, 2001; Trémel, 2004). Dans le milieu coopératif, les chercheuses Mangnus et Schoonhoven-Speijer ont analysé les possibilités d'accès des coopératives au marché à partir des thèmes identifiés par Baker et Nelson dans leur étude sur le bricolage entrepreneurial : *making do, resources at hand* et *combination of resources for new purposes* (Baker, Nelson, 2005). D'après ces auteurs, la durabilité des liens des coopératives avec le marché dépend moins de la mise en place de plans prédéfinis et d'organisations formelles et idéales souvent imposés par des acteurs extérieurs que de la capacité à bricoler en utilisant les ressources disponibles, en agissant face aux problèmes et en tirant parti des opportunités.

Dans cette recherche, nous faisons le lien entre géographie et économie sociale et solidaire en analysant les logiques d'émergence et de survie des coopératives, les opportunités et les freins

à leur développement, puis en interrogeant comment les coopératives de terroir participent au renouvellement des sociétés et économies rurales. Nous soutenons qu'au-delà du modèle coopératif reconnu par l'Alliance Coopérative Internationale (ACI), il existe diverses façons de bricoler des regroupements qui, in fine, participent au développement collectif des terroirs. Pour ce faire, nous avons choisi d'appréhender la réalité de deux coopératives du nord-ouest du Maroc, les pratiques et les mentalités locales en faisant le lien avec les principes et valeurs reconnus à l'échelle internationale. Nous avons réalisé une enquête qualitative auprès d'une diversité d'acteurs. Pour explorer les solutions présentes sur le terrain, nous nous sommes concentrés sur les coopératives fromagères actives de la province de Chefchaouen qui reflètent deux réalités bien différentes : Ajbane Chefchaouen et Achamal. Si les résultats de notre étude qualitative ne peuvent, certes, pas être généralisés à la totalité des coopératives marocaines, ils permettent d'améliorer la compréhension des enjeux coopératifs, d'apporter des pistes de réflexion et d'appuyer les futures initiatives de développement coopératif.

L'article est structuré en trois parties. Premièrement, nous mettrons en avant les principales caractéristiques et conditions de réussite coopérative. Deuxièmement, nous mettrons l'accent sur le territoire d'étude et la méthodologie du travail de terrain. Troisièmement, nous présenterons les résultats de l'enquête. Après une description des deux coopératives et de leur mode de fonctionnement, nous discuterons le bricolage coopératif puis interrogerons son incidence sur le développement rural.

## **L'IDÉAL COOPÉRATIF : DES FONDEMENTS RECONNUS A L'ÉCHELLE INTERNATIONALE**

Le concept de coopérative est apparu au début du 19<sup>ème</sup> siècle et a été officiellement reconnu par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) en 2002. En reprenant la définition, les principes et les valeurs de la déclaration, adoptée à Manchester en 1995, sur l'identité coopérative de l'ACI, l'OIT a transformé les normes internes du mouvement coopératif en des normes officielles au niveau inter-gouvernemental (Roelants, 2003). Elle définit la coopérative comme « *une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement* » (OIT, 2002).

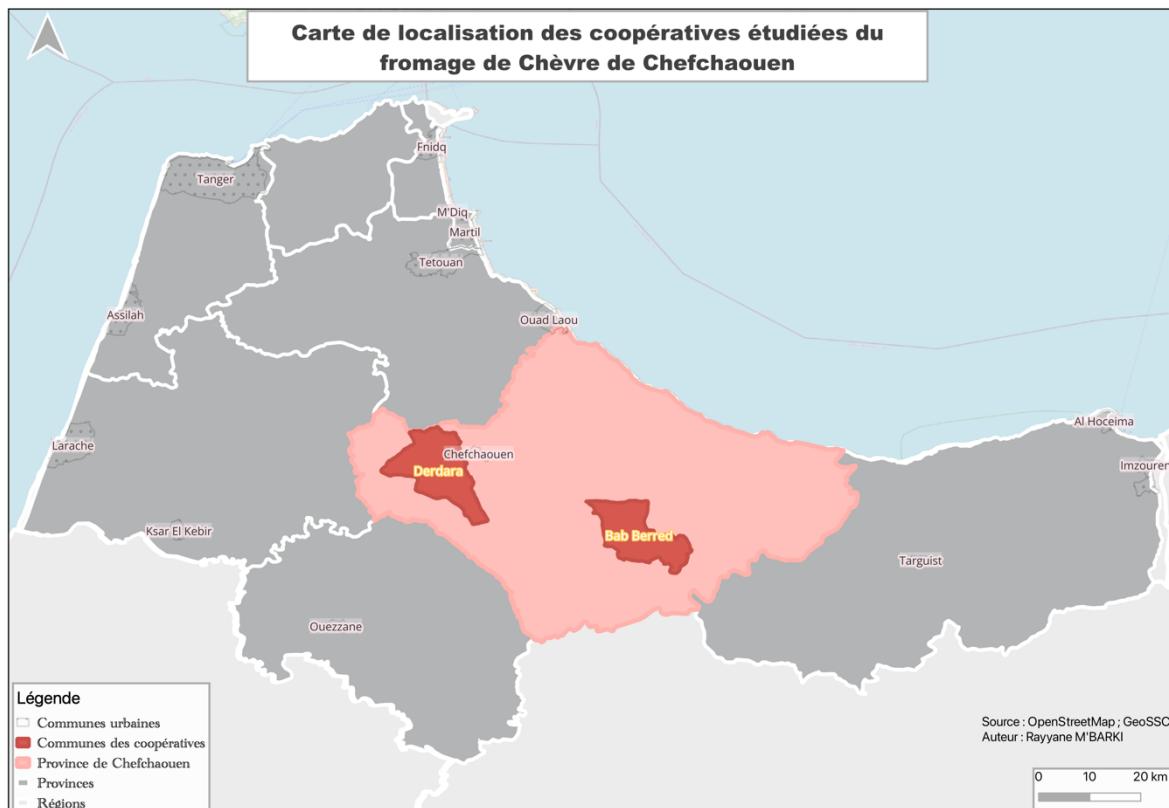
Afin que les coopératives puissent répondre à des besoins difficiles à satisfaire de façon individuelle, elles devraient respecter cinq valeurs fondamentales : la solidarité, la responsabilité, la démocratie, l'égalité en matière de droits et l'équité (ACI, s.d.). À cette fin, elles devraient s'appuyer sur sept principes définis par l'ACI : l'adhésion volontaire et ouverte, la gestion démocratique, la participation économique, l'autonomie et l'indépendance, l'éducation, formation et information, la coopération entre les coopératives et l'engagement envers la société (FEBECOOP, s.d.).

Si l'option de créer des coopératives suscite un intérêt accru, sa mise en application s'avère compliquée dans certains territoires. Pour favoriser la pérennité des coopératives et générer des retombées positives sur les membres et les communautés d'accueil, les coopérateurs devraient adopter des pratiques qui valorisent les intrants locaux et s'inspirer de pratiques éprouvées (Lafleur et al., 2004; Molina, 2009). Les facteurs de réussite peuvent être classés selon cinq groupes : la formule coopérative, les facteurs humains et sociaux, les facteurs historiques et structurels, l'autonomie financière, l'engagement des partenaires (Leclerc, Doiron, 2012; Molina, 2009).

## **ÉTUDE DE TERRAIN**

Pour explorer les pratiques des coopératives et leurs impacts sur le développement, nous avons réalisé une enquête qualitative à propos de deux coopératives de fromage caprin situées dans la province de Chefchaouen.

Carte de localisation des coopératives étudiées du fromage de chèvre de Chefchaouen



Nous avons choisi de travailler sur le fromage vu l'intérêt qu'il occupe au niveau de la Région Tanger Tétouan Al Hoceima. Le savoir-faire lié à la production du fromage traditionnel a été conservé depuis plusieurs années par les femmes rurales. Au vu de son importance, le Plan Maroc Vert a soutenu l'organisation de la filière caprine pour améliorer son impact socio-économique.

## Territoire d'étude

La province de Chefchaouen (457.432 habitants en 2014) se situe au nord-ouest du pays, dans le Rif, sur le massif du pays de Jbalas (HCP, 2018; Vignet-Zunz, 2014). Il s'agit d'un territoire rural qui regroupe une seule municipalité et 27 communes rurales dont Derdara et Bab Berred où se trouvent les coopératives étudiées (HCP, 2018).

Source : OpenStreetMap ; GeoSSC

La province de Chefchaouen se caractérise par un patrimoine naturel et culturel important. Sa richesse naturelle est valorisée par le Parc National Talassemtane et le Parc Naturel Bouhachem. Elle fait aussi partie de la Réserve de la Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée. Par

ailleurs, la ville de Chefchaouen a été reconnue, comme une communauté emblématique de la Diète Méditerranéenne, au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. Cette reconnaissance est due au mode de vie des habitants qui sont attachés aux traditions et aux valeurs d'hospitalité, de dialogue et de partage qui se concrétisent en partie à travers l'art culinaire locale et les produits de terroir (Achernan et al., 2019).

Au niveau économique, le commerce, l'artisanat et le tourisme jouent un rôle important contrairement à l'industrie (HCP, 2018). Quant à l'agriculture, elle représente la principale source de revenu des ménages malgré son aspect traditionnel et sa dépendance aux aléas climatiques. En plus d'une topographie accidentée, les sols sont peu favorables et les niveaux de mécanisation, d'irrigation et d'utilisation de semences sélectionnées sont faibles (HCP, 2018; Lakhouaja et al., 2017). La province de Chefchaouen est dominée par la monoculture de cannabis. Sur le total de 72 500 ha de cannabis détectés par l'office nationale des nations unies contre la drogue et le crime, 56% de la surface nationale se trouve dans la province de Chefchaouen qui produit 65% (34 711 tonnes) de la production nationale. Le cannabis représente 25% de la surface agricole utile de la province (Goeury, 2009; Lakhouaja et al., 2017; ONUDC, 2007).

## **Méthodologie de travail**

Nous avons procédé selon une démarche qualitative pour nous rapprocher des participants, observer leurs modes de vie et discuter avec eux. 17 entretiens semi-directifs et 4 groupes de discussion ont été organisés, en octobre 2021, auprès des acteurs agricoles régionaux et départementaux, des acteurs de la filière, des habitants et des consommateurs. Les participants à l'enquête ont des profils diversifiés en termes de domaines d'intervention, de genre et d'âge (voir annexe).

Les échanges ont eu lieu en arabe et ont été enregistrés et retranscrits après traduction. Ils ont été enrichis par des visites de terrain, notamment des coopératives. La province compte deux coopératives fromagères reflétant deux réalités différentes et n'ayant ni les mêmes moyens, ni le même niveau d'expérience, ni le même fonctionnement. La confrontation de ces deux cas permet la diversification des angles d'analyse.

Les principales thématiques qui ont été abordées lors des entretiens sont les suivantes : les spécificités de la filière fromagère ; le fonctionnement des coopératives ; la justice spatiale d'un

point de vue genre. Dans le cadre du volet de l'enquête consacré au fonctionnement des coopératives, nous avons mis l'accent sur cinq éléments : contexte de création et d'évolution, modalités de gouvernance, conditions de travail et de fabrication, retombées socio-économiques, réussites et difficultés.

## RESULTATS

Les analyses des deux coopératives de fromage caprin de Chefchaouen montrent toute la difficulté de mettre en œuvre un modèle coopératif. Car, malgré le soutien de l'État, les initiatives peinent à convaincre les paysans, dont une partie est plus intéressée par la culture du cannabis que par la commercialisation du lait. Néanmoins, il y a une volonté d'offrir une alternative, quitte à accepter une certaine réinterprétation du concept de coopérative.

### **Deux coopératives installées pour la valorisation de la filière caprine**

D'une part, la coopérative Ajbane Chefchaouen a été installée en 1992 par la direction de l'élevage. Parallèlement, l'Association Nationale des Eleveurs Ovins et Caprins (ANOC) portait le projet ANOC-ADRAI (1992-1998) pour le développement de l'élevage caprin dans la région de Chefchaouen. Pour améliorer la valorisation du lait caprin de Chefchaouen, la gestion de l'unité de production Ajbane Chefchaouen a été confiée en 1999 à l'ANOC, ce qui a favorisé plusieurs évolutions (obtention de l'agrément de l'Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires (ONSSA), approbation de la demande de certification IGP du fromage frais, augmentation de la capacité de stockage). Cependant, ces améliorations ne sont pas traduites par une augmentation du niveau de production du fromage y compris le frais qui est passé de 33.719 kg en 2015 à 27.657 kg en 2017.

D'autre part, la coopérative Achamal a été créée en 2016 dans le cadre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain afin d'organiser la fabrication fromagère à Bab Berred et développer de nouvelles activités agricoles face à la domination de la culture de cannabis. En vue de pallier la faiblesse de production (55 à 60 l/jour en haute lactation), le président a créé une association pour la collecte du lait caprin mais il a arrêté son activité pour protéger la santé des consommateurs en période de covid.

#### Des conditions de travail contrastées

Les conditions de travail et de fabrication sont très différentes d'un regroupement à l'autre. De son côté, Ajbane Chefchaoun compte cinq salariés et dispose d'un laboratoire, de trois ateliers (réception, fabrication, conditionnement) et de trois chambres froides. Elle propose six produits : la tomme, le gouda, le frais, la feta ainsi que le yaourt nature et sucré. Pour la collecte, elle se fait auprès du centre technique d'élevage Caprin de Bellota et de 50 éleveurs permanents répartis sur 8 douars. Les produits sont vendus dans la fromagerie, dans un kiosque au bord de la route et dans des boulangeries, épiceries et supermarchés. Grâce à un véhicule frigorifié, le commercial livre les produits à sept villes. En 2017, la fromagerie était en lien avec 71 revendeurs.

Collecte de lait – Ajbane Chefchaouen



En ce qui concerne la coopérative Achamal, elle produit du beurre, du lben et du fromage frais en quantité limité vu le l'effectif caprin réduit dont elle dispose. Ce fromage est réputé malgré des conditions de fabrication difficiles. Achamal ne dispose pas encore d'un local équipé et conforme aux conditions sanitaires. Au moment de l'enquête, la fabrication était assurée de façon traditionnelle dans la cuisine de la maison du président qui veille sur le respect des conditions d'hygiène malgré le manque d'équipements.

#### Des réussites malgré les difficultés

Certaines difficultés sont rencontrées à la fois par Ajbane Chefchaouen et par Achamal. Il s'agit principalement de la capacité d'élaborer une stratégie de développement avec un plan d'action permettant d'atteindre des objectifs bien définis dans un délai précis.

Malgré la grande expérience de l'ANOC, Ajbane Chefchaouen n'arrive ni à mobiliser de nouveaux éleveurs pour augmenter sa production ni à définir une stratégie de communication pour faciliter la commercialisation de ses produits. Par ailleurs, elle connaît le retard de certains projets tels que la labellisation IGP du fromage frais qui a été lancée en 2010. Malgré les obstacles rencontrés, Ajbane Chefchaouen veille sur l'amélioration de sa situation et de ses services. Par exemple, elle a diversifié ses produits pour mieux gérer la saisonnalité et ne pas casser la dynamique de commercialisation. Elle a également étudié ses prix pour répondre à une problématique exprimée par une employée au moment de l'enquête<sup>56</sup> « *les prix ne sont pas bien étudiés. [...] La tomme doit être vendue à un prix supérieur, car, 1 kg de fromage nécessite 10 litres de lait et puisque nous n'arrivons pas à le vendre, on continue à le travailler et à veiller sur sa qualité pendant 1 an de conservation* ». Les efforts de la fromagerie ont été reconnus. Elle a obtenu en 2014 le prix d'excellence pour le gouda et la médaille d'or pour la feta dans le cadre du Concours Marocain des Produits du Terroir organisé par l'Agence pour le Développement Agricole.

De son côté, la coopérative Achamal fait face à des obstacles liés à la domination de la culture du cannabis, comme l'explique son président « *J'ai installé la première unité de fabrication dans un endroit stratégique [...]. Les acteurs ont pensé que je voulais lutter contre la culture du kiff, alors que ce n'était pas le cas. A cause de ces conflits d'intérêts, j'ai changé le local* ». La coopérative a rencontré d'autres difficultés liées à la pandémie de covid qui a commencé trois ans après sa création. Plus précisément, les efforts de mobilisation des éleveurs pour augmenter la quantité du lait et du fromage produit ont été voués à l'échec. Par ailleurs, la non disposition d'un local équipé bloque l'obtention de l'agrément de l'ONSSA et complique davantage la communication et la commercialisation des produits. Cependant, et malgré ces difficultés, la motivation de Jamal et son désir d'innovation lui ont permis de bénéficier du soutien de la Direction Provinciale de l'Agriculture (DPA) pour l'installation d'une chambre hydroponique et l'aménagement de son unité de fabrication.

## **Les coopératives et le bricolage, entre idéal et réalité locale**

Les coopératives fromagères de Chefchaouen ont bénéficié d'un ensemble d'aides provenant principalement de la DPA de Chefchaouen dans le cadre du Plan Maroc Vert. Cependant, et

---

<sup>56</sup> Information recueillie en Mars 2023 lors d'une visite de la fromagerie.

malgré son importance, le soutien institutionnel ne peut pas leur garantir d'outrepasser toutes les difficultés dans un contexte où certaines conditions de réussite font défaut. Bien au contraire, la stratégie de soutien a favorisé la propagation du bricolage, car, la situation des coopératives fromagères de Chefchaouen soulève des questions quant à leurs fondements et aux opportunités réellement offertes aux populations locales. Sur la base de l'étude des deux coopératives et d'autres exemples abordés avec les participants, le bricolage coopératif est analysé à travers le statut juridique, l'esprit coopératif et l'intégration de la population locale.

### Le statut juridique

Les deux cas d'étude montrent qu'il existe des coopératives dont la composition et le fonctionnement réel ne correspondent pas totalement à l'idéal défendu à l'échelle nationale et internationale. Ainsi, la gestion de la fromagerie Ajbane Chefchaouen a été cédée à l'ANOC pour surmonter ses difficultés, ce qui a provoqué la dissolution de la coopérative.

Si la situation de la fromagerie s'est effectivement améliorée suite à ce changement, elle bénéficie encore des soutiens destinés aux coopératives, ce qui est considéré comme opaque par un ensemble d'acteurs internes et externes. Un institutionnel témoigne « *avant l'ANOC, la fromagerie Ajbane Chefchaouen était gérée par la DPA. Son fonctionnement n'est pas transparent et son statut n'est pas clair, je ne l'ai jamais compris* ». Par ailleurs, les institutionnels ont déjà fait face à la création de regroupements fantômes où les habitants ont été instrumentalisés par certains « leaders » pour bénéficier des aides, créer des coopératives sur le papier et les abandonner. C'est-à-dire que le soutien de l'État peut être accordé aux acteurs qui choisissent de se regrouper sans avoir un projet bien ficelé et sans être conscients des responsabilités futures, ce qui conduit à l'échec et au gaspillage de l'aide publique.

### L'esprit coopératif

Le modèle coopératif promu par les stratégies agricoles vise le regroupement des petits agriculteurs pour favoriser l'amélioration de leur situation et la réalisation de leurs objectifs communs. Il se base sur un ensemble de piliers dont la solidarité, la responsabilité et la démocratie. En revanche, le fonctionnement sur le terrain de certaines coopératives reflète la prise de décision par le président seul ou par quelques acteurs clés. D'un côté, le processus décisionnel d'Ajbane Chefchaouen relève d'une association nationale située à Rabat et n'implique ni les salariés ni les habitants. De l'autre, la coopérative Achamal regroupe sur le papier sept coopérateurs, mais sa stratégie de développement et son fonctionnement reposent

sur le président qui prend toutes les décisions et qui s’occupe de tout le processus, de l’élevage à la commercialisation. Les participants à l’enquête parlent plus du président que de la coopérative en tant que projet collectif. Les lacunes en matière de décision collective peuvent cependant s’expliquer par le désintérêt de certains coopérateurs qui s’engagent uniquement pour des raisons financières.

La faiblesse de l’esprit collectif se voit aussi chez les éleveurs de l’ANOC, précise un éleveur « *Nous sommes 40 éleveurs, mais [...] nous avons des conflits. Nous sommes divisés en groupes et certains souhaiteraient notre échec. Il y a beaucoup de haine et d’ignorance* ». Cette haine s’expliquerait, entre autres, par une concurrence poussée à l’extrême et par une volonté démesurée d’être meilleur que les autres.

En effet, la présence de l’esprit coopératif n’est pas une condition pour bénéficier des aides de l’État, et ce n’est pas prêt à changer. Pour appuyer le propos, nous donnerons l’exemple de la coopérative féminine AL ABBARIA pour la collecte de lait qui a été installée en 2021 à Bni Faghloum à la demande du gouverneur. Avant son installation, les coopératrices n’avaient ni une expérience dans l’élevage, ni une idée claire de leurs attentes et n’étaient pas d’accord sur le fonctionnement de la coopérative. Ainsi, la sensibilisation incomplète autour des objectifs des coopératives amène à se concentrer sur les aspects financiers et sur les intérêts personnels, ce qui complique la mise en place de projets collectifs bien définis avec des objectifs clairs et de bonnes stratégies d’action.

### L’intégration de la population locale

Contrairement aux salariés satisfaits de l’apport d’Ajbane Chefchaouen, les habitants y compris ceux bénéficiant d’un revenu grâce à la fromagerie pensent que ses retombées socioéconomiques sont faibles. De leur côté, les éleveurs ne se sentent pas assez soutenus par la fromagerie qui manque, selon eux, d’empathie. Un éleveur témoigne « *Ils prétendent avoir de bonnes relations avec les éleveurs et les soutenir, ce qui est faux. Ils ne pensent qu’à l’aspect commercial [...]. Au début, ils ont précisé que les gains seraient partagés avec les éleveurs. En période de sécheresse, on leur a demandé de nous aider à l’achat du fourrage [...]. Notre demande a été refusée sous prétexte qu’ils ne peuvent pas utiliser l’argent qu’ils gagnent* ». En plus de l’insatisfaction, ces propos reflètent une mauvaise communication avec les éleveurs qui ne comprennent pas leur place dans la fromagerie.

Au sein des coopératives, les décisions peuvent être très centralisées et n’impliquent pas forcément tous les coopérateurs et salariés. L’exclusion de ces personnes susceptibles de contribuer au développement de l’activité ne favorise pas la résolution des problèmes de communication, de production, de commercialisation et de mobilisation des éleveurs. Au-delà des enjeux décisionnels, les coopératives font face à des enjeux de communication. Pour illustration, la gérante d’Ajbane Chefchaouen ne connaît pas les raisons de blocage de la mise en œuvre du label IGP et n’est pas convaincue de son utilité. De leur côté, les autres salariés ne connaissent pas son objet. Au niveau externe, le manque d’information sur les coopératives pénalise de nombreuses personnes pour qui ces regroupements seraient bénéfiques, ce qui s’explique entre autres par la faible sensibilisation et la difficulté d’atteindre et de mobiliser le public cible. En conséquence, les personnes visées par les projets coopératifs restent à l’écart et se sentent dépourvues de toute opportunité de développement, ce qui freine la réalisation des objectifs premiers liés à l’amélioration de la situation des plus défavorisés. Par ailleurs, la gestion des coopératives par des acteurs hautement placés ou externes se fait au détriment de la population locale qui restera incomptée aux yeux de certains acteurs. Un conseiller de l’ONCA explique « *Normalement, c'est la population locale qui doit gérer la coopérative Ajbane Chefchaouen. Toutefois, les savoirs et les capacités des habitants ne leur permettent pas de gérer l'unité contrairement à l'ANOC* ». Cette exclusion va à l’encontre de la philosophie coopérative et ne favorise pas l’épanouissement des habitants. Le manque de valorisation des habitants et d’implication des salariés freine aussi l’évolution des projets coopératifs tels que la mise en œuvre de la labellisation du fromage frais d’Ajbane Chefchaouen bloquée par les éleveurs de l’ANOC qui ont refusé d’assurer la traçabilité de l’élevage. Les responsables de l’ANOC renvoient ce refus à la lourdeur des engagements demandés et à la faiblesse des bénéfices, mais d’autres raisons, notamment relationnelles, peuvent expliquer ce refus comme le manque de confiance lié au sentiment d’ingratitude et d’insatisfaction.

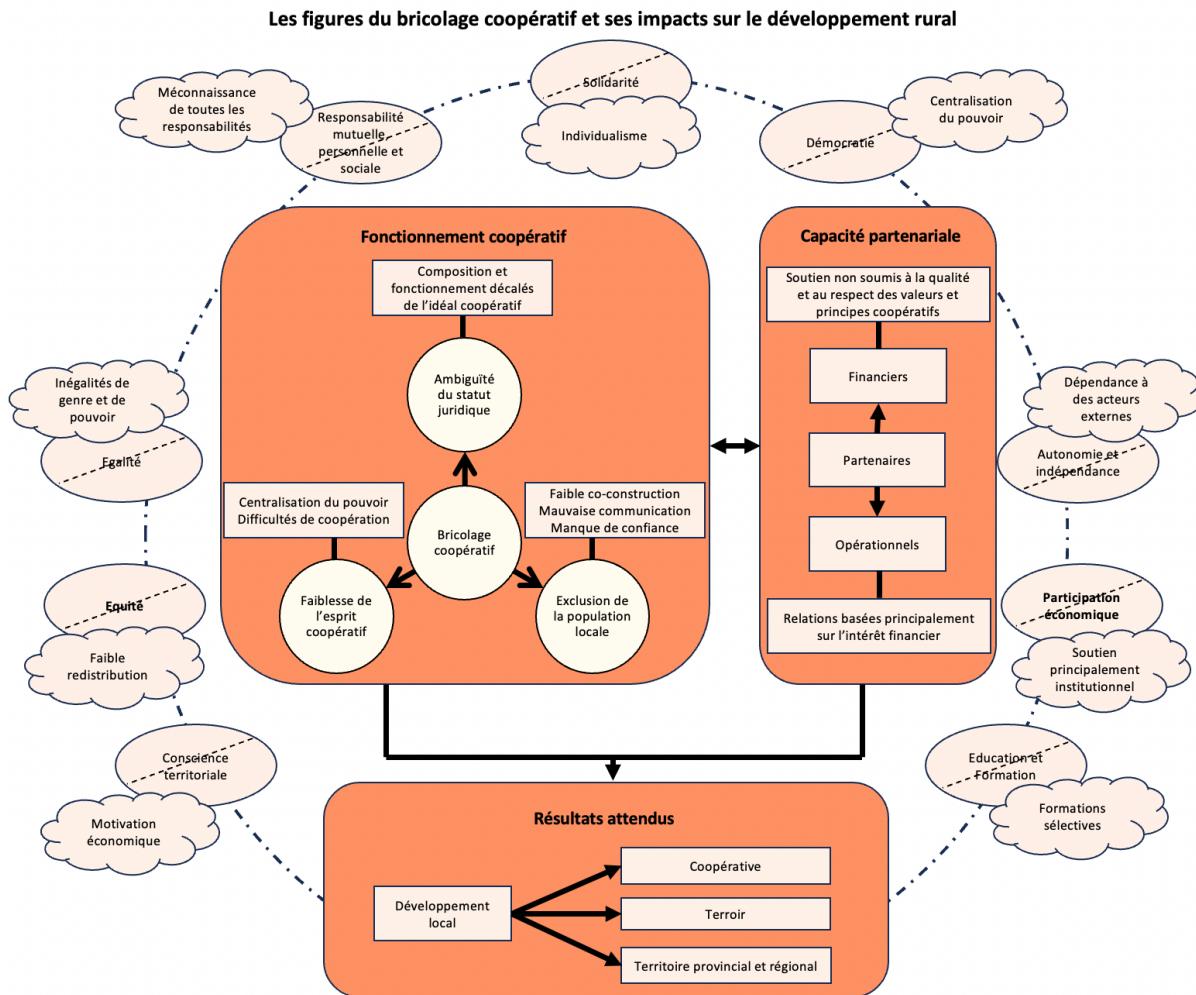
## **Le développement rural face au bricolage coopératif**

Cependant, et malgré les ambiguïtés, ce bricolage représente une forme d’adaptation au contexte local et a des retombées positives en matière de développement rural.

En se basant sur le cas des coopératives fromagères de Chefchaouen, l’aspect positif du bricolage sera abordé à travers une approche spatiale concentrée sur trois niveaux : les

coopératives qui valorisent les produits, le terroir qui regroupe les coopératives et le territoire provincial et régional qui regroupe les institutions de soutien.

Les figures du bricolage coopératif et ses impacts sur le développement rural



D'abord, le statut de coopérative permet aux coopérateurs de bénéficier d'un appui facilitant la concrétisation des projets. Pour inciter les agriculteurs à se regrouper dans des organisations professionnelles, les acteurs institutionnels leur apportent le soutien matériel et immatériel essentiel à la définition de leurs projets et à la réalisation de leurs objectifs. Par exemple, l'appui institutionnel peut cibler l'aménagement et l'équipement nécessaires à la garantie des conditions d'hygiène et de santé et à l'obtention de l'agrément de l'ONSSA qui facilite la commercialisation en permettant la vente dans les salons, les grandes surfaces et les restaurants d'établissements hôteliers. En ce qui concerne l'impact direct sur les personnes, Ajbane

Chefchaouen est un exemple de fromageries créatrices d'emplois décents et garantissant aux salariés des bonnes conditions de travail. Ceux-ci bénéficient de tous leurs droits (congés, retraite, protection sociale ...), d'un salaire évolutif défini selon leur diplôme et leur mission et de formations, ce qui favorise l'amélioration de la qualité des produits, la compétitivité et l'autonomisation économique et sociale des collaborateurs. De plus, l'action coopérative permet à certains adhérents et salariés de créer des liens avec l'administration agricole, rencontrer de nouvelles personnes et s'ouvrir sur le monde extérieur.

Ensuite, ces coopératives ont un impact sur les habitants du terroir. Les fromageries ont un impact direct sur les petits éleveurs qui leur vendent le lait, ce qui leur garantit un complément de revenus qui leur permet de satisfaire une partie de leurs besoins. Dans une démarche solidaire, Ajbane Chefchaouen propose un prix élevé et ne fixe pas un volume de production minimum pour la collecte de lait. D'ailleurs, la collecte se fait directement chez les éleveurs qui étaient contraints dans le passé à faire le tour des maisons ou à le vendre dans certains points sans avoir l'autorisation nécessaire. En connectant les personnes et leurs ressources, les coopératives créent des opportunités de génération de revenus et participent ainsi à la réduction de la pauvreté et de l'exclusion et à l'amélioration de la qualité de vie dans les terroirs.

Finalement, ces fromageries caprines sont une fierté provinciale et régionale. Elles donnent une image positive aux directions agricoles qui soutiennent les projets coopératifs dans le cadre du Plan Maroc Vert et de Générations Green. Elles utilisent l'identité territoriale et procèdent selon une approche participative mettant l'accent sur la création des coopératives, impliquant et renforçant les compétences de la population locale pour favoriser le développement rural.

Le niveau de contribution des fromageries au développement rural change selon leur ancienneté et leurs conditions de travail. Cet apport sera illustré dans le tableau ci-après.

Contribution des fromageries au développement local

Participation au développement rural	Ajbane Chefchaouen	Achamal
Participation à la réussite des projets institutionnels valorisant la participation et l'identité territoriale	X	X
Développement de nouvelles activités économiques	X	X
Installation d'établissements sanitaires agréés	X	
Diversification des opportunités de commercialisation	X	
Création d'emplois décents	X	
Participation des acteurs des coopératives (hors responsables) aux formations	X	
Ouverture des acteurs des coopératives (hors responsables) au monde extérieur	X	
Appui à la population locale (éleveurs)	X	X

## CONCLUSION

Si le cas des coopératives de fromage de chèvre de la région est fortement influencé par la culture du cannabis, il traduit cependant une situation rencontrée dans d'autres coopératives marocaines. Au-delà des coopératives étudiées, le bricolage est valable pour l'ensemble de la politique agricole comme dans le cadre des politiques d'irrigation qui considèrent la technique avant l'humain et où les normes culturelles sont bricolées autour des projets de développement. Les techniciens ont dû trouver un équilibre entre les logiques des projets d'aménagement qui imposaient jusqu'en 1992 le choix des cultures et celles des agriculteurs qui étaient attachés à la diversification. Pour bénéficier du revêtement des séguias, l'État imposait aux agriculteurs l'organisation en associations d'irrigants, ce qui a suscité dans certains cas le refus des institutions collectives locales de gestion de l'eau et dans d'autres cas la cohabitation. La déconsidération des réalités locales concerne aussi le goutte-à-goutte promu par le Plan Maroc Vert qui confrontait le savoir technique au savoir paysan (Kadiri, 2020). Le décalage entre les

stratégies et les contextes locaux dans le cadre de ce plan entraîne l'échec de nombreux projets dans différents domaines. Pour atteindre les objectifs théoriques, les institutionnels se retrouvent dans l'obligation d'ignorer certains manquements et de soutenir des projets leur semblant défaillants dès le début.

Par l'étude de l'émergence et du fonctionnement de deux coopératives fromagères de la province de Chefchaouen, l'article a montré les libertés prises par ces deux initiatives, vis-à-vis de l'idéal coopératif, avec des carences en matière de gouvernance, d'information et de formation des coopérateurs mais également quant à la nature juridique. Le leadership autoritaire se fait au détriment de la dimension collective du projet, notamment de la reconnaissance et de la valorisation des coopérateurs, des éleveurs et des salariés. En plus de l'ambigüité liée au statut juridique, à la gouvernance et à la composition de l'assemblée générale et du conseil d'administration, l'esprit collectif fait défaut, l'intégration des habitants est faible et la confiance manque. Quant aux formations réalisées, elles n'intéressent pas et/ou ne bénéficient pas à tous les membres. Dès lors, des difficultés sont rencontrées en interne (ex. politique de prix et de commercialisation) et en externe (ex. autorisation sanitaire et enjeux politiques). Les coopératives étudiées ne définissent pas une feuille de route solide et détaillée, ne développent pas le partenariat, n'optent pas pour l'inter-coopération et se limitent à l'aide de l'État ou des organisations non gouvernementales dans quelques cas. Le soutien technique et financier de l'État semble, dès lors, être détourné pour permettre à des structures assez éloignées du modèle coopératif de se développer. Néanmoins, il ressort de l'étude que les populations rurales semblent mal armées pour développer par eux-mêmes ces coopératives, ce qui peut expliquer que l'État favorise des structures proches de coopératives mais qui ne répondent pas à toutes les valeurs de l'idéal coopératif. L'enjeu du soutien de la paysannerie, de la lutte contre la culture du cannabis et de la valorisation de l'agriculture locale sont cruciaux pour assurer le développement économique et sociale de ces régions rurales, quand bien même cela passerait par un bricolage coopératif avec les moyens présents localement. Car, in fine, les coopératives étudiées, bien que décriées par la population et les experts pour leurs manquements, permettent un développement d'emplois de qualité, la valorisation du lait de nombreux paysans et le renforcement d'une identité locale autour de sa production laitière. Elles contribuent par leur ancrage local, même quand elles sont pilotées de l'extérieur, au développement territorial. Il resterait à soigner la gouvernance, bien que cela demanderait aussi de relever de nombreux défis comme la formation des acteurs, à commencer pour certains par leur alphabétisation et la

sensibilisation au travail coopératif. Pour atteindre les objectifs attendus du soutien de la petite agriculture, il faudrait plus cibler les petits agriculteurs, les atteindre, les écouter, les intéresser et les sensibiliser, car, en l'absence d'information, ces derniers ne pourront pas profiter des opportunités d'évolution proposées par les coopératives.

## BIBLIOGRAPHIE

ABATE G. T., FRANSESCONI G. N., GETNET K., 2014, "Impact of agricultural cooperatives on smallholder's technical efficiency : empirical evidence from Ethiopia", *Annals of Public and Cooperative Economics*, Vol.85, N°2, 257-286.

ACHERNAN A., TAZI A., CHEBLI H., 2019, *Stratégie de développement du secteur touristique dans la province de Chefchaouen.* ATED. <http://assated.com/wp-content/uploads/2019/12/Doc-strat%C3%A9gieTourisme.pdf>

ACI., s.d, "Identité, valeurs et principes coopératifs", *Coop Alliance coopérative internationale*. <https://www.ica.coop/fr/coopératives/identite-cooperative>

AHROUCH S., 2011, "Les coopératives au Maroc : enjeux et évolutions", *Revue internationale de l'économie sociale*, N°322, 23-26.

ASSENS C., 2013, "Entre territoire et marché. La stratégie bipolaire des coopératives agricoles", *Revue française de gestion*, Vol.230, N°1, 35-54.

BADRAOUI I., SAIKOUK T., 2015, "Intégration verticale de la chaîne de valeur dans le cadre des coopératives agricoles", *Remacoop*, N°5, 25-37.

BAKER T., NELSON R. E., 2005, "Creating Something from Nothing: Resource Construction through Entrepreneurial Bricolage", *Administrative Science Quarterly*, Vol.50, N°3, 329-366.

BARRAUD-DIDIER V., HENNINGER M.-C., 2009, "Les déterminants de la fidélité des adhérents de coopératives agricoles", *Revue Internationale de l'Economie Sociale*, N°314, 47-62.

BARRAUD-DIDIER V., HENNINGER M.-C., TRIBOULET P., 2014, "La Participation des adhérents dans leurs coopératives agricoles : une étude exploratoire du secteur céréalier français", *Canadian Journal of Agricultural Economics*, Vol.62, N°1, 125-148.

FEBECOOP., s.d, "L'entrepreneuriat coopératif: les 7 principes", *Febecoop Wallonie-Bruxelles*. <https://wallonie-bruxelles.febecoop.be/les-7-principes-cooperatifs/>

GEBREMICHAEL B. A., 2014, "The Role of Agricultural Cooperatives in Promoting Food Security and Rural Women's Empowerment in Eastern Tigray Region, Ethiopia", *Developing*

*Country Studies*, Vol.4, N°11, 96-109.

GOEURY D., 2009, "Protéger ou contrôler le détroit ? La Réserve de la biosphère intercontinentale de la Méditerranée Andalousie (Espagne) - Maroc", 271-285 in: *Mers, détroits et littoraux : charnières ou frontières des territoires ?* Paris, L'harmattan.

HCP., 2018, *Monographie provinciale de Chefchaouen*.

JAVEAU C., 2001, *Le bricolage du social. Un traité de sociologie*. Presses Universitaires de France.

JOUIET I., 2020, "L'entreprenariat coopératif au Maroc : Une locomotive de développement socioéconomique", *Revue Internationale des Sciences de Gestion*, Vol.4, N°1.

KADIRI Z., 2020, "Imprévisible et bricolée: La modernisation rurale et agricole au Maroc", *Hespéris-Tamuda*, Vol.55, N°4, 173-196.

LAFLEUR M., LOPEZ C., DION B., 2004, "La stratégie de la coopérative basée sur son identité : la théorie des défis coopératifs", *UNIRCOOP*, Vol.2, N°1, 34-54.

LAKHOUAJA ELH., FALEH A., CHAAOUAN J., 2017, "Cannabiculture et feux de forêts dans la province de Chefchaouen : analyse cartographique et statistique", *Revue Tidighin des Recherches Amazighes et Développement*, N°6, 34.

LECLERC A., DOIRON M., 2012, *Les facteurs de réussite en développement coopératif: analyse de la perception des leaders du mouvement coopératif acadien*.

LEVI-STRAUSS C., 1962, *La pensée sauvage*. Presses Pocket.

MA W., ABDULAI A., GOETZ R., 2018, "Agricultural Cooperatives and Investment in Organic Soil Amendments and Chemical Fertilizer in China", *American Journal of Agricultural Economics*, Vol.100, N°2, 502-520.

MANDA J., KHONJE M., AREGA D. A., H TUFA A., ABDOULAYE T., MUTENJE M., ET AL., 2020, "Does cooperative membership increase and accelerate agricultural technology adoption? Empirical evidence from Zambia", *Technological Forecasting and Social Change*, Vol.158.

MAUGET R., 2008, "Les coopératives agricoles : un atout pour la pérennité de l'agriculture dans

la mondialisation", *Revue internationale de l'économie sociale*, N°307, 46-57.

MERGOUM I., HINTI S., 2016a, "L'entrepreneuriat coopératif: un levier du développement territorial au Maroc", *Revue Economie, Gestion et Société*, N°8.

MERGOUM I., HINTI S., 2016b, "La gouvernance des coopératives au Maroc : l'identité coopérative à l'épreuve de la pratique", *Revue d'Etudes en Management et Finance d'Organisation*, Vol.1, N°4.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE., 2020, *Le Plan Maroc Vert , Bilan et Impacts 2008-2018*. Rabat.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE., 2021, "Signature de conventions relatives au programme national de constitution de coopératives agricoles nouvelle génération", *Ministère de l'Agriculture*. <https://www.agriculture.gov.ma/fr/actualites/signature-de-conventions-relatives-au-programme-national-de-constitution-de-cooperatives>

MOJO D., DEGEFA T., FISCHER C., 2017, "The Development of Agricultural Cooperatives in Ethiopia: History and a Framework for Future Trajectory", *Ethiopian Journal of the Social Sciences and Humanities*, Vol.13, N°1, 49-77.

MOLINA E., 2009, *Le mouvement coopératif et mutualiste: quelle contribution à une mondialisation équitable ?* ARUC-ISDC.

NARROD C., ROY D., OKELLO J., AVENDAÑO B., RICH K., THORAT A., 2009, "Public-private partnerships and collective action in high value fruit and vegetable supply chains", *Food Policy*, Vol.34, N°1, 8-15.

NEUPANE H., PAUDEL K., MANDEEP A., QINYING H., 2022, "Impact of cooperative membership on production efficiency of smallholder goat farmers in Nepal", *Annals of Public and Cooperative Economics*, Vol.93, N°2, 337-356.

ODCO., 2021, "Coopératives par secteur en 2021", *Office du développement de la coopération*. <http://www.odco.gov.ma/fr/content/situation-au-31-décembre-2021>

ODCO., s.d, "L'historique des Coopératives au Maroc", *Office du développement de la coopération*. <http://www.odco.gov.ma/fr/content/l'historique-des-coopératives-au-maroc>

OIT., 2002, "R193 - Recommandation (no 193) sur la promotion des coopératives, 2002",

*Organisation Internationale du Travail.*  
[https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100\\_ILO\\_CODE:R193#:~:text=Les%20organisations%20d%27employeurs%20et,moyens%20de%20promotion%20des%20coop%C3%A9ratives.](https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:R193#:~:text=Les%20organisations%20d%27employeurs%20et,moyens%20de%20promotion%20des%20coop%C3%A9ratives.)

ONUDC., 2007, *Enquête sur le cannabis au Maroc 2005.*  
[https://www.unodc.org/pdf/research/Morocco\\_survey\\_2005.pdf](https://www.unodc.org/pdf/research/Morocco_survey_2005.pdf)

ROELANTS B., 2003, "La première norme mondiale sur les coopératives. La recommandation 193/2002 de l'organisation internationale du travail", *Revue internationale de l'économie sociale*, N°289, 20-29.

TALI K., 2018, "Comment transformer les coopératives en véritables entreprises", *Aujourd'hui le Maroc*.

TAZI A. G., 2018, "Les coopératives agricoles au Maroc, un levier de développement miné", *Les clés du Moyen-Orient.* <https://www.lesclesdumoyenoriente.com/Les-cooperatives-agricoles-au-Maroc-un-levier-de-developpement-mine.html>

TREMEL L., 2004, "C. Javeau – Le bricolage du social. Un traité de sociologie", *Revue française de pédagogie*, Vol.148, N°1, 177-179.

VIGNET-ZUNZ J. J., 2014, *Les Jbala du Rif: des lettrés en montagne*. Croisée des chemins, 409 p .

ZINK M., 2008, "Bricoler à bonne distance", *La lettre du Collège de France*, N°Hors-série 2, 26-28.